Enquête

SUR LES CONDITIONS DE VIE
DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
AU SECONDAIRE, DU COLLÉGIAL ET DE L'UNIVERSITÉ

106-00961/

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2003 – 02-01718
ISBN : 2-550-41531-0
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2003

Analyse et rédaction

Sophie Beauchemin
Unité des politiques et programmes
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation

Traitement des données

Lucie Gagnon et Francis Pelletier
Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs
Ministère de l'Éducation

Soutien méthodologique

Sylvain Gauthier
Unité des politiques et programmes
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation

Soutien opérationnel

Yvon St-Amour et Richard Royer
Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs
Ministère de l'Éducation

Conception graphique

Micheline Daigle, Fabienne Savard et Marie-Noëlle Jones
Unité des communications
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec) G1R 5A5

Table des matières

Liste des collaborateurs et collaboratrices 3

Liste des abréviations 11

Liste des tableaux 13

Introduction

Le contexte de l'enquête 21

Les objectifs poursuivis 22

Le Programme de prêts et bourses 22

Le résumé de la méthodologie utilisée 23

La structure du rapport 26

La terminologie utilisée 27

Chapitre premier – Le profil de la population étudiée 31

1.1 Les caractéristiques générales 32

1.1.1 Les étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires 32

1.1.2 La répartition des hommes et des femmes 32

1.1.3 L'âge des étudiants 32

1.1.4 Le pays de naissance 33

1.2 Les caractéristiques liées aux études 34

1.2.1 La langue d'enseignement 34

1.2.2 L'âge des bénéficiaires et des non-bénéficiaires 34

1.2.3 Les boursiers de l'Aide financière aux études 35

1.2.4 Le lieu de résidence 35

1.2.5 La présence d'une contribution des parents 36

1.2.6 La présence d'une contribution du conjoint 36

1.3 Les caractéristiques socioéconomiques 37

1.3.1 L'état matrimonial 37

1.3.2 Les enfants à charge 38

1.3.3 Les revenus bruts des étudiants pour l'année 2001 39

1.3.4 L'endettement moyen des étudiants 40

Chapitre 2 – Le cheminement scolaire 43

2.1 L'activité exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi en 2001-2002 43

2.2 L'interruption du programme d'études poursuivi en 2001-2002 45

2.2.1 La propension à avoir interrompu le programme d'études poursuivi en 2001-2002 45

2.2.1.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études et de l'âge 45

2.2.1.2 L'influence du niveau de revenu des étudiants 46

2.2.1.3 L'influence du revenu estimé des parents et du conjoint 47

2.2.1.4 L'influence de la présence d'enfants à charge 48

2.2.2 La durée de l'interruption du programme d'études 48

2.2.3 Les raisons de l'interruption du programme d'études 49

Table des matières *(Suite)*

2.3 Le temps nécessaire pour obtenir le diplôme visé 51
2.3.1 Le nombre de trimestres nécessaire pour obtenir le diplôme visé 51
2.3.2 La raison principale qui amène les étudiants à prolonger leur programme d'études 53

Chapitre 3 – L'emploi et les revenus d'emploi 55

3.1 L'emploi d'été 56
3.1.1 Les étudiants ayant occupé un emploi d'été 56
3.1.1.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études 56
3.1.1.2 L'influence de l'âge 57
3.1.1.3 L'influence du lieu de résidence à l'été 2001 57
3.1.1.4 L'influence de la présence d'une contribution des parents ou du conjoint 58
3.1.2 Le temps moyen consacré à l'emploi d'été 59
3.1.2.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études et du sexe 59
3.1.2.2 L'influence de l'âge 60
3.1.2.3 L'influence du lieu de résidence 60
3.1.2.4 L'influence de la présence d'une contribution des parents ou du conjoint 61
3.1.3 Les revenus tirés de l'emploi d'été 61
3.1.4 Les raisons de ne pas avoir occupé d'emploi à l'été 2002 63

3.2 L'emploi au cours de l'année scolaire 64
3.2.1 Les étudiants ayant occupé un emploi au cours de l'année scolaire 64
3.2.1.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études 64
3.2.1.2 L'influence de l'âge et du sexe 65
3.2.1.3 L'influence du lieu de résidence 66
3.2.1.4 L'influence de la présence d'une contribution des parents ou du conjoint 67
3.2.1.5 L'influence de la présence d'enfants à charge 67
3.2.2 Le temps consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 68
3.2.2.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études et du sexe 68
3.2.2.2 L'influence de l'âge 69
3.2.2.3 L'influence du statut de résidence 70
3.2.2.4 L'influence de la présence d'une contribution des parents ou du conjoint 70
3.2.2.5 L'influence de la présence d'enfants à charge 71
3.2.3 Les revenus tirés de l'emploi occupé au cours de l'année scolaire 71
3.2.4 L'utilisation des revenus d'emploi 72
3.2.4.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études 72
3.2.4.2 L'influence du lieu de résidence 73
3.2.4.3 L'influence de la présence d'enfants à charge 74
3.2.5 La perception de la conciliation travail/études 74
3.2.5.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études 74
3.2.5.2 L'influence du lieu de résidence 75
3.2.5.3 L'influence de la présence d'enfants à charge 76

Table des matières *(Suite)*

Chapitre 4 – Le portrait des étudiants selon leur lieu de résidence 77

4.1 Le lieu de résidence 77
4.1.1 Le lieu de résidence à l'été 2001 77
4.1.2 Le lieu de résidence pendant l'année scolaire 2001-2002 79
4.1.2.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études 79
4.1.2.2 L'influence de l'âge 80
4.1.3 La raison principale qui explique le fait de ne pas résider chez les parents 81

4.2 Les types de logement 82

4.3 La cohabitation 84

Chapitre 5 – Les dépenses des étudiants et la contribution des tiers 87

5.1 Les dépenses 88
5.1.1 Les dépenses relatives au logement 88
5.1.1.1 Influence du statut à l'Aide financière aux études 88
5.1.1.2 Influence du revenu annuel brut de l'étudiant pour l'année 2001 89
5.1.1.3 Influence de la présence d'enfants à charge 89
5.1.2 Les coûts des dépenses courantes annuelles 90
5.1.2.1 Influence du statut à l'Aide financière aux études 90
5.1.2.2 Influence du lieu de résidence 91
5.1.2.3 Influence de la présence d'enfants à charge 91
5.1.2.4 Influence du revenu annuel brut de l'étudiant pour l'année 2001 92

5.2 La contribution des tiers 92
5.2.1 La contribution des parents 93
5.2.1.1 Influence du statut à l'Aide financière aux études et de l'ordre d'enseignement 93
5.2.1.2 Influence de l'âge des étudiants 94
5.2.1.3 Influence du lieu de résidence 94
5.2.1.4 Influence du revenu annuel brut de l'étudiant pour 2001 95
5.2.1.5 Influence du revenu estimé des parents 96
5.2.2 Niveau de contribution des parents 97
5.2.2.1 Influence du statut à l'Aide financière aux études et de l'ordre d'enseignement 97
5.2.2.2 Influence de l'âge des étudiants 98
5.2.2.3 Influence du lieu de résidence 98
5.2.2.4 Influence du revenu des parents 99
5.2.3 La contribution du conjoint 100
5.2.3.1 La présence d'une contribution du conjoint 100
5.2.3.2 Le montant de la contribution 102

Table des matières *(Suite)*

Chapitre 6 – Les revenus d'autres sources et l'endettement 103

6.1 Le Programme de prêts et bourses 103

6.1.1 Les montants reçus 103

6.1.1.1 L'influence de l'âge 103

6.1.1.2 L'influence du lieu de résidence 104

6.1.1.3 L'influence de la présence d'une contribution d'un tiers 105

6.1.2 La raison principale qui explique le fait de ne pas bénéficier du Programme de prêts et bourses 106

6.2 Le revenu total et les sources complémentaires de revenu 107

6.2.1 Le revenu total 107

6.2.1.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études et de l'âge 107

6.2.1.2 L'influence du lieu de résidence 108

6.2.1.3 L'influence de la présence d'une contribution d'un tiers 108

6.2.2 Les sources complémentaires de revenu 108

6.3 L'endettement 110

6.3.1. L'endettement total 110

6.3.1.1 L'influence de l'âge et du statut à l'Aide financière aux études 110

6.3.1.2 L'influence du revenu total brut pour l'année 2001 111

6.3.2 La dette contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses 112

6.3.2.1 L'influence de l'âge et de l'ordre d'enseignement 112

6.3.2.2 L'influence du lieu de résidence 113

6.3.2.3 L'influence de la présence d'une contribution d'un tiers 114

6.3.2.4 L'influence de la présence d'enfants à charge 115

6.3.3 Les autres dettes 115

6.3.3.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études 116

6.3.3.2 L'influence de l'âge 117

6.3.3.3 L'influence du lieu de résidence 118

6.3.3.4 L'influence de l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi en 2001-2002 118

6.3.3.5 L'influence de la présence d'enfants à charge 119

Chapitre 7 – Renseignements sur la famille et le conjoint 121

7.1 Renseignements sur la famille 121

7.1.1 La situation conjugale des parents 121

7.1.2 Le nombre d'enfants à la charge des parents 122

7.1.3 L'occupation principale des parents 123

7.1.3.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études 123

7.1.3.2 L'influence de l'ordre d'enseignement 124

7.1.4 Le niveau de scolarité des parents 124

7.1.4.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études 124

7.1.4.2 L'influence de l'ordre d'enseignement 125

7.1.5 Le revenu des parents 126

Table des matières *(Suite)*

7.2 **Renseignements sur le conjoint** 127
7.2.1 L'occupation principale du conjoint 127
7.2.2 Le niveau de scolarité du conjoint 128
7.2.3 Le revenu du conjoint 129

Chapitre 8 – L'évolution de certains indicateurs des conditions de vie 131

8.1 **Le profil général des étudiants** 131
8.1.1 Les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires 131
8.1.2 La répartition des hommes et des femmes 132
8.1.3 Le lieu de résidence 132

8.2 **Le cheminement scolaire** 133
8.2.1 L'activité exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi au moment de l'enquête 133
8.2.2 L'interruption du programme d'études 134

8.3 **L'emploi** 134
8.3.1 La propension à avoir occupé un emploi d'été 134
8.3.2 La propension à avoir occupé un emploi au cours de l'année scolaire 135
8.3.3 Le temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 135

8.4 Les dépenses 136
8.4.1 Les dépenses liées au logement 136
8.4.2 Les autres postes de dépenses 136

8.5 **La contribution des parents** 137
8.5.1 La propension à recevoir une contribution des parents 137
8.5.2 Le montant de la contribution des parents 138

8.6 **L'endettement total** 138

Chapitre 9 – L'aspect méthodologique de l'enquête 139

9.1 La population visée 139

9.2 **La base de sondage** 139

9.3 **Le plan d'échantillonnage** 140
9.3.1 La stratification 140

9.4 **La taille et la répartition de l'échantillon** 141

9.5 **Le questionnaire et la collecte des données** 142
9.5.1 Le questionnaire 142
9.5.2 Le prétest 142
9.5.3 La collecte des données 142
9.5.5 Les résultats de la collecte 143

9.6 **L'estimation** 143
9.6.1 La pondération 143
9.6.2 Les estimations 144

Table des matières *(Suite)*

9.6.3 L'évaluation statistique 144
9.6.3.1 Erreurs dues à l'échantillonnage 144
9.6.3.2 La non-réponse 145
9.6.3.3 L'interprétation des questions 146
9.6.3.4 Les valeurs extrêmes 146
9.6.3.5 Les réponses fausses 146
9.7 Appréciation globale 147
Conclusion 149
10.1 Les caractéristiques principales des étudiants bénéficiaires 149
10.2 L'impact du statut à l'Aide financière aux études sur le cheminement scolaire 150
10.3 Les objectifs poursuivis par le Programme de prêts et bourses 151
Annexe 1 154
Annexe 2 172
Annexe 3 191
Annexe 4 237
Annexe 5 251
Annexe 6 277
Annexe 7 299
Appendice 1 329
Appendice 2 353
Bibliographie 357

Liste des abréviations

Bén.	=	Bénéficiaires du Programme de prêts et bourses
contr.	=	contribution
Cote	=	Cote de précision
fam.	=	familiale
h/sem.	=	Nombre d'heures par semaine
ME	=	Marge d'erreur
n	=	Nombre de répondants
N-b	=	Non-bénéficiaires du Programme de prêts et bourses
Non-rés.	=	Non-résidents
NSP/NRP	=	Ne savent pas/Ne répondent pas
pers.	=	personnelle
Rés.	=	Résidents
R-deux	=	Symbole du R de Pearson au carré
TM	=	Temps moyen
$	=	Dollars
%	=	Pourcentage

Liste des tableaux

Tous les tableaux mentionnés dans le texte se trouvent en annexe. Ces tableaux comprennent les estimations, le nombre de répondants associés à celles-ci, les marges d'erreur, ainsi que les cotes de précision. Plusieurs de ces tableaux apparaissent également dans le texte, en version simplifiée toutefois. Afin de faciliter la lecture, nous avons utilisé la même numérotation pour les tableaux du texte et ceux des annexes, de telle sorte qu'il est facile pour le lecteur de repérer la version originale d'un tableau qui figure dans le texte. C'est ce qui explique que nous indiquons deux pages distinctes pour plusieurs des tableaux de la liste suivante.

1.1	Répartition des étudiants selon l'ordre d'enseignement et le statut à l'Aide financière aux études	154
1.2	Répartition des étudiants selon le sexe et l'ordre d'enseignement	155
1.3	Répartition des étudiants selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement	33-156
1.4	Répartition des étudiants selon le pays de naissance	157
1.5	Répartition des étudiants selon le lieu de naissance et le statut à l'Aide financière aux études	157
1.6	Répartition des étudiants selon la langue d'enseignement, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	34-158
1.7	Répartition des étudiants selon le groupe d'âge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	159
1.8	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon qu'ils reçoivent une bourse ou non et l'ordre d'enseignement	160
1.9	Répartition des étudiants selon le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	35-161
1.10	Répartition des étudiants selon la présence d'une contribution des parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	162
1.11	Répartition des étudiants qui ont un conjoint selon la présence d'une contribution du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	163
1.12	Répartition des étudiants qui ont un conjoint selon l'état matrimonial, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	37-164
1.13	Répartition des étudiants selon l'état matrimonial, le sexe et l'ordre d'enseignement	37-165
1.14	Répartition des étudiants selon la présence d'enfants à charge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	38-166
1.15	Répartition des étudiants selon la présence d'enfants à charge, le sexe et l'ordre d'enseignement	38-167
1.16	Répartition des étudiants selon le nombre d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement	168
1.17	Âge moyen des étudiants selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement	169
1.18	Revenu brut moyen des étudiants pour l'année 2001 selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	40-170

Liste des tableaux *(Suite)*

1.19 Endettement des étudiants selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 41-171

2.1 Répartition des étudiants selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi pendant l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 44-174

2.2 Âge moyen des étudiants selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi pendant l'année scolaire 2001-2002 et l'ordre d'enseignement 45-175

2.3 Répartition des étudiants selon l'interruption passée du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 46-176

2.4 Âge moyen des étudiants selon l'interruption passée du programme d'études et l'ordre d'enseignement 177

2.5 Revenu moyen brut des étudiants pour l'année 2001 selon l'interruption passée du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 47-178

2.6 Revenu moyen brut estimé des parents pour l'année 2001 selon l'interruption passée du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 47-179

2.7 Revenu moyen brut estimé du conjoint pour l'année 2001 selon l'interruption passée du programme d'études et l'ordre d'enseignement 180

2.8 Répartition des étudiants selon l'interruption passée du programme d'études, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement 48-181

2.9 Durée moyenne de l'interruption du programme d'études selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 49-182

2.10 Répartition des étudiants selon la raison principale de l'interruption passée du programme d'études et le statut à l'Aide financière aux études 50-183

2.11 Répartition des étudiants selon la raison principale de l'interruption passée du programme d'études et le sexe 51-184

2.12 Nombre moyen de trimestres que prévoient prendre les étudiants et nombre normalement nécessaire pour terminer le programme d'études selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 52-185

2.13 Répartition des étudiants selon la raison principale de la prolongation du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 53-187

3.1 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 57-192

3.2 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement 57-193

3.3 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement 58-197

3.4 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement 58-201

Liste des tableaux *(Suite)*

3.5 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 59-202

3.6 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon le sexe et l'ordre d'enseignement 203

3.7 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement 204

3.8 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon le lieu de résidence à l'été 2001 et l'ordre d'enseignement 60-205

3.9 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement 60-206

3.10 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 61-207

3.11 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement 62-208

3.12 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement 62-209

3.13 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement 63-210

3.14 Répartition des étudiants selon la raison principale pour laquelle ils n'ont pas occupé d'emploi à l'été 2001 et le statut à l'Aide financière aux études 64-211

3.15 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 65-212

3.16 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement 66-213

3.17 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le sexe et l'ordre d'enseignement 66-217

3.18 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement 67-218

3.19 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement 219

3.20 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement 68-220

3.21 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 69-221

3.22 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement 69-222

3.23 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement 223

Liste des tableaux *(Suite)*

3.24 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement 70-224

3.25 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement 71-225

3.26 Revenu hebdomadaire tiré de l'emploi occupé au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 72-226

3.27 Revenu hebdomadaire tiré de l'emploi occupé au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement 72-227

3.28 Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 73-228

3.29 Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement 74-230

3.30 Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement 74-232

3.31 Répartition des étudiants selon la perception de la conciliation travail/études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 75-234

3.32 Répartition des étudiants selon la perception de la conciliation travail/études, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement 76-235

3.33 Répartition des étudiants selon la perception de la conciliation travail/études, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement 76-236

4.1 Répartition des étudiants selon le lieu de résidence à l'été 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 78-238

4.2 Âge moyen des étudiants selon le lieu de résidence à l'été 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 79-239

4.3 Répartition des étudiants selon le lieu de résidence au cours de l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 79-240

4.4 Âge moyen des étudiants selon le lieu de résidence au cours de l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études, et l'ordre d'enseignement 80-241

4.5 Répartition des étudiants selon la raison principale expliquant le fait de ne pas résider chez les parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 81-242

4.6 Répartition des étudiants selon le type de logement occupé au cours de l'année scolaire 2001-2002, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement 82-244

4.7 Frais de logement mensuels selon le type de logement occupé par les étudiants qui ne résident pas chez leurs parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 83-246

4.8 Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants et nombre moyen de personnes contribuant aux frais fixes de logement selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 84-248

Liste des tableaux *(Suite)*

4.9	Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants selon le revenu brut moyen total pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	85-249
5.1	Coût mensuel moyen du logement selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	88-252
5.2	Coût mensuel moyen du logement selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	89-253
5.3	Coût mensuel moyen du logement selon la présence d'enfants à charge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	90-254
5.4	Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	90-255
5.5	Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement	91-256
5.6	Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement	92-257
5.7	Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	258
5.8	Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	94-264
5.9	Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement	95-265
5.10	Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001 et l'ordre d'enseignement	96-266
5.11	Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le revenu brut moyen total estimé des parents pour l'année 2001 et l'ordre d'enseignement	96-267
5.12	Contribution annuelle moyenne des parents selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	98-268
5.13	Contribution annuelle moyenne des parents selon le groupe d'âge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	98-269
5.14	Contribution annuelle moyenne des parents selon le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	99-270
5.15	Contribution annuelle moyenne des parents selon leur revenu brut moyen total estimé pour l'année 2001 et l'ordre d'enseignement	100-271
5.16	Répartition des étudiants recevant une contribution du conjoint selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement	101-272
5.17	Répartition des étudiants recevant une contribution du conjoint selon le sexe et l'ordre d'enseignement	101-273

Liste des tableaux *(Suite)*

5.18 Répartition des étudiants recevant une contribution du conjoint selon le revenu brut moyen total estimé du conjoint pour l'année 2001 102-274

5.19 Contribution annuelle moyenne du conjoint selon le sexe des étudiants, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 102-275

6.1 Montants moyens de prêt et de bourse déclarés pour l'année scolaire 2001-2002 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement 104-278

6.2 Montants moyens de prêt et de bourse déclarés pour l'année scolaire 2001-2002 selon le lieu de résidence pendant l'année scolaire et l'ordre d'enseignement 105-279

6.3 Montants moyens de prêt et de bourse déclarés pour l'année scolaire 2001-2002 selon la présence d'une contribution des tiers et l'ordre d'enseignement 105-280

6.4 Répartition des étudiants selon la raison principale expliquant le fait de ne pas bénéficier du Programme de prêts et bourses et l'ordre d'enseignement 106-281

6.5 Revenu brut moyen pour l'année 2001 selon le groupe d'âge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 107-282

6.6 Revenu brut moyen pour l'année 2001 selon le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 283

6.7 Revenu brut moyen pour l'année 2001 selon la présence d'une contribution d'un tiers, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 284

6.8 Répartition des étudiants recevant des revenus de sources complémentaires selon la provenance des revenus, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 109-285

6.9 Montants mensuels moyens reçus par les étudiants selon la provenance du revenu, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 109-286

6.10 Endettement moyen selon le groupe d'âge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 111-287

6.11 Endettement moyen selon le revenu brut moyen total pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 112-288

6.12 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement 113-289

6.13 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement 114-291

6.14 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon la présence d'une contribution d'un tiers et l'ordre d'enseignement 114-292

6.15 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement 293

6.16 Endettement moyen non relatif aux études selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 116-294

6.17 Endettement moyen non relatif aux études selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement 117-295

Liste des tableaux *(Suite)*

6.18 Endettement moyen non relatif aux études selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement 118-296

6.19 Endettement moyen non relatif aux études selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi pendant l'année scolaire 2001-2002 et l'ordre d'enseignement 118-297

6.20 Endettement moyen non relatif aux études selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement 119-298

7.1 Répartition des étudiants selon la situation conjugale des parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 122-300

7.2 Répartition des étudiants selon le nombre d'enfants à la charge des parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 123-301

7.3 Répartition des étudiants selon l'occupation principale du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 302

7.4 Répartition des étudiants selon l'occupation principale de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 306

7.5 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 125-310

7.6 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 126-314

7.7 Revenus bruts moyens estimés des parents pour l'année 2001 selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 126-318

7.8 Répartition des étudiants selon l'occupation principale du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 319

7.9 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 128-323

7.10 Revenu brut moyen estimé du conjoint pour l'année 2001 selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement 129-327

8.1 Proportion de bénéficiaires d'une aide financière aux études en 1996 et en 2002 132

8.2 Répartition des hommes et des femmes selon l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002 132

8.3 Répartition des étudiants selon le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002 133

8.4 Répartition des étudiants selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi au moment de l'enquête, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002 133

8.5 Répartition des étudiants qui ont interrompu leur programme d'études selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002. 134

8.6 Répartition des étudiants qui ont occupé un emploi à l'été selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002. 135

Liste des tableaux *(Suite)*

8.7 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002 136

8.8 Dépenses mensuelles moyennes liées au logement selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002 136

8.9 Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002 137

8.10 Répartition des étudiants recevant une contribution financière des parents selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002 137

8.11 Contribution annuelle moyenne des parents selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002 138

8.12 Endettement total selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002 138

9.1 Données relatives à l'échantillon 141

9.2 Résultats globaux relatifs à la collecte des données 143

9.3 Facteurs de pondération relatifs aux groupes étudiés 143

9.4 Valeur associée à chaque cote de précision 145

Introduction

Le contexte de l'enquête

Le nouveau cadre de gestion gouvernementale établi par la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) affirme le principe de responsabilisation au regard de l'atteinte des objectifs que se donnent les organismes publics. Le ministre de l'Éducation, responsable de l'Aide financière aux études (AFE), se doit ainsi d'évaluer périodiquement la qualité des services offerts aux citoyens par cet organisme et de s'assurer de l'atteinte des objectifs préalablement fixés. À cet égard, une enquête portant sur les différents aspects du mode de vie des étudiants québécois de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université a été l'un des moyens privilégiés pour mesurer l'atteinte des objectifs du Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec.

La cinquième du genre à être réalisée, l'enquête menée met à jour et complète les informations de nature socioéconomique dont nous disposions déjà sur les étudiants grâce aux enquêtes précédentes. C'est le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) qui a effectué en 1981 la première enquête[1]. Elle portait sur les étudiants du collégial et de l'université, alors les seuls auxquels s'adressait le Programme de prêts et bourses. Cette enquête visait à fournir une analyse socioéconomique du mode de vie de ces étudiants en relation avec les modalités d'attribution des prêts et des bourses qui prévalaient alors.

La deuxième enquête[2], conduite par le BSQ en 1986, cherchait plus particulièrement à connaître les revenus et les dépenses des étudiants afin que le gouvernement puisse ajuster les paramètres de calcul du Programme de prêts et bourses.

En 1994, le BSQ a mené une enquête[3] sur les caractéristiques socioéconomiques des étudiants du secondaire inscrits à la formation professionnelle afin que l'État puisse évaluer la pertinence de rendre ces étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses.

La dernière enquête[4], préparée par le BSQ en 1996, portait quant à elle sur les étudiants de la formation professionnelle au secondaire et du collégial. Pour la première fois, une étude évaluait les impacts du Programme de prêts et bourses sur les étudiants de la formation professionnelle au secondaire, admissibles au Programme depuis 1994. Les étudiants de l'université n'avaient pas été retenus dans le cadre de cette enquête en raison de la parution en 1996 d'une étude de l'Université de Montréal[5], qui traitait des différentes facettes des conditions de vie des étudiants de cet ordre d'enseignement.

1 *Étude sur le mode de vie des étudiants du postsecondaire. Rapport final*, Service des études spéciales, Bureau de la statistique du Québec, 1981.

2 *Enquête sur le mode de vie des étudiants au niveau postsecondaire. 1986. Rapport final*, Direction de la méthodologie et de l'information, Bureau de la statistique du Québec, 1986.

3 *Enquête sur la situation socio-économique des élèves en formation professionnelle au secondaire*, Direction de la méthodologie, Bureau de la statistique du Québec, 1994.

4 *Enquête sur le mode de vie des étudiants du secondaire professionnel et du collégial*, Bureau de la statistique du Québec, 1996.

5 Sales, Arnaud (dir.), Louis Maheu et Gilles Simard, *Le monde étudiant à la fin du XX^ème siècle*, Département de sociologie, Université de Montréal, 1996.

Ainsi, les dernières données socioéconomiques dont disposait l'AFE sur les étudiants auxquels s'adresse le Programme de prêts et bourses remontaient à six ans. Leur mise à jour était donc devenue nécessaire. En effet, autant l'évolution du Programme de prêts et bourses que celle du profil socioéconomique des étudiants rendaient indispensables la réactualisation des données.

Les objectifs poursuivis

L'enquête réalisée en 2002 sur les conditions de vie des étudiants vise essentiellement à dresser un portrait comparatif des conditions socioéconomiques des étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et des étudiants non bénéficiaires, ce qui permet d'évaluer l'impact du niveau de soutien offert par le régime d'aide financière aux études. De plus, les résultats de cette enquête permettront de vérifier la pertinence des paramètres sur lesquels se fonde le Programme ainsi que l'adéquation entre certains paramètres et les caractéristiques des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université.

Les informations recueillies par l'enquête donnent à l'Aide financière aux études une mesure de l'impact du Programme de prêts et bourses sur sa clientèle et une idée des ajustements à lui apporter afin qu'il remplisse mieux sa mission, qui consiste à lever les obstacles financiers à la poursuite d'études secondaires à la formation professionnelle et postsecondaires. Par ailleurs, le recours à un groupe témoin composé d'étudiants non bénéficiaires du Programme a permis de cerner les caractéristiques communes aux bénéficiaires et aux non bénéficiaires ainsi que leurs particularismes.

De plus, cette enquête nous permet de mieux documenter certains comportements des étudiants en vérifiant l'incidence de variables diverses (par exemple l'âge, les revenus des étudiants et ceux des parents, la présence d'enfants à charge, la contribution financière des parents) sur un paramètre donné (l'endettement, les délais prévus pour terminer les études, la propension à occuper un emploi pendant l'année scolaire, etc.). L'ensemble de ces informations donne un portrait qui mène à une meilleure connaissance des habitudes et des conditions de vie des étudiants québécois, connaissance qui est essentielle à l'Aide financière aux études dans l'accomplissement de son mandat. En ce sens, l'*Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université 2002* se révèle un outil de référence précieux.

Le Programme de prêts et bourses

Le Programme de prêts et bourses a été créé en 1966 par la Loi des prêts et bourses aux étudiants (1966, c. 70), qui instituait également l'Aide financière aux études, l'unité responsable de l'administration de ce programme.

L'AFE, constituée en unité autonome de service du ministère de l'Éducation en 1997, a pour mission de favoriser l'accessibilité à la formation secondaire professionnelle et aux études postsecondaires. C'est pourquoi elle a également la responsabilité de plusieurs programmes complémentaires[6], qui gravitent autour du Programme de prêts et bourses.

L'objectif du Programme de prêts et bourses est d'empêcher, par l'attribution d'une aide financière adéquate, que le manque de ressources financières soit un obstacle à la poursuite d'études à temps plein[7] par les personnes qui ont la volonté d'étudier et la capacité de le faire.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, c'est-à-dire qu'il repose sur le principe que l'étudiant et ses proches sont les premiers responsables des coûts liés aux études. Le calcul de l'aide financière prend en compte les dépenses admises de l'étudiant et, s'il y a lieu, les dépenses relatives aux enfants à sa charge ainsi que les ressources financières dont il dispose, ou dont ses proches disposent (parents ou conjoint) lorsqu'une contribution leur est demandée. Dans le cas où les ressources financières de l'étudiant ou de ses proches s'avèrent insuffisantes, le gouvernement du Québec lui accorde une aide financière aux études, qui prend d'abord la forme d'un prêt. Lorsque le prêt atteint le montant maximal fixé et que ce montant ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises de l'étudiant et sa contribution ou celle de ses proches, une bourse est attribuée.

Les prêts, contractés auprès d'un établissement financier, sont garantis par le gouvernement et produisent des intérêts qui sont entièrement assumés par le gouvernement pendant toute la durée des études à temps plein.

Pour l'année scolaire 2001-2002[8], les 127 768 étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière totalisant quelque 592,6 millions de dollars, soit 338,6 millions de dollars en prêts et 254,0 millions de dollars en bourses. L'aide moyenne attribuée s'est élevée respectivement à 2 554 $ pour l'étudiant qui a reçu un prêt seulement, à 6 514 $ pour celui qui a reçu un prêt et une bourse et à 5 073 $ pour celui qui a reçu une bourse[9] uniquement.

Le résumé de la méthodologie utilisée

La population visée par la présente enquête est constituée d'étudiants québécois inscrits au secondaire à la formation professionnelle, au collégial et à l'université. Les étudiants retenus avaient en commun d'être inscrits aux études à temps plein en avril 2002. Les étudiants québécois qui poursuivaient leurs études à l'extérieur du Québec étaient, quant à eux, exclus de l'enquête.

6 Le Programme de prêts pour les études à temps partiel, le Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, le Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus d'associations étudiantes nationales, le Programme études-travail, le Programme de remboursement différé pour les personnes en situation financière précaire, le Programme de remise de dette, le Programme de bourses d'été de langues et le Programme de bourses d'été pour francophones hors Québec.

7 Le Programme de prêts pour les études à temps partiel a été instauré à l'automne 2002.

8 AFE, *Statistiques, Rapport 2001-2002*, MEQ, 2003.

9 Les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent une aide financière sous forme de bourse seulement.

La base de sondage a été conçue à partir de quatre fichiers distincts du ministère de l'Éducation : le fichier des étudiants inscrits à la formation professionnelle au secondaire (automne 2001), le fichier des inscriptions au collégial (automne 2001), le fichier des inscriptions à l'université (automne 2001) et le fichier des étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses (2001-2002).

Le plan de sondage de l'enquête est un plan stratifié non proportionnel à deux degrés. Un échantillon stratifié d'étudiants bénéficiaires de l'Aide financière aux études correspond au premier degré, alors qu'un échantillon stratifié d'étudiants non bénéficiaires de l'Aide financière aux études corresp. nd au second. Les variables de stratification utilisées se rapportent aux ordres d'enseignement suivants :

- l'enseignement secondaire (formation professionnelle);
- l'enseignement collégial (formation générale et formation technique);
- l'enseignement universitaire (1er cycle et cycles supérieurs).

Contrairement aux enquêtes précédentes qui portaient sur les conditions de vie des étudiants québécois, la présente enquête ne comporte pas de stratification selon les régions administratives. Pour présenter une marge d'erreur acceptable, une stratification par régions administratives aurait demandé de recourir à un échantillon largement supérieur à celui qui a été retenu.

La taille de l'échantillon a été fixée de façon à obtenir une marge d'erreur maximale de 5 % pour chaque estimation effectuée à partir du sous-groupe composé des étudiants bénéficiaires d'une aide financière aux études ou de celui formé des étudiants non bénéficiaires. Pour que ce critère soit respecté, quelque 5 700 entrevues devaient être faites, soit 1 500 auprès d'étudiants du secondaire à la formation professionnelle, 1 700 auprès d'étudiants du collégial et 2 500 auprès d'étudiants de l'université.

L'échantillon sélectionné comportait 10 500 étudiants et était basé sur une estimation du taux de réponse de l'ordre de 50 %. Les entrevues se sont déroulées du 29 avril au 11 juin 2002 et ont été réalisées par la firme de sondage B.I.P. inc., retenue à la suite d'un appel d'offres lancé en mars 2002.

Au total, 5 229 entrevues ont été menées, soit 1 264 auprès d'étudiants du secondaire à la formation professionnelle, 1 561 auprès d'étudiants du collégial et 2 404 auprès d'étudiants de l'université. Le taux de réponse global de cette collecte d'informations est de 55,3 %.

Les variables étudiées dans l'enquête sont analysées selon les différents ordres d'enseignement et selon les sous-populations d'étudiants (bénéficiaires et non-bénéficiaires d'une aide financière aux études). Nous avons aussi analysé certaines de ces variables selon d'autres critères lorsque nous avons noté des liens intéressants entre elles.

Dans ce rapport, des tableaux croisés présentent les estimations effectuées dans le cadre de l'enquête. Afin de ne pas alourdir le texte du rapport, les tableaux qu'on y trouve contiennent seulement les valeurs moyennes des données analysées. Les tableaux des annexes 1 à 7 sont, quant à eux, plus détaillés : ils montrent l'ensemble des estimations réalisées au cours de l'enquête, le nombre de répondants, les marges d'erreur ainsi que les cotes de précision. Il est à noter que certaines analyses faites à partir d'un nombre très restreint de répondants ne sont pas présentées selon les différents ordres d'enseignement compte tenu des marges d'erreur trop grandes qu'elles comportent.

Les cotes de précision, basées sur le coefficient de variation et associées aux valeurs contenues dans les tableaux visent à déterminer la fiabilité des données utilisées dans chacune des analyses. Les cotes de précision sont établies de la façon suivante :

Cote	Coefficient de variation	Précision de l'estimation
1	$\leq 5\ \%$	Très bonne
2	$5\ \% < \text{c.v.} \leq 15\ \%$	Bonne
3	$15\ \% < \text{c.v.} \leq 25\ \%$	Passable
4	$< 25\ \%$	Faible

Certaines des analyses présentées sont bivariées, alors que d'autres sont multivariées. Certains éléments sont donc mis en relation avec plus d'un facteur d'intérêt à la fois. Par exemple, un élément peut être mis en relation avec le facteur « bénéficiaire ou non bénéficiaire » d'une aide financière aux études ainsi qu'avec l'ordre d'enseignement ou le groupe d'âge des répondants.

Par ailleurs, les analyses de régression linéaire ou logistique effectuées sur certaines variables ont permis de compléter les estimations présentées. Le cas échéant, le texte fait mention de l'existence d'une telle analyse, des variables utilisées dans le modèle de régression ainsi que de la capacité de prédiction du modèle quant à la variance de la variable dépendante du modèle en question.

Les estimations effectuées dans le cadre de cette enquête atteignent largement les objectifs de précision qui avaient été fixés initialement. En effet, les marges d'erreur maximales pour le sous-groupe composé des étudiants bénéficiaires et pour celui composé des étudiants non bénéficiaires sont de 4 %.

Lorsque les marges d'erreur sont importantes, un avertissement est donné au lecteur quant à la fiabilité des données. Nous l'invitons par ailleurs à consulter les tableaux croisés présentés en annexe. Ces tableaux présentent notamment les marges d'erreur ainsi que les cotes de précision, ce qui permet de déterminer la valeur accordée à une estimation donnée.

La structure du rapport

Le premier chapitre du rapport établit le profil de la population étudiée. Dans ce chapitre, on décrit les principales caractéristiques liées aux études ainsi que les traits socioéconomiques les plus marquants des étudiants ayant participé à l'enquête. Ce profil permet notamment, en ce qui concerne certaines variables, de comparer les données de l'enquête relatives à la population bénéficiaire d'une aide financière aux études à celles dont l'AFE disposait déjà.

Les chapitres suivants abordent chacun un des thèmes de l'enquête et débutent tous par une section qui expose les principaux faits saillants du chapitre en question.

Le deuxième chapitre porte sur le cheminement scolaire des étudiants. Il y est particulièrement question de l'activité principale exercée par les étudiants avant qu'ils ne s'inscrivent au programme d'études qu'ils suivaient au moment de l'enquête, des facteurs influençant l'interruption des études et du temps nécessaire pour obtenir le diplôme visé.

Le troisième chapitre traite des questions relatives au travail et aux revenus d'emploi, questions qui sont essentielles à notre analyse puisque le Programme de prêts et bourses calcule la contribution des étudiants sur la base de leurs revenus d'emploi. Ce chapitre comporte deux sections : la première porte sur les emplois occupés pendant l'été et la seconde, sur les emplois occupés pendant l'année scolaire. Le temps consacré aux emplois et les revenus tirés de ces emplois y sont notamment étudiés. En ce qui a trait aux emplois occupés pendant l'année scolaire, ce chapitre examine également l'utilisation que font les étudiants de leurs revenus d'emploi ainsi que la perception qu'ils ont de la conciliation travail/études.

Le quatrième chapitre s'attarde au lieu de résidence des étudiants, l'un des critères importants qui servent à déterminer le niveau d'aide accordé dans le cadre du Programme de prêts et bourses. Ce chapitre fournit une indication quant à la propension des étudiants à habiter chez leurs parents et quant aux variables qui influencent ce comportement. Le type de logement occupé par les étudiants ainsi qu'un portrait de la cohabitation y sont également présentés.

Le cinquième chapitre analyse les dépenses des étudiants et la contribution financière des tiers. Il dresse un portrait des différents postes de dépenses des étudiants. La propension des étudiants à recevoir une contribution financière de leurs parents ou de leur conjoint ainsi que le montant de cette contribution sont également traités dans ce chapitre. L'analyse de la contribution des tiers en fonction de leurs revenus apporte un éclairage intéressant sur l'aspect contributif du Programme de prêts et bourses.

Le sixième chapitre porte sur les revenus et l'endettement des étudiants. La section consacrée aux revenus traite à la fois des montants reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses, en ce qui concerne les bénéficiaires du Programme, des montants provenant d'autres sources et du revenu total dont disposent les étudiants. La section qui examine l'endettement fournit, quant à elle, un éclairage sur l'endettement moyen des étudiants et l'importance de la dette. L'endettement qui ne tient pas compte de la dette contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses est également abordé.

Le septième chapitre dresse un portrait socioéconomique des parents et des conjoints des étudiants. Ce chapitre fait un survol rapide des origines sociales des étudiants sondés et prend en considération l'occupation des parents et des conjoints, leurs revenus et leur niveau de scolarité.

Le huitième chapitre compare certaines données de l'enquête avec des données correspondantes de l'enquête précédente (1996) et donne ainsi un aperçu de l'évolution des conditions de vie des étudiants. Cette comparaison ne porte cependant que sur les étudiants de la formation professionnelle au secondaire et du collégial, car l'enquête de 1996 ne concernait que ceux-ci.

Le neuvième chapitre traite en profondeur de la méthodologie adoptée dans le cadre de l'enquête. Le lecteur pourra notamment y trouver les informations relatives au choix de l'échantillon étudié, à la collecte des données, à la pondération appliquée et au calcul des marges d'erreur. Signalons que le questionnaire utilisé lors de l'enquête se trouve à l'appendice 1.

La conclusion de l'enquête fait ressortir les principales tendances qui se dégagent de celle-ci et établit, en tenant compte de certaines de leurs caractéristiques, le profil des étudiants qui ont les conditions de vie les plus favorables ou les plus défavorables. Elle se termine par une description sommaire des conditions de vie des étudiants en 2002, selon qu'ils sont bénéficiaires ou non d'une aide financière aux études.

Pour compléter les informations contenues dans les chapitres, le lecteur pourra consulter les annexes, qui sont composées des tableaux détaillés dont les données ont servi à effectuer les estimations présentées. Ces tableaux sont regroupés en fonction des chapitres auxquels ils se rapportent. Ainsi, les tableaux relatifs au chapitre premier se trouvent à l'annexe 1, les tableaux relatifs au chapitre 2, à l'annexe 2, et ainsi de suite.

La terminologie utilisée

La compréhension de ce rapport se trouvera facilitée par la consultation du lexique suivant, qui présente sommairement la terminologie utilisée. Les termes donnés ci-dessous sont ceux qui reviennent fréquemment et dont la définition présente certaines particularités.

Année scolaire : L'année scolaire considérée dans l'enquête comprend les trimestres d'automne 2001 et d'hiver 2002.

Bénéficiaires ou non-bénéficiaires : Le terme « bénéficiaires » fait référence aux étudiants qui recevaient des montants de l'Aide financière aux études à l'automne 2001, soit sous forme de prêts ou de bourses seulement, soit sous forme de prêts et de bourses. Les non-bénéficiaires sont, quant à eux, des étudiants qui ne bénéficiaient pas du Programme de prêts et bourses à l'automne 2001.

Bourse d'une autre provenance : Il s'agit d'une bourse attribuée aux étudiants dans le cadre d'un programme autre que le Programme de prêts et bourses. Par exemple, il peut s'agir d'une bourse d'excellence telle qu'en offrent des organismes publics (autres que l'Aide financière aux études) ou privés, tels les ordres professionnels, les organisations syndicales ou les entreprises.

Bourse de l'Aide financière aux études : Il s'agit d'une aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (à la formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et la contribution demandée (de l'étudiant, des parents ou du conjoint). Les étudiants atteints de déficience fonctionnelle majeure reçoivent une aide sous forme de bourse seulement.

Boursiers ou non-boursiers : Le terme « boursiers » utilisé dans la présente enquête désigne les étudiants qui ont reçu une bourse de l'Aide financière aux études à l'automne 2001. Les non-boursiers sont les étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui ont reçu un prêt seulement.

Conjoint : Dans le contexte de l'enquête, le terme « conjoint » désigne une personne avec laquelle l'étudiant est marié légalement ou avec laquelle il vit maritalement. Cette définition diffère de celle du Programme de prêts et bourses dans le cadre duquel un conjoint est une personne avec laquelle l'étudiant est marié légalement ou avec laquelle il vit maritalement lorsqu'il habite avec au moins un enfant, qu'il soit le sien ou celui de son conjoint ou de sa conjointe.

Contribution des tiers : La contribution des tiers est le soutien financier que le conjoint ou les parents fournissent à l'étudiant pendant ses études. Cette contribution peut être une aide globale dont l'étudiant dispose à sa guise ou une aide précise accordée pour des besoins déterminés.

Dette d'études : C'est le montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Endettement total : C'est le passif total, soit le montant cumulatif des dettes liées aux études ainsi qu'à des sources de crédit telles que les prêts personnels, les cartes de crédit et les marges de crédit.

Enfants à charge : Sont considérés comme enfants à charge pour les besoins de l'enquête les enfants qui habitent avec leurs parents et dont la subsistance est assumée par ces derniers.

Études à temps plein : À la formation professionnelle au secondaire, un étudiant est à temps plein s'il est inscrit à au moins 180 heures de cours ou 12 unités par trimestre; au collégial, il doit être inscrit à un minimum de 4 cours ou de 180 périodes; au 1er cycle universitaire, l'étudiant doit être inscrit à un minimum de 12 unités; aux deuxième et troisième cycles universitaires, c'est l'université qui détermine le statut à temps plein de l'étudiant.

Frais fixes : Ce sont les frais encourus mensuellement de façon récurrente pour le loyer, l'électricité, le chauffage, le service téléphonique de base et les assurances, par exemple.

Langue d'enseignement : Il s'agit de la langue dans laquelle l'établissement d'enseignement fréquenté par l'étudiant dispense les cours. L'enseignement peut se faire en français, en anglais ou être bilingue. L'enseignement bilingue concerne un nombre restreint d'établissements privés.

Lieu de résidence : Dans le cadre de l'enquête, nous avons établi le lieu de résidence de l'étudiant selon qu'il déclarait habiter chez ses parents ou ailleurs.

Niveau de scolarité : Le niveau de scolarité correspond à l'ordre d'enseignement le plus élevé fréquenté par une personne dans le cadre de ses études.

Ordre d'enseignement : L'ordre d'enseignement représente chacune des grandes divisions de l'enseignement. Les étudiants de trois ordres d'enseignement sont admissibles au Programme de prêts et bourses : il s'agit des étudiants du secondaire (à la formation professionnelle), du collégial et de l'université. Dans ce rapport, la majorité des analyses est présentée selon ces ordres d'enseignement. Dans certains cas, les estimations sont plus détaillées et font état de la formation générale et de la formation technique du collégial, ainsi que du 1er cycle universitaire et des cycles supérieurs.

Pays de naissance : Les pays qui figurent dans ce rapport sont les pays les plus souvent mentionnés par les répondants, c'est-à-dire le Canada, la Chine, Haïti, la France, la Roumanie, le Liban et le Maroc. La catégorie « Autres pays » regroupe les pays qui sont les moins souvent mentionnés.

Prêt de l'Aide financière aux études : Il s'agit d'une aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (à la formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux établissements financiers reconnus par le ministère de l'Éducation, tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Résidents ou non-résidents : Un étudiant résident est celui qui a déclaré habiter chez ses parents ou chez l'un d'eux, alors qu'un étudiant qui a déclaré loger ailleurs que chez ses parents est un non-résident. Cette définition diffère de celle du Programme de prêts et bourses, qui se fonde sur des critères d'autonomie des étudiants pour les juger résidents ou non résidents.

Revenu estimé des parents : Cette variable correspond au revenu annuel des parents tel qu'il a été indiqué par l'étudiant interrogé. Le fait que nous n'avons pas eu cette information directement des parents mais de l'étudiant nous amène à préciser qu'il s'agit d'un montant estimé et non d'un montant réel.

Revenu total brut : C'est le montant cumulatif des revenus perçus pendant une année fiscale donnée. Il ne tient pas compte des retenues à la source ni des cotisations diverses (fonds de pension, assurances, syndicat, etc.). Le revenu total brut comprend l'ensemble des revenus, c'est-à-dire les revenus d'emploi, les bourses, les rentes, les revenus de placement, les prestations d'assurance-emploi, d'assistance-emploi, etc. Dans le cas des étudiants, le revenu total brut comprend également les montants de prêts reçus ainsi que les contributions financières des parents et du conjoint.

Trimestre : Le trimestre est une période d'études déterminée. Pour les étudiants à la formation professionnelle au secondaire, le trimestre d'été va du 1er juillet au 31 août, le trimestre d'automne, du 1er septembre au 20 janvier et le trimestre d'hiver, du 21 janvier au 30 juin. Pour les étudiants du collégial et de l'université, le trimestre d'été va du 1er mai au 31 août, le trimestre d'automne, du 1er septembre au 31 décembre et le trimestre d'hiver, du 1er janvier au 30 avril.

Chapitre premier

Le profil de la population étudiée

La présente section présente un profil de la population étudiée dans le cadre de l'enquête. La plupart des variables utilisées à cette fin font l'objet d'une analyse plus poussée dans les chapitres suivants.

Principaux faits saillants

Caractéristiques générales

- Un total de 5 229 étudiants ont été interrogés : 30,3 % d'entre eux étaient bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et 69,7 %, non bénéficiaires.
- Les étudiants de la formation professionnelle au secondaire représentent 17,0 % des répondants, les étudiants du collégial, 46,4 % et les étudiants de l'université, 36,6 %.
- Les femmes représentent 55,9 % du nombre total d'étudiants interrogés. Elles se trouvent en plus forte proportion que les hommes au collégial et à l'université, alors qu'elles sont minoritaires au secondaire à la formation professionnelle.
- La moyenne d'âge globale des étudiants interrogés est de 22 ans. La moyenne d'âge des étudiants du secondaire est de 23 ans, celle des étudiants du collégial est 21 ans et celle des étudiants de l'université est de 24 ans.
- L'âge moyen des bénéficiaires est légèrement plus élevé : 23 ans comparativement à 22 ans pour les non-bénéficiaires.

Caractéristiques liées aux études

- Parmi les 1 583 étudiants bénéficiaires interrogés, quelque 57,7 % recevaient une bourse du Programme de prêts et bourses.
- On trouve une minorité d'étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses parmi les étudiants qui résidaient chez leurs parents au cours de l'année scolaire 2001-2002 (28,7 %).
- Parmi les étudiants bénéficiaires, 39,0 % reçoivent une contribution de leurs parents, alors que 57,3 % des étudiants non bénéficiaires bénéficient d'une telle aide.

Caractéristiques socioéconomiques

- Les étudiants bénéficiaires qui ont déclaré avoir un conjoint ont une plus grande tendance à être mariés (47,4 %) que les étudiants non bénéficiaires qui ont fait de même (35,3 %).
- Les bénéficiaires sont proportionnellement plus nombreux (12,5 %) que les non-bénéficiaires (3,6 %) à avoir la charge d'au moins un enfant.
- Le revenu annuel moyen des bénéficiaires est de 9 662 $ et celui des non-bénéficiaires est de 8 994 $.
- L'endettement moyen des bénéficiaires est de 7 570 $, alors qu'il est de 2 188 $ pour les non-bénéficiaires.

1.1 Les caractéristiques générales

1.1.1 Les étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires

Parmi les 5 229 étudiants interrogés lors de l'enquête, une majorité ne bénéficiait pas du Programme de prêts et bourses, soit 3 646 étudiants (voir tableau 1.1. de l'annexe 1). Les 1 583 étudiants bénéficiaires du Programme représentent ainsi 30,3 % des étudiants sondés. En réalité, on trouve la même proportion d'étudiants bénéficiaires dans la population étudiante totale des ordres d'enseignement concernés.

Un total de 888 étudiants de la formation professionnelle au secondaire ont été sondés. On trouve parmi ceux-ci 20,6 % d'étudiants bénéficiaires. Quant aux étudiants du collégial, 2 425 d'entre eux ont été interrogés et de ce nombre 26,4 % bénéficiaient du Programme. Par ailleurs, les bénéficiaires représentaient 39,7 % des 1 917 étudiants de l'université interrogés.

1.1.2 La répartition des hommes et des femmes

La répartition des hommes et des femmes selon les trois ordres d'enseignement concernés a été l'une des variables prises en compte lors de la composition de l'échantillon utilisé pour les entrevues. Il n'y a pas eu de pondération a posteriori de cette variable car, dans une large mesure, une distribution adéquate des sexes s'est avérée être respectée pour les trois ordres d'enseignement concernés.

Globalement, les femmes représentent 55,9 % des répondants de l'enquête (2 922 femmes ont été interrogées) et les hommes, 44,1 % (2 308 hommes ont été interrogés). Comme c'est le cas dans l'ensemble de la population étudiante réelle des ordres d'enseignement concernés, c'est uniquement au secondaire à la formation professionnelle que les hommes sont majoritaires (58,8 % d'hommes et 41,2 % de femmes). Au collégial et à l'université, ces proportions sont inversées. Les hommes représentent respectivement 41,2 % et 41,1 % des étudiants interrogés, alors qu'on trouve 58,8 % de femmes au collégial et 58,9 % à l'université (voir tableau 1.2 de l'annexe 1).

1.1.3 L'âge des étudiants

Tous ordres d'enseignement confondus, la moyenne d'âge des répondants est de 22 ans. Elle est de 23 ans pour les étudiants de la formation professionnelle au secondaire, de 21 ans pour ceux du collégial et de 24 ans pour ceux de l'université.

La répartition des étudiants selon différentes strates d'âge (voir tableau 1.3) démontre que c'est au secondaire que se trouve la plus forte proportion d'étudiants de 35 ans ou plus. En effet, 12,1 % des étudiants de cet ordre d'enseignement ont plus de 35 ans, alors que cette proportion est de 3,8 % pour les étudiants du collégial et de 5,2 % pour ceux de l'université. Toutefois, la plus forte concentration d'étudiants de la formation professionnelle se trouve dans le groupe des 17-19 ans (39,2 %). On constate donc à la formation professionnelle deux pôles d'âge prédominants : une proportion élevée de jeunes étudiants (les 17-19 ans) et une concentration importante d'étudiants plus âgés (les plus de 35 ans).

Le collégial est l'ordre d'enseignement où les étudiants sont les moins âgés : 57,6 % des étudiants se situent dans les 17-19 ans.

Les étudiants de l'université ont la moyenne d'âge la plus élevée : la majorité se trouve dans la strate des 20-24 ans (68,0 %).

1.3 Répartition des étudiants selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)	Université (%)	Total (%)
15-16 ans	3,7	0,1	-	0,7
17-19 ans	39,2	57,6	5,0	35,2
20-24 ans	28,3	31,4	69,8	44,9
25-29 ans	11,4	5,4	15,5	10,1
30-34 ans	5,3	1,8	4,3	3,3
35 ans ou plus	12,2	3,8	5,4	5,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

1.1.4 Le pays de naissance

Plus de 90 % des répondants sont nés au Canada (voir tableau 1.4 de l'annexe 1). Il n'est pas possible de comparer cette proportion à celle que représentent en réalité les étudiants nés au Canada, car les fichiers du ministère de l'Éducation ne font pas état du pays de naissance. Les seules informations dont nous disposons sont celles de l'Aide financière aux études selon lesquelles, pour l'année scolaire 2000-2001, 84 % des étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont nés au Canada et 16 %, à l'extérieur. Il semble donc que les étudiants nés à l'étranger soient légèrement sous-représentés au sein de nos répondants, cette variable n'ayant pas été retenue dans le plan d'échantillonnage. Par ailleurs, en raison du nombre très limité d'étudiants nés à l'extérieur du Canada, cette variable n'a pas été utilisée dans la présente enquête.

Si l'on compare le lieu de naissance et le statut à l'Aide financière aux études (voir tableau 1.5 de l'annexe 1), on observe une proportion nettement plus élevée de bénéficiaires (40,5 %) chez les étudiants nés à l'extérieur du Canada que chez les étudiants nés au Canada (29,2 %).

Parmi les étudiants nés à l'étranger, ce sont les étudiants nés en Chine (7,3 %) et en Haïti (7,3 %) qui sont les plus nombreux. Ils sont suivis des étudiants nés en France (5,2 %), en Roumanie (4,8 %), au Liban (4,6 %) et au Maroc (4,2 %).

1.2 Les caractéristiques liées aux études

1.2.1 La langue d'enseignement

Parmi les étudiants interrogés, 4 291 (82,1 %) fréquentent un établissement d'enseignement francophone, 845 (16,2 %), un établissement anglophone et 93 (1,7 %), un établissement bilingue[10].

Le tableau 1.6 permet de constater que les étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement anglophones ont un taux de participation au Programme de prêts et bourses nettement inférieur à celui des étudiants fréquentant un établissement francophone. Cette observation est particulièrement vraie en ce qui concerne les étudiants de l'université. Alors que 44,7 % des étudiants qui fréquentent une université francophone sont bénéficiaires du Programme, seulement 23,5 % des étudiants qui fréquentent une université anglophone le sont.

L'écart entre la proportion de bénéficiaires et de non-bénéficiaires répartis selon la langue d'enseignement tend à se creuser au fur et à mesure que le niveau d'enseignement augmente. En effet, alors que l'écart est de 1,8 % entre les étudiants bénéficiaires qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire francophone et ceux qui fréquentent un établissement anglophone, il est de 13,4 % entre les étudiants du collégial et de 21,2 % entre ceux de l'université.

1.6 Répartition des étudiants selon la langue d'enseignement, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)			Collégial (%)			Université (%)			Total (%)		
	Bén.	N-b	Total	Bén	N-b	Total	Bén	N-b	Total	Bén	N-b	Total
Français	20,7	79,3	100,0	27,4	72,6	100,0	44,7	55,3	100,0	32,0	68,0	100,0
Anglais	18,9	81,1	100,0	14,0	86,0	100,0	23,5	76,5	100,0	19,3	80,7	100,0
Français et anglais	-	-	-	52,2	47,8	100,0	-	-	-	52,2	47,8	100,0

1.2.2 L'âge des bénéficiaires et des non-bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'Aide financière aux études sont généralement plus âgés que les non-bénéficiaires. L'âge moyen des bénéficiaires est de 23 ans et celui des non-bénéficiaires est de 22 ans.

Tel qu'on peut le déduire des données du tableau 1.7 de l'annexe 1, quelque 27,1 % des bénéficiaires ont 25 ans ou plus, tandis que 15,8 % des non-bénéficiaires se trouvent dans ce groupe d'âge.

[10] Les établissements d'enseignement bilingue sont essentiellement des établissements d'enseignement collégial privés qui dispensent à la fois des cours en français et en anglais.

1.2.3 Les boursiers de l'Aide financière aux études

Parmi les répondants qui bénéficient du Programme de prêts et bourses, on trouve 57,7 % de boursiers et 42,3 % d'étudiants qui ont reçu un prêt seulement pour l'année scolaire 2001-2002 (voir tableau 1.8 de l'annexe 1). Les données de l'Aide financière aux études pour 2001-2002 font état d'une proportion de 53 % de boursiers. Les répondants ont donc un profil très semblable à celui de la population réelle bénéficiaire du Programme de prêts et bourses.

On constate, par ailleurs, que ce sont les étudiants du secondaire à la formation professionnelle qui représentent la plus forte proportion de boursiers (69,6 %).

1.2.4 Le lieu de résidence

Dans le cadre de l'enquête le lieu de résidence fait référence au fait que l'étudiant qui réside chez ses parents ou non. Le fait de résider ou non chez les parents est un critère important du Programme de prêts et bourses en ce qu'il détermine le niveau d'aide dont bénéficie un étudiant.

Dans cette étude, la notion de lieu de résidence qui est utilisée dans de nombreuses analyses est établie sur la base du lieu de résidence des étudiants pendant l'année scolaire 2001-2002. La variable « lieu de résidence au cours de l'été » n'est utilisée que dans le chapitre 4, qui porte spécifiquement sur le lieu de résidence des étudiants pendant l'été.

1.9 Répartition des étudiants selon le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b
Résidents	30,1	56,9	37,1	77,4	21,4	53,2	28,7	65,8
Non-résidents	69,9	43,1	62,9	22,6	78,6	46,8	71,3	34,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les étudiants qui ont déclaré résider chez leurs parents pendant l'année scolaire 2001 2002 représentent 28,7 % des bénéficiaires et 65,8 % des non-bénéficiaires (voir tableau 1.9). On trouve la plus forte proportion de résidents dans le groupe des étudiants du collégial : 37,1 % des bénéficiaires et 77,4 % des non-bénéficiaires.

Ces données correspondent largement à celles dont dispose l'Aide financière aux études. Ces dernières font état d'une proportion de 73,1 % d'étudiants bénéficiaires non-résidents et de 26,9 % d'étudiants bénéficiaires résidents.

1.2.5 La présence d'une contribution des parents

L'Aide financière aux études demande aux parents des étudiants considérés comme « non autonomes »[11] de contribuer financièrement à leurs études. Le montant de la contribution demandée est établi en tenant compte du niveau de revenu des parents et de leur situation familiale (nombre d'enfants aux études postsecondaires, état matrimonial, etc.).

Les données de la présente enquête indiquent que 39 % des étudiants bénéficiaires ont affirmé recevoir une contribution de leurs parents (voir tableau 1.10 de l'annexe 1). La différence entre la définition du terme « contribution » retenue pour l'enquête et celle utilisée par l'AFE peut expliquer en partie l'écart observé entre les données de l'AFE et celles de l'enquête. Le chapitre 5, qui porte sur les dépenses et les contributions des tiers, propose une analyse plus approfondie de cette question.

Par ailleurs, les étudiants non bénéficiaires tendent à être plus nombreux à recevoir une contribution de leurs parents (57,3 %).

1.2.6 La présence d'une contribution du conjoint

Comme c'est le cas pour les parents, l'Aide financière aux études demande une contribution financière du conjoint de l'étudiant qui tient compte de son revenu. La définition de conjoint utilisée dans le cadre du Programme de prêts et bourses comprend seulement la personne mariée avec l'étudiant et non séparée de celui-ci ou encore le conjoint de fait lorsque le couple vit avec au moins un enfant.

En ce qui concerne l'enquête, la définition de conjoint n'a pas été établie sur les mêmes bases que celle du Programme de prêts et bourses. À une question portant sur leur état matrimonial, les étudiants pouvaient notamment répondre « marié » ou « en union de fait »[12]. Les étudiants qui ont donné l'une ou l'autre de ces réponses se sont vu poser des questions relativement à la contribution financière de leur conjoint. La définition de « conjoint » utilisée dans l'enquête étant plus large que celle acceptée dans le cadre du Programme, la population considérée aux fins d'évaluation de la présence d'une contribution du conjoint représente 15 % des bénéficiaires (237 répondants[13]). Parmi ceux-ci, 18 % (45 répondants) ont affirmé recevoir une contribution de leur conjoint, soit 2,8 % de l'ensemble des bénéficiaires sondés (voir tableau 1.11 de l'annexe 1).

En ce qui a trait aux non-bénéficiaires, 14,9 % des étudiants ayant un conjoint ont affirmé recevoir une contribution de ce dernier, soit 1,7 % de l'ensemble des non-bénéficiaires.

[11] Le critère d'autonomie se fonde sur pluseurs paramètres. Les principaux sont : être ou avoir été marié; être ou avoir été un parent biologique ou adoptif; vivre maritalement avec une autre personne et avec au moins un enfant, qu'il soit le sien ou celui de l'autre personne; être enceinte d'au moins vingt semaines; avoir obtenu un diplôme universitaire de 1er cycle; avoir subvenu à ses besoins pendant au moins 2 ans sans avoir étudié à temps plein pendant cette période.

[12] Voir la question 28 du questionnaire (appendice 1).

[13] Le nombre réel de bénéficiaires ayant un conjoint est de 251, soit 16 % du nombre total de bénéficiaires. Cependant, parmi ceux-ci, 14 n'ont pas répondu à la question portant sur la présence d'une contribution du conjoint, ce qui porte le total des répondants considérés aux fins de cette estimation à 237.

1.3 Les caractéristiques socioéconomiques

1.3.1 L'état matrimonial

Une tendance observable chez tous les étudiants est la plus forte propension des bénéficiaires de l'Aide financière aux études à être mariés lorsqu'on les compare à la population non bénéficiaire. Tous ordres d'enseignement confondus, 47,4 % des bénéficiaires qui ont un conjoint sont mariés, alors que cette proportion est de 35,3 % pour les non-bénéficiaires (voir tableau 1.12). Cette tendance est la plus accentuée chez les étudiants de l'université : 51,1 % des bénéficiaires qui ont un conjoint sont mariés comparativement à 37,1 % des non-bénéficiaires. C'est d'ailleurs parmi les étudiants de l'université que l'on trouve une plus forte proportion d'étudiants mariés que d'étudiants vivant en union de fait.

1.12 Répartition des étudiants qui ont un conjoint selon l'état matrimonial, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b
Mariés	39,5	36,7	44,8	32,2	51,1	37,1	47,4	35,3
Conjoints de fait	60,5	63,3	55,2	67,8	48,9	62,9	52,6	64,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau 1.13 fournit des indications quant au lien entre le sexe des étudiants et leur état matrimonial. On remarque que les hommes et les femmes ont un profil relativement semblable quant à leur état matrimonial, à l'exception des étudiants du secondaire à la formation professionnelle. Pour ce qui est de ces derniers, on observe des différences significatives : les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à être mariées ou à vivre en union de fait (26,2 % comparativement à 18,4 % des hommes) ainsi qu'à être séparées ou divorcées (8 % comparativement à 0,8 % des hommes). Les hommes de la formation professionnelle ont, quant à eux, un profil qui se démarque des autres étudiants. Bien qu'à l'instar de ces derniers une large majorité soit célibataire (80,8 %), la proportion d'étudiants mariés ou vivant en union de fait reste plus élevée qu'ailleurs.

1.13 Répartition des étudiants selon l'état matrimonial, le sexe et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Célibataires	80,8	65,3	92,2	88,2	85,2	84,0	87,2	83,7
Mariés ou conjoints de fait	18,4	26,2	7,0	10,5	13,9	14,5	12	14,0
Séparés ou divorcés	0,8	8,0	0,8	1,3	0,9	1,6	0,8	2,2
Veufs	-	0,6	-	-	-	-	-	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1.3.2 Les enfants à charge

Si l'on considère l'ensemble des étudiants, on remarque une tendance plus élevée des étudiants bénéficiaires à avoir des enfants à leur charge (voir tableau 1.14). En effet, les bénéficiaires sont près de deux fois plus nombreux que les non-bénéficiaires à avoir des enfants à leur charge. Cette tendance est particulièrement accentuée chez les étudiants de l'université : 12,5 % des bénéficiaires ont des enfants à leur charge, alors que cette proportion est de 3,6 % chez les non-bénéficiaires.

Les dépenses supplémentaires associées au fait de vivre avec des enfants peuvent être vues comme un facteur déterminant un étudiant à faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

1.14 Répartition des étudiants selon la présence d'enfants à charge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b
Sans enfant à charge	79,1	81,6	90,1	96,1	87,5	96,5	87,6	93,4
Avec enfants à charge	20,9	18,4	9,9	3,9	12,5	3,5	12,4	6,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau 1.15 montre que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir la charge d'enfants que les hommes. Cette réalité est particulièrement affirmée chez les étudiants du secondaire à la formation professionnelle et chez ceux du collégial. Chez les étudiants de l'université, la proportion d'hommes et de femmes qui ont des enfants à leur charge est comparable.

1.15 Répartition des étudiants selon la présence d'enfants à charge, le sexe et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Sans enfant à charge	87,8	71,2	97,1	92,8	93,7	92,4	93,8	89,9
Avec enfants à charge	12,2	28,8	2,9	7,2	6,3	7,6	6,2	10,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Par ailleurs, les données portant sur le nombre d'enfants (voir tableau 1.16 de l'annexe 1) permettent de constater que les étudiants du secondaire sont proportionnellement plus nombreux à avoir plus d'un enfant à leur charge. Ainsi, 19,6 % de ces étudiants ont 2 enfants ou plus, alors que cette proportion est de 5,4 % pour les étudiants du collégial et de 8,1 % pour ceux de l'université. L'âge moyen plus élevé des étudiants de la formation professionnelle et de ceux de l'université peut expliquer la présence plus fréquente de deux enfants ou plus auprès de ces étudiants.

L'âge moyen des étudiants ayant des enfants à charge (voir tableau 1.17 de l'annexe 1) est de 32,7 ans chez les étudiants du secondaire, de 33,3 ans chez ceux du collégial et de 34,6 ans chez ceux de l'université. Il semble donc que, malgré l'âge moyen plus élevé des étudiants du secondaire par rapport aux étudiants du collégial, les premiers font le choix d'avoir des enfants à un âge plus jeune. Les étudiants de l'université retardent, quant à eux, à un âge légèrement plus avancé le fait d'avoir des enfants.

1.3.3 Les revenus bruts des étudiants pour l'année 2001

Le tableau 1.18 permet de constater que les bénéficiaires de l'Aide financière aux études et les non-bénéficiaires ont un niveau de revenus comparable. Alors que les étudiants de la formation professionnelle qui sont non bénéficiaires ont un revenu moyen globalement plus élevé que ceux qui sont bénéficiaires, cette tendance se trouve inversée chez les étudiants du collégial où l'on trouve les revenus les plus élevés chez les bénéficiaires.

Si l'on compare le niveau de revenus selon l'ordre d'enseignement, on constate que ce sont les étudiants de l'université qui ont les revenus les plus élevés. Le niveau de scolarité élevé et l'âge plus avancé de ces étudiants peut expliquer leur propension à occuper des emplois plus rémunérateurs.

Les étudiants du collégial ont, quant à eux, le niveau de revenus le plus bas, celui-ci étant inférieur au niveau de revenus des étudiants à la formation professionnelle. La moyenne d'âge plus élevée de ces derniers, combinée au fait que l'on trouve parmi eux une plus forte proportion d'étudiants effectuant un retour aux études, donc ayant généralement acquis de l'expérience sur le marché du travail, sont des éléments qui peuvent expliquer leurs revenus plus élevés.

Lorsque l'on s'attarde aux revenus déclarés par les étudiants selon leur sexe, on observe que les femmes ont des revenus moindres que les hommes. Cette tendance, observable à tous les ordres d'enseignement, est toutefois nettement plus accentuée chez les non-bénéficiaires que chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études. Comme l'indique le tableau 1.18, l'écart de revenus entre les hommes et les femmes non bénéficiaires est de l'ordre de 1 993 $ pour ceux du secondaire, de 954 $ pour ceux du collégial et de 931 $ pour ceux de l'université. À titre de comparaison, la différence de revenus entre les hommes et les femmes bénéficiaires est de 626 $ pour ceux du secondaire, de 681 $ pour ceux du collégial et de 286 $ pour ceux de l'université.

Le fait que les revenus des étudiants non bénéficiaires de l'Aide financière aux études soient davantage composés de revenus d'emploi explique le plus grand écart entre les hommes et les femmes de ce groupe. Les écarts perceptibles entre les hommes et les femmes ayant participé à l'enquête reflètent ainsi les écarts de revenus observables au sein de la population canadienne[14].

1.18 Revenu brut moyen des étudiants pour l'année 2001 selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Bénéficiaires	8 832	8 206	8 463	7 782	11 385	11 099	10 040	9 415
Non-bénéficiaires	10 752	8 759	7 697	6 743	11 561	10 630	9 615	8 417
Total	10 447	8 600	7 868	7 062	11 491	10 821	9 730	8 762

1.3.4 L'endettement moyen des étudiants

L'endettement auquel fait référence cette section comprend la dette d'études contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses et les dettes d'autres sources (cartes ou marges de crédits, prêts personnels, etc.).

Le premier constat qui peut être fait à la lumière des données du tableau 1.19 est que le niveau d'endettement des bénéficiaires d'une aide financière aux études est nettement plus élevé que celui des non-bénéficiaires. Le fait d'être bénéficiaire du Programme de prêts et bourses implique nécessairement un endettement[15] qui hausse le niveau général de la dette cumulée par un étudiant.

Une comparaison par ordre d'enseignement permet de constater que la dette moyenne des bénéficiaires du secondaire est plus élevée de 2 065 $ que celle des non-bénéficiaires. Cet écart est de 4 414 $ entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires du collégial et de 6 698 $ entre ceux de l'université. C'est donc au secondaire que l'écart entre bénéficiaires et non-bénéficiaires est le moins important. La durée plus courte des études, qui implique une dette d'études moins importante, peut expliquer ce fait.

Alors qu'on observe un lien direct en ce qui concerne les étudiants bénéficiaires, entre le niveau d'endettement et la durée des études, il n'en est pas de même pour les étudiants non bénéficiaires. Chez ces derniers, on constate un endettement comparable entre les étudiants du secondaire et ceux de l'université, alors que l'endettement est moindre chez les étudiants du collégial. L'âge relativement plus élevé des étudiants du secondaire et des étudiants de l'université peut expliquer leurs profils semblables quant à leur endettement.

[14] Pour l'année 1998, l'écart entre les revenus bruts des hommes et des femmes au Canada était de 16,9 %. D'après Statistique Canada, *Un coup d'œil sur le Canada*, 2002, p. 9.

[15] À l'exception des personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, lesquelles reçoivent la totalité de l'aide financière qui leur est accordée sous forme de bourse, les étudiants bénéficiaires reçoivent d'abord un prêt. À ce prêt s'ajoute une bourse lorsque le montant du prêt ne couvre pas la différence entre les dépenses admises de l'étudiant et les contributions demandées (de l'étudiant et, le cas échéant, des parents ou du conjoint).

1.19 Endettement moyen des étudiants selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b
Hommes	4971	3 263	5922	1491	9420	3398	7555	2482
Femmes	5037	2 387	5760	1332	9819	2648	7579	1929
Total	5006	2 941	5815	1401	9657	2959	7570	2188

Si l'on s'attarde à la relation qui peut être établie entre la variable « sexe » et l'endettement des étudiants, on observe une différence entre les étudiants bénéficiaires d'une aide financière aux études et ceux qui ne le sont pas. Chez ces derniers, on note une tendance plus forte des hommes à contracter des dettes qui ne sont pas liées au Programme de prêts et bourses, peu importe l'ordre d'enseignement concerné, alors que chez les bénéficiaires, le niveau d'endettement entre les hommes et les femmes est comparable.

Chapitre 2

Le cheminement scolaire

Principaux faits saillants

- La moitié des étudiants du secondaire interrogés n'étaient pas aux études avant leur inscription à la formation professionnelle (45,9 % des bénéficiaires et 57,6 % des non-bénéficiaires).
- Parmi les étudiants du collégial et de l'université, les bénéficiaires sont plus nombreux à effectuer un retour aux études (23,4 % des bénéficiaires du collégial et 26,5 % de l'université) que les non-bénéficiaires (14,9 % des non-bénéficiaires du collégial et 13,3 % de l'université).
- Près de 8 % des étudiants (7,8 % des bénéficiaires et 7,8 % des non-bénéficiaires) ont déjà interrompu le programme d'études auquel ils étaient inscrits en 2001-2002.
- Les étudiants qui ont déjà interrompu leur programme d'études ont généralement un revenu annuel plus élevé que les autres étudiants (la différence est d'environ 1 000 $ de plus) et se caractérisent par une plus forte propension à avoir au moins un enfant à leur charge.
- Parmi les étudiants qui ont déjà interrompu leur programme d'études, les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses l'ont généralement interrompu pendant une plus longue période que les non-bénéficiaires (3 mois de plus en moyenne).
- Ce sont des raisons financières qui sont le plus souvent évoquées par les répondants pour expliquer l'interruption passée de leur programme d'études (22,3 % des bénéficiaires et 19,1 % des non-bénéficiaires).
- Les hommes donnent davantage les difficultés financières comme raison de l'arrêt temporaire de leur programme d'études (26,2 %) que les femmes (14,7 %).
- Globalement, les étudiants espèrent obtenir leur diplôme après un nombre de trimestres moindre que celui prévu pour leur programme d'études.
- La principale raison qui explique le fait que certains étudiants envisagent de prendre plus de temps pour obtenir leur diplôme que ce qui est normalement prévu dans le cadre de leur programme d'études est la charge de travail trop grande que comporte le programme.

2.1 L'activité exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi en 2001-2002

Les données relatives aux activités exercées avant l'inscription au programme d'études poursuivi par l'étudiant en 2001-2002 ne tiennent pas compte des activités pratiquées pendant la période estivale.

Le tableau 2.1. montre bien la spécificité des étudiants de la formation professionnelle au secondaire en ce qui a trait aux activités retenues.

On remarque que les étudiants du secondaire sont proportionnellement plus nombreux que les étudiants des autres ordres d'enseignement à effectuer un retour aux études. Chez les bénéficiaires du secondaire, près de la moitié effectue un retour aux études (45,9 %), alors qu'une majorité de non-bénéficiaires sont dans cette situation (57,6 %).

Pour ce qui est des étudiants des autres ordres d'enseignement, la proportion qui effectue un retour aux études est plus élevée chez les bénéficiaires que chez les non-bénéficiaires. L'écart est de 8,5 % entre les étudiants du collégial et de 13,2 % entre ceux de l'université. Cela peut s'expliquer par le fait qu'on trouve, chez les non-bénéficiaires, une plus forte proportion d'étudiants plus jeunes qui résident chez leurs parents. Ces étudiants tendent davantage à avoir un parcours scolaire continu. Parmi les bénéficiaires se trouve la plus forte proportion d'étudiants plus âgés et ayant des enfants à leur charge. Ces étudiants ont une plus grande propension à effectuer un retour aux études.

Cela peut s'expliquer également par le fait que les étudiants qui effectuent un retour aux études, après un temps d'arrêt plus ou moins long, sont plus enclins à demander une aide financière aux études en raison de leurs besoins plus grands (niveau de dépenses plus élevé, enfants à charge, etc.).

Comparativement aux étudiants du collégial et de l'université, il semble que les étudiants du secondaire qui effectuent un retour aux études aient moins recours au Programme de prêts et bourses. Ce constat peut s'expliquer, en partie du moins, par le fait que d'autres organismes gouvernementaux, tel Emploi-Québec, offrent un soutien financier aux adultes qui souhaitent suivre une formation courte pouvant leur assurer un emploi à court terme. Les programmes offerts à la formation professionnelle au secondaire sont particulièrement ciblés par ce type de mesures de formation de la main-d'œuvre. Cela pourrait expliquer qu'on trouve parmi les étudiants du secondaire une part plus importante de personnes qui effectuent un retour aux études et qui ne bénéficient pas du Programme de prêts et bourses.

2.1 Répartition des étudiants selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi pendant l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b
Aux études	53,9	42,4	76,6	85,1	73,3	86,7	72,5	77,3
Autres activités[16]	45,9	57,6	23,4	14,9	26,5	13,3	27,4	22,7
NSP/NRP	0,2	-	-	-	0,2	-	0,1	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données sur l'âge moyen des étudiants selon l'activité exercée avant leur inscription au programme d'études poursuivi en 2001-2002 (voir tableau 2.2) indiquent, d'une part, que les étudiants qui ont poursuivi leurs études sans interruption sont ceux qui ont la moyenne d'âge la moins élevée (21 ans). D'autre part, parmi les étudiants qui effectuent un retour aux études, on constate que ceux qui bénéficiaient de l'assistance-emploi ou qui demeuraient à la maison sont les plus âgés (34 ans).

[16] La catégorie « Autres activités » regroupe toutes les activités déclarées par les étudiants à l'exception de « Aux études ». Le tableau 2.3 de l'annexe 1 détaille les types d'activités.

2.2 Âge moyen des étudiants selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi pendant l'année scolaire 2001-2002 et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (ans)	Collégial (ans)	Université (ans)	Total (ans)
Aux études	19	19	23	21
Au travail à temps plein ou partiel	25	26	29	27
Prestataires de l'assistance-emploi	31	39	33	34
Prestataires de l'assurance-emploi	32	34	29	32
À la maison	35	32	36	34
Autres	33	19	30	29
NSP/NRP	42	-	33	34
Total	23	21	24	22

2.2 L'interruption du programme d'études poursuivi en 2001-2002

2.2.1 La propension à avoir interrompu le programme d'études poursuivi en 2001-2002

Cette section s'attarde à l'interruption ou à l'abandon des études et, plus particulièrement, aux facteurs qui influencent les étudiants quant à leur décision d'interrompre ou de suspendre leurs études.

Il importe de noter que les questions relatives à cette section ne portaient que sur le programme d'études auquel l'étudiant était inscrit en 2001-2002. Ainsi, un étudiant de l'université qui avait déjà interrompu ses études collégiales, par exemple, n'est pas inclus dans les données relatives à l'interruption des études.

Une régression logistique a été effectuée sur la variable « interruption passée du programme d'études » afin de mesurer l'impact réel de certaines variables indépendantes sur la propension des étudiants à avoir déjà interrompu le programme d'études auquel ils sont inscrits en 2001-2002. Ces variables sont le sexe, l'ordre d'enseignement, l'âge, le revenu total brut de l'étudiant, le revenu estimé des parents, le statut à l'Aide financière aux études et la présence d'enfants à charge. Ce modèle de régression est faible. Il n'explique que 3 % des variations de l'interruption passée du programme d'études. Cependant, deux variables se sont révélées significatives quant à leur influence sur l'interruption des études : il s'agit de l'âge et du revenu de l'étudiant.

Bien que les autres variables dont nous avons fait état précédemment n'influent pas sur le fait d'avoir déjà interrompu le programme d'études, celles-ci sont quand même traitées à titre d'information, mais leur rôle doit être interprété avec prudence.

2.2.1.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études et de l'âge

Rien n'indique que les étudiants qui ont déjà interrompu leur programme d'études tendent davantage à demander de l'aide financière aux études ou que les bénéficiaires aient davantage tendance à interrompre leurs études. Les résultats présentés dans le tableau 2.3 montrent, au contraire, que les bénéficiaires et les non-bénéficiaires ont des profils très semblables en ce qui concerne l'interruption passée de leur programme d'études.

Il apparaît également que la tendance à avoir interrompu le programme d'études est sensiblement la même pour les étudiants des trois ordres d'enseignement.

2.3 Répartition des étudiants selon l'interruption passée du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b
Programme d'études interrompu	7,1	9,4	7,8	7,5	7,5	7,4	7,8	7,8
Programme d'études non interrompu	92,9	90,6	92,2	92,5	92,5	92,6	92,2	92,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lorsque l'on s'attarde à l'effet de l'âge sur l'interruption du programme d'études, on constate que l'âge moyen des étudiants (24 ans) qui ont déjà interrompu leur programme d'études est quelque peu plus élevé que celui des étudiants (22 ans) qui ont poursuivi leur programme sans interruption (voir tableau 2.4 de l'annexe 2).

2.2.1.2 L'influence du niveau de revenu des étudiants

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le modèle de régression établit que le revenu de l'étudiant en 2001 a une incidence réelle sur sa tendance à avoir interrompu son programme d'études. Ainsi, à un revenu plus élevé des étudiants correspond une plus forte tendance à avoir déjà interrompu le programme d'études. Tant chez les bénéficiaires que chez les non-bénéficiaires des trois ordres d'enseignement, on observe un revenu brut moyen plus élevé chez les étudiants qui ont déjà interrompu le programme d'études qu'ils poursuivaient en 2001-2002 (voir tableau 2.5).

Il est toutefois difficile d'établir avec certitude la nature du lien entre le niveau de revenu et la tendance plus forte à interrompre le programme d'études. Il serait possible d'avancer qu'un revenu plus élevé incite à une certaine remise en cause du cheminement scolaire, laquelle mènerait à une interruption du programme d'études. On pourrait aussi avancer l'hypothèse que les étudiants qui travaillent davantage, et qui ont par conséquent un revenu plus élevé, éprouvent des difficultés particulières à concilier le travail et les études, ce qui les conduit à interrompre leur parcours scolaire. Par ailleurs, le revenu plus élevé des étudiants ayant interrompu leur programme d'études s'explique certainement par le fait que ces étudiants ont davantage travaillé pendant la période d'interruption. Cette dernière hypothèse n'est valable cependant que pour les étudiants qui ont interrompu leur programme d'études en 2001, année pour laquelle nous possédons les données relatives au revenu sur lequel se base l'estimation.

L'étude de l'influence d'autres variables sur la propension des étudiants à interrompre leur programme d'études ainsi que de leurs raisons de le faire permet d'avoir un portrait plus complet de cette question et de tirer des conclusions plus probantes.

2.5 Revenu moyen brut des étudiants pour l'année 2001 selon l'interruption passée du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b
Programme d'études interrompu	9453	10 590	9203	9338	12 201	12 876	10 743	10 742
Programme d'études non interrompu	8430	9992	7921	6992	11 134	10 873	9572	8836
NSP/NRP	-	27 000	-	-	-	-	-	27 000
Total	8504	10 076	8019	7173	11 218	11 027	9662	9994

2.2.1.3 L'influence du revenu estimé des parents et du conjoint

Alors qu'on aurait pu croire qu'à un revenu parental plus faible correspondrait une tendance plus accentuée des étudiants à interrompre leur programme d'études, cela en raison d'une contribution financière plus faible des parents à leurs études, les données portant sur le revenu des parents (voir tableau 2.6) ne permettent pas d'établir de lien entre les variables « programme d'études interrompu » et « revenu parental estimé ». Le modèle de régression a également établi comme non significatif le rôle du revenu des parents.

En ce qui concerne les bénéficiaires, le revenu estimé des parents d'étudiants qui ont déjà interrompu leur programme d'études est légèrement supérieur à celui des parents d'étudiants qui ont poursuivi leur programme sans interruption. Pour ce qui est des non-bénéficiaires, c'est le revenu des parents d'étudiants qui n'ont pas interrompu leur programme qui est un peu plus élevé.

2.6 Revenu moyen brut estimé des parents pour l'année 2001 selon l'interruption passée du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b
Programme d'études interrompu	33 431	60 910	41 352	62 325	52 788	82 712	47 157	68 075
Programme d'études non interrompu	36 274	54 139	40 226	71 481	49 715	80 270	44 775	71 707
Total	35 997	54 908	40 303	70 748	50 000	80 446	44 974	71 406

Par ailleurs, on aurait aussi pu croire que la tendance des étudiants qui ont un conjoint à interrompre leur programme d'études s'accentue en même temps que le revenu du conjoint diminue. Or, le revenu du conjoint n'influe pas sur l'interruption du programme. Dans la majorité des cas, on constate que le revenu moyen des conjoints d'étudiants ayant déjà interrompu leur programme est plus élevé. À quelques exceptions[17] près, la différence entre le revenu des conjoints d'étudiants qui ont interrompu leur programme et celui des étudiants qui poursuivent leur programme sans interruption est très faible (voir tableau 2.7 de l'annexe 2).

[17] La différence de revenu marquée des conjoints d'étudiants non bénéficiaires du collégial ne fait pas l'objet d'une analyse, car elle comporte une marge d'erreur élevée.

2.2.1.4 L'influence de la présence d'enfants à charge

La présence d'enfants à charge n'a pas une grande influence sur la tendance à interrompre le programme d'études. Globalement, on observe que 7,6 % des étudiants sans enfant et 8,9 % des étudiants qui ont au moins un enfant à charge ont déjà interrompu leur programme d'études. L'écart entre les étudiants qui n'ont pas d'enfant et ceux qui en ont est légèrement supérieur (approximativement de 3 %) lorsqu'on ne tient compte que des étudiants du collégial et de l'université. En effet, 10,6 % des étudiants du collégial qui ont des enfants à charge ont déjà interrompu leur programme d'études, alors que 7,4 % des étudiants sans enfant à charge l'ont fait. Chez les étudiants de l'université, 10,2 % des étudiants qui ont des enfants à charge ont interrompu leur programme d'études comparativement à 7,1 % des étudiants sans enfant à charge.

Pour ce qui est des étudiants du secondaire, le taux d'interruption du programme d'études est plus élevé chez les étudiants sans enfant à charge (9,3 %) que chez ceux qui ont des enfants (6,5 %). La présence d'enfants ne semble donc pas avoir le même effet sur cette population étudiante que sur celles du collégial et de l'université.

Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'une forte proportion d'étudiants du secondaire effectuent un retour aux études et ont donc un intérêt particulièrement grand à terminer rapidement leur programme d'études afin de réintégrer le marché du travail.

2.8 Répartition des étudiants selon l'interruption passée du programme d'études, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Sans enfant	Avec enfants	Sans enfant	Avec enfants	Sans enfant	Avec enfants	Sans enfant	Avec enfants
Programme d'études interrompu	9,3	6,5	7,4	10,6	7,1	10,2	7,6	8,9
Programme d'études non interrompu	90,5	92,9	92,6	89,4	92,8	89,1	92,4	90,6
NSP/NRP	0,1	0,6	-	-	0,1	0,7	-	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

2.2.2 La durée de l'interruption du programme d'études

La durée de l'interruption du programme d'études est également un indicateur qui peut permettre de préciser le profil des étudiants qui font face à davantage de contraintes les amenant à suspendre temporairement leur programme d'études. Les données présentées dans cette section doivent cependant être interprétées avec prudence, car elles portent sur un échantillon très restreint d'étudiants et comportent des cotes de précision variant de passable à faible[18].

[18] Le tableau 2.9 de l'annexe 2 présente le nombre de répondants, les cotes de précision et les marges d'erreurs qui correspondent aux données de ce tableau.

Il ressort du tableau 2.9 que les bénéficiaires d'une aide financière aux études interrompent leur programme d'études pour une durée généralement plus longue que les non-bénéficiaires, sauf chez les étudiants du secondaire où l'on constate l'effet contraire.

2.9 Durée moyenne de l'interruption du programme d'études selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (mois)		Collégial (mois)		Université (mois)		Total (mois)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Bénéficiaires	4,8	7,7	16,2	15,0	10,8	13,6	12,4	13,5
Non-bénéficiaires	8,5	10,8	8,1	9,9	10,9	9,1	9,1	9,8

Si l'on s'attarde à la durée de l'interruption du programme d'études selon le sexe, on observe que les femmes tendent à interrompre leur programme plus longtemps que les hommes. Cette tendance s'observe davantage chez les étudiants du secondaire à la formation professionnelle (7,7 mois pour les femmes comparativement à 4,8 mois pour les hommes) et chez ceux de l'université (13,6 mois pour les femmes comparativement à 10,8 mois pour les hommes) où les femmes bénéficiaires interrompent leur programme d'études en moyenne 3 mois de plus que les hommes.

2.2.3 Les raisons de l'interruption du programme d'études

Les données concernant les raisons de l'interruption du programme d'études ne sont pas traitées par ordre d'enseignement en raison du nombre trop faible de répondants concernés par cette question (78 répondants du secondaire, 182 du collégial et 142 de l'université) et de la grande variété de réponses fournies. Les données, traitées tous ordres d'enseignement confondus, ont une cote de précision qualifiée de « faible ».

Le tableau 2.10 donne les raisons des bénéficiaires et des non-bénéficiaires à l'origine de l'interruption passée de leur programme d'études. On remarque premièrement que l'insuffisance des ressources financières est la raison la plus souvent évoquée tant par les bénéficiaires (22,3 %) que par les non-bénéficiaires (19,1 %). Les autres motifs les plus souvent mentionnés par les bénéficiaires sont les problèmes de santé (13,2 %), la difficulté du programme, l'insuffisance des résultats ou l'échec scolaire (11,4 %) et le besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou le départ en voyage (11,4 %). Les non-bénéficiaires ont, quant eux, davantage répondu que le programme d'études ou l'établissement d'enseignement manquait d'intérêt (16,5 %), ou donné une raison autre que celles apparaissant comme choix (13,4 %) ou les problèmes de santé (12,3 %).

Si l'on s'attarde aux principales différences entre les étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires, on constate que les premiers sont nettement plus nombreux à avoir interrompu leur programme d'études pour des raisons liées aux difficultés du programme, à l'insuffisance de leurs résultats ou à l'échec scolaire (11,4 %), à des obligations familiales (8,8 %) ou pour prendre des vacances, partir en voyage, se reposer ou faire une pause (11,4 %).

De leur côté, les étudiants non bénéficiaires se distinguent par leur plus forte propension à avoir interrompu leur programme d'études en raison d'obligations professionnelles (8,5 %) ou parce que leur programme d'études ou leur établissement d'enseignement n'était pas intéressant (16,5 %).

2.10 Répartition des étudiants selon la raison principale de l'interruption passée du programme d'études et le statut à l'Aide financière aux études

	Bénéficiaires (%)	Non-bénéficiaires (%)
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	5,8	8,1
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	3,3	5,3
Charge de travail trop lourde	2,5	3,2
Réorientation des études	9,1	7,8
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	6,6	8,8
Obligations familiales	8,3	4,6
Problèmes de santé	12,4	12,0
Insuffisance des ressources financières	22,3	19,1
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	11,6	7,4
Autres	8,3	13,4
NSP/NRP	-	1,4
Total	100,0	100,0

Une analyse selon le sexe des raisons de l'interruption du programme d'études montre plusieurs dissemblances entre le profil des hommes et celui des femmes (voir tableau 2.11). En ce qui a trait aux raisons les plus souvent mentionnées, les hommes et les femmes se ressemblent : la raison la plus souvent évoquée par les hommes est l'insuffisance des ressources financières (26,2 %), elle est suivie du manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement (15 %) et des obligations professionnelles (11,2 %). Les principales raisons de l'abandon chez les femmes sont le manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement (17,5 %), les problèmes de santé (14,7 %) et l'insuffisance des ressources financières (14,7 %).

Les écarts les plus significatifs se trouvent notamment entre les femmes et les hommes qui donnent la réorientation des études comme raison principale de l'interruption de leur programme : 10,9 % des femmes l'identifient comme la cause principale, alors que seulement 5,9 % des hommes le font. Les femmes sont également proportionnellement plus nombreuses à mentionner les obligations familiales (10 % comparativement à 1,1 % des hommes). Les hommes sont, quant à eux, beaucoup plus nombreux à avoir interrompu leur programme d'études en raison de leurs obligations professionnelles (11,2 % comparativement à 4,7 % des femmes). Il apparaît également qu'ils sont plus nombreux à interrompre leur programme pour des raisons financières (26,2 %) que les femmes (14,7 %).

2.11 Répartition des étudiants selon la raison principale de l'interruption passée du programme d'études et le sexe

	Hommes (%)	Femmes (%)
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	7,5	8,5
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	6,4	3,8
Charge de travail trop lourde	4,3	1,4
Réorientation des études	5,9	10,9
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	11,2	4,7
Obligations familiales	1,1	10,0
Problèmes de santé	10,2	14,7
Insuffisance des ressources financières	26,2	14,7
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	8,6	8,1
Autres	10,2	13,3
NSP/NRP	1,1	0,9
Total	100,0	100,0

2.3 Le temps nécessaire pour obtenir le diplôme visé

Cette section ne concerne que les étudiants du collégial et de l'université. Les étudiants inscrits à la formation professionnelle au secondaire n'ont pas eu à répondre aux questions relatives au temps nécessaire pour obtenir leur diplôme en raison de la trop grande hétérogénéité à cet égard des programmes professionnels offerts. Par ailleurs, l'unité de mesure utilisée dans cette section est le trimestre. Or, la notion de trimestre n'est pas utilisée dans le cadre de la formation professionnelle au secondaire, elle est remplacée par un nombre d'heures.

2.3.1 Le nombre de trimestres nécessaire pour obtenir le diplôme visé

Une minorité d'étudiants prévoient prendre un plus grand nombre de trimestres que le nombre prévu par leur programme d'études pour obtenir leur diplôme : c'est le cas de 19,5 % des bénéficiaires et de 23 % des non-bénéficiaires.

Le tableau 2.12 permet de comparer le nombre de trimestres que prévoient prendre les étudiants et le nombre qui est habituellement nécessaire pour obtenir le diplôme visé. La durée normale du programme n'a pas été établie à partir de données du ministère de l'Éducation, elle a été évaluée par les étudiants sondés.

Compte tenu des différences entre les programmes d'études offerts au collégial et à l'université quant au nombre de trimestres normalement nécessaire pour obtenir un diplôme, le tableau 2.12 présente les données relatives aux étudiants du collégial selon la formation générale et la formation technique, et celles relatives aux étudiants de l'université selon le 1er cycle et les cycles supérieurs.

2.12 Nombre moyen de trimestres que prévoient prendre les étudiants et nombre normalement nécessaire pour terminer le programme d'études selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Collégial Formation générale (%)		Collégial Formation technique (%)		Université 1er cycle (%)		Université Cycles supérieurs (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b
					Nombre prévu					
Hommes	4,4	4,4	5,1	5,8	6,2	6,0	5,1	6,4	5,8	5,5
Femmes	4,2	4,1	5,4	5,5	5,9	6,1	5,0	5,9	5,5	5,3
Total	4,3	4,2	5,3	5,6	6,0	6,1	5,0	6,1	5,5	5,4
					Nombre nécessaire					
Hommes	4,3	4,1	5,4	5,8	7,1	6,6	5,6	7,1	6,1	5,7
Femmes	4,1	4,1	5,8	5,8	6,6	6,5	5,5	6,4	5,9	5,6
Total	4,2	4,1	5,7	5,8	6,8	6,6	5,5	6,8	6,0	5,6

Si l'on compare les étudiants bénéficiaires aux non bénéficiaires, on observe un profil très semblable quant au temps qu'ils prévoient prendre pour obtenir leur diplôme, sauf en ce qui concerne les étudiants de l'université aux cycles supérieurs. Chez ces derniers, on constate que les étudiants non bénéficiaires comptent prendre en moyenne un trimestre de plus que les bénéficiaires pour obtenir leur diplôme. Les activités professionnelles qui peuvent se combiner aux études à ce niveau, et qui touchent davantage les non bénéficiaires, peuvent expliquer ce phénomène.

Lorsque l'on met en parallèle le nombre de trimestres prévu et le nombre normalement nécessaire pour obtenir un diplôme, il est surprenant de constater que les étudiants de l'université, tant au 1er cycle qu'aux cycles supérieurs, et les étudiants du collégial à la formation technique (dans une moindre mesure toutefois) prévoient terminer leurs études assez rapidement : le nombre de trimestres prévu est moindre que le nombre normalement nécessaire. L'offre de cours au trimestre d'été à l'université et à la formation technique au collégial avantage peut-être les étudiants qui souhaitent accélérer leur formation. Chez les étudiants de la formation générale au collégial, on n'observe pas cette tendance à terminer le programme d'études plus rapidement. Pour ces étudiants, le temps prévu pour obtenir le diplôme correspond au temps normalement nécessaire.

Il est étonnant de constater que chez les étudiants des cycles supérieurs de l'université, les étudiants non bénéficiaires ont indiqué une durée normale du programme d'études plus longue (2 trimestres de plus en moyenne) que les bénéficiaires alors que, parmi les étudiants du collégial et de l'université au 1er cycle, les étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires ont indiqué sensiblement la même durée. Deux facteurs pourraient expliquer ce fait. D'une part, les cycles supérieurs de l'université comportent souvent des activités de rédaction de thèse ou de maîtrise. Ainsi, la durée normale du programme d'études en nombre de trimestres est établie moins clairement que pour les programmes du 1er cycle et ceux du collégial, cela peut donc amener les étudiants à en avoir une idée beaucoup plus large. D'autre part, et compte tenu de l'élément précédent, il semble que l'évaluation que font les répondants de la durée de leur propre parcours influence leur réponse quant au nombre de trimestres normalement nécessaire pour obtenir un diplôme dans leur programme d'études : leur évaluation se situe en dessous du nombre de trimestres qu'ils prévoient.

Enfin, les données concernant les hommes et les femmes ne permettent pas de relever de différences importantes relativement au temps nécessaire pour obtenir leur diplôme.

2.3.2 La raison principale qui amène les étudiants à prolonger leur programme d'études

La question portant sur la raison principale pour laquelle un étudiant doit prendre plus de temps que ce qui est habituellement nécessaire pour terminer son programme d'études n'a été posée qu'aux étudiants qui ont déclaré prévoir prendre plus de temps (901 étudiants au total).

La raison principale que donnent les étudiants pour expliquer la prolongation de leurs études est la charge de travail trop lourde du programme d'études, qu'ils soient bénéficiaires ou non, du collégial ou de l'université (voir tableau 2.13). Cette raison, évoquée par plus de 30 % des répondants, n'a été que marginalement mentionnée pour expliquer l'interruption du programme d'études (voir tableau 2.10). Il semble donc que le processus qui amène l'étudiant à prendre plus de temps pour terminer son programme d'études soit assez indépendant de celui qui mène à son interruption.

Les étudiants du collégial et de l'université se distinguent quant aux autres réponses les plus fréquentes. Ainsi, les étudiants du collégial sont plus nombreux à avoir mentionné les difficultés liées au programme d'études (21,5 % des non-bénéficiaires et 24,6 % des bénéficiaires) et leur manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement (10,6 % des bénéficiaires et 17,6 % des non-bénéficiaires). Par ailleurs, les différences entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires sont assez mineures parmi les étudiants du collégial. On observe notamment parmi ceux-ci une proportion plus importante d'étudiants non bénéficiaires qui prolongent leur programme d'études parce qu'ils ne trouvent pas intéressant leur programme ou l'établissement d'enseignement, alors que les bénéficiaires sont plus nombreux à prolonger leurs études en raison d'obligations familiales (4,9 % comparativement à 0,5 % des non-bénéficiaires).

Quant aux étudiants de l'université, ils ont été nombreux à mentionner les obligations professionnelles (19,3 % des non-bénéficiaires et 23,5 % des bénéficiaires) comme cause de la prolongation de leur programme d'études. Comme c'est le cas pour les étudiants du collégial, on ne note pas d'écarts significatifs entre le profil des bénéficiaires et celui des non-bénéficiaires, mis à part les obligations familiales qui sont mentionnées par une proportion plus élevée de bénéficiaires (6,6 % comparativement à 1,3 % des non-bénéficiaires).

2.13 Répartition des étudiants selon la raison principale de la prolongation du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	10,6	17,6	8,9	8,8	9,6	14,4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	24,3	21,6	5,1	9,7	14,2	17,2
Charge de travail trop lourde	31,5	32,2	30,1	32,5	30,9	32,3
Réorientation des études	0,8	2,9	0,6	0,4	0,7	2,0
Obligations professionnelles	4,7	7,4	23,1	19,4	14,4	11,9
Obligations familiales	5,1	0,5	6,9	1,1	6,0	0,7
Problèmes de santé	4,3	4,3	1,0	1,6	2,6	3,3
Insuffisance des ressources financières	5,9	1,9	9,0	7,7	7,5	4,1
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	1,2	1,0	-	0,4	0,6	0,8
Besoin de cours supplémentaires, préalables ou d'été	2,8	3,3	6,7	6,7	4,8	4,6
Autres	9,0	6,4	8,7	11,1	8,8	8,1
NSP/NRP	-	1,0	-	0,4	-	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Chapitre 3

L'emploi et les revenus d'emploi

Ce chapitre traite de l'emploi chez les étudiants et des revenus d'emploi. Il est divisé en deux parties : la première porte exclusivement sur l'emploi occupé au cours de l'été, en l'occurrence l'emploi occupé à l'été 2001, et l'autre, sur l'emploi occupé au cours de l'année scolaire, soit l'année 2001-2002.

Principaux faits saillants

L'emploi d'été

- Dans une proportion de 81,8 %, les étudiants non bénéficiaires ont occupé un emploi pendant l'été 2001 comparativement à 74,8 % des bénéficiaires.
- Plus les étudiants sont âgés, moins ils tendent à occuper un emploi d'été : 45,6 % des 30-34 ans et 39,7 % des 35 ans ou plus ont occupé un emploi à l'été 2001.
- À l'été 2001, les étudiants qui résidaient chez leurs parents ont été nettement plus nombreux (85,9 %) à avoir occupé un emploi d'été que les étudiants qui résidaient ailleurs (67,8 %).
- Les étudiants qui ont occupé un emploi à l'été 2001 ont travaillé en moyenne pendant 12 semaines et ont consacré, dans le cas des non bénéficiaires, 32 heures et, dans celui des bénéficiaires, 33 heures par semaine à leur emploi.
- L'emploi d'été a permis de tirer des revenus hebdomadaires moyens de l'ordre de 284 $ chez les bénéficiaires et de 303 $ chez les non-bénéficiaires.
- Pour expliquer le fait de ne pas avoir occupé d'emploi à l'été 2001, 35,5 % des bénéficiaires et 33,8 % des non-bénéficiaires ont mentionné des motifs d'ordre scolaire.

L'emploi en cours d'année scolaire

- Une majorité d'étudiants (52,4 % des bénéficiaires et 63,8 % des non bénéficiaires) occupent un emploi tout en poursuivant leurs études à temps plein pendant l'année scolaire 2001-2002.
- Par semaine, les étudiants bénéficiaires consacrent en moyenne 16 heures à leur emploi, alors que les non bénéficiaires y consacrent 17 heures.
- Ce sont les étudiants plus jeunes, ceux qui sont âgés de 17 à 24 ans, qui présentent la plus forte tendance à occuper un emploi tout en poursuivant leurs études (63,8 % des 17-19 ans et 64,3 % des 20-24 ans).
- Les étudiants qui résident chez leurs parents pendant l'année scolaire 2001-2002 sont proportionnellement beaucoup plus nombreux (69,1 %) à occuper un emploi que les étudiants qui résident ailleurs (49,8 %).
- Seulement 31,1 % des étudiants qui ont au moins un enfant à charge occupent un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 et ils y consacrent en moyenne, 3 heures de plus par semaine que les étudiants sans enfant.

Principaux faits saillants *(Suite)*

- Les étudiants qui reçoivent une contribution financière des parents ou du conjoint ont tendance à travailler moins d'heures par semaine (4 heures de moins en moyenne) que ceux qui n'en reçoivent pas.
- Les bénéficiaires et les non-bénéficiaires tirent des revenus équivalents de l'emploi occupé au cours de l'année scolaire : 168 $ par semaine.
- Dans une proportion de 32,7 %, les bénéficiaires consacrent la plus large part de leurs revenus d'emploi au logement et à la nourriture, alors que 33 % des non-bénéficiaires utilisent la majorité de leurs revenus d'emploi pour s'offrir des loisirs et des sorties.
- Près de la moitié des bénéficiaires et des non-bénéficiaires jugent difficile de concilier un emploi et leurs études.
- C'est chez les étudiants ayant la charge d'au moins un enfant que la conciliation travail/études est vécue le plus durement. En effet, plus de 90 % d'entre eux la perçoivent comme étant difficile ou très difficile.

3.1 L'emploi d'été

3.1.1 Les étudiants ayant occupé un emploi d'été

3.1.1.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études

Les données du tableau 3.1 permettent d'affirmer qu'une majorité des répondants ont occupé un emploi au cours de l'été 2001.

On remarque que les étudiants non bénéficiaires sont proportionnellement plus nombreux (81,8 %) que les bénéficiaires (74,8 %) à avoir occupé un emploi d'été. À cet égard, les profils des étudiants du collégial et de l'université se ressemblent grandement.

Les étudiants du secondaire à la formation professionnelle se distinguent des étudiants du collégial et de l'université : ils sont moins nombreux à avoir occupé un emploi d'été et les bénéficiaires ont le même comportement que les non bénéficiaires. Cette constatation peut s'expliquer par le fait que, contrairement aux programmes d'études du collégial et de l'université, plusieurs programmes offerts à la formation professionnelle se suivent de façon intensive et continue, sans pause pendant la période estivale.

3.1 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
En emploi	66,1	66,1	78,1	85,6	74,2	85,5	74,8	81,8
Sans emploi	33,9	33,9	21,9	14,4	25,8	14,5	25,2	18,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1000	100,0	100,0

3.1.1.2 L'influence de l'âge

La répartition des étudiants qui ont occupé un emploi et la répartition de ceux qui n'en ont pas occupé selon le groupe d'âge indiquent clairement que plus les étudiants sont âgés, plus leur propension à occuper un emploi d'été est faible. Ainsi, c'est chez les 17-19 ans et les 20-24 ans que l'on trouve la plus forte proportion d'étudiants qui ont occupé un emploi au cours de l'été 2001. Chez les 30-34 ans et les 35 ans ou plus, ce n'est qu'une minorité d'étudiants qui ont occupé un emploi (voir tableau 3.2).

On observe ce fait tant chez les étudiants du secondaire que chez ceux du collégial et de l'université (voir tableau 3.2 de l'annexe 3).

3.2 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	Étudiants en emploi (%)	Étudiants sans emploi (%)	Total (%)
15-16 ans	60,0	40,0	100,0
17-19 ans	84,3	15,7	100,0
20-24 ans	87,2	12,8	100,0
25-29 ans	65,3	34,7	100,0
30-34 ans	45,6	54,4	100,0
35 ans ou plus	39,7	60,3	100,0

3.1.1.3 L'influence du lieu de résidence à l'été 2001

Le lieu de résidence influence directement la propension des étudiants à occuper ou non un emploi d'été. Ainsi, les étudiants qui résidaient chez leurs parents au cours de l'été 2001 ont été proportionnellement plus nombreux que ceux qui résidaient ailleurs à occuper un emploi au cours de cette période (voir tableau 3.3).

Cer derniers sont, par ailleurs, une majorité à bénéficier du Programme de prêts et bourses. Si on se rapporte au tableau 3.1, on constate que les étudiants bénéficiaires ont été proportionnellement moins nombreux à travailler pendant l'été. Il n'est donc pas étonnant de découvrir cette même tendance chez les étudiants non résidents.

3.3 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
En emploi	78,4	47,9	86,1	74,9	89,3	71,4	85,9	67,8
Sans emploi	21,6	52,1	13,9	25,1	10,7	28,6	14,1	32,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.1.1.4 L'influence de la présence d'une contribution des parents ou du conjoint

Le fait de recevoir une contribution des parents ou du conjoint a une influence moins importante sur la propension des répondants à occuper un emploi d'été que le lieu de résidence. Les données du tableau 3.4 montrent que, dans une proportion légèrement plus élevée, les étudiants qui reçoivent une contribution des parents ou du conjoint tendent davantage à occuper un emploi d'été.

Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ce fait se trouve l'influence de l'âge. Le tableau 3.2 montre clairement que plus les étudiants sont âgés, moins ils ont tendance à travailler l'été. Or, au fait d'être plus âgé correspond également une moins forte tendance à recevoir une contribution des parents ou du conjoint[19]. Ainsi, les résultats du tableau 3.4 peuvent s'expliquer en partie par le fait que l'âge des étudiants et la présence d'une contribution des parents ou du conjoint sont intimement liés et que plus leur âge augmente, moins les étudiants sont nombreux à travailler l'été.

D'ailleurs, c'est chez les étudiants du secondaire et de l'université que les écarts d'âge sont les plus significatifs et c'est à ces deux ordres d'enseignement que l'on trouve des écarts entre les étudiants qui reçoivent une contribution des parents ou du conjoint et ceux qui n'en reçoivent pas.

3.4 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.
En emploi	74,5	62,5	83,5	83,5	85,2	76,4	83,3	75,7
Sans emploi	25,5	37,5	16,5	16,5	14,8	23,6	16,7	24,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[19] La variable « contribution des parents ou du conjoint » s'applique aux étudiants qui ont déclaré recevoir une contribution des parents et à ceux qui reçoivent une contribution de leur conjoint. Signalons que la proportion d'étudiants qui reçoivent une contribution de leurs parents est beaucoup plus importante que la proportion d'étudiants qui en reçoivent une de leur conjoint. Cette variable est donc largement représentée par les étudiants qui reçoivent une contribution de leurs parents.

3.1.2 Le temps moyen consacré à l'emploi d'été

Une régression logistique a été effectuée sur le temps consacré à l'emploi d'été afin de permettre d'identifier les différentes variables qui l'influencent.

Le modèle de régression a ainsi testé l'effet de l'ordre d'enseignement, du statut à l'Aide financière aux études, de l'âge, du sexe, du lieu de résidence, de la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et de la présence d'un enfant à charge sur la variable « nombre d'heures travaillées par semaine durant l'été ».

Ce modèle s'est avéré faible, n'expliquant que 5 %[20] de la variance dans le nombre d'heures travaillées par semaine. Seulement deux variables ont un effet sur le temps consacré au travail : le sexe et le lieu de résidence. Certaines des variables avec lesquelles il a été impossible d'établir un lien avec le temps consacré à l'emploi d'été sont toutefois présentées dans cette section à titre indicatif.

3.1.2.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études et du sexe

Les répondants ont travaillé en moyenne douze semaines au cours de l'été 2001 et ont consacré une moyenne de 32 heures par semaine à leur emploi (voir tableau 3.5).

La variable « statut à l'Aide financière aux études » ne paraît pas significative dans le modèle de régression. Les données du tableau 3.5 ne montrent d'ailleurs pas de différence importante entre les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires, ni entre les étudiants des différents ordres d'enseignement.

Les données relatives aux hommes et aux femmes (voir tableau 3.6 de l'annexe 3) indiquent que le nombre de semaines travaillées au cours de l'été par les hommes et les femmes est le même (une moyenne de 12 semaines), mais que les hommes travaillent en moyenne 3,4 heures de plus par semaine (34,3 heures par semaine chez les hommes et 30,72 chez les femmes). Le temps consacré à l'emploi d'été apparaît d'ailleurs influencé par le sexe : le fait d'être un homme est associé à un nombre d'heures consacrées à l'emploi d'été plus élevé.

3.5 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université		Total	
	Bén.	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b	Bén	N-b
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	11,4	12,7	11,1	11,6	12,9	13,1	12,0	12,3
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	30,6	32,4	32,4	31,0	33,1	33,2	32,5	31,9

[20] Le R-deux est de 0,05.

3.1.2.2 L'influence de l'âge

La distribution de ces données par groupe d'âge (voir tableau 3.7 de l'annexe 3) ne révèle aucune relation entre l'âge et le temps consacré à l'emploi d'été. Il semble que ce soit les 20-24 ans et les 25-29 ans qui travaillent le plus d'heures par semaine (respectivement 33 et 34 heures). Il ne s'agit toutefois pas d'un écart important par rapport à la moyenne générale de 32 heures par semaine.

3.8 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon le lieu de résidence à l'été 2001 et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université		Total	
	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	12,4	12,3	11,3	12,1	12,9	13,3	11,9	12,8
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	31,9	32,4	30,6	34,5	32,9	33,5	31,4	33,7

3.1.2.3 L'influence du lieu de résidence

Le modèle de régression utilisé a démontré que le fait d'habiter chez les parents correspond à une tendance à travailler moins d'heures par semaine.

On remarque que les étudiants non résidents travaillent davantage que les étudiants résidents pendant l'été : l'équivalent d'une semaine de plus et de 2,3 heures de plus par semaine (voir tableau 3.8).

C'est chez les étudiants du collégial que cette tendance est davantage marquée : les étudiants non résidents travaillent 4 heures de plus par semaine que les étudiants résidents.

Il est intéressant de constater que, s'ils travaillent dans une proportion moins importante que les résidents (voir tableau 3.3), les étudiants non résidents tendent cependant à consacrer plus de temps à leur emploi, bien que l'écart ne soit pas de grande importance.

3.9 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université		Total	
	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	11,7	12,8	11,0	12,2	12,8	13,4	11,7	12,8
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	31,7	32,2	30,8	32,5	32,9	33,5	31,6	32,7

3.1.2.4 L'influence de la présence d'une contribution des parents ou du conjoint

Les données du tableau 3.9 nous permettent de constater que les étudiants qui ont affirmé ne pas recevoir de contribution financière de leurs parents ou de leur conjoint travaillent plus longtemps pendant l'été, c'est-à-dire une semaine de plus. En ce qui concerne le nombre d'heures consacrées par semaine à l'emploi d'été, la régression n'a pas démontré que le fait de recevoir une contribution financière des parents ou du conjoint avait un effet significatif. La différence entre les étudiants qui jouissent d'une telle contribution et ceux qui n'en reçoivent pas est minime : les étudiants qui bénéficient d'une contribution travaillent en moyenne 1 heure de plus par semaine.

3.1.3 Les revenus tirés de l'emploi d'été

Étant donné que les revenus d'emploi sont directement liés au nombre d'heures travaillées par semaine, on aurait pu s'attendre à ce que les revenus d'emploi des étudiants bénéficiaires soient quelque peu plus élevés que ceux des non bénéficiaires en raison du fait que les premiers ont consacré légèrement plus d'heures par semaine à leur emploi (voir tableau 3.5).

Or, les données suivantes (voir tableau 3.10) exposent qu'au contraire, les revenus tirés de l'emploi d'été sont un peu plus élevés pour les étudiants non bénéficiaires (globalement de 19 $ par semaine), et ce, pour un nombre d'heures travaillées légèrement inférieur (0,6 heure par semaine).

Par ailleurs, on note que les revenus gagnés par les étudiants du secondaire et de l'université, où se trouvent davantage d'étudiants plus âgés, sont plus élevés.

3.10 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Hommes	360	389	284	323	322	358	313	348
Femmes	251	274	244	237	290	302	266	264
Total	308	350	257	275	303	325	284	303

Les données relatives aux hommes et aux femmes exposent une différence non négligeable à l'égard des revenus d'emploi : les femmes ont des revenus inférieurs aux hommes. Cet écart s'explique en partie par le fait que les femmes ont consacré moins d'heures par semaine que les hommes à leur emploi d'été (voir le tableau 3.6 de l'annexe 3). Tous ordres d'enseignement confondus, les hommes ont travaillé 3,5 heures par semaine de plus que les femmes. C'est parmi les répondants qui fréquentent le secondaire que l'écart de revenus entre les hommes et les femmes est le plus important : les hommes ont travaillé 5,6 heures par semaine de plus que les femmes.

3.11 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
15-16 ans	255	-	-	255
17-19 ans	300	228	237	242
20-24 ans	369	310	307	314
25-29 ans	375	421	352	375
30-34 ans	510	407	409	435
35 ans ou plus	482	389	483	449
Total	342	270	317	298

Tel que le montre le tableau 3.11, l'âge des étudiants influence directement leurs revenus d'emploi. Le fait d'être plus âgé est ainsi associé à des revenus plus importants. Cela s'explique notamment par le fait que les étudiants plus âgés ont davantage d'années de scolarité et d'expérience de travail, ce qui leur permet généralement d'accéder à de meilleurs emplois pendant l'été.

Lorsque l'on s'attarde au nombre d'heures travaillées par semaine (voir tableau 3.7 de l'annexe 3) et aux revenus d'emploi, on constate que ce sont les 20-24 ans et les 25-29 ans qui ont travaillé le plus grand nombre d'heures. Pourtant, les revenus les plus importants ont été récoltés par les 30-34 ans et les 35 ans ou plus, alors que ces étudiants ont travaillé moins d'heures par semaine.

Cela démontre bien à quel point l'expérience et la scolarité influencent les revenus d'emploi.

3.12 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
Résidents	325	259	297	280
Non-résidents	381	316	345	340
Total	342	270	317	298

Les étudiants non résidents ont un revenu significativement plus élevé que les étudiants qui résidaient chez leurs parents à l'été 2001 (voir tableau 3.12). Deux éléments peuvent expliquer cet écart. D'une part, on se rappelle que les étudiants non résidents ont consacré en moyenne 2,3 heures de plus à leur emploi par semaine pendant l'été (voir tableau 3.8). Cela ne peut toutefois expliquer complètement l'écart de revenus qui sépare les étudiants résidents des non résidents. D'autre part, il importe de considérer que la variable « âge » influence grandement l'écart de revenus. Les étudiants non résidents sont généralement plus âgés que les résidents. Comme l'âge a une influence directe et importante sur les revenus d'emploi, cette variable peut expliquer en bonne partie l'écart de revenus entre les étudiants résidents et les non résidents.

3.13 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
Avec contribution	318	244	295	270
Sans contribution	354	312	345	333
Total	342	270	317	298

Les observations faites précédemment sur les revenus d'emploi en fonction du lieu de résidence s'appliquent également aux données du tableau 3.13 portant sur l'influence de la contribution des parents ou du conjoint. Ainsi, on observe que les étudiants qui n'ont pas reçu de contribution des parents ou du conjoint ont eu des revenus hebdomadaires plus élevés que ceux qui ont reçu une telle contribution.

Parmi les facteurs pouvant expliquer cette situation se trouve le fait que les étudiants sans contribution ont travaillé davantage (voir tableau 3.9) et qu'ils sont plus âgés que les étudiants qui ont reçu une aide financière[21] de leurs parents ou de leur conjoint. La présence d'une contribution des parents ou du conjoint peut également inciter les étudiants à travailler un nombre d'heures moins élevé.

3.1.4 Les raisons de ne pas avoir occupé d'emploi à l'été 2002

Les données relatives à cette section sont traitées globalement et non par ordre d'enseignement. Le nombre de répondants sur lequel repose cette section est restreint (1 062 étudiants n'ont pas occupé d'emploi d'été, soit 20 % de la population totale de l'enquête) et la grande diversité des réponses données font en sorte que les marges d'erreurs sont trop importantes pour nous permettre de segmenter la population en trois ordres d'enseignement.

La raison principale que mentionnent les étudiants, tant les bénéficiaires que les non-bénéficiaires, pour expliquer ne pas avoir occupé d'emploi à l'été 2002, est les obligations scolaires (tableau 3.14). Environ 33,8 % des étudiants non bénéficiaires et 35,5 % des bénéficiaires qui n'ont pas travaillé ont suivi des cours pendant la période estivale.

Les étudiants bénéficiaires semblent avoir eu davantage de difficulté à se trouver un emploi (18,1 % comparativement à 13 % des non bénéficiaires), alors que les non bénéficiaires ont davantage profité de la période estivale pour prendre des vacances (21,5 % comparativement à 14,6 % des bénéficiaires). On constate également que les étudiants bénéficiaires ont plus d'obligations familiales (12,6 % comparativement à 7,1 % des non bénéficiaires).

[21] La variable « contribution des parents ou du conjoint » s'applique aux étudiants qui ont déclaré recevoir une contribution des parents et à ceux qui reçoivent une contribution de leur conjoint. Signalons que la proportion d'étudiants qui reçoivent une contribution de leurs parents est beaucoup plus importante que la proportion d'étudiants qui en reçoivent une de leur conjoint. Cette variable est donc largement représentée par les étudiants qui reçoivent une contribution de leurs parents.

3.14 Répartition des étudiants selon la raison principale pour laquelle ils n'ont pas occupé d'emploi à l'été 2001 et le statut à l'Aide financière aux études

	Bénéficiaires (%)	Non-bénéficiaires (%)
Recherche d'emploi infructueuse	18,5	13,0
Obligations familiales	12,7	7,1
Problèmes de santé	3,3	2,9
En stage non rémunéré	2,0	1,4
Obligations scolaires	35,5	33,8
En vacances	14,5	21,4
Travail bénévole	1,3	1,4
Travail non rémunéré dans une entreprise personnelle ou familiale	0,8	1,5
Autres sources de revenus	4,8	6,5
Autres raisons	5,8	8,4
NSP/NRP	0,8	2,7
Total	100,0	100,0

3.2 L'emploi au cours de l'année scolaire

3.2.1 Les étudiants ayant occupé un emploi au cours de l'année scolaire

3.2.1.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études

Le premier constat que nous pouvons dresser sur la base des données présentées au tableau 3.15 est qu'une majorité d'étudiants, tant bénéficiaires que non bénéficiaires, occupent un emploi tout en poursuivant des études à temps plein. La proportion d'étudiants qui travaillent pendant l'année scolaire est particulièrement élevée parmi les étudiants du collégial où 54 % des bénéficiaires et 69,4 % des non bénéficiaires occupent un emploi.

Globalement, les étudiants non bénéficiaires sont plus nombreux à occuper un emploi pendant leurs études (63,8 % comparativement à 52,4 % des bénéficiaires). L'écart entre la propension des étudiants bénéficiaires et celle des non bénéficiaires à occuper un emploi pendant l'année scolaire est donc à peine plus élevé (de 10 % approximativement) que l'écart qui existe entre ces étudiants relativement à leur propension à occuper un emploi pendant l'été (7 %).

On aurait pu croire qu'un écart plus important aurait séparé les étudiants bénéficiaires des non bénéficiaires. En effet, le Programme de prêts et bourses prévoit une contribution financière de l'étudiant en fonction de son revenu. Les étudiants qui travaillent pendant l'année scolaire et qui tirent des revenus substantiels de leur travail se voient par conséquent accorder une aide financière moins élevée. En toute logique, on pouvait s'attendre à constater une propension nettement moins élevée des étudiants bénéficiaires à occuper un emploi pendant l'année scolaire. Or, il semble que le fait de bénéficier du Programme de prêts et bourses intervienne de façon assez négligeable dans la décision des étudiants de travailler ou non pendant l'année scolaire.

Il importe par ailleurs de mentionner qu'une situation économique favorable, comme celle qui régnait au moment du sondage, se traduit généralement par une plus grande facilité à trouver un emploi, ce qui influence les étudiants en ce qui concerne leur décision d'occuper un emploi pendant l'année scolaire.

3.15 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
En emploi	43,7	49,1	54,0	69,4	53,1	64,2	52,4	63,8
Sans emploi	56,3	50,9	46,0	30,6	46,9	35,8	47,6	36,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2.1.2 L'influence de l'âge et du sexe

Le tableau 3.16 permet d'observer que l'âge influence directement le fait de travailler ou non pendant l'année scolaire. Les étudiants âgés de 17 à 24 ans sont ceux qui ont une plus grande tendance à occuper un emploi au cours de l'année scolaire (63,8 % chez les 17-19 ans et 64,3 % chez les 20-24 ans). Les étudiants les plus âgés sont, quant à eux, moins portés à occuper un emploi tout en poursuivant des études à temps plein.

Ce constat, que l'on a également fait pour l'emploi d'été, peut paraître surprenant si l'on considère que les étudiants qui ont le plus de dépenses, c'est-à-dire les plus âgés, sont ceux qui sont le moins portés à travailler pendant l'année scolaire.

Parmi les facteurs qui peuvent expliquer cela se trouve le fait que les étudiants plus âgés sont plus nombreux à vivre en couple que les autres étudiants. Il se peut donc que les revenus du conjoint leur permettent de se consacrer aux études pendant l'année scolaire. De plus, les étudiants plus âgés sont ceux qui ont le plus d'obligations familiales. Celles-ci peuvent être un obstacle majeur au fait d'avoir un emploi en cours d'année scolaire. Enfin, nous avons fait l'observation au chapitre 2 que les étudiants plus âgés sont plus fortement représentés chez les étudiants qui effectuent un retour aux études à la suite d'un séjour plus ou moins long sur le marché du travail. D'une part, cette population est probablement moins intéressée à concilier études et emploi, car il est possible qu'elle dispose de ressources financières adéquates et, d'autre part, elle peut souhaiter terminer son programme d'études rapidement, sans risquer de nuire à ses études par un emploi.

3.16 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	En emploi (%)	Sans emploi (%)	Total (%)
15-16 ans	48,6	51,4	100,0
17-19 ans	63,8	36,2	100,0
20-24 ans	64,3	35,7	100,0
25-29 ans	55,9	44,1	100,0
30-34 ans	35,8	64,2	100,0
35 ans ou plus	31,9	68,1	100,0

3.17 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le sexe et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
En emploi	52,4	41,6	64,7	65,7	53,3	64,4	58,0	62,2
Sans emploi	47,6	58,4	35,3	34,3	46,7	35,6	42,0	37,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les profils des hommes et des femmes, en ce qui concerne leur tendance à occuper un emploi au cours de l'année scolaire, se distinguent chez les étudiants de deux ordres d'enseignement : le secondaire et l'université (voir tableau 3.17).

Les femmes qui étudient à la formation professionnelle au secondaire sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes qui y étudient à occuper un emploi pendant leurs études (41,6 % des femmes comparativement à 52,4 % des hommes). Le phénomène inverse se produit chez les étudiants de l'université où les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler (64,4 % des femmes comparativement à 53,3 % des hommes).

3.2.1.3 L'influence du lieu de résidence

Nous avons pu constater (voir tableau 3.18) le même phénomène au sujet de l'emploi occupé pendant l'été : il y a un lien important entre le fait de résider chez les parents au cours de l'année scolaire et celui d'occuper un emploi pendant cette même période (69,1 % des résidents et 49,8 % des non-résidents occupent un emploi pendant leurs études).

Il peut sembler étonnant que les non-résidents aient une propension considérablement moins élevée que les résidents à occuper un emploi pendant l'année scolaire, alors qu'ils ont des dépenses nettement plus importantes que ces derniers, particulièrement en ce qui a trait au logement et à l'alimentation.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance. Parmi ceux-ci se trouve le fait que les étudiants non résidents sont proportionnellement plus nombreux à bénéficier du Programme de prêts et bourses. Comme nous l'avons constaté précédemment, le fait de bénéficier du Programme n'incite pas à occuper un emploi tout en poursuivant des études. Par ailleurs, l'âge, qui influence grandement la propension d'un individu à occuper un emploi, intervient de façon importante ici. En effet, les étudiants qui résident chez leurs parents sont généralement plus jeunes et les étudiants plus jeunes sont plus portés à occuper un emploi (voir tableau 3.16).

La grande influence de l'âge se vérifie d'ailleurs aisément : les étudiants du collégial ont l'âge moyen le plus bas (21 ans). C'est parmi eux que l'on constate la plus forte proportion d'étudiants qui occupent un emploi au cours de l'année scolaire (71,9 %).

3.18 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.
En emploi	62,9	32,3	71,9	52,0	67,0	54,9	69,1	49,8
Sans emploi	37,1	67,7	28,1	48,0	33,0	45,1	30,9	50,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2.1.4 L'influence de la présence d'une contribution des parents ou du conjoint

Contrairement à ce que l'on a pu constater au sujet du lieu de résidence, le fait de recevoir une aide financière des parents ou du conjoint n'influence pas la propension à occuper un emploi pendant l'année scolaire. Le tableau 3.19 de l'annexe 3 révèle ainsi que, chez les étudiants recevant une telle contribution, 58,9 % occupent un emploi pendant l'année scolaire. Chez les étudiants sans contribution, 62 % se trouvent dans la même situation.

3.2.1.5 L'influence de la présence d'enfants à charge

La présence d'enfants à charge influe directement sur la propension des étudiants à occuper un emploi pendant l'année scolaire. Ainsi, seulement 31,1 % des étudiants qui ont la charge d'au moins un enfant travaillent pendant l'année scolaire (voir tableau 3.20). Cela démontre bien à quel point les obligations familiales viennent diminuer la propension à occuper un emploi.

3.20 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Sans enfant	Avec enfants	Sans enfant	Avec enfants	Sans enfant	Avec enfants	Sans enfant	Avec enfants
En emploi	54,5	20,1	67,1	34,1	61,2	41,6	63,0	31,1
Sans emploi	45,5	79,9	32,9	65,9	38,8	58,4	37,0	68,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2.2 Le temps consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire

À l'instar de la régression effectuée sur le temps consacré à l'emploi d'été, la régression portant sur le temps consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire se traduit par un modèle assez faible. Les variables utilisées dans le modèle n'expliquent que 6 % de la variation du temps consacré à l'emploi.

Les variables qui ont été ainsi analysées sont le statut à l'Aide financière aux études, le sexe, l'âge, l'ordre d'enseignement, le lieu de résidence, la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et la présence d'enfants à charge. Parmi celles-ci, cinq ont un effet réel sur le temps consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire. Il s'agit de l'ordre d'enseignement, du statut à l'Aide financière aux études, de l'âge, du sexe et de la présence d'une contribution des parents ou du conjoint.

3.2.2.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études et du sexe

La régression a montré que le fait de bénéficier du Programme de prêts et bourses se traduit par une tendance à travailler un nombre d'heures moins important.

Les données présentées au tableau 3.21 montrent que les étudiants bénéficiaires consacrent en moyenne 16,4 heures par semaine à leur emploi, alors que les non bénéficiaires y consacrent 17,1 heures.

Ce faible écart entre le nombre d'heures que consacrent les bénéficiaires et les non-bénéficiaires à leur emploi s'explique par la variable de l'âge, qui joue de façon importante sur la variable « nombre d'heures consacrées à l'emploi ». Ainsi, l'âge influence grandement le nombre d'heures consacrées à l'emploi (tableau 3.22) : les étudiants plus âgés tendent à travailler un nombre d'heures plus élevé. Or, parmi les répondants, les bénéficiaires sont généralement plus âgés que les non-bénéficiaires. C'est ce qui explique que l'on constate un faible écart entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires relativement au nombre d'heures travaillées. L'association entre le statut de bénéficiaire et le fait de travailler un nombre d'heures moins élevé s'est révélée significative dans la régression, où la variable « âge » était contrôlée. Nous pouvons donc conclure que, parmi les étudiants du même âge qui occupent un emploi au cours de l'année scolaire, les bénéficiaires y consacrent moins de temps.

Par ailleurs, le fait d'être un homme est associé à un nombre un peu plus élevé d'heures consacrées à l'emploi. En effet, la comparaison entre les hommes et les femmes permet de constater que les hommes travaillent un peu plus d'heures que les femmes. Cette tendance est plus affirmée chez les étudiants du secondaire que chez ceux des autres ordres d'enseignement, ainsi que chez les étudiants non bénéficiaires.

3.21 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (h/sem.)		Collégial (h/sem.)		Université (h/sem.)		Total (h/sem.)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Hommes	17,9	21,5	16,7	17,0	16,4	17,4	16,7	18,1
Femmes	16,9	18,7	16,3	16,2	15,9	15,7	16,1	16,2
Total	17,4	20,6	16,4	16,6	16,1	16,3	16,3	17,1

3.2.2.2 L'influence de l'âge

Les données du tableau 3.22 permettent d'établir que l'âge a un impact non négligeable sur le temps consacré à l'emploi, ce que confirme la régression logistique effectuée. Ainsi, plus les étudiants sont âgés, plus ils consacrent de temps à leur emploi. Les étudiants de 25 ans ou plus y consacrent en effet plus de 19 heures par semaine.

Alors qu'on a observé précédemment (voir tableau 3.2) que plus les étudiants sont âgés, moins ils sont nombreux à avoir un emploi au cours de l'année scolaire, on constate maintenant que les étudiants plus âgés qui occupent un emploi y consacrent plus d'heures que les plus jeunes.

Il semble donc y avoir deux profils distincts chez les étudiants plus âgés (25 ans ou plus) : une majorité d'entre eux (54,8 %) n'ont pas d'emploi pendant la période scolaire, alors qu'une proportion non négligeable de ces étudiants (45,2 %) occupent un emploi et y consacrent en moyenne plus de 19 heures par semaine.

3.22 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (h/sem.)	Collégial (h/sem.)	Université (h/sem.)	Total (h/sem.)
15-16 ans	18,7	-	-	18,7
17-19 ans	19,6	14,8	14,1	15,7
20-24 ans	19,9	18,1	15,7	16,9
25-29 ans	21,	22,5	17,3	19,3
30-34 ans	23,4	18,1	19,5	19,8
35 ans ou plus	21,6	22,0	21,3	21,6
Total	20,0	16,5	16,2	16,9

3.2.2.3 L'influence du statut de résidence

Le fait de résider chez les parents n'a pas d'influence sur le nombre d'heures travaillées par semaine. En effet, les étudiants qui résident chez leurs parents travaillent en moyenne 16,6 heures par semaine et ceux qui résident ailleurs en travaillent 17,4 (voir tableau 3.23 de l'annexe 3), ce qui représente une heure de plus par semaine seulement.

3.2.2.4 L'influence de la présence d'une contribution des parents ou du conjoint

Le fait de recevoir une contribution des parents ou du conjoint est associé à celui de travailler un nombre d'heures moindre. Les étudiants qui ont une aide financière de leurs parents ou de leur conjoint travaillent ainsi en moyenne 15,2 heures par semaine alors que ceux qui n'en ont pas travaillent en moyenne 18,6 heures (voir tableau 3.24).

C'est parmi les répondants du collégial que l'écart entre les étudiants qui reçoivent une contribution et ceux qui n'en reçoivent pas est le plus important : il est de 4 heures par semaine.

Il semble donc que le fait de recevoir une contribution des parents ou du conjoint a un impact plus important sur l'emploi occupé au cours de l'année scolaire que sur celui occupé pendant l'été. En ce qui concerne ce dernier, on a remarqué (voir tableau 3.9) que les étudiants sans contribution des parents ou du conjoint y ont consacré une heure de plus par semaine. Le fait que l'été soit une période pendant laquelle les étudiants sont généralement disponibles pour travailler peut expliquer ce faible écart ainsi que la situation différente qui se présente pendant l'année scolaire.

3.24 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (h/sem.)	Collégial (h/sem.)	Université (h/sem.)	Total (h/sem.)
Avec contribution	18,3	14,8	15,1	15,2
Sans contribution	20,8	18,7	17,4	18,6
Total	20,0	16,5	16,2	16,9

3.2.2.5 L'influence de la présence d'enfants à charge

La présence d'enfants à charge, testée dans le modèle de régression, n'a pas d'impact sur le nombre d'heures travaillées par semaine. Ce résultat est en partie lié au très faible nombre d'étudiants qui ont au moins un enfant à charge et qui ont travaillé pendant l'année scolaire 2001-2002 (136 répondants, soit 2,6 % de la population de l'enquête). Certains commentaires peuvent néanmoins être faits sur les liens qui existent entre les données relatives à la propension à travailler des étudiants qui ont au moins un enfant à charge et le nombre d'heures consacrées à l'emploi.

Comme nous l'avons vu précédemment (voir tableau 3.19), la présence d'enfants à charge amène une majorité d'étudiants (68,9 %) à ne pas occuper d'emploi pendant qu'ils poursuivent des études.

Les résultats exposés au tableau 3.25 montrent que la minorité d'étudiants qui ont au moins un enfant et qui occupent un emploi tout en poursuivant des études consacrent en moyenne 2 heures de plus par semaine à leur emploi comparativement aux étudiants qui n'ont pas d'enfant à charge. Les premiers travaillent en moyenne 19,9 heures par semaine, alors que les derniers consacrent en moyenne 17,8 heures par semaine à leur emploi.

Si l'on prend en considération le fait que les étudiants qui ont au moins un enfant à charge disposent généralement de moins de temps par rapport aux étudiants qui n'ont pas d'enfant et que leurs responsabilités familiales amènent des dépenses supplémentaires, on peut présumer que c'est le manque de ressources financières qui pousse ces étudiants à travailler davantage.

3.25 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)	Université (%)	Total (%)
Sans enfant à charge	20,0	16,4	16,1	16,7
Avec enfants à charge	20,3	20,7	19,0	19,9
Total	20,0	16,5	16,2	16,9

3.2.3 Les revenus tirés de l'emploi occupé au cours de l'année scolaire

Globalement, les étudiants, tant bénéficiaires que non bénéficiaires, tirent de l'emploi qu'ils occupent pendant l'années scolaire 168 $ par semaine en moyenne (voir tableau 3.26).

On ne relève pas d'écart significatif entre les étudiants bénéficiaires et les étudiants non bénéficiaires. L'écart le plus important se constate parmi les étudiants de la formation professionnelle et s'explique par le fait que les étudiants non bénéficiaires du secondaire consacrent un nombre d'heures plus élevé à leur emploi par semaine.

Par ailleurs, on observe que les hommes ont des revenus d'emploi plus élevés que les femmes, qui consacrent cependant moins d'heures par semaine à leur emploi.

3.26 Revenu hebdomadaire tiré de l'emploi occupé au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Hommes	154	204	150	168	193	222	178	188
Femmes	137	156	149	136	182	175	162	153
Total	146	189	150	150	186	192	168	168

Les données présentées au tableau 3.27 permettent d'apprécier l'influence de l'âge sur les revenus d'emploi. Les étudiants plus âgés ont des revenus supérieurs aux plus jeunes. On constate ainsi que les étudiants du secondaire et de l'université, dont la moyenne d'âge est plus élevée, ont des revenus d'emploi supérieurs aux étudiants du collégial.

Le niveau de scolarité atteint détermine aussi, en bonne partie, ces revenus. Alors que les étudiants du secondaire travaillent en moyenne 4 heures de plus par semaine que ceux de l'université (voir tableau 3.22), on constate que ce sont ces derniers qui ont des revenus d'emploi supérieurs.

3.27 Revenu hebdomadaire tiré de l'emploi occupé au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formationprofessionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
15-16 ans	153	-	-	153
17-19 ans	161	122	121	129
20-24 ans	182	167	169	169
25-29 ans	234	264	241	247
30-34 ans	257	288	313	295
35 ans ou plus	298	286	383	333
Total	181	150	190	168

3.2.4 L'utilisation des revenus d'emploi

3.2.4.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études

Dans une proportion de 32,7 %, les étudiants bénéficiaires utilisent d'abord leurs revenus d'emploi pour payer le logement et la nourriture (voir tableau 3.28). Seulement 12,8 % des étudiants non bénéficiaires ont indiqué faire de même. Les étudiants non bénéficiaires ont plutôt déclaré utiliser principalement leurs revenus d'emploi pour s'offrir des loisirs et des sorties (33,0 %). Les étudiants bénéficiaires, quant à eux, ne sont que 10,5 % à utiliser la plus large part de leurs revenus à cette fin.

Cependant, une proportion équivalente d'étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires (respectivement 24,6 % et 24,7 %) utilisent la plus grande part de leurs revenus d'emploi pour payer les frais de scolarité et le matériel scolaire. Ceci peut paraître surprenant en ce qui concerne les étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, car l'aide financière accordée devrait servir à couvrir une partie importante de ces dépenses, voire la totalité de celles-ci dans plusieurs cas.

Enfin, il importe de noter que les proportions importantes d'étudiants qui ont répondu « autres » s'expliquent par le fait que les étudiants qui ont donné plus d'une réponse ont été comptés dans cette catégorie lors du sondage.

3.28 Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	Bénéficiaires (%)	Non-bénéficiaires (%)
Loisirs et sorties	10,5	33,0
Logement et nourriture	32,7	12,8
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	24,6	24,7
Subsistance de la famille	2,9	2,1
Achat de biens	2,3	5,2
Transport ou entretien d'une voiture	-	0,7
Autres	26,6	21,5
NSP/NRP	0,4	0,1
Total	100,0	100,0

3.2.4.2 L'influence du lieu de résidence

Le lieu de résidence a un impact important sur l'usage qui est fait des revenus d'emploi. Ainsi, le tableau 3.29 indique clairement que le fait de ne pas résider chez les parents se traduit par des dépenses importantes en matière de logement et de nourriture pour les étudiants. Ces dépenses monopolisent la plus large part des revenus d'emploi pour 43,2 % des étudiants non résidents.

Les étudiants résidents sont, quant à eux, nombreux à utiliser principalement leurs revenus d'emploi pour des loisirs et des sorties (37,9 %), ainsi que pour payer leurs frais de scolarité et leur matériel scolaire (30,7 %).

3.29 **Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement** (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	Résidents (%)	Non-résidents (%)
Loisirs et sorties	37,9	9,0
Logement et nourriture	2,8	43,2
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	30,7	14,5
Subsistance de la famille	0,7	4,9
Achat de biens	6,3	1,4
Transport ou entretien d'une voiture	0,8	0,3
Autres	20,7	26,3
NSP/NRP	0,1	0,3
Total	100,0	100,0

3.2.4.3 L'influence de la présence d'enfants à charge

Le fait d'avoir un enfant à charge a un effet très important sur l'utilisation des revenus d'emploi. Plus de 40 % des étudiants qui ont au moins un enfant à charge utilisent principalement leurs revenus d'emploi pour assurer la subsistance de la famille et 22,8 % les consacrent au logement et à la nourriture (voir tableau 3.30).

Pour 28,2 % des étudiants qui n'ont pas d'enfant, les revenus d'emploi servent principalement à payer les loisirs et les sorties, alors que 25,4 % d'entre eux les utilisent principalement pour payer leurs frais de scolarité et leur matériel scolaire.

3.30 **Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement** (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	Sans enfant à charge	Avec enfants à charge
Loisirs et sorties	28,2	2,9
Logement et nourriture	17,8	22,8
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	25,4	8,1
Subsistance de la famille	0,6	40,4
Achat de biens	4,6	-
Transport ou entretien d'une voiture	0,5	1,5
Autres	22,8	22,8
NSP/NRP	0,1	1,5
Total	100,0	100,0

3.2.5 La perception de la conciliation travail/études

3.2.5.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études

De façon générale, les étudiants bénéficiaires semblent avoir un peu plus de difficulté à concilier leur emploi et leurs études que les étudiants non bénéficiaires.

Bien que les étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires trouvent difficile la conciliation travail/études (voir tableau 3.3) dans une proportion semblable (49,7 % des bénéficiaires et 45,6 % des non bénéficiaires), les étudiants non bénéficiaires affirment concilier facilement les deux dans une proportion plus élevée que les bénéficiaires (34,2 % comparativement à 23,3 %). D'ailleurs, les étudiants bénéficiaires trouvent cette conciliation très difficile dans une proportion plus élevée que les non bénéficiaires (24,9 % comparativement à 16,5 %).

Cette différence de perception peut sembler surprenante à première vue, car les étudiants bénéficiaires semblent moins souvent confrontés à l'obligation de travailler (52,4 % des bénéficiaires et 63,8 % des non bénéficiaires occupent un emploi pendant l'année scolaire). Qui plus est, les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires travaillent sensiblement le même nombre d'heures par semaine (16 heures pour les bénéficiaires comparativement à 17 heures pour les non bénéficiaires).

Toutefois, lorsque l'on s'attarde à la façon dont ils utilisent leurs revenus d'emploi, on prend pleinement la mesure du profil très différent des étudiants bénéficiaires. Le fait que la majorité des bénéficiaires (32,7 %) allouent la plus grande part de leurs revenus d'emploi au logement et à la nourriture, contrairement aux non bénéficiaires qui dépensent leurs revenus d'emploi principalement en loisirs et en sorties (33 %), permet de se rendre compte que, parmi les étudiants bénéficiaires qui travaillent pendant l'année scolaire, se trouve un grand nombre d'étudiants non résidents et d'étudiants qui ont la charge d'un ou de plusieurs enfants, deux catégories d'étudiants pour lesquelles combler les besoins de base est une nécessité.

3.31 **Répartition des étudiants selon la perception de la conciliation travail/études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement** (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	Bénéficiaires (%)	Non-bénéficiaires (%)
Très facile	1,8	2,9
Facile	23,3	34,2
Difficile	49,7	45,6
Très difficile	24,9	16,5
NSP/NRP	0,2	0,8
Total	100,0	100,0

3.2.5.2 L'influence du lieu de résidence

C'est près de la moitié des étudiants qui trouvent difficile la conciliation travail/études (45,1 % des résidents et 49,5 % des non résidents). Cependant, parmi les étudiants qui résident chez leurs parents, 37,7 % jugent facile le fait d'occuper un emploi et de poursuivre leurs études (voir tableau 3.32).

À l'opposé, 27,8 % des étudiants qui vivent ailleurs que chez leurs parents trouvent très difficile d'avoir à travailler et à étudier en même temps.

3.32 Répartition des étudiants selon la perception de la conciliation travail/études, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	Résidents (%)	Non-résidents (%)
Très facile	3,3	1,4
Facile	37,7	20,7
Difficile	45,1	49,5
Très difficile	13,3	27,8
NSP/NRP	0,7	0,5
Total	100,0	100,0

Il est possible d'établir un lien entre ces données et celles présentées au tableau précédent, car les étudiants qui ne résident pas chez leurs parents sont assez largement représentés parmi les bénéficiaires. Tel que le montre le tableau 3.29, une majorité d'étudiants non résidents occupent un emploi afin de subvenir à des besoins plus essentiels, notamment pour payer le logement et la nourriture. Nous pouvons déduire que ce sont ces étudiants, pour lesquels le travail est davantage lié à une contrainte, qui jugent la conciliation travail/études difficile ou très difficile.

À l'opposé, une proportion non négligeable d'étudiants résidents semblent occuper un emploi afin de combler des besoins moins élémentaires. Ainsi, on voit au tableau 3.29 que 37,9 % des étudiants résidents consacrent la majeure partie de leurs revenus d'emploi aux sorties et aux loisirs. Un lien peut certes être fait entre cette proportion et celle que représentent les étudiants résidents qui trouvent facile la conciliation du travail et des études (37,7 %).

3.2.5.3 L'influence de la présence d'enfants à charge

À la section précédente, nous avons établi que, bien qu'une minorité d'étudiants qui ont au moins un enfant à charge occupent un emploi tout en poursuivant leurs études (31,1 %), cette minorité consacre en moyenne davantage d'heures par semaine à son emploi (3 heures de plus par semaine que les étudiants sans enfant à charge).

Les résultats du tableau 3.33 montrent que plus de 90 % des étudiants qui ont au moins un enfant à charge et qui occupent un emploi pendant l'année scolaire jugent qu'il est difficile ou très difficile d'occuper un emploi tout en étudiant. Nous pouvons donc en conclure que les étudiants qui ont la charge d'au moins un enfant et qui travaillent le font par nécessité.

3.33 Répartition des étudiants selon la perception de la conciliation travail/études, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	Sans enfant (%)	Avec enfants (%)
Très facile	2,7	2,3
Facile	32,5	4,5
Difficile	46,9	42,9
Très difficile	17,3	50,4
NSP/NRP	0,6	0,0
Total	100,0	100,0

Chapitre 4

Le portrait des étudiants selon leur lieu de résidence

Principaux faits saillants

- Pendant l'été 2001, 47,9 % des étudiants bénéficiaires et 73,4 % des non bénéficiaires habitaient chez leurs parents ou chez l'un d'eux.
- Pendant l'année scolaire 2001-2002, une minorité d'étudiants bénéficiaires résident chez leurs parents (28,7 %), alors qu'une majorité de non bénéficiaires sont dans cette situation (65,7 %).
- Une proportion non négligeable d'étudiants qui habitaient chez leurs parents à l'été quittent la résidence familiale pour poursuivre leurs études : c'est le cas de 21,8 % des étudiants du secondaire, de 22,6 % des étudiants du collégial et de 15,9 % des étudiants de l'université.
- Une majorité d'étudiants qui quittent la résidence de leurs parents afin de poursuivre leurs études optent pour la cohabitation.
- La majorité des étudiants (74,1 % des bénéficiaires et 70,4 % des non bénéficiaires) qui ne résident pas chez leurs parents pendant l'année scolaire expliquent cette situation par le fait que la distance est trop importante entre la demeure de leurs parents et l'établissement d'enseignement.
- La majorité des étudiants qui résident chez leurs parents pendant l'année scolaire habitent une maison (76,8 %), alors que 49,9 % des étudiants qui ne demeurent pas chez leur parents pendant cette période logent dans un immeuble à logements multiples.
- Pendant l'année scolaire, 29,4 % des étudiants bénéficiaires et 12,8 % des non bénéficiaires choisissent la cohabitation.
- Les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires qui optent pour la cohabitation vivent avec 4 personnes en moyenne.

4.1 Le lieu de résidence

Le lieu de résidence est un paramètre important du Programme de prêts et bourses. Il s'agit d'un des éléments qui déterminent les dépenses admises de l'étudiant lors du calcul de l'aide financière à laquelle il a droit. Nous avons traité du lieu de résidence pendant l'été à part, notamment pour mettre en lumière le nombre d'étudiants qui changent de résidence selon la période de l'année.

4.1.1 Le lieu de résidence à l'été 2001

On constate un écart important entre les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires si l'on considère leur lieu de résidence à l'été 2001 (voir tableau 4.1). Les étudiants non bénéficiaires sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à habiter chez leurs parents ou chez l'un d'eux. Ainsi, 61,6 % des étudiants non-bénéficiaires du secondaire habitent chez leurs parents comparativement à 51,9 % des bénéficiaires. Parmi les étudiants du collégial, c'est 83,9 % des non bénéficiaires qui habitent chez leurs parents, alors que 59,5 % des bénéficiaires en font de même. Chez les étudiants de l'université, 64,4 % des non bénéficiaires logent chez leurs parents, alors que seulement 37,3 % des bénéficiaires sont dans la même situation.

En fait, on peut affirmer qu'une majorité d'étudiants, qu'ils soient bénéficiaires ou non d'une aide financière aux études, habitent chez leurs parents ou chez l'un d'eux pendant la période estivale. Les étudiants bénéficiaires qui fréquentent l'université sont les seuls à loger majoritairement ailleurs que chez leurs parents pendant cette période.

Une comparaison entre les étudiants des trois ordres d'enseignement nous permet de constater que les étudiants du collégial, qu'ils soient bénéficiaires ou non, sont ceux qui proportionnellement ont la plus grande tendance à habiter chez leurs parents. Par ailleurs, c'est chez les étudiants du secondaire que l'on trouve le plus grand nombre d'étudiants qui habitent avec un conjoint : 24 % des bénéficiaires et 20,1 % des non bénéficiaires sont dans cette situation.

4.1 Répartition des étudiants selon le lieu de résidence à l'été 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Chez les parents ou l'un d'eux	51,9	61,6	59,5	83,9	37,3	64,4	47,9	73,4
Avec un conjoint	24,0	20,1	12,7	7,6	21,3	12,6	18,1	11,6
Avec d'autres personnes	8,7	6,2	15,6	5,3	22,0	13,1	17,9	7,9
Seuls	15,3	12,1	12,2	3,2	19,4	9,8	16,0	7,0
NSP/NRP	-	-	-	0,1	-	0,2	-	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau 4.2 nous renseigne sur l'âge moyen des étudiants selon leur lieu de résidence à l'été 2001. Comme on pouvait s'y attendre, les étudiants qui habitent avec leurs parents sont généralement plus jeunes (ils sont âgés de 19 à 22 ans) que ceux qui résident ailleurs. Les étudiants qui habitent avec un conjoint sont en général les plus âgés : ils ont en moyenne de 26 à 32 ans. Ils sont suivis des étudiants qui habitent seul, (ils sont âgés en moyenne de 25 à 29 ans) et des étudiants qui partagent un logement avec d'autres personnes (ces derniers étudiants ont en général de 22 à 26 ans).

4.2 **Âge moyen des étudiants selon le lieu de résidence à l'été 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement**

	Secondaire (formation professionnelle) (ans)		Collégial (ans)		Université (ans)		Total (ans)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Chez les parents ou l'un d'eux	19	20	19	19	22	22	20	20
Avec un conjoint	28	32	26	31	28	30	28	31
Avec d'autres personnes	25	26	23	22	24	23	24	23
Seuls	27	29	26	25	27	26	27	27
NSP/NRP	-	-	-	19	-	21	-	20
Total	23	24	22	20	25	23	23	22

4.1.2 Le lieu de résidence pendant l'année scolaire 2001-2002

4.1.2.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études

Le tableau 4.3 permet de constater une tendance beaucoup plus marquée chez les étudiants non bénéficiaires que chez les bénéficiaires à habiter chez leurs parents. Nous avons fait une observation semblable en ce qui concerne le lieu de résidence à l'été 2001. Alors que les étudiants non bénéficiaires habitent majoritairement chez leurs parents ou chez l'un d'eux (c'est le cas de 56,9 % des étudiants du secondaire, de 77,4 % des étudiants du collégial et de 53,1 % des étudiants de l'université), c'est une minorité de bénéficiaires qui se trouvent dans cette situation (c'est-à-dire 30,1 % des étudiants du secondaire, 36,9 % des étudiants du collégial et 21,4 % des étudiants de l'université). Cette tendance peut s'expliquer par le fait que les étudiants qui habitent chez leurs parents ont en général moins de dépense, et ont donc moins souvent recours à l'Aide financière aux études.

4.3 **Répartition des étudiants selon le lieu de résidence au cours de l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement**

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Chez les parents ou l'un d'eux	30,1	56,9	36,9	77,4	21,4	53,1	28,7	65,7
Avec un conjoint	25,1	20,4	12,4	7,8	22,4	13,2	18,7	11,9
Avec d'autres personnes	20,8	9,6	30,0	8,5	31,0	21,4	29,4	12,8
Seuls	24,0	13,0	20,5	6,3	25,2	12,3	23,2	9,5
NSP/NRP	-	-	0,2	-	-	0,1	0,1	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Si l'on observe le profil des étudiants selon leur ordre d'enseignement, on constate que les étudiants du secondaire qui n'habitent pas chez leurs parents ont davantage tendance à habiter seuls ou avec un conjoint, alors que les étudiants du collégial et de l'université choisissent plus fréquemment de partager un logement avec d'autres personnes.

Une comparaison entre le lieu de résidence à l'été (voir tableau 4.1) et le lieu de résidence pendant l'année scolaire (voir tableau 4.3) permet de mieux connaître les mouvements des étudiants. Le portrait d'ensemble révèle que les étudiants bénéficiaires d'une aide financière aux études ont une tendance nettement plus marquée que les non bénéficiaires à changer de lieu de résidence afin de poursuivre leurs études. On observe ainsi une migration non négligeable des étudiants bénéficiaires qui ont un lieu de résidence à l'été (chez leurs parents dans la majorité des cas) et un lieu de résidence pendant l'année scolaire. On peut estimer que 21,8 % des étudiants du secondaire qui habitaient chez leurs parents à l'été 2001 ont quitté la résidence familiale pour poursuivre leurs études. Cette proportion est de 22,6 % parmi les étudiants du collégial et de 15,9 % parmi ceux de l'université. Par ailleurs, la majorité des étudiants qui habitaient chez leurs parents à l'été 2001 et qui ont changé de lieu de résidence pour suivre un programme d'études ont choisi la cohabitation.

L'instabilité qui résulte du fait d'avoir deux lieux de résidence, un pour la période estivale et un autre pour l'année scolaire, est l'un des facteurs qui peuvent militer en faveur de la cohabitation pour ces étudiants. Habitant chez leurs parents l'été, ils possèdent généralement peu de biens personnels et peuvent rechercher un mode de logement où les responsabilités civiles liées au fait d'avoir un bail et les engagements financiers sont plus limités.

On constate d'ailleurs que la majorité des étudiants du secondaire et du collégial qui optent pour la cohabitation sont des étudiants qui vivaient chez leurs parents à l'été 2001. Chez les étudiants de l'université, on observe que, parmi ceux qui choisissent la cohabitation pendant l'année scolaire, une majorité opte également pour celle-ci à l'été. Il semble donc que la cohabitation revêt un caractère moins temporaire chez les étudiants de l'université que chez les étudiants du secondaire et du collégial.

4.1.2.2 L'influence de l'âge

4.4 Âge moyen des étudiants selon le lieu de résidence au cours de l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (ans)		Collégial (ans)		Université (ans)		Total (ans)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Chez les parents ou l'un d'eux	19	20	20	19	22	22	21	20
Avec un conjoint	28	31	25	30	28	29	27	30
Avec d'autres personnes	21	24	21	21	24	22	22	22
Seuls	23	29	23	23	26	25	25	25
NSP/NRP	-	-	23	-	-	22	23	22
Total	23	24	22	20	25	23	23	22

Si l'on considère l'âge moyen des répondants selon le lieu de résidence (voir tableau 4.4), on arrive aux mêmes constats que ceux évoqués précédemment en ce qui concerne le lieu de résidence à l'été. Les étudiants qui résident chez leurs parents ont la moyenne d'âge la moins élevée (de 19 à 23 ans). Les étudiants qui habitent avec un conjoint sont les plus âgés : ils ont de 25 à 31 ans. Ils sont suivis de ceux qui vivent seuls : ces derniers ont de 23 à 29 ans. Les étudiants qui ont fait le choix de la cohabitation sont, quant à eux, relativement jeunes : ils ont de 21 à 24 ans.

4.1.3 La raison principale qui explique le fait de ne pas résider chez les parents

À l'exception des étudiants non bénéficiaires du secondaire, la majorité des étudiants évoquent d'abord le fait que leurs parents habitent loin de l'établissement d'enseignement pour expliquer qu'ils ne résident pas chez ceux-ci pendant l'année scolaire (voir tableau 4.5). Il est surprenant de constater que les étudiants de l'université (74,1 % des bénéficiaires et 78,4 % des non bénéficiaires), qui sont pourtant plus âgés, indiquent dans les mêmes proportions que les étudiants du collégial (75,9 % des bénéficiaires et 77,7 % des non bénéficiaires) que c'est l'éloignement de la résidence des parents qui explique d'abord le fait qu'ils n'habitent plus avec eux. La concentration des universités dans quelques grands centres urbains pourrait ainsi expliquer en partie le nombre important d'étudiants de l'université qui ont quitté la résidence de leurs parents. Il faut donc en déduire que, n'eut été de la distance entre la résidence des parents et l'établissement d'enseignement, une vaste majorité d'étudiants du collégial et de l'université habiteraient la résidence familiale.

4.5 Répartition des étudiants selon la raison principale expliquant le fait de ne pas résider chez les parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Éloignement de la résidence des parents	67,1	39,6	76,1	77,4	73,9	78,2	74,1	70,4
Mauvaise entente avec les parents	2,4	2,5	1,2	2,3	0,9	1,3	1,2	1,8
Désir d'autonomie	4,9	5,7	5,9	8,7	6,5	7,7	6,1	7,6
Parents décédés ou inconnus	2,4	1,9	0,6	0,8	1,4	0,5	1,2	0,9
Étudiants mariés ou avec enfants à charge	1,2	8,8	3,4	0,8	2,3	-	2,6	2,0
Étudiants autonomes ou âgés	20,7	40,3	11,8	6,4	13,5	11,5	13,6	15,5
Autres	1,2	0,6	0,9	3,0	0,5	0,5	0,7	1,4
NSP/NRP	-	0,6	-	0,8	0,9	0,3	0,5	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour expliquer le fait qu'ils vivent ailleurs que chez leurs parents, 66,7 % des étudiants bénéficiaires du secondaire donnent d'abord comme raison l'éloignement de la résidence des parents alors que seulement 39,4 % des non bénéficiaires le font. Les étudiants non bénéficiaires expliquent plutôt cette situation par le fait qu'ils sont d'un certain âge ou déjà autonomes (40 %).

Nous pouvons conclure de ces réponses que, pour une majorité d'étudiants, le fait de résider ailleurs que chez leurs parents tient moins de leur libre choix que de la contrainte qu'implique la distance entre la résidence familiale et l'établissement d'enseignement.

4.2 Les types de logement

Le tableau 4.6 montre clairement que le fait de résider chez les parents est lié à une très forte propension à loger dans une maison. Ainsi, parmi les répondants qui demeurent chez leurs parents, plusieurs habitent une maison : 77,3 % des étudiants du secondaire, 77,8 % des étudiants du collégial et 74,4 % des étudiants de l'université.

Les répondants qui habitent ailleurs que chez leurs parents logent, quant à eux majoritairement dans des immeubles à logements multiples. C'est le cas de 37,5 % des étudiants du secondaire, de 47,9 % des étudiants du collégial et de 56,1 % des étudiants de l'université.

Il est par ailleurs intéressant de noter que les étudiants du secondaire qui ne résident pas chez leurs parents sont relativement nombreux à habiter une maison (35,9 %). Le profil très spécifique d'une partie des étudiants du secondaire (étudiants plus âgés, proportion non négligeable d'étudiants qui effectuent un retour aux études, présence d'enfants à charge) peut expliquer cette tendance.

4.6 Répartition des étudiants selon le type de logement occupé au cours de l'année scolaire 2001-2002, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.
Maison	77,3	35,9	77,8	24,2	74,3	19,4	76,8	24,0
Appartement dans un duplex ou un triplex	9,0	19,0	11,2	15,3	13,5	16,6	11,5	16,6
Appartement dans un HLM	1,3	3,2	0,1	2,2	0,4	1,1	0,4	1,9
Appartement dans un immeuble à logements multiples	10,1	37,5	8,3	47,9	8,4	56,1	8,6	49,9
Résidence étudiante	0,2	1,2	0,4	6,5	0,3	4,0	0,3	4,3
Copropriété	1,1	1,2	1,7	1,2	3,1	1,7	2,0	1,4
Autres	0,7	2,1	0,4	2,7	0,1	1,1	0,4	1,8
NSP/NRP	0,2	-	-	-	-	0,1	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le croisement des variables « type de logement occupé par les étudiants » et « frais de logement mensuels[22] » fournit certaines indications supplémentaires quant au logement. Il est à noter que les données ne concernent que les étudiants non résidents, car les frais de logement que paient les étudiants qui résident chez leurs parents (minimes la plupart du temps) auraient faussement abaissé les coûts relatifs à chaque type d'habitation.

4.7 Frais de logement mensuels selon le type de logement occupé par les étudiants qui ne résident pas chez leurs parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Maison	374	465	357	395	388	403	374	420
Appartement dans un duplex ou un triplex	478	469	435	408	437	440	441	439
Appartement dans un HLM	324	499	317	428	381	411	338	457
Appartement dans un immeuble à logements multiples	408	464	396	355	416	429	409	411
Résidence étudiante	260	300	279	307	363	294	312	300
Copropriété	525	375	409	594	419	565	420	535
Autres	272	412	245	293	371	478	310	345
NSP/NRP	-	-	-	-	1000	-	1000	-
Total	402	463	379	372	413	423	400	416

Une première constatation peut être faite quant aux types de logements pour lesquels les coûts mensuels sont les plus élevés. Les appartements situés dans un duplex ou un triplex et les copropriétés ressortent comme étant les types de logements auxquels sont associés les coûts mensuels les plus élevés.

Globalement, pour des types de logements comparables, il n'y a pas d'écart important entre le montant assumé par les étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et celui supporté par les non bénéficiaires. On constate par ailleurs que le nombre de répondants qui habitent une copropriété ou un appartement situé dans un HLM, les deux types de logements pour lesquels on note des différences de coûts plus importantes entre étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires, est très restreint. Cela implique des marges d'erreur plus importantes qui peuvent faire varier le coût moyen du logement dans une proportion non négligeable (le tableau 4.7 de l'annexe 4 indique le nombre de répondants associés à chacune des moyennes ainsi que les marges d'erreur). Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

22 Les frais de logement comprennent le loyer, le chauffage, l'électricité, les assurances et le service téléphonique de base.

4.3 La cohabitation

La cohabitation est un choix relativement populaire chez les étudiants, principalement parmi les étudiants bénéficiaires d'une aide financière aux études. On constate que, tous ordres d'enseignement confondus, 29,4 % des étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses cohabitent avec d'autres personnes que leurs parents ou un conjoint (voir tableau 4.3).

Comme nous l'avons constaté précédemment, la cohabitation est un mode de logement qui est surtout temporaire. À part les étudiants de l'université, la majorité des étudiants qui choisissent la cohabitation pendant l'année scolaire habitent chez leurs parents pendant l'été. Qui plus est, nous avons déjà remarqué qu'une majorité d'étudiants qui ne résident pas chez leurs parents expliquent cette situation par la distance entre la résidence de leurs parents et leur établissement d'enseignement. On peut donc penser que la cohabitation est un choix intéressant pour plusieurs étudiants, car elle leur permet de retourner vivre chez leurs parents à l'été et de partager les coûts de logement.

Le tableau 4.8 permet de constater que, globalement, il y a très peu de différence entre les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires quant au nombre de personnes avec qui ils cohabitent. Les étudiants bénéficiaires habitent avec 0,22 personne de plus en moyenne que les non bénéficiaires. L'écart le plus significatif se situe entre les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires du collégial : les étudiants bénéficiaires habitent avec en moyenne, une personne de plus (0,8).

4.8 Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants et nombre moyen de personnes contribuant aux frais fixes de logement selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université		Total	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants	3,1	2,9	4,7	3,9	3,0	3,4	3,7	3,5
Nombre moyen de personnes contribuant aux frais fixes	2,4	2,1	3,5	3,7	2,4	2,7	2,9	2,9

On peut également percevoir certaines différences selon les ordres d'enseignement. Les étudiants du collégial sont ceux qui tendent à cohabiter avec le plus grand nombre de personnes (de 4 à 5 en moyenne), alors que les étudiants du secondaire et de l'université habitent avec 3 personnes en moyenne. Le fait que les étudiants du collégial soient plus jeunes et qu'ils aient des revenus généralement plus bas que les étudiants des autres ordres d'enseignement pourrait expliquer leur choix d'habiter avec un nombre plus élevé de personnes, car ce choix leur permet de réduire les coûts de logement.

Si l'on observe la différence entre le nombre moyen de personnes qui habitent avec les étudiants et le nombre moyen de personnes qui partagent les coûts de logement, on constate qu'il y a en moyenne une personne qui ne contribue pas aux dépenses associées au logement (entre 0,6 et 0,8 personne, tous ordres d'enseignement confondus).

Par ailleurs, les données du tableau 4.9 ne nous permettent pas d'établir de relation entre le fait de cohabiter à plusieurs dans un même logement et le niveau de revenu des étudiants. Qui plus est, le statut à l'Aide financière aux études ne semble pas intervenir dans la propension des étudiants à cohabiter avec un plus grand nombre de personnes. À ce sujet, on constate qu'à revenus égaux, les plus grands écarts entre les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires se situent entre ceux qui ont des revenus de 10 000 $ à 19 999 $ (les étudiants bénéficiaires vivent avec une personne de plus en moyenne que les non bénéficiaires) et entre ceux dont les revenus sont égaux ou supérieurs à 20 000 $ (les étudiants non bénéficiaires cohabitent avec 2,7 personnes de plus en moyenne).

4.9 Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants selon le revenu brut moyen total pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études[23] et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université		Total	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Moins de 2000 $	-	3,0	2,5	2,0	4,0	2,7	2,7	2,6
De 2000 $ et 4999 $	3,2	2,3	4,8	3,3	2,6	8,3	4,1	4,8
De 5000 $ et 9999 $	3,2	3,0	3,3	2,7	3,0	2,8	3,1	2,8
De 10 000 $ à 19 999 $	2,8	3,0	5,6	2,6	3,2	2,8	3,8	2,8
20 000 $ ou plus	-	3,5	2,0	2,0	2,4	6,3	2,4	5,1
Total	3,1	3,0	4,1	2,7	3,0	3,4	3,5	3,2

[23] Les moyennes totales calculées pour les répondants de chaque ordre d'enseignement diffèrent des données présentées au tableau 4.8, car un nombre élevé d'étudiants n'ont pas répondu à la question portant sur les revenus pour l'année 2001. Les estimations du tableau 4.9 ont été réalisées sur la base d'un échantillon total de 843 répondants, alors que les estimations du tableau 4.8 l'ont été sur une base de 933 répondants.

Chapitre 5

Les dépenses des étudiants et la contribution des tiers

Principaux faits saillants

Les dépenses des étudiants

- Les étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires ont sensiblement le même niveau de dépenses mensuelles en fait de logement : 400 $ pour les bénéficiaires et 416 $ pour les non bénéficiaires.
- Le niveau de revenu des étudiants et la présence d'enfants à charge sont les principaux facteurs qui influent sur le niveau de dépenses relatives au logement.
- Les étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses dépensent davantage pour l'achat de nourriture (10 $ de plus par semaine) et pour les frais de scolarité (6 $ de plus par semaine) que les non bénéficiaires qui, par contre, ont des dépenses plus élevées en fait de sports de loisirs (6 $ de plus par semaine).
- Le fait de ne pas résider chez les parents et le fait d'avoir des enfants à charge font doubler les dépenses de nourriture.

La contribution des parents

- Les étudiants bénéficiaires sont proportionnellement moins nombreux (39 %) que les non bénéficiaires (57, 3 %) à recevoir une contribution financière de leurs parents.
- Parmi les étudiants qui habitent chez leurs parents, 57,7 % reçoivent une contribution de ces derniers, alors que cette proportion est de 44,5 % chez les étudiants qui résident ailleurs.
- La contribution annuelle moyenne des parents s'élève à 3 231 $ en ce qui concerne les étudiants bénéficiaires et à 3 300 $ pour ce qui est des non bénéficiaires.
- Les étudiants qui résident chez leurs parents reçoivent généralement une contribution moins élevée (entre 2 142 $ et 2 422 $) que les étudiants qui demeurent ailleurs (entre 3 801 $ et 5 441 $).

La contribution du conjoint

- Les étudiants qui ont un conjoint reçoivent une aide financière de ce dernier dans une proportion de 16,4 %.
- Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à bénéficier d'une aide financière de leur conjoint : 22,4 % des femmes qui ont un conjoint reçoivent une contribution de ce dernier, alors que 7,9 % des hommes reçoivent une contribution de leur conjointe.
- Le montant moyen de la contribution du conjoint est de 4 485 $ pour les étudiants bénéficiaires et de 5 359 $ pour les non bénéficiaires.

5.1 Les dépenses

5.1.1 Les dépenses relatives au logement

Les données relatives aux dépenses associées au logement concernent uniquement les étudiants qui résident ailleurs que chez leurs parents, car le fait de considérer aussi les autres étudiants aurait fait baisser artificiellement le niveau de ces dépenses.

Nous avons effectué une régression linéaire sur la variable « coûts de logement » en retenant quatre variables indépendantes : l'âge, le revenu brut total des étudiants, l'ordre d'enseignement (secondaire, collégial et université) et la présence d'enfants à charge. Ce modèle de régression permet d'expliquer les facteurs qui font varier la variable « coûts de logement » dans une proportion de 24 %[24]. Selon ce modèle, trois variables influent significativement sur le montant de ces coûts : la présence d'enfants à charge, le revenu des étudiants et l'âge.

5.1.1.1 Influence du statut à l'Aide financière aux études

Malgré le fait qu'il n'y a pas de lien entre la variable « ordre d'enseignement » et les coûts mensuels de logement, le tableau 5.1 indique que le montant moyen mensuel consacré au logement (pour le loyer, l'électricité, le chauffage, le service téléphonique de base et les assurances) varie selon l'ordre d'enseignement. Ainsi, les étudiants du collégial ont des coûts de logement généralement plus bas (379 $ chez les bénéficiaires et 372 $ chez les non bénéficiaires) que les étudiants des autres ordres d'enseignement.

Un lien peut être établi entre ces coûts plus bas, la propension des étudiants du collégial à choisir la cohabitation lorsqu'ils ne résident pas chez leurs parents et le nombre élevé de personnes avec lesquels ils partagent les coûts de logement.

5.1. Coût mensuel moyen du logement selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Coût mensuel moyen	402	463	379	372	413	423	400	416

[24] Le R-deux ajusté étant de 0,242.

Le modèle de régression ne montre pas de liens significatifs entre le statut à l'Aide financière aux études et le coût mensuel du logement. Les données du tableau 5.1 n'indiquent pas de différence significative entre les coûts de logement assumés par les étudiants bénéficiaires et ceux assumés par les non bénéficiaires.

5.1.1.2 Influence du revenu annuel brut de l'étudiant pour l'année 2001

La variable « revenu annuel brut de l'étudiant pour l'année 2001 » contribue significativement au modèle de régression. Celui-ci révèle des coûts de logement plus importants au fur et à mesure que le niveau de revenu de l'étudiant augmente. C'est d'ailleurs ce que montre le tableau 5.2.

5.2 Coût mensuel moyen du logement selon le revenu brut total des étudiants pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Moins de 2000 $	425	413	305	176	289	305	304	273
De 2000 $ à 4999 $	347	416	266	266	412	331	317	318
De 5000 $ à 9999 $	382	422	356	324	380	400	369	373
De 10 000 $ à 19 999 $	455	466	443	417	423	396	431	418
20 000 $ ou plus	549	541	632	528	477	549	512	544
Total	413	462	383	359	414	422	403	411

5.1.1.3 Influence de la présence d'enfants à charge

La variable ayant la plus grande influence sur les coûts de logement est la présence d'enfants à charge. Celle-ci est directement associée à l'augmentation des coûts de logement. Tel que l'indique le tableau 5.3, les étudiants qui ont des enfants à charge, qu'ils soient bénéficiaires ou non d'une aide financière aux études, déboursent un montant moyen nettement plus important pour se loger que les étudiants qui n'ont pas d'enfant. L'écart entre les coûts de logement associés au fait d'avoir des enfants et les coûts moyens de logement selon les ordres d'enseignement varie de 175 $ (étudiants du secondaire non bénéficiaires) à 366 $ (étudiants du collégial bénéficiaires).

5.3 Coût mensuel moyen du logement selon la présence d'enfants à charge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Sans enfant	346	393	325	349	376	401	354	382
Avec enfants	541	568	691	520	614	705	624	582
Total	402	463	379	372	413	423	400	416

5.1.2 Les coûts des dépenses courantes annuelles

5.1.2.1 Influence du statut à l'Aide financière aux études

Les étudiants de l'université sont ceux pour qui les coûts globaux associés aux différents postes de dépenses sont les plus élevés, notamment en raison des frais de scolarité et des coûts du matériel scolaire.

Il n'y a pas d'écart important entre les coûts assumés par les étudiants bénéficiaires et ceux supportés par les non bénéficiaires. On remarque dans le tableau 5.4 que les montants consacrés aux vêtements et aux chaussures, au transport ainsi qu'aux sports et aux loisirs sont généralement plus élevés pour les non bénéficiaires, mais dans une faible mesure.

L'écart de plus de 500 $ par année que l'on observe entre les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires en ce qui concerne les dépenses de nourriture s'explique par la proportion nettement plus élevée de non-résidents chez les bénéficiaires, ainsi que par la présence plus importante d'étudiants qui ont des enfants à charge.

5.4 Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Alimentation	2760	2655	2291	1699	2834	2279	2609	2067
Frais de scolarité	474	382	604	514	2305	2350	1417	1085
Matériel et livres scol.	334	266	514	445	607	615	542	471
Vêtements et chaussures	452	576	511	586	599	689	547	617
Transport	1244	1449	921	1054	1073	1123	1032	1151
Sports et loisirs	1433	1798	1244	1585	1455	1686	1367	1657

5.1.2.2 Influence du lieu de résidence

Si l'on s'attarde à l'influence de la variable « lieu de résidence » sur les différents postes de dépenses, on constate que cette variable intervient principalement sur les dépenses de nourriture. Les étudiants qui résident chez leurs parents ont, en effet, à assumer des coûts nettement inférieurs à ceux que supportent les étudiants qui demeurent ailleurs.

En ce qui concerne les autres types de dépenses, force est de constater qu'il n'y a pas de différence majeure entre le niveau de dépense des étudiants qui résident chez leurs parents et ceux qui habitent ailleurs. Bien que les premiers tendent à dépenser davantage pour l'achat de vêtements et de chaussures, pour le transport, les sports et les loisirs, le niveau de leurs dépenses reste comparable à celui des étudiants bénéficiaires.

5.5 Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Résident	N-rés.	Résident	N-rés.	Résident	N-rés.	Résident	N-rés.
Alimentation	1790	3599	1351	2859	1631	3077	1497	3097
Frais de scolarité	430	370	516	582	2413	2277	1028	1379
Matériel et livres scol.	288	271	446	498	639	592	478	510
Vêtements et chaussures	564	534	589	520	704	619	617	570
Transport	1390	1424	1036	985	1181	1 050	1131	1096
Sports et loisirs	1992	1428	1590	1301	1679	1537	1677	1438

5.1.2.3 Influence de la présence d'enfants à charge

Le fait d'avoir des enfants à charge correspond à deux grandes tendances dans les montants consacrés aux dépenses courantes. D'une part, le fait d'avoir des enfants fait augmenter de façon importante les dépenses de nourriture et, d'autre part, il correspond à une diminution importante des montants consacrés aux sports et aux loisirs. Dans une moindre mesure, on peut également constater que le fait d'avoir des d'enfants correspond à une augmentation des coûts de transport.

5.6 Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Sans enfant	Avec enfants	Sans enfant	Avec enfants	Sans enfant	Avec enfants	Sans enfant	Avec enfants
Alimentation	2247	4562	1738	3906	2366	4293	2050	4279
Frais de scolarité	412	351	528	722	2346	2153	1198	1072
Matériel et livres scol.	279	283	453	632	615	561	493	492
Vêtements et chaussures	543	585	560	683	655	635	593	630
Transport	1364	1591	1002	1314	1069	1543	1081	1494
Sports et loisirs	1820	1267	1520	1005	1628	1139	1605	1148

Les frais de scolarité et les dépenses pour l'achat de matériel scolaire et de livres fluctuent dans une mesure moindre en raison de leur caractère plus fixe. On constate toutefois un écart en ce qui concerne ces deux postes de dépenses entre les étudiants du collégial, selon qu'ils ont ou non des enfants à charge. Une hypothèse qui peut être avancée pour expliquer cet écart est le fait que les étudiants du collégial à la formation technique sont proportionnellement plus nombreux à avoir des enfants à charge (8,4 % des étudiants qui suivent un programme technique ont des enfants à charge, alors que cette proportion est de 1,6 % chez les étudiants de la formation générale) et qu'ils sont plus fortement concentrés dans des établissements privés ou dans les programmes de formation non subventionnés (Attestation d'études collégiale). Cette dernière situation expliquerait des frais de scolarité et de matériel scolaire plus élevés.

5.1.2.4 Influence du revenu annuel brut de l'étudiant pour l'année 2001

Le tableau 5.7 de l'annexe 5 indique que le niveau de dépenses associé à chacun des postes tend à augmenter lorsque le revenu des étudiants est plus élevé. Par ailleurs, les dépenses relatives au transport et à l'alimentation sont celles qui varient le plus en fonction du niveau de revenu.

5.2 La contribution des tiers

La contribution des tiers fait référence à l'aide financière que peuvent fournir à l'étudiant ses parents ou son conjoint. La présente section traite d'abord de la contribution financière des parents et ensuite de celle du conjoint.

Une régression selon différentes variables a été réalisée afin d'identifier celles qui influencent de façon significative le fait de recevoir une contribution des parents ou du conjoint, selon le cas, ainsi que le montant de la contribution.

5.2.1 La contribution des parents

Un modèle de régression logistique a été créé sur la variable « présence ou non d'une contribution des parents ». Huit variables indépendantes ont été retenues aux fins de cette analyse : l'âge, l'ordre d'enseignement, le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études, le revenu des étudiants, le revenu des parents et la présence d'enfants à charge. Le modèle ainsi créé explique 25 %[25] des variations dans le fait de recevoir ou non une contribution des parents. Les variables qui ont une influence réelle sur la variable dépendante sont l'âge, l'ordre d'enseignement, le statut à l'Aide financière aux études, le revenu des étudiants, le lieu de résidence et le revenu des parents.

5.2.1.1 Influence du statut à l'Aide financière aux études et de l'ordre d'enseignement

Dans un premier temps, il nous a semblé pertinent d'analyser l'impact que le statut de bénéficiaire pouvait avoir sur la contribution financière des parents. Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, une telle contribution est calculée pour les étudiants qui résident chez leurs parents ou pour ceux qui ne sont pas considérés comme autonomes au regard du Programme.

De façon générale, le fait de bénéficier ou non du Programme de prêts et bourses ainsi que l'ordre d'enseignement sont deux variables qui influencent la propension des étudiants à recevoir une contribution financière de leurs parents.

Le fait d'être bénéficiaire du Programme est ainsi associé à des chances moindres de recevoir une contribution des parents. Cette tendance, particulièrement accentuée chez les étudiants du collégial et de l'université, n'est pas perceptible chez les étudiants du secondaire. Les données du tableau 5.8 indiquent que le statut à l'Aide financière aux études n'influence pas la propension de ces derniers étudiants à recevoir une contribution financière de leurs parents. Toutefois, en ce qui concerne les étudiants du collégial et de l'université, le fait de bénéficier du Programme de prêts et bourses se traduit par une tendance nettement moins marquée à recevoir une contribution des parents. Cette tendance peut s'expliquer par un nombre important de non-résidents chez les bénéficiaires.

Par ailleurs, la poursuite d'études à l'université est liée à une tendance plus forte à recevoir une contribution parentale, alors que la poursuite d'un programme de formation professionnelle correspond à une plus faible propension à bénéficier d'une aide financière des parents.

[25] Cette proportion a été déterminée sur la base du R-deux de Nagelkerke (pseudo-R-deux), lequel équivaut au R-deux ajusté pour les régressions de type logistique.

5.8 Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Avec contribution	28,7	28,7	46,7	64,7	35,1	63,2	39,0	57,3
Sans contribution	71,3	71,3	53,3	35,3	64,9	36,8	61,0	42,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En outre, le tableau 5.8 révèle que les parents des étudiants non bénéficiaires qui fréquentent le collégial ou l'université sont proportionnellement plus nombreux à contribuer financièrement aux études de leurs enfants. On note ainsi que ces étudiants reçoivent majoritairement une contribution financière de leurs parents (64,7 % des étudiants du collégial et 63,2 % des étudiants de l'université), alors qu'une minorité d'étudiants bénéficiaires reçoivent une telle contribution (46,7 % des étudiants du collégial et 35,1 % des étudiants de l'université).

Un élément qui peut expliquer ces résultats est le fait que plusieurs parents peuvent voir dans l'aide financière attribuée dans le cadre du Programme de prêts et bourses une forme de soutien qui rend moins nécessaire leur contribution financière. Cela expliquerait en partie la moins grande propension des parents d'étudiants bénéficiaires à contribuer aux études de leurs enfants.

À la lumière des résultats obtenus par le modèle de régression appliqué, il semble que l'ordre d'enseignement est la variable qui influe le plus sur la propension des étudiants à recevoir une aide de leurs parents. Si l'on établi que la probabilité moyenne de recevoir une aide financière de ses parents est de 1, les étudiants du secondaire sont ceux qui s'y écarte le plus (0,38). Les étudiants du collégial et de l'université ont des probabilités plus élevées d'avoir accès à une contribution parentale (1,37 dans le cas des étudiants du collégial et 1,9 dans celui des étudiants de l'université).

5.2.1.2 Influence de l'âge des étudiants

L'âge des étudiants influence de façon non négligeable leur tendance à recevoir une aide financière des parents. Ainsi, à un âge plus avancé correspond une plus faible propension à bénéficier d'un soutien financier des parents.

5.2.1.3 Influence du lieu de résidence

Une majorité d'étudiants (57,7 %) qui résident chez leurs parents ont affirmé recevoir une contribution financière de ces derniers, alors que 44,5 % des étudiants demeurent ailleurs bénéficient d'un tel soutien (voir tableau 5.9). L'Aide financière aux études estime, quant à elle, que près de 90 % des étudiants qui habitent avec leurs parents reçoivent une contribution de ceux-ci.

Cet écart s'explique notamment par le fait que l'Aide financière aux études définit la notion de contribution des parents ou du conjoint de façon beaucoup plus large que ne le fait l'enquête. Ainsi, l'aide matérielle offerte par les parents peut être considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses, alors que seule l'aide financière est retenue dans celui de l'enquête.

Le modèle de régression dont nous avons fait état précédemment montre un lien entre le lieu de résidence et la présence d'une contribution : le fait de résider chez ses parents correspond à une propension légèrement moins forte à recevoir une aide financière de ceux-ci. Cela ne transparaît pas dans le tableau 5.9 en raison de l'influence qu'a la variable « âge » dans celui-ci. Dans la régression, cette variable est contrôlée. On sait que les étudiants plus jeunes ont une propension beaucoup plus forte à recevoir une aide financière de leurs parents. Or, les étudiants qui résident chez leurs parents sont généralement plus jeunes que les étudiants qui n'y résident pas. Cela explique les données du tableau 5.9 où le fait de résider chez ses parents est associé à de plus fortes probabilités de recevoir une aide financière des parents, alors que ce n'est pas le cas en réalité.

5.9 Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.	Rés.	Non-rés.
Avec contribution	34,8	22,1	63,3	53,3	59,6	46,9	57,7	44,5
Sans contribution	65,2	77,9	36,7	46,7	40,4	53,1	42,3	55,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.1.4 Influence du revenu annuel brut de l'étudiant pour 2001

La contribution de la variable « revenu de l'étudiant » au modèle de régression s'est avérée assez forte. Ainsi, à un niveau de revenu plus élevé correspond une tendance plus faible à recevoir une aide financière des parents.

La relation inversée entre les variables « revenu brut total de l'étudiant » et « présence d'une contribution des parents » peut s'expliquer par le fait que, lorsque les revenus des étudiants deviennent plus élevés, certains parents remettent en cause l'aide financière qu'ils donnent à leurs enfants. Qui plus est, l'âge des étudiants peut aussi expliquer cette relation. En effet, l'âge est intimement lié au revenu des étudiants : les étudiants âgés ont des revenus substantiellement plus élevés que les étudiants plus jeunes. Or, nous avons vu précédemment que la probabilité de recevoir une contribution financière des parents est plus élevée pour les étudiants plus jeunes.

5.10 Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le revenu brut total des étudiants pour l'année 2001 et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.
Moins de 2000 $	15,9	4,9	10,7	3,6	2,7	1,6	8,5	3,1
De 2000 $ à 4999 $	17,9	11,8	26,9	18,8	11,8	5,6	20,7	12,1
De 5000 $ à 9999 $	32,4	31,0	40,8	40,3	39,9	30,5	39,7	34,3
De 10 000 $ à 19 999 $	31,9	41,6	19,5	30,4	37,4	49,1	27,0	40,3
20 000 $ ou plus	1,9	10,8	2,1	6,9	8,3	13,1	4,3	10,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.1.5 Influence du revenu estimé des parents

Le modèle de régression montre une plus grande tendance à recevoir de l'aide financière des parents lorsque leur revenu est plus élevé.

Le tableau 5.11 permet de constater qu'une proportion non négligeable des parents des étudiants qui ont déclaré ne recevoir aucune contribution de leurs parents ont des revenus de moins de 15 000 $. Ceci rejoint l'observation précédente qui lie un niveau de revenu élevé des parents à la présence d'une aide financière de leur part.

5.11 Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le revenu brut total estimé des parents pour l'année 2001 et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.	Avec contr.	Sans contr.
Moins de 15 000 $	8,9	22,1	8,7	20,5	9,3	18,5	8,9	20,0
De 15 000 $ à 29 999 $	9,7	12,8	3,9	10,0	4,4	11,5	4,6	11,2
De 30 000$ à 44 999 $	12,1	18,7	8,4	16,6	9,1	16,3	9,0	16,9
De 45 000 $ à 59 999 $	18,5	13,6	11,9	15,9	12,2	13,9	12,6	14,6
De 60 000 $ à 74 999 $	18,5	12,3	22,1	16,1	13,1	16,7	18,2	13,6
75 000 $ ou plus	32,3	20,4	45,0	10,9	51,9	28,0	46,6	23,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.2 Niveau de contribution des parents

Le modèle de régression linéaire réalisée sur le niveau de contribution des parents contenait les variables indépendantes suivantes : l'âge, l'ordre d'enseignement, le statut à l'Aide financière aux études, le lieu de résidence, le revenu de l'étudiant, le revenu des parents et la présence d'enfants à charge. Ce modèle statistique explique 20 % de la variance du niveau de contribution des parents.

Cinq variables se sont avérées significatives. Le lieu de résidence est celle qui intervient le plus dans la variation du niveau d'aide. Viennent ensuite le statut à l'Aide financière aux études, l'ordre d'enseignement, le revenu des parents et l'âge.

5.2.2.1 Influence du statut à l'Aide financière aux études et de l'ordre d'enseignement

Le fait d'être bénéficiaire d'une aide financière aux études est associé à une plus faible contribution financière des parents. Le tableau 5.12 indique que, globalement, l'écart entre la contribution que reçoivent les étudiants bénéficiaires et celle que reçoivent les non bénéficiaires est assez faible : il est de 131 $ par année.

Les données présentées au tableau 5.12 ne permettent pas de noter de différence significative entre la contribution des parents des étudiants du secondaire et celle des parents des étudiants du collégial selon que leurs enfants bénéficient ou non du Programme de prêts et bourses. Cependant, en ce qui concerne les étudiants de l'université, il y a une différence importante : alors que la contribution moyenne des parents d'un étudiant bénéficiaire est de 3 456 $, celle des parents d'un étudiant non bénéficiaire est de 4 527 $.

Lorsque l'on s'attarde à l'effet de l'ordre d'enseignement sur le montant de la contribution des parents, l'analyse de régression permet de lier le fait d'étudier au secondaire à une aide parentale très légèrement supérieure à la moyenne. Les étudiants du collégial sont associés à une contribution des parents moins élevée, alors que ceux de l'université sont, quant à eux, associés à une contribution plus importante. Les étudiants du secondaire, dans une faible mesure, et ceux de l'université reçoivent ainsi un montant moyen de la part de leurs parents plus élevé que les étudiants du collégial.

5.12 Contribution annuelle moyenne des parents selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
Bénéficiaires	3671	2956	3456	3231
Non-bénéficiaires	3250	2529	4527	3300
Total	3339	2616	4244	3285

5.2.2.2 Influence de l'âge des étudiants

L'âge agit significativement sur la variable « niveau de contribution des parents », bien que son poids soit moins important que celui du lieu de résidence ou du statut à l'Aide financière aux études. Ainsi, à un âge plus avancé correspond une contribution plus importante des parents.

Le tableau 5.13 ne met pas en évidence ce lien, car le modèle de régression permet de contrôler les autres variables qui agissent sur le montant de la contribution, dont l'ordre d'enseignement.

5.13 Contribution annuelle moyenne des parents selon le groupe d'âge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
15-16 ans	2345	1300	-	2208
17-19 ans	3414	2550	5027	2797
20-24 ans	3374	2636	4118	3652
25-29 ans	4223	4126	4675	4566
30-34 ans	1300	10 569	7998	8145
35 ans ou plus	3528	8068	3578	4511
Total	3339	2616	4244	3285

5.2.2.3 Influence du lieu de résidence

Le fait de résider chez les parents se traduit généralement par une contribution des parents moins élevée. L'influence de la variable « lieu de résidence » sur la variable « montant de la contribution » est, par ailleurs, très forte.

Chez les étudiants des trois ordres d'enseignement, qu'ils soient bénéficiaires ou non, on observe que les non-résidents bénéficient d'un montant d'aide plus élevé que résidents. L'écart entre les montants moyens accordés est par ailleurs assez significatif : il va de 1 410 $ chez les étudiants de l'université bénéficiaires à 2 995 $ chez ceux du secondaire non bénéficiaires (voir tableau 5.14).

Cette observation peut s'expliquer par le fait que l'étudiant qui réside chez ses parents est, en général, nourri et logé gratuitement. Il s'agit là d'une forme importante de soutien de la part des parents, bien que celui-ci ne prenne pas la forme d'une aide financière. Cela peut inciter les parents à allouer un montant moins élevé à leur enfant. Qui plus est, les dépenses moins importantes auxquelles est confronté un étudiant qui réside chez ses parents influencent certainement le montant que ces derniers décident d'accorder à leur enfant. À l'inverse, même si globalement les étudiants qui ne résident pas chez leurs parents sont moins nombreux à recevoir un soutien financier de ces derniers, la contribution dont ils bénéficient tend à être plus élevée. Les dépenses plus importantes que doivent assumer ces étudiants peuvent expliquer la contribution plus importante qu'ils reçoivent des parents.

On constate enfin un niveau de contribution nettement plus élevé des parents des étudiants non bénéficiaires, et ce, principalement chez les étudiants non résidents. Tous ordres d'enseignement confondus, les étudiants non bénéficiaires et non résidents reçoivent en moyenne 1 640 $ de plus par année que les étudiants bénéficiaires.

5.14 Contribution annuelle moyenne des parents selon le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Résidents	2599	2482	1934	1997	2397	3379	2142	2422
Non-résidents	4373	5477	3693	4711	3807	5939	3801	5441
Total	3671	3250	2956	2529	3456	4527	3231	3300

5.2.2.4 Influence du revenu des parents

Contrairement au niveau de revenu de l'étudiant (qui n'est pas significatif pour expliquer le montant d'aide accordé par les parents), nous observons que le revenu des parents influence le montant de leur contribution. À un niveau de revenu plus élevé correspond ainsi, dans une faible mesure toutefois, une aide financière plus importante de la part des parents. Ainsi, bien que le revenu ait un impact réel sur le montant de la contribution, le modèle statistique montre que le montant alloué n'augmente que faiblement au fur et à mesure que le revenu des parents augmente.

5.15 **Contribution annuelle moyenne des parents selon leur revenu brut moyen total estimé pour l'année 2001 et l'ordre d'enseignement**

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
Moins de 15 000 $	1968	2603	4406	3320
De 15 000 $ à 29 999 $	3796	3182	2890	2752
De 30 000 $ à 44 999 $	4835	2614	3016	3056
De 45 000 $ à 59 999 $	2122	2673	3982	3097
De 60 000 $ à 74 999 $	3124	3228	3452	3283
75 000 ou plus	4407	2574	4535	3578
Total	3542	2732	4113	3358

5.2.3 La contribution du conjoint

Les données de cette section ne sont pas présentées selon les ordres d'enseignement, car le nombre de répondants qui ont un conjoint et qui reçoivent une contribution de celui-ci est très faible (107 répondants). Le fait de fractionner davantage cette sous-population par une analyse distincte selon les ordres d'enseignement rendrait inutilisables les résultats en raison d'une marge d'erreur trop élevée.

Deux régressions ont été réalisées : l'une sur la présence d'une contribution et l'autre sur le montant de la contribution. Seule la régression portant sur la présence d'une contribution s'est avérée significative. Les données portant sur le montant de la contribution doivent donc être interprétées avec prudence.

5.2.3.1 La présence d'une contribution du conjoint

Le modèle de régression logistique comportait cinq variables : le sexe, le statut à l'Aide financière aux études, l'état matrimonial « marié » ou « conjoint de fait », le revenu de l'étudiant et le revenu du conjoint. Ce modèle peut prédire 13 %[26] de la variance de la présence d'une contribution du conjoint. Seulement deux variables se sont avérées significatives pour expliquer la variance de la propension des étudiants à recevoir une contribution du conjoint : le niveau de revenu du conjoint et le sexe des étudiants.

Le tableau 5.16 permet d'affirmer que 16,4 % des étudiants qui ont déclaré avoir un conjoint reçoivent une contribution[27] de ce dernier . Le statut de l'étudiant à l'Aide financière aux études n'exerce aucune influence sur le fait de recevoir un soutien financier du conjoint. En ce sens, il semble que les conjoints aient un comportement qui diffère de celui des parents, lesquels, comme nous l'avons vu précédemment, ont tendance à être moins nombreux à soutenir financièrement leur enfant lorsque celui-ci est bénéficiaire du Programme de prêts et bourses.

[26] Le R-deux étant de 0,126.

[27] Les valeurs associées au fait de recevoir une contribution du conjoint comportent une cote de précision qualifiée de « faible ». Ces données doivent donc être interprétées prudemment.

Précisons que la notion de contribution du conjoint retenue pour les besoins de l'enquête ne tient pas compte de l'aide matérielle fournie par le conjoint ni de la répartition des dépenses au sein d'un couple, répartition qui pourrait éventuellement avantager l'étudiant.

5.16 Répartition des étudiants recevant une contribution du conjoint selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	Bénéficiaires (%)	Non-bénéficiaires (%)	Total (%)
Avec contribution	19,0	14,9	16,4
Sans contribution	81,0	85,1	83,6
Total	100,0	100,0	100,0

La variable « sexe » influence directement la contribution du conjoint. Le fait d'être un homme est lié à une moins grande tendance à recevoir une contribution de la conjointe. Ainsi, sur la base des chances moyennes évaluées à 1, les chances de recevoir une contribution de sa conjointe sont de 0,723 pour un homme . À l'inverse, le fait d'être une femme augmente la probabilité de recevoir une aide financière du conjoint : elle est de 1,38.

À la lumière du tableau 5.17, on peut constater que les femmes qui ont un conjoint et qui reçoivent une contribution de celui-ci sont minoritaires (22,4 %), mais elles sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les hommes qui bénéficient d'une aide de leur conjointe.

5.17 Répartition des étudiants recevant une contribution du conjoint selon le sexe et l'ordre d'enseignement (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
Avec contribution	7,9	22,4	16,5
Sans contribution	92,1	77,6	83,5
Total	100,0	100,0	100,0

Le revenu du conjoint est également une variable qui influence le fait de recevoir une contribution de celui-ci. Plus le revenu du conjoint augmente, plus les probabilités de recevoir une aide financière de celui-ci augmentent (voir tableau 5.18).

5.18 **Répartition des étudiants recevant une contribution du conjoint selon le revenu brut moyen total estimé du conjoint pour l'année 2001**

	Avec contribution (%)	Sans contribution (%)	Total (%)
Moins de 15 000 $	5,9	94,1	100,0
De 15 000 $ à 29 999 $	14,0	86,0	100,0
De 30 000 $ à 44 999 $	29,2	70,8	100,0
De 45 000 $ à 59 999 $	24,3	75,7	100,0
De 60 000 $ à 74 999 $	44,2	55,8	100,0
75 000 $ ou plus	34,8	65,2	100,0
Total	16,8	83,2	100,0

5.2.3.2 Le montant de la contribution

Bien que les données du tableau 5.19 tendent à montrer que les étudiants non bénéficiaires reçoivent une contribution de leur conjoint plus importante que les étudiants bénéficiaires, les analyses statistiques effectuées sur ces variables montrent que celles-ci ne contribuent pas au modèle de régression. Par ailleurs, le nombre très restreint de répondants qui reçoivent une contribution de leur conjoint et qui ont déclaré le montant de cette contribution (78 répondants) ne nous permet pas de tirer des conclusions valables de nos données.

5.19 **Contribution annuelle moyenne du conjoint selon le sexe des étudiants, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement** (Synthèse du tableau présenté en annexe)

	Bénéficiaires ($)	Non-bénéficiaires ($)
Hommes	4703	6466
Femmes	4398	5141
Total	4485	5359

Chapitre 6

Les revenus d'autres sources et l'endettement

Principaux faits saillants

- Pour l'année 2001-2002, les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont déclaré avoir reçu un prêt moyen de 2 212 $ et une bourse moyenne de 3 282 $.
- Le montant reçu dans le cadre du Programme de prêts et bourses est principalement influencé par le lieu de résidence des étudiants.
- Une majorité d'étudiants non bénéficiaires (58,8 %) expliquent qu'ils n'ont pas fait de demande d'aide financière dans le cadre du Programme parce qu'il ont des ressources financières suffisantes.
- C'est leur âge plus avancé qui explique que les étudiants bénéficiaires ont perçu un revenu brut moyen en 2001 plus élevé (9 662 $) que les non bénéficiaires (8 994 $).
- Les étudiants bénéficiaires ont une dette totale moyenne (dette d'études et autres dettes) trois fois plus élevée que celle des étudiants non bénéficiaires.
- Les répondants ont déclaré dans une proportion de 24 % avoir des dettes en plus de leur dette d'études (dettes liées à l'utilisation de cartes de crédit et de marges de crédit, ou à l'obtention de prêts personnels, etc.).
- Le montant moyen de ces dettes est plus élevé chez les étudiants bénéficiaires (4 019 $) que chez les non bénéficiaires (3 716 $), notamment en raison de l'âge plus avancé des bénéficiaires.

6.1 Le Programme de prêts et bourses

6.1.1 Les montants reçus

6.1.1.1 L'influence de l'âge

Les montants de prêt que les répondants déclarent avoir reçus correspondent, à peu de chose près, au montant des prêts maximums accordés dans le cadre du Programme de prêts et bourses. Signalons que le montant des prêts maximums est fixé par l'Aide financière aux études. Dans le cas où le prêt maximum ne couvre pas les dépenses admises de l'étudiants (desquelles on soustrait sa contribution et celle de ses parents ou de son conjoint, le cas échéant), l'étudiant a alors droit à une bourse[28]. Pour les étudiants du secondaire et du collégial, le montant du prêt maximum est de 2 005 $[29] (les étudiants du secondaire ont déclaré avoir reçu 1 938 $ en moyenne et ceux du collégial, 2 047 $), alors qu'il est de 2 460 $ pour les étudiants du 1er cycle universitaire et de 3 255 $ pour ceux du 2e et du 3e cycles (les étudiants de l'université ont déclaré avoir reçu 2 420 $ en moyenne).

[28] Il est à noter que le montant du prêt maximum est plus élevé pour les étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement désigné uniquement pour l'attribution de prêts.

[29] Ce montant est établi pour les étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement public; il est plus élevé pour les étudiants qui poursuivent leurs études dans un établissement privé, ou qui sont inscrits à un programme non subventionné.

Le montant de bourse que déclarent les étudiants tend à augmenter avec leur âge. On peut facilement établir un lien entre les dépenses des étudiants, généralement plus nombreuses à un âge plus avancé, et le montant de bourse plus élevé qu'ils reçoivent. On remarque d'ailleurs que ce sont les étudiants du collégial, qui sont parmi les plus jeunes, qui déclarent le montant moyen le plus bas (voir tableau 6.1).

6.1 Montants moyens de prêt et de bourse déclarés pour l'année scolaire 2001-2002 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Prêt	Bourse	Prêt	Bourse	Prêt	Bourse	Prêt	Bourse
15-16 ans	1860	2073	-	-	-	-	1860	2073
17-19 ans	1860	2841	1795	2345	2193	2685	1827	2476
20-24 ans	1933	3141	1980	2236	2264	3233	2150	2946
25-29 ans	2029	3783	2653	3436	2680	3824	2625	3730
30-34 ans	2360	4345	3607	5442	2764	4999	2911	4962
35 ans ou plus	1923	4278	2581	4627	2765	4949	2567	4745
Total	1938	3297	2047	2695	2420	3706	2212	3282

6.1.1.2 L'influence du lieu de résidence

Le tableau 6.2 reflète bien l'influence des dépenses admises sur le montant d'aide accordé. Hors, l'un des principaux critères qui sont utilisés pour déterminer ces dépenses pour chaque étudiant est le lieu de résidence. Ainsi, les étudiants qui habitent ailleurs que chez leurs parents reçoivent une aide plus élevée de façon à pouvoir couvrir des frais de subsistance plus importants.

Cette aide supplémentaire est particulièrement évidente si l'on considère l'aide accordée sous forme de bourse : un écart moyen d'un peu plus de 2 000 $ sépare les étudiants résidents des non résidents.

Les données présentées dans le tableau 6.2 correspondent d'ailleurs dans une bonne mesure aux montants de prêt et de bourse réellement versés par l'Aide financière aux études aux étudiants selon leur lieu de résidence.

On constate par ailleurs une différence marquée entre le montant de bourse que reçoivent les étudiants résidents du secondaire (2 263 $) et celui que reçoivent les étudiants résidents des autres ordres d'enseignement (1 252 $ pour ceux du collégial et 1 776 $ pour ceux de l'université). Cependant, le faible nombre de répondants (25 étudiants du secondaire ont déclaré habiter chez leurs parents et être boursiers) associés à cette estimation doit nous amener à faire une interprétation prudente de cette valeur. Elle n'est d'ailleurs corroborée par aucune donnée disponible à l'Aide financière aux études.

6.2 **Montants moyens de prêt et de bourse déclarés pour l'année scolaire 2001-2002 selon le lieu de résidence pendant l'année scolaire et l'ordre d'enseignement**

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Prêt	Bourse	Prêt	Bourse	Prêt	Bourse	Prêt	Bourse
Résidents	1718	2263	1804	1252	1899	1776	1827	1597
Non-résidents	2031	3575	2189	3133	2559	3937	2365	3621
Total	1938	3297	2047	2695	2420	3706	2212	3282

6.1.1.3 L'influence de la présence d'une contribution d'un tiers

Parmi les étudiants qui reçoivent une bourse, ceux qui bénéficient d'une contribution financière des parents ou du conjoint reçoivent une bourse moyenne de 2 840 $, alors que les étudiants sans contribution en reçoivent une de 3 524 $. Signalons que le fait de recevoir une contribution d'un parent ou du conjoint est pris en considération lors du calcul de l'aide financière : le montant de la contribution de l'étudiant, de ses parents ou de son conjoint est déduit de ses dépenses admises.

Le fait de recevoir une contribution des parents ou du conjoint influence moins le montant de bourse accordé que le fait de résider chez ses parents car, de façon générale, les règles d'attribution du Programme prévoient dans la plupart des cas que les étudiants qui résident avec leurs parents ont une contribution de ceux-ci, qui peut être matérielle ou financière. Ainsi, le calcul de l'aide financière pour un étudiant qui loge chez ses parents tient compte de moins de dépenses et d'une aide financière des parents, ce qui se répercute sur le montant de bourse auquel l'étudiant aura droit.

6.3 **Montants moyens de prêt et de bourse déclarés pour l'année scolaire 2001-2002 selon la présence d'une contribution d'un tiers et l'ordre d'enseignement**

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Prêt	Bourse	Prêt	Bourse	Prêt	Bourse	Prêt	Bourse
Avec contribution	1901	2733	1900	2351	2320	3334	2079	2840
Sans contribution	1953	3522	2175	2968	2475	3868	2298	3524
Total	1938	3297	2047	2695	2420	3706	2212	3282

Il importe enfin de souligner que les données du tableau 6.3 concernent à la fois les étudiants qui reçoivent une contribution de leurs parents et ceux qui en reçoivent une de leur conjoint. Ces derniers se voient attribuer un montant de bourse généralement supérieur au montant que reçoivent les étudiants pour lesquels une contribution des parents est calculée. En effet, parce que les étudiants qui ont une contribution de leur conjoint ne résident généralement pas chez leurs parents, ils se voient reconnaître un niveau de dépenses nettement supérieur à celui des étudiants qui habitent chez leurs parents. Le fait qu'une part des étudiants « avec contribution » soient des étudiants autonomes qui ont un conjoint explique donc en partie que l'écart entre les étudiants « avec contribution » et ceux « sans contribution » n'est pas aussi important que celui que l'on constate entre les étudiants résidents et les non résidents.

6.1.2 La raison principale qui explique le fait de ne pas bénéficier du Programme de prêts et bourses

La majorité des étudiants non bénéficiaires du Programme de prêts et bourses (58,8 %) affirment ne pas participer à ce programme parce qu'ils ont des ressources financières suffisantes.

La deuxième raison la plus souvent mentionnée par les étudiants non bénéficiaires est qu'ils ne se croient pas admissibles au Programme (21,4 %). Chez les étudiants de l'université, c'est 25 % des non bénéficiaires qui n'ont pas soumis de demande à l'Aide financière aux études, car ils se croient inadmissibles.

Par ailleurs, on constate que les étudiants de l'université voient leur demande refusée dans une proportion plus élevée (14,2 %) que les étudiants des autres ordres d'enseignement.

6.4 Répartition des étudiants selon la raison principale expliquant le fait de ne pas bénéficier du Programme de prêts et bourses et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)	Université (%)	Total (%)
Demande refusée	10,5	8,4	14,2	10,7
Ressources financières nécessaires	63,4	61,4	52,1	58,8
Ne croient pas être admissibles	18,8	20,1	25,0	21,4
Ignorent l'existence du Programme de prêts et bourses	1,0	3,0	1,8	2,2
Ne veulent pas avoir de dettes ou plus de dettes	1,9	2,8	3,3	2,8
Autres	3,5	3,4	3,3	3,4
NSP/NRP	0,9	1,0	0,3	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

6.2 Le revenu total et les sources complémentaires de revenu

6.2.1 Le revenu total

Le revenu total des étudiants considéré dans le cadre de l'enquête ne correspond pas au revenu déclaré au ministère du Revenu du Québec. Il comprend les revenus d'emploi, les sommes provenant du Programme de prêts et bourses, les prestations d'autres programmes gouvernementaux, ainsi que l'aide financière donnée par les parents ou le conjoint. La définition plus large qui a été retenue du terme « revenu total » vise à établir le montant total d'argent dont bénéficient les étudiants au cours d'une année.

6.2.1.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études et de l'âge

Les données qui figurent au tableau 6.5 doivent être interprétées avec prudence car, même si elles permettent de constater que globalement les étudiants bénéficiaires ont un revenu plus élevé que les non bénéficiaires, on constate que, pour les groupes d'âge allant de 25 ans à 35 ans ou plus, le revenu des non bénéficiaires est relativement plus élevé. Le revenu moyen plus bas des non bénéficiaires s'explique par le fait que les étudiants de ce groupe sont généralement plus jeunes que les bénéficiaires, ce qui se reflète sur la moyenne du revenu.

Cependant, lorsque l'on s'attarde au revenu moyen selon chaque groupe d'âge, on constate que ce sont les étudiants non bénéficiaires qui ont les revenus les plus élevés chez les 25 ans ou plus.

6.5 Revenu brut moyen pour l'année 2001 selon le groupe d'âge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Bénéficiaires ($)	Non-bénéficiaires ($)
15-16 ans	4554	5444
17-19 ans	6253	6172
20-24 ans	9896	9704
25-29 ans	12 344	14 566
30-34 ans	12 204	16 259
35 ans ou plus	11 673	13 854
Total	9662	8994

6.2.1.2 L'influence du lieu de résidence

Le tableau 6.6 de l'annexe 6 permet d'observer que les étudiants qui résident avec leurs parents ont des revenus nettement inférieurs (7 493 $ pour les bénéficiaires et 7 484 $ pour les non bénéficiaires) à ceux des étudiants qui demeurent ailleurs (10 541 $ pour les bénéficiaires et 11 919 $ pour les non bénéficiaires).

L'âge est le facteur qui influence le plus le revenu moyen des étudiants, particulièrement parce que les revenus d'emploi et, le cas échéant, les montants de prêt et de bourse attribués augmentent avec l'âge. Or, les étudiants qui résident chez leurs parents sont généralement plus jeunes que les étudiants qui habitent ailleurs, ce qui explique leur revenu beaucoup moins élevé.

6.2.1.3 L'influence de la présence d'une contribution d'un tiers

De façon générale, on constate que la présence d'une contribution financière des parents ou du conjoint correspond à un niveau de revenu plus bas des étudiants (voir tableau 6.7 de l'annexe 6). Les étudiants bénéficiaires qui reçoivent une contribution d'un tiers ont un revenu moyen de 8 690 $, alors que les non bénéficiaires en ont un de 7 735 $. Les étudiants qui ne reçoivent aucun soutien financier des parents ou du conjoint ont un revenu moyen de 10 305 $, dans le cas des bénéficiaires, et de 10 764 $, dans celui des non bénéficiaires.

Il semble que l'âge des étudiants influence le niveau de revenu comme il le fait pour le lieu de résidence. Ainsi, les étudiants qui bénéficient d'une contribution financière d'un tiers sont généralement plus jeunes[30] et ils ont un revenu moins élevé que les autres étudiants, et ce, peu importe le montant de la contribution. Le tableau 5.12 du chapitre 5 situe le montant annuel moyen de la contribution des parents à 3 231 $ pour ce qui est des étudiants bénéficiaires et à 3 300 $ pour ce qui est des non bénéficiaires. Par ailleurs, les revenus d'emploi des étudiants qui recoivent une contribution d'un tiers sont moindres en raison du nombre moins élevé d'heures qu'ils consacrent à leur emploi.

6.2.2 Les sources complémentaires de revenu

Les revenus de sources complémentaires sont tous les revenus qui ne proviennent ni d'un emploi, ni du Programme de prêts et bourses, ni d'une contribution des parents ou du conjoint. Ces revenus comprennent les bourses d'études autres que celles attribuées par l'Aide financière aux études, les prestations d'assistance-emploi[31] et d'assurance-emploi, les allocations de formation d'Emploi-Québec, les pensions alimentaires et les revenus de placement.

[30] Les étudiants qui ont déclaré recevoir une contribution d'un tiers reçoivent très majoritairement une contribution des parents. Les étudiants qui ont un conjoint et qui reçoivent une contribution de celui-ci sont peu nombreux.

[31] Il s'agit des prestations versée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille.

6.8 Répartition des étudiants recevant des revenus de sources complémentaires selon la provenance des revenus, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Total (%)	
	Bénéficiaires	Non-bénéficiaires
Bourses d'études[32]	33,2	23,6
Prestations d'assurance-emploi	4,3	9,5
Allocations d'Emploi-Québec	2,3	12,7
Prestations d'assistance-emploi	0,5	2,3
Pensions alimentaires	2,5	0,8
Revenus de placement	57,1	51,1
Total	100,0	100,0

Une première constatation qui peut être faite quant aux revenus de sources complémentaires est qu'une proportion plus importante d'étudiants non bénéficiaires (34,8 %) que de bénéficiaires (22,4 %) déclarent de tels revenus.

Les données du tableau 6.8 révèlent que les étudiants bénéficiaires sont proportionnellement plus nombreux à recevoir des bourses d'études autres que celles remises par l'Aide financière aux études et à avoir des revenus de placement. Ces deux sources leur donnent respectivement un revenu mensuel moyen de 340 $ et de 112 $[33] (voir tableau 6.9). Il importe de préciser que le nombre de répondants associés à ces données est très faible : 127 étudiants bénéficiaires ont ainsi déclaré recevoir des bourses d'autres organismes et 189 ont déclaré avoir des revenus de placement.

Les étudiants non bénéficiaires ont, quant à eux, été plus nombreux à déclarer recevoir des prestations d'assurance-emploi et des allocations de formation d'Emploi-Québec.

6.9 Montants mensuels moyens reçus par les étudiants selon la provenance du revenu, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Bénéficiaires ($)	Non-bénéficiaires ($)
Bourses d'études	340	449
Prestations d'assurance-emploi	780	842
Allocations d'Emploi-Québec	917	740
Prestations d'assistance-emploi	269	466
Pensions alimentaires	476	354
Revenus de placement	112	139

[32] Ces bourses d'études proviennent d'organismes autres que l'Aide financière aux études.

[33] Le Programme de prêts et bourses considère, lors du calcul de la bourse, les revenus de placement mais non le montant total du placement. Il est donc possible, d'ailleurs l'enquête le montre, que certains étudiants bénéficiaires aient des placements importants.

6.3 L'endettement

Cette section traite de l'endettement total, de la dette contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses et des autres dettes.

6.3.1. L'endettement total

6.3.1.1 L'influence de l'âge et du statut à l'Aide financière aux études

L'endettement total comprend les dettes contractées dans le cadre du Programme de prêts et bourses et celles liées à l'utilisation de cartes de crédit ou de marges de crédit ou encore à l'obtention de prêts personnels.

Les données présentées au tableau 6.10 permettent d'observer que les étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont un endettement total beaucoup plus important. La plus large part de l'endettement des étudiants bénéficiaires est attribuable à leur dette d'études, ce qui explique l'écart constaté. Les analyses qui portent sur la dette d'études et sur les autres dettes nous fournissent des informations supplémentaires sur ce point.

Ces données mettent également en lumière l'effet important de l'âge sur le niveau d'endettement. On constate ainsi qu'au fur et à mesure que l'âge augmente, le niveau d'endettement augmente. Cette tendance s'observe tant chez les étudiants bénéficiaires que chez les non bénéficiaires. D'ailleurs, c'est chez les étudiants non bénéficiaires du secondaire et de l'université que l'on note un niveau d'endettement plus élevé, c'est-à-dire parmi les étudiants généralement plus âgés. Chez les étudiants bénéficiaires, cette relation est moins perceptible en raison de l'importance de la dette d'études qui est très fortement liée à l'ordre d'enseignement. Les étudiants bénéficiaires du collégial ont ainsi une dette d'études plus élevée en raison des programme d'études plus longs qui y sont offerts comparativement aux étudiants du secondaire qui suivent des programmes plus courts. De plus, le fait que les étudiants du collégial aient accès à un nombre plus important d'établissements d'enseignement privés et d'établissements reconnus dans le cadre du Programme de prêts et bourses pour l'attribution de prêts seulement peut aussi contribuer à expliquer leur dette d'études plus élevée.

6.10 Endettement moyen selon le groupe d'âge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
15-16 ans	2264	851	-	-	-	-	2264	790
17-19 ans	3516	1566	3228	294	3761	305	3315	525
20-24 ans	6052	2913	7148	2257	8714	1820	8043	2101
25-29 ans	7722	4146	10 101	5901	11 971	7489	11 190	6192
30-34 ans	6386	5376	6856	4181	12 344	11 859	10 065	7334
35 ans ou plus	6370	6107	9454	9138	10 488	9554	9458	7952
Total	5006	2941	5815	1401	9657	2959	7570	2188

6.3.1.2 L'influence du revenu total brut pour l'année 2001

On remarque une tendance générale dans le tableau 6.11 : il existe un lien étroit entre le revenu des étudiants et leur niveau d'endettement, ce dernier s'accroissant au fur et à mesure que le revenu augmente. Cette propension s'explique principalement par l'âge, qui détermine dans une large mesure le niveau de revenu des étudiants. Comme nous l'avons souligné précédemment dans ce rapport, à un âge plus avancé correspond généralement un meilleur revenu d'emploi pour les étudiants en raison de l'expérience de travail qu'ils ont déjà acquise et de leur niveau de scolarité souvent plus élevé. Qui plus est, à un âge plus avancé correspondent également des besoins plus grands, qui entraînent un niveau d'endettement plus élevé.

Les données du tableau 6.11 présentent cependant une exception à cette tendance générale : chez les étudiants non bénéficiaires de tous les ordres d'enseignement, le niveau d'endettement des étudiants qui ont déclaré un revenu de moins de 2 000 $ est plus élevé que celui des étudiants qui ont déclaré des revenus se situant entre 2 000 $ et 4 999 $.

Enfin, si on s'attarde à l'endettement des étudiants dont les revenus sont égaux ou supérieurs à 20 000 $, on remarque que l'écart qui sépare les bénéficiaires des non bénéficiaires est beaucoup moins prononcé qu'ailleurs. Par ailleurs, on doit remarquer que le niveau d'endettement fait un bond important entre les étudiants non bénéficiaires qui ont déclaré un revenu de 10 000 $ à 19 999 $ et ceux qui ont déclaré un revenu de 20 000 $ ou plus, et ce, particulièrement chez les étudiants de l'université (l'écart moyen est d'environ 5 200 $).

6.11 Endettement moyen selon le revenu brut moyen total pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Moins de 2000 $	2062	1147	3361	972	6811	2032	4078	1136
De 2000 $ à 4999 $	3930	931	3900	363	6880	1750	4576	690
De 5000 $ à 9999 $	4394	2206	5457	1704	8568	1967	6600	1863
De 10 000 $ à 19 999 $	6614	4285	7790	1949	10 647	2875	9565	2892
20 000 $ ou plus	8425	6154	11 692	4646	10 228	8072	10 439	6731
Total	5096	3177	5924	1478	9698	3050	7715	2313

6.3.2 La dette contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses

Les questions qui portaient sur la dette d'études n'ont été posées qu'aux étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 1 583 étudiants. La présente section traite des variables qui influencent le plus le niveau de la dette d'études. Les variables retenues aux fins de l'analyse sont l'âge, le revenu brut total, le lieu de résidence, la présence d'une contribution d'un tiers et la présence d'enfants à charge.

6.3.2.1 L'influence de l'âge et de l'ordre d'enseignement

Tous ordres d'enseignement confondus, les étudiants bénéficiaires ont une dette d'études moyenne de 4 931 $. Ce montant correspond à la dette d'études accumulée par les étudiants au moment où ils ont été sondés, et non pas à la dette d'études moyenne accumulée par les étudiants à la fin de leurs études secondaires à la formation professionnelle, collégiales ou universitaires. Selon les données disponibles à l'Aide financière aux études, la dette moyenne des étudiants à la fin de leurs études est de 9 346 $. Elle est de 4 818 $ pour les étudiants du secondaire à la formation professionnelle, de 4 083 $ pour ceux du collégial à la formation générale, de 7 036 $ pour ceux du collégial à la formation technique[34], de 11 674 $ pour ceux du 1er cycle universitaire, de 16 170 $ pour ceux du 2e cycle et de 20 753 $ pour ceux du 3e cycle.

Nous pouvons donc déduire des données de l'enquête qu'une proportion non négligeable des étudiants sondés sont au début ou au milieu de leur programme d'études.

[34] Ce montant correspond à la dette contractée dans le cadre de programmes d'études subventionnés. La dette d'études moyenne s'élève à 14 872 $ pour les étudiants qui suivent un programme non subventionné.

Par ailleurs, le tableau 6.12 nous permet de remarquer l'écart important entre les niveaux d'endettement des étudiants des trois ordres d'enseignement. La longueur des programmes d'études et l'âge des étudiants sont les deux variables qui font que les étudiants de l'université sont les plus endettés. Ils sont suivis des étudiants de la formation technique au collégial et des étudiants de la formation professionnelle au secondaire.

On constate également que l'âge est un facteur déterminant dans le niveau de la dette d'études. De façon générale, plus l'âge augmente et plus la dette d'études est élevée. Cela s'explique notamment par le fait que les étudiants plus âgés ont généralement davantage de besoins et bénéficient, à ce titre, d'un prêt maximal. Qui plus est, la dette d'études de ces étudiants, particulièrement de ceux qui suivent une formation technique au collégial ou qui sont à l'université, peut avoir été accumulée dans le cadre de plusieurs programmes d'études, ce qui a pour effet d'augmenter le niveau d'endettement total.

6.12 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial (formation générale) ($)	Collégial (formation technique) ($)	Université (1er cycle) ($)	Université (cycles supérieurs) ($)	Total ($)
15-16 ans	1465	-	-	-	-	1465
17-19 ans	1805	1533	2745	2692	6000	2093
20-24 ans	2624	2124	4676	6068	9491	5194
25-29 ans	2149	2129	8070	7650	11 640	7686
30-34 ans	2711	4325	5566	9104	11 979	7311
35 ans ou plus	2284	2985	5122	5689	8275	5003
Total	2209	1775	4600	6323	10 437	4931

6.3.2.2 L'influence du lieu de résidence

Le lieu de résidence influence fortement le niveau de la dette d'études. Tel que le montrent les données du tableau 6.13, le fait de résider chez ses parents correspond à une dette d'études moins élevée.

Parmi les facteurs qui expliquent ce lien se trouve le fait que les étudiants qui résident chez leurs parents se voient reconnaître moins de dépenses par l'Aide financière aux études, ce qui se traduit par un montant de prêt moins élevé. À cela s'ajoute le fait que les étudiants qui résident chez leurs parents sont généralement plus jeunes que les étudiants qui habitent ailleurs. Ces étudiants plus jeunes ont généralement moins d'années d'études, conséquemment, des dettes d'études moins élevées.

6.13 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
Résidents	1355	2420	4844	2920
Non-résidents	2842	5139	8145	6235
Total	2209	3779	7232	4931

6.3.2.3 L'influence de la présence d'une contribution d'un tiers

Le fait de recevoir une contribution des parents ou du conjoint se traduit par une dette d'études moins élevée. Bien que la présence d'une contribution d'un tiers ait un effet sur le niveau d'endettement lié aux études, son impact est quand même nettement moins marqué que celui du lieu de résidence sur cette même variable.

On remarque par ailleurs que le fait de recevoir une contribution des parents n'a pas d'effet sur la dette d'études des étudiants du secondaire (voir tableau 6.14). Le montant de la contribution versée par les parents ou le conjoint n'est pas en cause, car le montant moyen de la contribution reçue par les étudiants du secondaire est similaire à celui reçu par les étudiants de l'université (voir tableau 5.12 de l'annexe 5).

Ce sont les étudiants de l'université qui sont les plus touchés par le fait de recevoir une contribution d'un tiers. En effet, les étudiants qui ne reçoivent pas de contribution doivent, en moyenne, 2 600 $ de plus que les étudiants qui ont une contribution.

6.14 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon la présence d'une contribution d'un tiers et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
Avec contribution	2404	3202	5684	4160
Sans contribution	2137	4289	8355	5472
NSP/NRP	-	5551	6000	5664
Total	2209	3779	7232	4931

6.3.2.4 L'influence de la présence d'enfants à charge

La dette d'études des étudiants qui ont un ou plusieurs enfants à charge est généralement plus élevée que celle des étudiants sans enfant. Globalement, celle-ci s'élève à 5 435 $ pour les étudiants qui ont au moins un enfant à charge et à 4 866 $ pour les étudiants sans enfant (voir tableau 6.15 de l'annexe 6).

L'âge plus avancé des étudiants qui ont des enfants et le fait qu'ils ont un niveau de dépenses plus élevé, ce qui leur permet d'obtenir le montant de prêts maximum, expliquent que leur dette d'études soit plus élevée.

6.3.3 Les autres dettes

Cette section traite exclusivement des dettes autres que la dette d'études contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses. Il s'agit donc de dettes liées à l'utilisation de cartes ou de marges de crédit ainsi qu'à l'obtention de prêts personnels.

La question qui a été soumise aux étudiants lors du sondage et qui concernait les dettes autres que les dettes d'études ne mentionnait pas spécifiquement la nature des dettes à considérer. Lors de l'analyse des données, il nous est apparu que certains montants déclarés correspondaient à des prêts hypothécaires. Comme la propriété d'une habitation constitue un actif plutôt qu'une dette, nous avons donc éliminé les montants qui s'apparentaient à des prêts hypothécaires des calculs effectués pour cette section. Ainsi, en ce qui concerne les répondants qui ont déclaré avoir plus de 30 000 $ de dettes, nous avons substitué le montant de la dette moyenne (3 810 $) au montant déclaré. Quelque 78 répondants avaient déclaré être endettée de plus de 30 000 $, ce qui représente 6 % des répondants pour cette question.

Une régression linéaire effectuée sur la variable « montant des autres dettes » a permis d'établir que l'âge, le lieu de résidence, l'activité exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi en 2001-2002 et la présence d'enfants à charge font varier, à des degrés divers, le montant de la dette[35].

[35] Ce modèle permet d'expliquer 15 % de la variation de la variable « montant des autres dettes », le R-deux ajusté étant de 0,149.

6.3.3.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études

Seulement 24 % des répondants (385 étudiants bénéficiaires et 863 étudiants non bénéficiaires) ont déclaré avoir des dettes non relatives aux études.

Ce sont les étudiants du secondaire qui ont la plus forte propension à s'endetter : 41 % des non bénéficiaires et 30 % des bénéficiaires de cet ordre d'enseignement ont déclaré avoir des dettes. En ce qui concerne les étudiants du collégial et de l'université, ils ont un profil assez similaire quant à leur tendance à accumuler des dettes autres que des dettes d'études.

6.16 Endettement moyen non relatif aux études selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
Bénéficiaires	4166	3747	4227	4019
Non-bénéficiaires	4321	3222	3723	3716
Total	4296	3384	3947	3810

Le fait que le montant de la dette non relatif aux études des bénéficiaires se compare à celui des non bénéficiaires s'explique entre autre par la proportion plus élevée de non résidents parmi les bénéficiaires, ainsi que par leur âge généralement plus avancé.

Ce sont les étudiants du secondaire à la formation professionnelle qui ont accumulé le plus de dettes (4 296 $). Ils sont suivis des étudiants de l'université (3 947 $) et de ceux du collégial (3 384 $).

Le profil particulier des étudiants du secondaire qui ont une plus forte propension à effectuer un retour aux études après avoir occupé plus ou moins longtemps un emploi, peut expliquer qu'ils aient des dettes non relatives aux études plus importantes.

6.3.3.2 L'influence de l'âge

De façon générale, l'âge fait augmenter l'endettement. C'est à partir de 30 ans que les étudiants connaissent un niveau d'endettement beaucoup plus important.

On peut rapprocher le fait d'avancer en âge et les besoins matériels plus grands auxquels les étudiants sont confrontés. Le fait d'avoir quitté la résidence des parents, de vivre seul ou avec un conjoint, d'avoir des enfants à charge sont autant de caractéristiques liées au fait d'être plus âgé et elles contribuent toutes à la création de plus grands besoins.

6.17 Endettement moyen non relatif aux études selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
15-16 ans	2524	-	-	2524
17-19 ans	3725	1727	958	2424
20-24 ans	3751	3378	3373	3446
25-29 ans	3809	3681	4408	4025
30-34 ans	8510	4869	6935	7005
35 ans ou plus	5898	9069	5176	6656
Total	4296	3384	3947	3810

Les données du tableau 6.17 indiquent clairement que les étudiants du secondaire à la formation professionnelle qui sont âgés de 17 à 19 ans ont une dette moyenne nettement plus élevée (3 725 $) que celle des étudiants du même groupe d'âge des autres ordres d'enseignement (1 727 $ pour ceux du collégial et 958 $ pour ceux de l'université).

L'un des facteurs qui peuvent expliquer ce fait est le cheminement scolaire. Les étudiants âgés de 17 à 19 ans du collégial et de l'université suivent très majoritairement un parcours scolaire continu, comme en fait foi leur âge. En ce qui concerne les étudiants du secondaire à la formation professionnelle, la donne est souvent différente. Même s'ils sont jeunes, les étudiants du secondaire âgés de 17 à 19 ans ont parfois eu le temps de quitter temporairement les études avant de s'inscrire à une formation professionnelle (les étudiants de la formation professionnelle qui suivent un parcours scolaire continu ont de 15 à 17 ans). L'arrêt temporaire des études, qui les mène plus tôt vers le marché du travail, peut être responsable de leur profil de consommateurs plus apparenté à celui d'un étudiant plus âgé.

6.3.3.3 L'influence du lieu de résidence

Les données du tableau 6.18 établissent clairement la relation entre la dette non relative aux études et le lieu de résidence. Les étudiants qui résident ailleurs que chez leurs parents ont une dette nettement plus élevée que ceux qui y résident. La différence d'endettement est ainsi d'environ 1 200 $ entre les étudiants du secondaire, de 2 700 $ entre ceux du collégial et de 1 500 $ entre ceux de l'université.

6.18 Endettement moyen non relatif aux études selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
Résidents	3647	2371	3007	2842
Non-résidents	4856	5053	4493	4776
Total	4296	3384	3947	3810

6.3.3.4 L'influence de l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi en 2001-2002

L'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi au moment de l'enquête est l'une des variables qui influencent le plus le niveau de la dette non relative aux études. On constate ainsi que les étudiants qui suivent un cheminement scolaire continu[36] ont contracté une dette qui est moins élevée que celle des étudiants qui ont temporairement interrompu leurs études.

Comme nous avons pu le constater précédemment en ce qui a trait aux étudiants du secondaire âgés de 17 à 19 ans, il semble que l'interruption momentanée des études, peu importe l'âge auquel celle-ci est faite, modifie le comportement des individus en ce qui concerne leur profil de consommateurs.

Ainsi, le fait d'intégrer le marché du travail semble favoriser l'émergence de nouveaux besoins, lesquels se traduisent par un endettement plus élevé.

6.19 Endettement moyen non relatif aux études selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi pendant l'année scolaire 2001-2002 et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
Étudiants	3630	2602	3747	3163
Autres occupations	4582	5239	4427	4745
NSP/NRP	-	-	2000	2000
Total	4296	3384	3947	3810

[36] C'est-à-dire ceux qui étaient étudiants à temps plein avant de s'inscrire au programme d'études poursuivi en 2001-2002

6.3.3.5 L'influence de la présence d'enfants à charge

La présence d'enfants à charge augmente le niveau d'endettement. Les dépenses plus nombreuses qu'engendre le fait d'avoir des enfants explique le niveau plus élevé de la dette.

L'écart plus important que l'on constate entre les étudiants du collégial qui ont des enfants à charge et ceux qui n'en ont pas doit être analysé avec prudence, car le nombre restreint d'étudiants du collégial qui ont au moins un enfant à charge nous donne la cote de précision « passable » (le coefficient de variation se situant entre 15 et 25 %).

6.20 Endettement moyen non relatif aux études selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Université ($)	Total ($)
Sans enfant à charge	4077	2852	3870	3482
Avec enfants à charge	5003	7154	4481	5581
Total	4296	3384	3947	3810

Chapitre 7

Renseignements sur la famille et le conjoint

Principaux faits saillants

- Il y a davantage d'étudiants bénéficiaires (40 %) que de non bénéficiaires (28 %) qui ont des parents qui ne vivent plus ensemble.
- Les parents d'étudiants bénéficiaires ont généralement un niveau de scolarité moins élevé et une occupation moins rémunératrice que les parents d'étudiants non bénéficiaires.
- Les revenus bruts approximatifs des pères des étudiants bénéficiaires sont de 39 505 $, alors qu'ils sont de 57 881 $ pour les pères des étudiants non bénéficiaires.
- Le profil du conjoint (scolarité, occupation et revenu) a très peu d'influence sur la propension de l'étudiant à bénéficier du Programme de prêts et bourses.

Ce chapitre dresse un portrait sommaire de la famille des étudiants, ce qui nous permet de dégager certains constats quant à leurs origines socioéconomiques. La profession, le niveau de scolarité et le revenu des parents et du conjoint seront particulièrement examinés.

Les questions relatives à cette section ont été posées à l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête, soit à 5 229 répondants.

7.1 Renseignements sur la famille

7.1.1 La situation conjugale des parents

Les données du tableau 7.1 permettent de constater que les étudiants bénéficiaires sont proportionnellement plus nombreux à avoir des parents qui ne vivent plus ensemble. C'est le cas de 40 % des étudiants bénéficiaires et de 28 % des non bénéficiaires. Ces proportions sont semblables pour les étudiants des trois ordres d'enseignement, ce qui démontre que la plus forte représentation des étudiants qui viennent de familles éclatées chez les bénéficiaires est une tendance lourde.

Ces données sont aisément compréhensibles lorsque l'on considère que les familles où les parents ne vivent plus ensemble, particulièrement les familles monoparentales, ont généralement des ressources financières plus limitées. Cette situation peut amener davantage d'étudiants qui vivent dans de telles familles à faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de prêts et bourses. Les règles d'attribution du Programme de prêts et bourses tiennent d'ailleurs compte du fait que des parents vivent séparément[37].

37 Les règles d'attribution de l'aide financière font en sorte que, pour les étudiants qui résident chez leurs parents, le montant de la contribution des parents est calculé sur la base des salaires du père et de la mère. Dans le cas d'étudiants dont les parents sont divorcés, c'est généralement un seul salaire qui est considéré lors du calcul de la contribution parentale.

7.1 **Répartition des étudiants selon la situation conjugale des parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement**

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Parents vivant ensemble	59,4	62,1	59,4	74,5	60,6	73,5	60,0	71,8
Parents vivant séparés	40,6	37,6	40,1	25,5	38,9	26,3	39,6	28,1
NSP/NRP	-	0,3	0,5	-	0,5	0,2	0,4	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.1.2 Le nombre d'enfants à la charge des parents

Cette section a pour objet de dresser un portrait du nombre d'enfants à la charge des parents, c'est-à-dire les enfants pour lesquels les parents des étudiants sondés doivent assurer la subsistance.

On constate que les parents des étudiants bénéficiaires ont généralement moins d'enfants à charge que les parents des non bénéficiaires : 47,1 % des parents des étudiants bénéficiaires n'ont aucun enfant à charge, alors que cette proportion est de 38,5 % chez les parents des étudiants non bénéficiaires.

On aurait pu croire que les parents des étudiants bénéficiaires auraient davantage d'enfants à leur charge, qu'ils pourraient par conséquent consacrer moins de ressources financières à leurs études ce qui amènerait les étudiants à profiter du Programme de prêts et bourses. Or, si les résultats présentés au tableau 7.2 indiquent le contraire, c'est principalement parce que les étudiants bénéficiaires sont plus âgés que les étudiants non bénéficiaires. Leurs parents sont également plus âgés, ce qui explique qu'ils ont une plus faible propension à avoir des enfants à leur charge.

L'ordre d'enseignement nous fournit également des renseignements qui confirment cette explication. C'est chez les parents des étudiants du secondaire et de l'université, qui sont les étudiants les plus âgés, que se trouve la plus forte proportion de parents qui n'ont pas d'enfant à charge. Les parents des étudiants du collégial ont, quant à eux, davantage d'enfants à leur charge.

38 Cette catégorie provient du fait que les valeurs extrêmes ont été retirées des valeurs associées à cette question et qu'elle ont été remplacées par une valeur moyenne. Cette moyenne est de 1,48 enfant. Les répondants compris dans cette catégorie sont en fait ceux dont la réponse a été considérée comme une valeur extrême (plus de 5 enfants à charge).

7.2 **Répartition des étudiants selon le nombre d'enfants à la charge des parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement**

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Aucun enfant à charge	56,8	54,3	43,9	31,3	47,6	40,2	47,1	38,5
1 enfant à charge	28,9	29,6	31,9	41,6	33,2	39,8	32,2	38,8
1,48 enfant à charge[38]	0,7	0,6	1,4	1,0	1,2	0,4	1,2	0,7
2 enfants à charge	8,7	11,4	15,5	19,5	12,5	16,0	13,3	16,9
3 enfants à charge	2,3	3,3	5,0	5,0	3,9	2,7	4,2	3,9
4 enfants à charge	2,6	0,8	2,2	1,5	1,7	1,0	2,0	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.1.3 L'occupation principale des parents

Les tableaux 7.3 et 7.4 de l'annexe 7 présentent l'occupation principale du père et de la mère de l'étudiant selon son statut à l'Aide financière aux études. Les cotes de précision des estimations varient toutefois de « passable » à « faible ». L'éventail assez large de réponses données par la population sondée explique cette moins grande fiabilité des données.

Ces données nous mènent à deux grands constats : le statut à l'Aide financière aux études a un lien assez étroit avec l'occupation exercée par le père, mais est très peu influencé par l'occupation principale de la mère et l'ordre d'enseignement est fortement lié à l'occupation du père et de la mère.

7.1.3.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études

Le statut à l'Aide financière aux études est assez nettement influencé par l'occupation principale du père. Chez les étudiants non bénéficiaires, les occupations des pères qui reviennent le plus souvent sont « professionnel » (19,6 %), « gestionnaire ou administrateur » (18,4 %) et « travailleur spécialisé ou technicien » (14,9 %). Chez les étudiants bénéficiaires, les occupations les plus courantes des pères sont « rentier, invalide ou retraité » (13,2 %), « personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie » (13,0 %) et « travailleur spécialisé ou technicien » (12,6 %).

Il en ressort que les pères des étudiants non bénéficiaires semblent occuper des postes qui sont plus rémunérateurs et qui demandent une scolarité plus élevée que ceux occupés par les pères des étudiants bénéficiaires.

Il s'agit là d'une constatation qui concorde avec les règles d'attribution du Programme de prêts et bourses. De plus, le fait qu'une bonne rémunération soit rattachée à l'occupation exercée par le père peut être une raison pour ne pas désirer bénéficier du Programme de prêts et bourses ou explique qu'un étudiant y soit inadmissible.

Par ailleurs, le fait que l'occupation « rentier, invalide ou retraité » soit celle qui revient le plus souvent en ce qui concerne les pères des étudiants bénéficiaires confirme le constat établi précédemment au cours de l'enquête : les étudiants bénéficiaires sont généralement plus âgés que les non bénéficiaires.

Quant à l'occupation principale de la mère, elle n'est pas aussi intimement liée au statut à l'Aide financière aux études de l'étudiant que l'occupation du père. Chez les étudiants non bénéficiaires, les occupations des mères qui reviennent le plus souvent sont « employée de bureau ou de soutien des services de santé » (21,5 %), « personne à la maison » (17,8 %), et « professionnelle » (16,5 %). Chez les étudiants bénéficiaires, ce sont les mêmes occupations qui reviennent le plus souvent, mais dans des proportions différentes : « employée de bureau ou de soutien des services de santé » : 20,9 % « personne à la maison » : 20,8 % et « professionnelle » : 10,1 %.

7.1.3.2 L'influence de l'ordre d'enseignement

La principale occupation des parents, particulièrement celle exercée par le père, varie selon l'ordre d'enseignement.

De façon générale, à un niveau d'enseignement supérieur correspond une occupation du père qui est plus rémunératrice et qui demande plus de scolarité. On remarque particulièrement la plus forte concentration de gestionnaires, d'administrateurs et de professionnels chez les pères des étudiants de l'université, alors que chez les pères des étudiants du secondaire à la formation professionnelle, ce sont des membres du personnel d'entretien, des conducteurs et des opérateurs de machinerie qui reviennent en plus grand nombre.

Les étudiants du secondaire à la formation professionnelle et ceux de l'université ont néanmoins en commun d'avoir des pères, et dans une moindre mesure des mères, qui ont une propension élevée à être rentiers, invalides ou retraités. Cette tendance les démarque des parents des étudiants du collégial. Ces étudiants plus jeunes sont peu nombreux à avoir nommé ces occupations.

La principale occupation exercée par la mère semble moins varier selon l'ordre d'enseignement que celle du père. Parmi les particularités que l'on peut observer entre les étudiants des trois ordres d'enseignement se trouve la plus forte concentration de professionnelles chez les mères des étudiants de l'université, ainsi que d'employées de bureau ou de soutien des services de santé chez les mères des étudiants du collégial et de l'université. La proportion de rentières, d'invalides ou de retraitées la plus élevée se trouve chez les mères des étudiants du secondaire à la formation professionnelle.

7.1.4 Le niveau de scolarité des parents

7.1.4.1 L'influence du statut à l'Aide financière aux études

Les données des tableaux 7.5 et 7.6 montrent que les parents des étudiants non bénéficiaires ont généralement plus de scolarité que les parents des étudiants bénéficiaires. Les pères et les mères des étudiants bénéficiaires sont ainsi plus nombreux que les parents des étudiants non bénéficiaires à ne pas avoir terminé leurs études secondaires ou à n'avoir terminé que celles-ci. À l'inverse, les parents des étudiants non bénéficiaires sont proportionnellement plus nombreux à avoir terminé un programme d'études collégiales ou à avoir obtenu un diplôme universitaire.

7.1.4.2 L'influence de l'ordre d'enseignement

7.5 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Aucune scolarité	0,9	1,7	0,6	0,7	1,1	0,1	0,9	0,7
Secondaire non terminé	31,2	20,7	23,4	11,2	16,9	8,8	21,2	12,2
Secondaire terminé	31,2	37,1	29,3	25,7	23,3	18,2	26,7	25,4
Collégial ou équivalent non terminé	0,8	0,8	3,6	2,6	2,2	2,4	2,6	2,2
Collégial ou équivalent terminé	9,6	11,4	14,6	19,4	17,6	14,0	15,4	16,2
Université non terminée	0,2	0,3	1,5	1,5	1,3	1,3	1,3	1,2
Certificat universitaire	0,8	2,7	0,7	3,5	2,8	3,5	1,7	3,4
Baccalauréat	4,5	4,7	9,2	17,0	19,0	29,9	13,4	18,9
Maîtrise	0,4	0,7	2,0	8,4	6,0	11,4	3,7	8,0
Doctorat	-	0,7	0,8	1,4	2,4	6,2	1,5	2,8
NSP/NRP	20,4	19,4	14,2	8,6	7,3	4,1	11,6	9,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données des tableaux 7.5 et 7.6 ont été compilées par ordre d'enseignement et elles montrent que plus le niveau de scolarité de l'étudiant augmente, plus est élevé le niveau de scolarité atteint par ses parents.

Ces données indiquent également que, pour chaque ordre d'enseignement, les parents des étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont un niveau de scolarité moins élevé que les parents des étudiants non bénéficiaires. À titre d'exemple, on remarque que parmi les parents des étudiants de l'université, 40,3 % des pères des étudiants bénéficiaires ont terminé le secondaire ou ont moins qu'une formation secondaire. Cette proportion est de 27 % pour les pères des étudiants non bénéficiaires. Quant aux parents des étudiants du collégial, c'est 52,7 % des pères des étudiants bénéficiaires qui ont terminé le secondaire ou qui ont moins qu'une formation secondaire, alors que 36,9 % des pères des étudiants non bénéficiaires sont dans cette situation.

Ces résultats s'expliquent bien sûr par le fait qu'un niveau de scolarité élevé des parents donne généralement accès à un emploi rémunérateur, lequel influence le fait que l'étudiant soit bénéficiaire ou non d'une aide financière aux études.

7.6 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Université (%)		Total (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Aucune scolarité	1,1	1,5	0,8	0,8	1,6	0,6	1,2	0,8
Secondaire non terminé	29,2	22,0	20,4	8,2	14,5	6,3	18,6	10,2
Secondaire terminé	35,1	36,1	34,3	30,7	30,9	23,9	32,7	29,6
Collégial non terminé	1,4	2,2	2,7	3,0	2,5	2,4	2,5	2,7
Collégial terminé	11,4	15,3	18,6	24,7	21,6	23,3	19,2	22,5
Université non terminée	1,6	0,6	1,0	1,2	1,4	1,6	1,2	1,2
Certificat universitaire	1,8	1,2	2,9	3,9	2,7	3,8	2,7	3,4
Baccalauréat	3,2	5,1	9,6	15,5	15,9	24,2	11,9	16,3
Maîtrise	0,4	1,5	1,8	4,0	4,2	8,2	2,8	4,9
Doctorat	-	-	0,2	0,7	0,3	1,9	0,2	0,9
NSP/NRP	14,9	14,5	8,0	7,2	4,4	3,8	7,1	7,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.1.5 Le revenu des parents

Le tableau 7.7 nous permet de faire deux observations sur les revenus bruts moyens des parents pour l'année 2001. D'abord, on peut aisément constater une différence marquée entre le revenu brut approximatif des parents selon que l'étudiant est bénéficiaire ou non d'une aide financière aux études : le revenu moyen des parents des étudiants non bénéficiaires est nettement plus élevé. On observe ainsi un revenu moyen approximatif de 39 505 $ pour les pères des étudiants bénéficiaires et de 57 881 $ pour les pères des étudiants non bénéficiaires. L'écart est moins important en ce qui concerne le revenu des mères : le revenu moyen est de 18 683 $ pour les mères des étudiants bénéficiaires et de 27 021 $ pour les mères des étudiants non bénéficiaires.

7.7 Revenus bruts moyens estimés des parents pour l'année 2001 selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Revenu du père	33 744	46 202	33 680	56 859	45 121	64 819	39 505	57 881
Revenu de la mère	14 034	21 632	17 303	26 085	20 468	30 978	18 683	27 021

Ces observations sont aisément compréhensibles dans la mesure où l'on considère que les étudiants dont les parents sont nantis ont moins tendance à demander une aide financière dans le cadre du Programme de prêts et bourses. Qui plus est, ce programme considère le revenu des parents et, selon leur niveau de revenu, il tient compte d'une contribution des parents lors du calcul de l'aide attribuée à l'étudiant. Il en découle qu'à partir d'un certain niveau de revenu parental, l'aide financière aux études diminue grandement jusqu'à devenir nulle.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que le revenu des parents, beaucoup plus que le revenu de l'étudiant, influe sur le fait de bénéficier ou non du Programme de prêts et bourses.

Il semble également y avoir un lien direct entre le niveau de scolarité de l'étudiant et le revenu moyen approximatif de ses parents. En effet, plus le niveau de scolarité de l'étudiant est élevé, plus les revenus de ses parents sont élevés. Cette observation va de pair avec les constats énoncés précédemment : les pères des étudiants de l'université sont plus fortement scolarisés, et se trouvent plus concentrés parmi les gestionnaires, les administrateurs ou les professionnels, ce qui explique leurs revenus plus élevés. Cela semble confirmer le constat souvent observé qui dit que les enfants tendent à reproduire la situation socioéconomique de leurs parents.

Le même lien peut être observé quant au revenu des mères, mais dans une moindre mesure : l'écart entre le revenu des mères des étudiants du secondaire, du collégial et de l'université est moins important.

Les différentes données qui portent à la fois sur l'occupation des parents, leur scolarité et leur revenu montrent que les parents des étudiants bénéficiaires ont généralement un niveau de scolarité moins élevé, un emploi moins rémunérateur et de plus faibles revenus. Cela nous incite à croire que le Programme de prêts et bourses peut contribuer à amener les étudiants qui n'y étaient pas disposés, de par leur situation socioéconomique, à entreprendre des études plus avancées que celles faites par leurs parents. Le fait que 40,3 % des pères et que 45,4 % des mères des étudiants bénéficiaires de l'université n'ont pas terminé le secondaire ou n'ont terminé que le secondaire est particulièrement révélateur à cet effet.

7.2 Renseignements sur le conjoint

Les questions de cette section n'ont été posées qu'aux étudiants qui ont déclaré être mariés ou vivre en union de fait. Les données sur le conjoint, surtout celles traitées selon l'ordre d'enseignement, comportent des marges d'erreur importantes en raison du nombre restreint d'étudiants qui ont déclaré avoir un conjoint (684 répondants).

7.2.1 L'occupation principale du conjoint

Contrairement à l'occupation principale des parents, l'occupation du conjoint n'influence pas le fait de bénéficier du Programme de prêts et bourses (tableau 7.8 de l'annexe 7). On remarque ainsi que l'occupation « étudiant » est celle qui revient le plus souvent, tant pour les conjoints des étudiants bénéficiaires (23,8 %) que pour ceux des non bénéficiaires (22,5 %).

Cette occupation est toutefois beaucoup moins importante chez les conjoints des étudiants du secondaire à la formation professionnelle : elle est déclarée par 12,6 % des bénéficiaires et 15,3 % des non bénéficiaires. Le profil des étudiants du secondaire se démarque donc nettement de celui des étudiants de l'université dont les conjoints sont plus nombreux à poursuivre des études (27,9 % des conjoints des bénéficiaires et 29,2 % des conjoints des non bénéficiaires). Ainsi, malgré certaines ressemblances entre les étudiants du secondaire et de l'université, notamment leur âge plus avancé, leur revenu plus élevé, leur plus forte propension à avoir un conjoint et à avoir des enfants à charge, on constate que les étudiants du secondaire ont des conjoints qui se trouvent plus souvent sur le marché du travail. Le fait que davantage d'étudiants de l'université suivent un parcours scolaire continu, alors que davantage d'étudiants de la formation professionnelle effectuent un retour aux études, peut expliquer cette réalité.

7.2.2 Le niveau de scolarité du conjoint

Les données traitées dans cette section ne sont pas analysées selon les différents ordres d'enseignement en raison des marges d'erreur trop importantes qui en résulteraient.

En ce qui regarde le niveau de scolarité du conjoint, il ne semble pas influer sur le fait que l'étudiant soit bénéficiaire d'une aide financière aux études.

7.9 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Bénéficiaires (%)	Non-bénéficiaires (%)
Aucune scolarité	0,4	0,7
Secondaire non terminé	9,5	9,1
Secondaire terminé	18,4	24,7
Collégial ou équivalent non terminé	5,3	6,1
Collégial ou équivalent terminé	24,9	20,8
Université non terminée	5,8	5,9
Certificat universitaire	1,9	0,9
Baccalauréat	23,1	19,7
Maîtrise	7,6	7,8
Doctorat	2,9	2,6
NSP/NRP	0,2	1,8
Total	100,0	100,0

On observe que les conjoints des étudiants bénéficiaires semblent avoir légèrement plus de scolarité que les conjoints des étudiants non bénéficiaires. On remarque ainsi que le quart (25 %) des conjoints des étudiants bénéficiaires ont une formation collégiale (20,8 % des conjoints des étudiants non bénéficiaires sont dans la même situation), alors que le quart (24,7 %) des conjoints des étudiants non bénéficiaires ont terminé le secondaire (cette proportion est de 18,4 % chez les conjoints des étudiants bénéficiaires).

7.2.3 Le revenu du conjoint

Des observations semblables à celles présentées sur les revenus des parents peuvent être faites quant aux revenus des conjoints. Ainsi, le tableau 7.10 permet d'observer que le revenu du conjoint a tendance à augmenter lorsque le niveau de scolarité de l'étudiant est plus élevé. On peut en déduire que le conjoint a un profil scolaire comparable à celui de l'étudiant. Cette tendance est cependant plus marquée chez les étudiants non bénéficiaires que chez les bénéficiaires.

On note par ailleurs que le niveau de revenu des conjoints est nettement plus élevé que celui des étudiants eux-mêmes, ce qui s'explique par le fait que la majorité des conjoints sont sur le marché du travail.

De plus, le revenu des conjoints des étudiants non bénéficiaires est plus élevé que celui des conjoints des bénéficiaires. Par ailleurs, le Programme de prêts et bourses considère une contribution du conjoint en fonction de son niveau de revenu. Cela fait en sorte que plus le niveau de revenu du conjoint est élevé, plus grande sera sa contribution et moins importante sera l'aide financière accordée dans le cadre du Programme.

7.10 Revenu brut moyen estimé du conjoint pour l'année 2001 selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Université ($)		Total ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Revenu brut du conjoint	21 309	23 303	21 317	25 683	22 097	30 965	21 761	26 642

Chapitre 8

L'évolution de certains indicateurs des conditions de vie

Cette section compare certaines données de notre enquête à des données de l'*Enquête sur le mode de vie des étudiants du secondaire professionnel et du collégial*, réalisée par le Bureau de la statistique du Québec en 1996.

L'enquête de 1996 ne portait que sur les étudiants du secondaire et du collégial. Dans le but d'établir les comparaisons sur une même base, nous n'avons retenu ici que les données de la présente enquête relatives à ces deux ordres d'enseignement.

Les données qui sont comparées portent sur les aspects les plus révélateurs de l'évolution des conditions de vie des étudiants. Cependant, certaines données traitées précédemment n'ont pu être utilisées dans cette section, car elles ne faisaient pas partie du plan d'analyse retenu en 1996. C'est notamment le cas de la variable « âge », à laquelle nous avons fait référence à plusieurs reprises et qui n'a pas été exploitée lors de l'enquête précédente. Nous n'avons donc retenu que les variables pour lesquelles une comparaison était possible.

Dans un premier temps, nous verrons certaines caractéristiques générales des populations étudiées afin de saisir l'évolution du profil des étudiants des ordres d'enseignement concernés. Nous nous attarderons aux principales données portant sur le cheminement scolaire, l'emploi, les dépenses, la contribution des parents et l'endettement total.

Il importe de noter que la méthodologie utilisée lors de la première enquête et celle utilisée lors de la seconde comportent des différences qui ont influencé les estimations présentées. Par exemple, une pondération selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement a été effectuée en 2002, mais pas en 1996. Dans l'enquête de 1996, les étudiants bénéficiaires d'une aide financière aux études étaient ainsi sur-représentés si l'on considère leur poids réel dans la population constituée des étudiants à temps plein. De plus, les valeurs extrêmes ont été retirées de la présente enquête et remplacées par des valeurs moyennes. En 1996, les valeurs extrêmes avaient été conservées.

Comme notre analyse repose sur des estimations établies sur des bases qui peuvent varier à certains égards par rapport à celles de l'enquête effectuée en 1996, il importe de considérer que les données apparaissent à titre d'information seulement.

8.1 Le profil général des étudiants

Les tableaux figurant dans ce chapitre ne se trouvent pas en annexe, car les données tirées de l'enquête de 1996 n'ont pu faire l'objet des mêmes tests statistiques.

8.1.1 Les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires

Contrairement à ce qui a été fait dans la présente enquête, aucune pondération selon le statut à l'Aide financière aux études n'a été effectuée lors de l'enquête précédente. Les données qui suivent ne permettent donc pas d'apprécier pleinement l'évolution du nombre d'étudiants bénéficiaires à chaque ordre d'enseignement.

8.1 Proportion de bénéficiaires d'une aide financière aux études en 1996 et en 2002

1996		2002	
Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)	Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)
31,4	34,0	20,6	26,4

Les données disponibles à l'Aide financière aux études montrent qu'en 1996-1997 les bénéficiaires totalisaient 25,5 % des étudiants du secondaire et que les bénéficaires qui fréquentaient les établissements d'enseignement collégial publics représentaient 33 % des étudiants de cet ordre d'enseignement. Entre 1999 et 2002, il y a eu une diminution du nombre de bénéficiaires parmi les étudiants du secondaire et du collégial. Toutefois, la pondération des données de l'enquête de 2002 tient compte des proportions réelles des étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires au sein de la population étudiante, ce qui rend les données représentatives de la situation actuelle.

Les données disponibles à l'Aide financière aux études montre qu'entre 1997 et 2002, il y a eu une légère diminution du taux de participation au Programme de prêts et bourses, diminution qui varie de 4 % à 7 % selon l'ordre d'enseignement.

8.1.2 La répartition des hommes et des femmes

Il semble que la répartition des hommes et des femmes parmi les étudiants du secondaire et du collégial soit restée très stable entre 1996 et 2002.

8.2 Répartition des hommes et des femmes selon l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002

	1996		2002	
	Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)	Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)
Hommes	57,0	43,5	58,8	41,2
Femmes	43,0	56,5	41,2	58,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

8.1.3 Le lieu de résidence

La proportion d'étudiants du secondaire à la formation professionnelle qui habitent chez leurs parents a été stable entre 1996 et 2002, et ce, tant pour les bénéficiaires que pour les non bénéficiaires.

Parmi les étudiants du collégial, on note cependant une légère augmentation de la proportion d'étudiants bénéficiaires non résidents, celle-ci passant de 57,6 % à 62,9 %. Cette tendance n'est toutefois pas observable chez les étudiants non bénéficiaires, lesquels continuent de résider très massivement chez leurs parents.

8.3 Répartition des étudiants selon le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002

	1996				2002			
	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Résidents	31,8	57,6	42,4	78,8	30,1	56,9	37,1	77,4
Non-résidents	68,2	42,4	57,6	21,2	69,9	43,1	62,9	22,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

8.2 Le cheminement scolaire

8.2.1 L'activité exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi au moment de l'enquête

Les données portant sur l'évolution de l'activité exercée avant l'inscription de l'étudiant au programme d'études qu'il poursuit au moment de l'enquête visent à observer l'importance que prend le retour aux études entre 1996 et 2002.

Les données du tableau 8.4 montrent qu'il y a une augmentation de la proportion des étudiants du secondaire et du collégial qui effectuent un retour aux études. C'est principalement parmi les étudiants du secondaire à la formation professionnelle que l'on constate une hausse importante de la proportion d'étudiants qui exerçaient une occupation autre que « étudiant » avant de s'inscrire à un programme d'études. Cette proportion est ainsi passée de 34,1 % à 45,9 % chez les étudiants bénéficiaires entre 1996 et 2002, et de 44,4 % à 57,6 % chez les non bénéficiaires.

Par ailleurs, cette tendance n'est pas associée au fait de bénéficier du Programme de prêts et bourses, car elle touche les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires des deux ordres d'enseignement mentionnés dans des proportions semblables.

8.4 Répartition des étudiants selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi au moment de l'enquête, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002

	1996				2002			
	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Aux études	65,9	55,6	80,9	89,3	53,9	42,4	76,6	85,1
Autres activités	34,1	44,4	19,1	10,7	45,9	57,6	23,4	14,9
NSP/NRP	-	-	-	-	0,2	-	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

8.2.2 L'interruption du programme d'études

Dans notre enquête, les estimations portant sur l'interruption des études présentent des cotes de précision « passable » et « faible ». Elle doivent donc être interprétées prudemment.

La seule tendance d'ensemble que montrent les données présentées au tableau 8.5 est la propension plus élevée des étudiants non bénéficiaires à avoir interrompu leur programme d'études entre 1996 et 2002. Quelque 7,9 % des étudiants du secondaire non bénéficiaires avaient affirmé avoir interrompu leur programme d'études en 1996, alors qu'ils étaient 9,4 % en 2002. Chez les étudiants du collégial, 4 % avaient interrompu leurs études en 1996 et 7,5 % en 2002.

Chez les étudiants bénéficiaires, on observe que la proportion d'étudiants du secondaire qui ont interrompu leurs études a nettement augmenté entre 1996 et 2002 : elle est passée de 3,8 % à 7,1 %.

8.5 Répartition des étudiants qui ont interrompu leur programme d'études selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002

	1996				2002			
	Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)		Secondaire (formation professionnelle) (%)		Collégial (%)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Étudiants ayant interrompu leur programme d'études	3,8	7,9	9,0	4,0	7,1	9,4	7,8	7,5

8.3 L'emploi

8.3.1 La propension à avoir occupé un emploi d'été

On observe une tendance à la hausse à avoir occupé un emploi pendant l'été et ce, tant pour les étudiants du secondaire que pour ceux du collégial, bénéficiaires comme non bénéficiaires.

La conjoncture économique nettement plus favorable de 2001 peut expliquer une plus grande facilité à se trouver du travail et, conséquemment, le fait d'avoir occupé un emploi à l'été. L'augmentation de la proportion d'étudiants qui ont occupé un emploi à l'été est particulièrement importante chez les étudiants bénéficiaires du collégial : ils étaient 58,2 % à avoir occupé un emploi pendant l'été 1995 et 78,1 % à l'avoir fait pendant l'été 2001.

8.6 **Répartition des étudiants qui ont occupé un emploi à l'été selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002**

	1996		2002	
	Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)	Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)
Bénéficiaires	54,7	58,2	66,1	78,1
Non-bénéficiaires	52,9	74,4	66,1	85,6

8.3.2 La propension à avoir occupé un emploi au cours de l'année scolaire

La question posée lors de l'enquête de 1996 et celle posée dans la présente enquête pour savoir si l'étudiant occupait un emploi au cours de l'année scolaire ne sont pas les mêmes. En 1996, on avait demandé aux étudiants s'ils occupaient un emploi en mars 1996. Les répondants ayant répondu positivement à cette question avaient été retenus aux fins de l'estimation. Dans la présente enquête, nous avons considéré les étudiants qui ont affirmé avoir occupé un emploi pendant l'année scolaire 2001-2002. Notre question était plus large que celle posée en 1996 et cela se traduit inévitablement par le fait que la proportion d'étudiants qui sont considérés avoir eu un emploi pendant l'année scolaire est plus élevée dans la présente enquête. Il est donc impossible de déterminer dans quelle proportion l'augmentation des étudiants qui ont occupé un emploi au cours de l'année scolaire est attribuable à une tendance plus forte à occuper un emploi ou à la période couverte par notre question.

Les données des enquêtes de 1996 et de 2002 révèlent ainsi que la proportion des étudiants qui ont occupé un emploi pendant l'année scolaire s'est nettement accrue en 2002 : elle a presque doublé dans certains cas.

On constate, par ailleurs, qu'il y avait un écart plus grand qui séparait les étudiants bénéficiaires des non bénéficiaires en 1996. En effet, lors de la présente enquête, nous avons constaté que, en ce qui concerne la propension à occuper un emploi au cours de l'année scolaire, le profil des bénéficiaires tend à se rapprocher de celui des non bénéficiaires.

8.3.3 Le temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire

Les étudiants semblent consacrer plus de temps à l'emploi qu'ils occupent pendant l'année scolaire. Cette augmentation est toutefois minime : les étudiants bénéficiaires consacrent de 1,3 à 2,5 heures de plus par semaine à leur emploi en 2002. Chez les étudiants non bénéficiaires, cette augmentation est légèrement plus importante : ils consacrent en moyenne de 2,0 à 3,3 heures de plus à leur emploi.

8.7 **Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002**

	1996		2002	
	Secondaire (formation professionnelle) (h/semaine)	Collégial (h/semaine)	Secondaire (formation professionnelle) (h/semaine)	Collégial (h/semaine)
Bénéficiaires	14,9	15,1	17,4	16,4
Non-bénéficiaires	17,3	14,6	20,6	16,6

8.4 Les dépenses

8.4.1 Les dépenses liées au logement

De façon générale, les étudiants ont déclaré débourser un montant plus élevé en frais de logement (loyer, service téléphonique, chauffage, électricité et assurances) en 2002. En moyenne, les étudiants de 2002 déboursent de 20 à 40 $ de plus par mois que les étudiants de 1996.

Cependant, on constate que les étudiants du collégial, qu'ils soient bénéficiaires ou non, déboursent sensiblement le même montant pour les frais de logement. Quant au montant déboursé par les étudiants du secondaire à la formation professionnelle, on constate que l'écart observé en 1996 entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires est comparable à celui observé en 2002.

8.8 **Dépenses mensuelles moyennes liées au logement selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002**

	1996		2002	
	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)
Bénéficiaires	374	340	402	379
Non-bénéficiaires	443	341	463	372

8.4.2 Les autres postes de dépenses

Certains postes de dépenses retenus pour l'enquête de 2002 ne l'ont pas été pour l'enquête de 1996, et vice versa. Les postes de dépenses qui figurent au tableau 8.9 sont ceux qui se trouvent dans les deux enquêtes.

Globalement, la plupart des dépenses ont augmenté entre 1996 et 2002. Des écarts plus importants peuvent être observés en ce qui concerne les dépenses de nourriture, de transport et de loisirs.

Les dépenses touchant l'habillement sont cependant moins élevées en 2002 qu'en 1996.

8.9 **Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et 2002**

	1996				2002			
	Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)		Secondaire (formation professionnelle) ($)		Collégial ($)	
	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b	Bén.	N-b
Alimentation	2047	4571[39]	2206	1323	2760	2655	2291	1699
Matériel et livres scolaires	279	264	511	409	334	266	514	445
Vêtements et chaussures	547	569	538	647	452	576	511	586
Transport	958	941	703	772	1244	1449	921	1054
Sports et loisirs	1132	1201	989	1162	1433	1798	1244	1585

8.5 La contribution des parents

8.5.1 La propension à recevoir une contribution des parents

Le nombre d'étudiants, tant bénéficiaires que non bénéficiaires, qui ont affirmé recevoir une contribution financière de leurs parents a considérablement diminué entre 1996 et 2002.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce fait. D'une part, les données disponibles à l'Aide financière aux études indiquent qu'à partir de l'année d'attribution 2000-2001, il y a eu une croissance non négligeable du nombre de bénéficiaires considérés comme « autonomes », c'est-à-dire pour lesquels aucune contribution des parents n'est considérée dans le calcul de l'aide financière. Parmi les caractéristiques qui expliquent cette croissance du nombre d'étudiants « autonomes » se trouve l'adoption de nouveaux critères d'autonomie dans le cadre du Programme de prêts et bourses en 2001. De plus, il y a eu davantage d'étudiants qui ont effectué un retour aux études en 2002 qu'en 1996 (voir tableau 8.4). C'est là une tendance qui est aussi perceptible parmi la clientèle de l'Aide financière aux études et qui se traduit par une augmentation du nombre d'étudiants pour lesquel on ne calcule aucune contribution des parents.

8.10 **Répartition des étudiants recevant une contribution financière des parents selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et 2002**

	1996		2002	
	Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)	Secondaire (formation professionnelle) (%)	Collégial (%)
Bénéficiaires	44,1	60,2	28,7	46,7
Non-bénéficiaires	52,2	85,3	28,7	64,7

[39] La cote de précision associée à cette variable est faible et la marge d'erreur est plus élevée que la valeur de l'estimation.

8.5.2 Le montant de la contribution des parents

En 2002, les étudiants du secondaire à la formation professionnelle ont déclaré recevoir une contribution financière qui est nettement plus importante que celle reçue par les étudiants de 1996. Les étudiants du collégial jouissent également d'une contribution plus importante de leurs parents, bien que l'augmentation de celle-ci soit moins élevée que celle constatée pour les étudiants du secondaire.

8.11 Contribution annuelle moyenne des parents selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002

	1996		2002	
	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)
Bénéficiaires	2451	2419	3671	2956
Non-bénéficiaires	1949	2242	3250	2529

8.6 L'endettement total

L'enquête de 1996 ne traitait pas spécifiquement des dettes liées à l'utilisation de cartes de crédit ou de marges de crédit ou encore à l'obtention de prêts personnels. Les variables retenues dans le cadre de cette enquête étaient « l'endettement total » et « l'endettement lié aux études » seulement, bien qu'une question liée à l'endettement non relatif aux études figurait au questionnaire, elle n'a pas été exploitée. Nous n'avons donc retenu que l'endettement total pour notre comparaison entre les deux enquêtes.

Ainsi, les données présentées au tableau 8.12 montrent que l'endettement total des étudiants tend à diminuer, et ce, tant pour les bénéficiaires que pour les non bénéficiaires.

8.12 Endettement total selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement en 1996 et en 2002

	1996		2002	
	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)	Secondaire (formation professionnelle) ($)	Collégial ($)
Bénéficiaires	6744	5878	5006	5815
Non-bénéficiaires	3375	2120	2941	1401

Chapitre 9

L'aspect méthodologique de l'enquête

9.1 La population visée

La population visée par la présente enquête est constituée d'étudiants québécois inscrits au secondaire à la formation professionnelle, au collégial et à l'université. Les étudiants étaient tous inscrits aux études à temps plein en avril 2002. Les étudiants québécois qui poursuivaient leurs études à l'extérieur du Québec étaient, quant à eux, exclus de l'enquête.

La population étudiée inclut des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement publics, privés subventionnés et privés non subventionnés. De plus, la population se compose d'étudiants qui fréquentaient des établissements francophones, anglophones ou bilingues. Ces considérations n'ont pas été utilisées dans la stratification de l'échantillon, mais elles sont ressorties de façon aléatoire.

9.2 La base de sondage

La base de sondage a été conçue à partir de quatre fichiers distincts du ministère de l'Éducation, soit le fichier des étudiants inscrits à la formation professionnelle du secondaire (automne 2001), le fichier des étudiants inscrits au collégial (automne 2001), le fichier des étudiants inscrits à l'université (automne 2001) et le fichier des étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2001-2002 de l'Aide financière aux études.

La procédure de mise à jour des fichiers ne permettait pas d'établir si les étudiants étaient encore aux études à temps plein en avril 2002, moment de la collecte des données. Les étudiants ayant terminé ou abandonné leurs études à l'automne 2001 et les étudiants poursuivant des études à temps partiel au trimestre d'hiver 2002 figuraient dans les fichiers correspondant aux ordres d'enseignements retenus pour la présente enquête. Seul le fichier provenant de l'Aide financière aux études était à jour. Cette caractéristique de la base de sondage nous a donc fait ajouter une question concernant le statut d'étudiant à temps plein en avril 2002 au début du questionnaire afin de nous assurer de l'admissibilité des répondants.

Les fichiers des étudiants du secondaire à la formation professionnelle et du collégial, ainsi que le fichier de l'Aide financière aux études concernant les étudiants bénéficiaires contenaient les informations suivantes :

- le nom et le prénom de chaque étudiant;
- le code permanent attribué par le ministère de l'Éducation du Québec;
- l'adresse et les numéros de téléphone;
- le sexe;
- la date de naissance;
- le nom de l'établissement d'enseignement fréquenté;
- la langue d'enseignement.

En ce qui concerne le fichier des étudiants de l'université, il ne comprenait pas les numéros de téléphone. Il a donc fallu demander aux universités québécoises fréquentées par les étudiants échantillonnés de fournir le numéro de téléphone de ces étudiants. Comme la mise à jour des numéros de téléphone par les établissements d'enseignement universitaire ne s'effectue pas nécessairement sur une base régulière, plusieurs mauvais numéros ont été fournis. Par ailleurs, le fait d'utiliser le fichier des étudiants recevant une aide financière aux études a permi, pour ce sous-groupe de la population, d'accéder à des numéros de téléphone valides. Toutefois, pour les étudiants non bénéficiaires d'une aide financière aux études, il a fallu avoir recours au dépistage téléphonique de façon à augmenter le taux de réponse. Le dépistage n' a été utilisé que lorsque tous les numéros de téléphone figurant dans les fichiers transmis à la firme de sondage ont été épuisés, que tous les numéros fournis par des tiers ont été essayés sans succès et qu'aucun des numéros de téléphone apparaissant dans le fichier n'a permis de joindre la personne échantillonnée.

Au total, les numéros de téléphone de 1495 personnes sont demeurés inconnus. La majorité de ces personnes fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire.

9.3 Le plan d'échantillonnage

9.3.1 La stratification

Le plan de sondage de l'enquête est un plan stratifié non proportionnel à deux niveaux. Le premier degré correspond à un échantillon stratifié d'étudiants bénéficiaires d'une aide financière aux études et le second degré de stratification correspond à un échantillon stratifié d'étudiants non bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Les variables de stratification utilisées correspondent aux ordres d'enseignement suivants :

- l'enseignement secondaire (formation professionnelle);
- l'enseignement collégial (formation générale et formation technique);
- l'enseignement universitaire (1er cycle et cycles supérieurs).

Contrairement à ce qui a été fait dans l'*Enquête sur le mode de vie des étudiants du secondaire professionnel et du collégial* réalisée en 1996, les régions administratives n'ont pas été retenues aux fins de la stratification. En effet, sauf exception, le Programme de prêts et bourses ne tient pas compte des disparités régionales. Il aurait donc été inutile d'alourdir le traitement des estimations par une analyse régionale.

9.4 La taille et la répartition de l'échantillon

La taille de l'échantillon a été fixée de façon à obtenir une marge d'erreur maximale de 4 % sur une variable mesurée en pourcentage pour chaque estimation effectuée sur les sous-groupes des bénéficiaires d'une aide financière aux études et des non-bénéficiaires. La détermination de la taille de l'échantillon tient compte d'un taux de réponse anticipé de 50 % ainsi que d'un effet de plan attribuable à la non-proportionnalité de la répartition de l'échantillon. La taille de l'échantillon a également été fixée de façon à obtenir un coefficient de variation maximal de 10 % déterminé à partir de la marge d'erreur obtenue pour la variable « revenu total ».

Pour respecter ces critères, il nous fallait effectuer 5 700 entrevues, soit 1 500 auprès d'étudiants du secondaire à la formation professionnelle, 1 700 auprès d'étudiants du collégial et 2 500 auprès d'étudiants de l'université.

À cette fin, l'échantillon sélectionné comportait 10 500 étudiants, dont 3 000 du secondaire à la formation professionnelle, 2 500 du collégial et 5 000 de l'université.

9.1 Données relatives à l'échantillon

Ordres d'enseignement	Taille de l'échantillon	Nombre d'entrevues à effectuer
Secondaire (formation professionnelle)	3000	1500
• Bénéficiaires	1200	600
• Non-bénéficiaires	1800	900
Collégial	2500	1700
Formation générale	1100	750
Formation technique	1400	950
• Bénéficiaires	1000	680
• Non-bénéficiaires	1500	1020
Université	5000	2500
1er cycle	3800	1900
Cycles supérieurs	1200	600
• Bénéficiaires	2600	1300
• Non-bénéficiaires	2400	1200
Total	10 500	10 500

Pour répondre aux besoins d'estimation selon les ordres d'enseignement, il nous a fallu procéder à un suréchantillonnage des étudiants du secondaire à la formation professionnelle afin d'accroître au maximum le nombre d'étudiants estimé a priori.

Comme la présente enquête est en grande partie basée sur une analyse comparative des populations bénéficiaires d'une aide financière aux études et des populations non bénéficiaires, le nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide financière aux études a également dû être suréchantillonné.

9.5 Le questionnaire et la collecte des données

9.5.1 Le questionnaire

Le questionnaire qui a été utilisé pour *l'Enquête sur le mode de vie des étudiants du secondaire professionnel et du collégial* en 1996 a servi de base au questionnaire de la présente enquête[40]. Ce dernier compte 93 questions, réparties dans 7 sections qui correspondent aux chapitres de ce rapport : renseignements préliminaires, études, travail, résidence, dépenses de l'étudiant et contributions des parents ou du conjoint, revenus et endettement, ainsi que renseignements généraux.

9.5.2 Le prétest

Un prétest a été effectué du 24 au 29 avril 2002. Environ 250 étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentaient des établissements d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire ont été sélectionnés aléatoirement. L'objectif principal du prétest consistait à évaluer la compréhension et la clarté des questions, ainsi que les taux de réponse susceptibles d'être atteints lors de l'enquête.

Dans l'ensemble, les étudiants échantillonnés pour le prétest ont semblé bien comprendre le questionnaire. Des modifications ont tout de même été apportées à certaines questions. Ainsi, en général, les modifications ont consisté à ajouter une réponse au choix offert. Les autres modifications apportées concernaient l'éclaircissement de quelques questions de façon à éviter toute ambiguïté.

9.5.3 La collecte des données

La collecte des données a été effectuée par téléphone du 29 avril au 11 juin 2002. À la suite d'un appel d'offres, la firme B.I.P. inc. avait été mandatée par le ministère de l'Éducation pour effectuer cette opération. Les entrevues ont été réalisées à l'aide d'un logiciel de type ITAO (interviews téléphoniques assistées par ordinateur).

Une deuxième collecte de données a dû être faite auprès de certains étudiants qui avaient déjà répondu au questionnaire, de façon à compléter l'information obtenue lors de la première collecte (le questionnaire utilisé se trouve à l'appendice 2). Cette opération a eu lieu du 5 au 16 août et elle concernait un nombre très restreint d'étudiants, c'est-à-dire seulement ceux qui avaient déclaré avoir un conjoint de fait ou être marié et qui avaient affirmé recevoir une contribution financière d'un tiers. Un très court questionnaire de 2 questions a permis de déterminer la provenance de la contribution financière (parents ou conjoint). Un total de 257 étudiants devaient être joints. De ce nombre, 228 ont répondu aux questions, ce qui correspond à un taux de réponse de 89 %.

[40] Le questionnaire utilisé lors des entrevues téléphoniques se trouve à la suite des annexes 9 du présent rapport (Appendice 1).

9.5.5 Les résultats de la collecte

Au total, 5 229 entrevues ont été réalisées, ce qui nous donne un taux de réponse de 55,3 %. Ce taux correspond au rapport entre le nombre total d'entrevues effectuées et l'échantillon admissible. Quant au taux de collaboration, il est de 83,4 %. Il représente le rapport entre les entrevues effectuées et le nombre d'étudiants joints. Le tableau qui suit présente les principaux résultats concernant la collecte des données.

9.2 Résultats globaux relatifs à la collecte des données

	Total
Échantillon initial (1)	10 500
Entrevues effectuées (2)	5229
Étudiants inadmissibles (3)	1052
Étudiants admissibles (4)	9448
Entrevues refusées (5)	1039
Taux de réponse = [2 ÷ (1-3)]	55,3 %
Taux de collaboration = [2 ÷ (2+5)]	83,4 %

9.6 L'estimation

9.6.1 La pondération

La pondération a pour but d'associer à un groupe étudié dans l'enquête le poids qu'il a dans la population réelle. C'est ce qui permet d'appliquer les données relatives aux répondants à la population visée.

La pondération faite dans le cadre de l'enquête a été réalisée selon le plan de stratification. Pour chacune des strates, la population totale a été établie de façon précise à partir des fichiers du ministère de l'Éducation. Des facteurs de pondération ont donc été calculés de façon à ce que le nombre pondéré de répondants d'une strate corresponde au poids réel de cette strate dans la population constituée par l'ensemble des étudiants inscrits à temps plein. Ceci assure la représentativité des estimations qui concernent les étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires ainsi que les différents ordres d'enseignement. Le poids ainsi appliqué à chaque groupe d'étudiants selon les différentes strates est présenté dans le tableau suivant.

9.3 Facteurs de pondération relatifs aux groupes étudiés

Strates	Facteurs de pondération
Bénéficiaires	
• Du secondaire à la formation professionnelle	0,3125
• Du collégial (formation générale)	0,4827
• Du collégial (formation technique)	1,4394
• De l'université (1er cycle)	0,8055
• De l'université (cycles supéneurs)	0,5800
Non-bénéficiaires	
• Du secondaire à la formation professionnelle	1,0385
• Du collégial (formation générale)	2,0102
• Du collégial (formation technique)	1,8876
• De l'université (1er cycle)	0,9347
• De l'université (cycles supéneurs)	0,5303

9.6.2 Les estimations

Le questionnaire comportait des données de nature qualitative et quantitative. Pour ce qui est des données de nature qualitative, les estimations faites concernent les proportions. En ce qui a trait aux valeurs quantitatives, les estimations prennent la forme de moyennes.

Les estimations effectuées dans le cadre de ce rapport sont présentées sous la forme de tableaux croisés qui figurent en annexe. Les lignes de ces tableaux correspondent aux valeurs d'une variable du questionnaire et les colonnes montrent la répartition des valeurs selon différents facteurs d'intérêt (par exemple, l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement, le niveau de revenu, etc.). Les analyses peuvent comporter une ou plusieurs dimensions selon le type d'estimation. Ainsi, une question donnée peut être mise en relation avec plus d'un facteur d'intérêt à la fois.

Des régressions linéaires et logistiques ont été effectuées sur certaines variables dépendantes pour lesquelles une analyse plus poussée semblait pertinente. Ces variables dépendantes sont les suivantes : la propension à avoir interrompu le programme d'études, le nombre d'heures consacrées à l'emploi d'été, le nombre d'heures consacrées à l'emploi au cours de l'année scolaire, le montant consacré aux dépenses liées au logement, la présence d'une contribution financière des parents, la présence d'une contribution financière du conjoint, le montant de la contribution financière des parents et le montant de l'endettement non relatif aux études.

Les variables indépendantes dont la contribution s'est avérée significative ($\leq 0{,}005$) ont été retenues aux fins de l'analyse. De plus, aux fins de comparaison avec les enquêtes précédentes et à titre d'information, certains croisements impliquant une variable non significative ont été présentés dans l'enquête.

La capacité du modèle choisi à prédire les variations d'une variable dépendante donnée diffère largement selon les différentes régressions : le R-deux de ces modèles va de 0,03 à 0,25. Les variations ont été mentionnées lors de l'analyse des résultats de ces régressions.

9.6.3 L'évaluation statistique

9.6.3.1 Erreurs dues à l'échantillonnage

Dans toute enquête statistique, les estimations produites contiennent une certaine marge d'erreur. Les erreurs sont généralement liées au fait que les estimations sont faites sur la base d'un échantillon et non sur la population totale. D'autres types d'erreurs peuvent également se glisser dans les estimations. Les causes peuvent être diverses, par exemple les faibles taux de réponse, la saisie inexacte des données, l'interprétation différente des questions ou la non-réponse peuvent également être à l'origine d'erreurs.

Les erreurs liées à l'échantillonnage sont mesurées à l'aide de la marge d'erreur et du coefficient de variation.

La marge d'erreur (ME) est une mesure de précision de l'estimation qui se définit comme suit :

$$ME = 1{,}96 \times \sqrt{\text{variance de l'estimation}}$$

À partir de la marge d'erreur, il est possible d'établir à 95 % l'intervalle de confiance (i. c.), qui est associé à l'estimation. Cet intervalle permet de mesurer l'étendue que peut prendre la variable étudiée dans la population observée. Ainsi, si l'échantillonnage était reproduit de multiples fois, et qu'à chaque fois on lui associait un intervalle de confiance, alors 95 % des intervalles contiendraient la vraie valeur du paramètre estimé de l'enquête.

Le coefficient de variation (c. v.) permet, quant à lui, de quantifier la précision de l'estimation. On l'exprime ainsi :

$$\text{c. v.} = ME \div (1{,}96 \times \text{estimation})$$

Plus le coefficient de variation est élevé, moins l'estimation est précise. Dans le présent rapport, une cote est attribuée à chacune des estimations de façon à qualifier la précision. Le tableau suivant donne la valeur associée à chaque cote.

9.4 Valeur associée à chaque cote de précision

Cote	Coefficient de variation	Précision de l'estimation
1	$\leq 5\ \%$	Très bonne
2	$5\ \% < \text{c. v.} \leq 15\ \%$	Bonne
3	$15\ \% < \text{c. v.} \leq 25\ \%$	Passable
4	$< 25\ \%$	Faible

Les estimations effectuées dans le cadre de cette enquête atteignent les objectifs de précision fixés initialement. Les marges d'erreur maximales qui sont associées aux estimations relatives aux sous-populations d'étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires se situent nettement sous les 4 %.

Par ailleurs, en ce qui concerne la variable « revenu total », la marge d'erreur maximale des estimations portant sur les sous-populations mentionnées est de 3,4 %, donc bien en deçà de l'estimation de 10 % qui était prévue.

9.6.3.2 La non-réponse

En ce qui concerne les causes qui entraînent le plus grand nombre d'erreurs, la non-réponse vient tout de suite après l'échantillonnage. Le taux de réponse global d'une enquête permet d'évaluer les biais dus à la non-réponse. Le taux de réponse globale pour cette enquête est de 55 %, alors que le taux de réponse estimé au départ était de 50 %. Comme le taux de réponse obtenu se situe au-delà du taux de réponse prévu, il n'y a pas lieu de craindre l'influence négative de la non-réponse sur la fiabilité des estimations obtenues.

9.6.3.3 L'interprétation des questions

Dans l'ensemble, les répondants ont semblé bien comprendre le sens des questions et leurs réponses étaient satisfaisantes.

9.6.3.4 Les valeurs extrêmes

Le logiciel utilisé pour saisir l'information fournie lors de l'entrevue permettait, d'une part, de masquer les questions auxquelles les étudiants n'avaient pas à répondre et, d'autre part, d'identifier les incohérences entre certaines questions. Ces caractéristiques ont éliminé une grande partie des risques liés à l'erreur de saisie. Toutefois, pour les questions de type « réponses ouvertes », utilisées principalement lorsqu'il était question de montants d'argent (prêt, revenus, dépenses, etc.), certaines valeurs compilées suggèrent des erreurs de saisie.

Qui plus est, certaines valeurs, se démarquaient nettement de l'ensemble des valeurs associées à une question, sans qu'il soit question cette fois d'une erreur de saisie. Ces valeurs, considérées comme « extrêmes », peuvent influencer de façon non négligeable les estimations. Ainsi, la présence de quelques valeurs nettement plus élevées aurait pu biaiser les résultats en haussant la moyenne calculée à partir de l'ensemble des valeurs étudiées. Pour remédier à ce problème, ainsi qu'aux erreurs de saisie, les valeurs dites « extrêmes » ont été éliminées. À ces données la moyenne calculée à partir de l'ensemble des réponses a été substituée. Les valeurs extrêmes (v. e.) qui ont été utilisées comme valeurs maximales ont été déterminées de la façon suivante :

v. e. = > 3 x écart type

L'application de cette formule devait permettre de ne pas éliminer plus de 10 % des réponses pour une question donnée. Dans le cas contraire, cela pouvait signifier que la distribution des réponses ne suivait pas une courbe naturelle, mais qu'elle était polarisée. Dans cette enquête, les valeurs extrêmes ainsi retranchées n'ont jamais dépassé 10 % du total des valeurs associées à une question.

9.6.3.5 Les réponses fausses

Il n'y a pas de moyens qui permettent de nous assurer de la véracité des réponses données lors du sondage réalisé dans le cadre de l'enquête. L'intérêt manifeste des étudiants pour leurs conditions de vie ainsi que pour le financement de leurs études nous porte à croire qu'ils ont répondu aux questions de bonne foi et qu'ils ont donné les renseignements dont ils disposaient alors.

9.7 Appréciation globale

Les données de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants doivent être considérées comme étant d'une grande fiabilité. Les marges d'erreur associées aux estimations faites dans le présent rapport atteignent les objectifs fixés initialement. Par ailleurs, dans le cas où certaines estimations sont moins fiables, le lecteur a été avisé de les interpréter avec prudence.

Le taux de réponse global de l'enquête est satisfaisant et dépasse l'hypothèse de départ, à partir de laquelle la taille de l'échantillon a été fixée. Par ailleurs, divers moyens ont été pris pour minimiser les erreurs dues à d'autres causes que les méthodes d'échantillonnage, ce qui permet de réduire grandement la présence de biais dans les estimations.

Pour ces différentes raisons, le potentiel analytique des données de l'enquête est très bon et les résultats peuvent être appliqués à l'ensemble des étudiants québécois du secondaire à la formation professionnelle, du collégial et de l'université, qu'ils soient bénéficiaires ou non d'une aide financière aux études.

Conclusion

L'enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université vise essentiellement à établir une comparaison entre les conditions de vie des étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et celles des étudiants non bénéficiaires. L'objectif de cette comparaison est de mettre en évidence certains facteurs qui influencent les conditions de vie des étudiants bénéficiaires de façon à pouvoir analyser les conditions de vie propres à ces étudiants par rapport à celles des non bénéficiaires. L'enquête vise également à tirer des conclusions générales quant à la réalisation de la mission poursuivie par le Programme de prêts et bourses, qui est de lever les obstacles financiers pour les étudiants qui souhaitent poursuivre des études secondaires à la formation professionnelle ou postsecondaires, mais qui n'ont pas les ressources financières nécessaires.

10.1 Les caractéristiques principales des étudiants bénéficiaires

En ce qui concerne les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, la première conclusion qui peut être tirée de l'enquête est que, globalement, les principales variables retenues pour nous permettre d'apprécier leurs conditions de vie n'indiquent pas qu'ils font face à des difficultés financières particulières.

Les différences les plus importantes que nous avons pu observer entre les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires dans cette enquête tiennent davantage à la composition du groupe de bénéficiaires qu'aux ressources financières dont ils disposent.

Les étudiants bénéficiaires sont généralement plus âgés que les non bénéficiaires et ils sont une large majorité à ne pas résider chez leurs parents pendant l'année scolaire. De plus, ils ont une propension beaucoup plus importante à avoir des enfants à leur charge. Par ailleurs, plus du quart d'entre aux effectuent un retour aux études. En outre, ils viennent en plus grand nombre de familles où les parents ne vivent plus ensemble. Enfin, leurs parents ont un niveau de scolarité moins élevé et occupent un emploi moins rémunérateur.

Ces différentes caractéristiques des étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses influencent plusieurs aspects de leur vie qui sont évoqués dans l'enquête.

Parmi leurs conditions de vie, certaines sont particulièrement révélatrices du profil distinct des étudiants bénéficiaires. Nous avons pu constater que les étudiants bénéficiaires, parce qu'en majorité ils résident ailleurs que chez leurs parents, font face à des dépenses plus importantes que les étudiants non bénéficiaires. Ils ont notamment plus de dépenses en ce qui concerne le logement et la nourriture. De plus, une plus forte présence d'enfants à charge hausse considérablement leur niveau de dépenses.

Malgré ces dépenses supplémentaires, les étudiants bénéficiaires demeurent moins nombreux à occuper un emploi, tant pendant la saison estivale qu'au cours de l'année scolaire. Qui plus est, lorsqu'ils occupent un emploi, ils y consacrent en moyenne légèrement moins de temps que les étudiants non bénéficiaires.

Malgré le fait qu'ils soient moins nombreux à travailler et qu'ils consacrent moins de temps à leur emploi, les étudiants bénéficiaires trouvent généralement difficile, voire très difficile, de conjuguer le travail et leurs études. Cette perception est intrinsèquement liée au fait que, contrairement à une grande proportion d'étudiants non bénéficiaires, lorsqu'ils travaillent, les étudiants bénéficiaires le font le plus souvent pour combler des besoins primaires (nourriture et logement). Le fait d'occuper un emploi pendant l'année scolaire est donc davantage lié à une contrainte chez les étudiants bénéficiaires que chez les non bénéficiaires.

Parmi les particularités des étudiants bénéficiaires, on découvre également une plus faible propension à recevoir une contribution financière des parents. Le fait que ces étudiants soient plus âgés, souvent autonomes, et qu'ils aient une plus forte tendance à avoir des enfants à leur charge sont autant d'éléments qui expliquent qu'une minorité d'entre eux (39 %) ont déclaré recevoir une aide financière de leurs parents. L'absence de contribution financière des parents ne semble toutefois pas avoir d'impacts négatifs significatifs sur leurs conditions de vie, car les étudiants bénéficiaires ne travaillent pas davantage et jouissent de ressources financières comparables à celles des étudiants non bénéficiaires.

Une autre tendance, directement liée aux spécificités des étudiants bénéficiaires, est leur endettement plus élevé. Le fait de bénéficier du Programme de prêts et bourses est directement associé à un endettement plus important. Cela est aisément compréhensible dans la mesure où le Programme attribue, en premier lieu, une aide financière sous forme de prêt.

En ce qui concerne la dette liée à d'autres sources de crédit, les étudiants bénéficiaires ont un profil très semblable à celui des non bénéficiaires, tant en ce qui a trait à leur propension à avoir contracté une telle dette qu'au montant de cette dette.

10.2 L'impact du statut à l'Aide financière aux études sur le cheminement scolaire

Une autre conclusion que nous permet de tirer l'enquête est que les étudiants bénéficiaires semblent avoir un cheminement scolaire comparable à celui des étudiants non bénéficiaires.

Bien que l'enquête ne comportait pas de questions précises sur la réussite scolaire des étudiants, certaines variables nous permettent néanmoins de constater que les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires suivent un parcours scolaire comparable et que l'analyse de leurs conditions de vie ne permet pas de faire ressortir des éléments qui pourraient se répercuter négativement sur leur cheminement scolaire.

L'une des variables révélatrices à ce sujet est la propension des étudiants à avoir déjà interrompu le programme d'études auquel ils étaient inscrits au moment du sondage. Le chapitre 2 de l'enquête révèle à cet effet qu'une proportion identique d'étudiants bénéficiaires (7,6 %) et de non bénéficiaires (7,8 %) avaient affirmé avoir déjà interrompu leur programme d'études. Malgré le fait que les étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires aient indiqué dans des proportions comparables (22,8 % et 19 %) que des raisons financières sont à l'origine de l'interruption de leurs études, le faible taux d'interruption, conjugué au fait qu'une minorité d'étudiants seulement ont mentionné des raisons financières pour expliquer cette interruption, ne permet pas d'affirmer que le manque de ressources financières contribue de façon importante à l'interruption des études.

Les données de l'enquête nous ont aussi permis de constater que les étudiants bénéficiaires, à l'instar des étudiants non bénéficiaires, prévoient terminer leur programmes d'études à l'intérieur du nombre de trimestres normalement prévu par le programme. Le fait de bénéficier du Programme de prêts et bourse ne semble donc pas être un facteur qui contribue à prolonger la durée des études.

Par ailleurs, le fait que les étudiants bénéficiaires soient proportionnellement moins nombreux à occuper un emploi et qu'ils y consacrent généralement moins d'heures tend également à confirmer qu'ils ne se trouvent pas confrontés à des conditions particulières qui risquent de nuire à leur réussite scolaire.

Enfin, le revenu semblable dont disposent les étudiants bénéficiaires et les non bénéficiaires, lequel inclut les sommes reçues en prêts et en bourses, les contributions des parents ou du conjoint et tout autre revenu, permet de conclure que les étudiants bénéficiaires ne semblent pas être confrontés à un plus grand manque de ressources financières que les non bénéficiaires.

10.3 Les objectifs poursuivis par le Programme de prêts et bourses

Deux constats ressortent de l'enquête quant à l'atteinte des objectifs généraux du Programme de prêts et bourses de l'Aide financière aux études.

D'une part, les données dont nous disposons dans l'enquête nous permettent d'affirmer que le Programme répond en grande partie aux besoins d'une clientèle qui a réellement besoin d'une aide financière aux études.

La composition de la population de bénéficiaires est particulièrement révélatrice à ce sujet. Le fait que le profil des étudiants bénéficiaires se démarque nettement de celui des étudiants non bénéficiaires montre que, globalement, les paramètres du Programme de prêts et bourses permettent de cibler une clientèle qui est réellement confrontée à davantage de difficultés. Cela ressort particulièrement lorsque l'on observe que les parents des étudiants bénéficiaires ont généralement des revenus plus faibles, que les étudiants bénéficiaires font généralement face à des dépenses beaucoup plus élevées, qu'ils sont beaucoup moins nombreux à profiter d'une contribution financière de leurs parents et qu'ils ont davantage de responsabilités familiales.

D'autre part, il semble que le Programme de prêts et bourses ait comme effet de permettre à des étudiants, qui n'y étaient peut-être pas disposés, d'accéder à des études supérieures.

En effet, les parents des étudiants bénéficiaires, comparativement aux parents des étudiants non bénéficiaires, ont bien souvent moins de scolarité (par exemple, plus de 40 % des pères des étudiants bénéficiaires n'ont pas terminé leur études secondaires ou ont terminé le secondaire seleument) et occupent des emplois moins rémunérateurs. Cette situation nous permet de penser que le Programme de prêts et bourses peut amener des étudiants à poursuivre des études à un niveau plus avancé que celui de leurs parents. En ce sens, le Programme de prêts et bourses peut être vu comme un des outils destinés à démocratiser les études professionnelles et supérieures et à briser la spirale du déterminisme social parce qu'il offre un choix aux étudiants qui souhaitent poursuivre des études à un niveau plus avancé, mais qui n'ont pas les moyens de le faire.

1

1.1 Répartition des étudiants selon l'ordre d'enseignement et le statut à l'Aide financière aux études

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	n	%	Cote	n	%	Cote
	183	20,6	2	705	79,4	1

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	n	%	Cote	n	%	Cote
	639	26,4	2	1786	73,6	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	n	%	Cote	n	%	Cote
	762	39,7	1	1155	60,3	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	n	%	ME	Cote	n	%	ME	Cote
	1583	30,3	1,90	1	3646	69,7	1,65	1

1.2 Répartition des étudiants selon le sexe et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Hommes			Femmes		
	n	%	Cote	n	%	Cote
	523	58,9	1	365	41,1	2

COLLÉGIAL	Hommes			Femmes		
	n	%	Cote	n	%	Cote
	998	41,2	1	1427	58,8	1

UNIVERSITÉ	Hommes			Femmes		
	n	%	Cote	n	%	Cote
	787	41,1	1	1129	58,9	1

TOTAL	Hommes				Femmes			
	n	%	ME	Cote	n	%	ME	Cote
	2308	44,1	2,02	1	2922	55,9	1,80	1

1.3 Répartition des étudiants selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	n	%	Cote
15-16 ans	33	3,7	4
17-19 ans	348	39,2	2
20-24 ans	251	28,3	2
25-29 ans	101	11,4	3
30-34 ans	47	5,3	4
35 ans ou plus	108	12,2	3
Total	888	100,0	

COLLÉGIAL	n	%	Cote
15-16 ans	2	0,1	4
17-19 ans	1 396	57,6	1
20-24 ans	761	31,4	2
25-29 ans	131	5,4	4
30-34 ans	43	1,8	4
35 ans ou plus	92	3,8	4
Total	2425	100,0	

UNIVERSITÉ	n	%	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	96	5,0	4
20-24 ans	1338	69,8	1
25-29 ans	298	15,5	2
30-34 ans	82	4,3	4
35 ans ou plus	103	5,4	4
Total	1917	100,0	

TOTAL	n	%	Cote
15-16 ans	35	0,7	4
17-19 ans	1840	35,2	1
20-24 ans	2350	44,9	1
25-29 ans	530	10,1	2
30-34 ans	172	3,3	4
35 ans ou plus	303	5,8	3
Total	5230	100,0	

1.4 Répartition des étudiants selon le pays de naissance

PAYS DE NAISSANCE	n	%	ME	Cote
Canada	4749	90,8	0,83	1
Chine	35	0,7	2,31	4
Haïti	35	0,7	2,84	4
France	25	0,5	2,57	4
Roumanie	23	0,4	2,58	4
Liban	22	0,4	2,64	4
Maroc	20	0,4	2,30	4
Total	**4909**	**93,9**	**0,67**	**1**

1.5 Répartition des étudiants selon le lieu de naissance et le statut à l'Aide financière aux études

BÉNÉFICIAIRES	n	%	Cote
Canada	1388	87,7	1
Autres pays	195	12,3	3
Total	**1583**	**100,0**	

NON-BÉNÉFICIAIRES	n	%	Cote
Canada	3361	92,2	1
Autres pays	286	7,8	3
Total	**3647**	**100,0**	

TOTAL	n	%	ME	Cote
Canada	4749	90,8	0,83	1
Autres pays	481	9,2	2,49	2
Total	**5230**	**100,0**		

1.6 Répartition des étudiants selon la langue d'enseignement, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Français	96,2	176	1	95,7	675	1
Anglais	3,8	7	4	4,3	30	4
Français et anglais	-	-	-	-	-	-
Total	100,0	183		100,0	705	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Français	84,7	541	1	80,3	1435	1
Anglais	7,8	50	4	17,2	307	3
Français et anglais	7,5	48	4	2,5	44	4
Total	100,0	639		100,0	1786	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Français	86,1	655	1	70,0	809	1
Anglais	13,9	106	3	29,9	345	2
Français et anglais	-	-	-	0,1	1	4
Total	100,0	761		100,0	1 155	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Français	86,7	1372	1,49	1	80,1	2919	1,61	1
Anglais	10,3	163	3,96	3	18,7	682	3,11	2
Français et anglais	3,0	48	5,68	4	1,2	45	4,41	4
Total	100,0	1583			100,0	3646		

1.7 Répartition des étudiants selon le groupe d'âge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
15-16 ans	3,8	7	4	3,7	26	4
17-19 ans	42,9	78	2	38,2	269	2
20-24 ans	27,5	50	2	28,6	201	2
25-29 ans	9,3	17	4	11,9	84	4
30-34 ans	7,1	13	4	4,8	34	4
35 ans ou plus	9,3	17	4	12,8	90	4
Total	100,0	182		100,0	704	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
15-16 ans	-	-	-	0,1	2	4
17-19 ans	43,4	277	2	62,7	1119	1
20-24 ans	38,7	247	2	28,7	513	2
25-29 ans	10,0	64	4	3,8	67	4
30-34 ans	3,4	22	4	1,2	21	4
35 ans ou plus	4,4	28	4	3,6	64	4
Total	100,0	638		100,0	1786	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
15-16 ans	-	-	-	-	-	-
17-19 ans	2,5	19	4	6,7	77	4
20-24 ans	62,4	475	1	74,6	862	1
25-29 ans	21,2	161	2	11,9	138	3
30-34 ans	7,0	53	4	2,5	29	4
35 ans ou plus	7,0	53	4	4,3	50	4
Total	100,0	761		100,0	1156	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
15-16 ans	0,4	7	2,70	4	0,8	28	3,36	4
17-19 ans	23,7	374	3,36	2	40,2	1465	3,19	1
20-24 ans	48,8	772	3,11	1	43,2	1576	2,57	1
25-29 ans	15,3	242	3,86	2	7,9	289	2,96	3
30-34 ans	5,6	88	3,90	4	2,3	84	3,08	4
35 ans ou plus	6,2	98	3,83	4	5,6	204	3,17	4
Total	100,0	1581			100,0	3646		

1.8 Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon qu'ils reçoivent une bourse ou non et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	%	n	Cote
Boursiers	69,6	126	1
Non-boursiers	30,4	55	2
Total	**100,0**	**181**	

COLLÉGIAL	%	n	Cote
Boursiers	50,8	322	2
Non-boursiers	49,2	312	2
Total	**100,0**	**634**	

UNIVERSITÉ	%	n	Cote
Boursiers	60,7	455	1
Non-boursiers	39,3	295	2
Total	**100,0**	**750**	

TOTAL	%	n	ME	Cote
Boursiers	57,7	903	2,64	1
Non-boursiers	42,3	662	3,27	1
Total	**100,0**	**1565**		

1.9 Répartition des étudiants selon le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Résidents	30,1	55	2	56,9	401	1
Non-résidents	69,9	128	1	43,1	304	2
Total	**100,0**	**183**		**100,0**	**705**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Résidents	37,1	237	2	77,4	1383	1
Non-résidents	62,9	402	1	22,6	403	2
Total	**100,0**	**639**		**100,0**	**1786**	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Résidents	21,4	163	2	53,2	614	1
Non-résidents	78,6	599	1	46,8	541	1
Total	**100,0**	**762**		**100,0**	**1155**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Résidents	28,7	455	3,46	2	65,8	2398	2,20	1
Non-résidents	71,3	1129	2,22	1	34,2	1248	2,68	1
Total	**100,0**	**1584**			**100,0**	**3646**		

1.10 Répartition des étudiants selon la présence d'une contribution des parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	28,7	52	2	28,7	200	2
Sans contribution	71,3	129	1	71,3	498	1
Total	**100,0**	**181**		**100,0**	**698**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	46,7	295	2	64,7	1148	1
Sans contribution	53,3	337	2	35,3	625	2
Total	**100,0**	**632**		**100,0**	**1773**	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	35,1	265	2	63,2	724	1
Sans contribution	64,9	491	1	36,8	421	2
Total	**100,0**	**756**		**100,0**	**1145**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Avec contribution	39,0	612	3,30	1	57,3	2072	2,43	1
Sans contribution	61,0	957	2,56	1	42,7	1544	2,63	1
Total	**100,0**	**1569**			**100,0**	**3616**		

1.11 Répartition des étudiants qui ont un conjoint selon la présence d'une contribution du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	15,0	6	4	10,3	15	4
Sans contribution	85,0	34	1	89,7	131	1
Total	**100,0**	**40**		**100,0**	**146**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	24,6	15	4	19,4	28	4
Sans contribution	75,4	46	2	80,6	116	2
Total	**100,0**	**61**		**100,0**	**144**	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	17,6	24	4	15,1	19	4
Sans contribution	82,4	112	1	84,9	107	1
Total	**100,0**	**136**		**100,0**	**126**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Avec contribution	19,0	45	9,54	4	14,9	62	9,33	4
Sans contribution	81,0	192	4,40	1	85,1	354	3,74	1
Total	**100,0**	**237**			**100,0**	**416**		

1.12 Répartition des étudiants qui ont un conjoint selon l'état matrimonial, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Mariés	39,5	17	3	36,7	55	3
Conjoints de fait	60,5	26	2	63,3	95	2
Total	**100,0**	**43**		**100,0**	**150**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Mariés	44,8	30	3	32,2	49	4
Conjoints de fait	55,2	37	3	67,8	103	2
Total	**100,0**	**67**		**100,0**	**152**	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Mariés	51,1	72	2	37,1	49	2
Conjoints de fait	48,9	69	2	62,9	83	2
Total	**100,0**	**414**		**100,0**	**132**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Mariés	47,4	119	7,36	2	35,3	153	7,43	2
Conjoints de fait	52,6	132	6,79	2	64,7	281	5,79	1
Total	**100,0**	**251**			**100,0**	**434**		

1.13 Répartition des étudiants selon l'état matrimonial, le sexe et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Célibataires	80,8	422	1	65,3	237	1
Mariés ou conjoints de fait	18,4	96	3	26,2	95	2
Séparés ou divorcés	0,8	4	4	8,0	29	4
Veufs	-	-	-	0,6	2	4
Total	**100,0**	**522**		**100,0**	**363**	

COLLÉGIAL	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Célibataires	92,2	920	1	88,2	1259	1
Mariés ou conjoints de fait	7,0	70	4	10,5	150	4
Séparés ou divorcés	0,8	8	4	1,3	18	4
Veufs	-	-	-	-	-	-
Total	**100,0**	**998**		**100,0**	**1427**	

UNIVERSITÉ	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Célibataires	85,2	672	1	84,0	947	1
Mariés ou conjoints de fait	13,9	110	3	14,5	163	3
Séparés ou divorcés	0,9	7	4	1,6	18	4
Veufs	-	-	-	-	-	-
Total	**100,0**	**789**		**100,0**	**1128**	

TOTAL	Hommes				Femmes			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Célibataires	87,2	2014	1,48	1	83,7	2443	1,49	1
Mariés ou conjoints de fait	12,0	276	3,51	2	14,0	408	3,11	2
Séparés ou divorcés	0,8	19	3,95	4	2,2	65	3,24	4
Veufs	-	-	-	-	0,1	2	2,99	4
Total	**100,0**	**2309**			**100,0**	**2918**		

1.14 Répartition des étudiants selon la présence d'enfants à charge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Sans enfant à charge	79,1	144	1	81,6	575	1
Avec enfants à charge	20,9	38	3	18,4	130	3
Total	100,0	182		100,0	705	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Sans enfant à charge	90,1	576	1	96,1	1717	1
Avec enfants à charge	9,9	63	4	3,9	69	4
Total	100,0	639		100,0	1786	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Sans enfant à charge	87,5	666	1	96,5	1114	1
Avec enfants à charge	12,5	95	3	3,5	41	4
Total	100,0	761		100,0	1155	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Sans enfant à charge	87,6	1386	1,46	1	93,4	3406	0,93	1
Avec enfants à charge	12,4	196	3,73	3	6,6	240	3,21	3
Total	100,0	1582			100,0	3646		

1.15 Répartition des étudiants selon la présence d'enfants à charge, le sexe et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Sans enfant à charge	87,8	459	1	71,2	260	1
Avec enfants à charge	12,2	64	4	28,8	105	2
Total	100,0	523		100,0	365	

COLLÉGIAL	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Sans enfant à charge	97,1	969	1	92,8	1324	1
Avec enfants à charge	2,9	29	4	7,2	103	4
Total	100,0	998		100,0	1427	

UNIVERSITÉ	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Sans enfant à charge	93,7	738	1	92,4	1042	1
Avec enfants à charge	6,3	50	4	7,6	86	4
Total	100,0	788		100,0	1128	

TOTAL	Hommes				Femmes			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Sans enfant à charge	93,8	2166	1,02	1	89,9	2626	1,16	1
Avec enfants à charge	6,2	143	3,53	4	10,1	294	3,16	3
Total	100,0	2309			100,0	2920		

1.16 Répartition des étudiants selon le nombre d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	%	n	Cote
Sans enfant	81,1	720	1
1 enfant	8,1	72	4
2 enfants	8,1	72	4
3 enfants	2,1	19	4
4 enfants ou plus	0,6	5	4
Total	**100,0**	**888**	

COLLÉGIAL	%	n	Cote
Sans enfant	94,6	2293	1
1 enfant	2,2	53	4
2 enfants	2,2	53	4
3 enfants	0,8	19	4
4 enfants ou plus	0,3	7	4
Total	**100,0**	**2425**	

UNIVERSITÉ	%	n	Cote
Sans enfant	92,9	1780	1
1 enfant	3,9	74	4
2 enfants	2,2	43	4
3 enfants	0,8	15	4
4 enfants ou plus	0,2	4	4
Total	**100,0**	**1916**	

TOTAL	%	n	ME	Cote
Sans enfant	91,7	4793	0,79	1
1 enfant	3,8	199	2,34	4
2 enfants	3,2	168	2,49	4
3 enfants	1,0	53	2,51	4
4 enfants ou plus	0,3	16	2,72	4
Total	**100,0**	**5229**		

1.17 Âge moyen des étudiants selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Âge moyen (ans)	n	Cote
Sans enfant à charge	21,3	720	1
Avec enfants à charge	32,7	168	1
Total	**23,4**	**888**	**1**

COLLÉGIAL	Âge moyen (ans)	n	Cote
Sans enfant à charge	20,0	2293	1
Avec enfants à charge	33,3	132	1
Total	**20,7**	**2425**	**1**

UNIVERSITÉ	Âge moyen (ans)	n	Cote
Sans enfant à charge	23,0	1780	1
Avec enfants à charge	34,6	137	1
Total	**23,9**	**1917**	**1**

TOTAL	Âge moyen (ans)	n	ME	Cote
Sans enfant à charge	21,3	4793	0,12	1
Avec enfants à charge	33,5	436	0,65	1
Total	**22,3**	**5229**	**0,15**	**1**

1.18 Revenu brut moyen des étudiants pour l'année 2001 selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Hommes			Femmes		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Bénéficiaires	8832	74	1	8206	81	1
Non-bénéficiaires	10 752	390	1	8759	200	1
Total	10 447	464	1	8600	281	1

COLLÉGIAL	Hommes			Femmes		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Bénéficiaires	8463	198	1	7782	373	1
Non-bénéficiaires	7697	690	1	6743	842	1
Total	7868	888	1	7062	1215	1

UNIVERSITÉ	Hommes			Femmes		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Bénéficiaires	11 385	299	1	11 099	420	1
Non-bénéficiaires	11 561	452	1	10 630	606	1
Total	11 491	750	1	10 821	1025	1

TOTAL	Hommes				Femmes			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Bénéficiaires	10 040	571	334,57	1	9415	873	284,66	1
Non-bénéficiaires	9615	1532	324,40	1	8417	1648	291,57	1
Total	9730	2103	241,79	1	8762	2522	206,33	1

1.19 Endettement moyen des étudiants selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	4971	83	2	3263	427	2
Femmes	5037	96	2	2387	248	2
Total	5006	179	1	2941	675	2

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	5922	215	2	1491	772	2
Femmes	5760	412	1	1332	992	2
Total	5815	627	1	1401	1764	2

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	9420	304	1	3398	472	1
Femmes	9819	443	1	2648	668	1
Total	9657	747	1	2959	1140	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Hommes	7556	602	410,88	1	2482	1671	298,00	2
Femmes	7579	951	355,69	1	1929	1908	237,99	2
Total	7570	1553	269,32	1	2188	3579	188,82	1

2

2.1

Répartition des étudiants selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi pendant l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Aux études	53,8	98	2	42,4	299	2
Au travail à temps plein ou partiel	36,2	66	2	46,5	328	2
Prestataires de l'assistance-emploi	2,4	4	4	2,5	18	4
Prestataires de l'assurance-emploi	1,7	3	4	4,9	34	4
À la maison	4,4	8	4	2,5	18	4
Autres	1,2	2	4	1,2	8	4
NSP/NRP	0,2	-	4	0,0	-	-
Total	100,0	183		100,0	705	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Aux études	76,6	489	1	85,1	1519	1
Au travail à temps plein ou partiel	20,2	129	3	13,2	236	3
Prestataires de l'assistance-emploi	0,7	4	4	0,6	11	4
Prestataires de l'assurance-emploi	0,5	3	4	0,3	6	4
À la maison	2,0	12	4	0,5	9	4
Autres	0,2	1	4	0,2	4	4
NSP/NRP	-	-	-	-	-	-
Total	100,0	639		100,0	1786	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Aux études	73,3	559	1	86,7	1001	1
Au travail à temps plein ou partiel	22,5	171	2	12,6	146	3
Prestataires de l'assistance-emploi	1,5	11	4	0,0	-	-
Prestataires de l'assurance-emploi	0,9	7	4	0,1	1	4
À la maison	0,8	6	4	0,1	2	4
Autres	0,7	5	4	0,5	6	4
NSP/NRP	0,2	2	4	-	-	-
Total	100,0	762		100,0	1155	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Aux études	72,5	1146	2,20	1	77,3	2819	1,73	1
Au travail à temps plein ou partiel	23,2	367	3,52	2	19,5	710	3,09	2
Prestataires de l'assistance-emploi	1,3	20	3,81	4	0,8	29	3,64	4
Prestataires de l'assurance-emploi	0,8	13	3,79	4	1,1	41	3,39	4
À la maison	1,7	27	3,75	4	0,8	29	3,47	4
Autres	0,5	9	3,59	4	0,5	18	3,26	4
NSP/NRP	0,1	2	3,92	4	-	-	-	-
Total	100,0	1582			100,0	3646		

2.2 Âge moyen des étudiants selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi pendant l'année scolaire 2001-2002 et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Âge moyen (ans)	n	Cote
Aux études	19,3	398	1
Au travail à temps plein ou partiel	25,4	394	1
Prestataires de l'assistance-emploi	31,3	22	1
Prestataires de l'assurance-emploi	32,1	37	1
À la maison	34,7	26	1
Autres	33,2	10	2
NSP/NRP	42,0	-	1
Total	23,4	888	1

COLLÉGIAL	Âge moyen (ans)	n	Cote
Aux études	19,4	2009	1
Au travail à temps plein ou partiel	26,0	365	1
Prestataires de l'assistance-emploi	38,6	16	2
Prestataires de l'assurance-emploi	33,5	9	2
À la maison	32,1	22	2
Autres	19,2	5	1
NSP/NRP	-	-	-
Total	20,7	2425	1

UNIVERSITÉ	Âge moyen (ans)	n	Cote
Aux études	22,5	1559	1
Au travail à temps plein ou partiel	29,4	317	1
Prestataires de l'assistance-emploi	33,4	11	2
Prestataires de l'assurance-emploi	28,9	8	2
À la maison	36,4	8	2
Autres	30,0	11	2
NSP/NRP	32,5	2	1
Total	23,9	1917	1

TOTAL	Âge moyen (ans)	n	ME	Cote
Aux études	20,6	3965	0,09	1
Au travail à temps plein ou partiel	26,8	1077	0,44	1
Prestataires de l'assistance-emploi	34,1	49	2,30	1
Prestataires de l'assurance-emploi	31,8	54	2,10	1
À la maison	33,9	56	1,90	1
Autres	29,3	27	3,87	2
NSP/NRP	34,0	2	0,73	1
Total	22,3	5229	0,15	1

2.3 Répartition des étudiants selon l'interruption passée du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Programme d'études interrompu	7,1	13	4	9,4	66	4
Programme d'études non interrompu	92,9	170	1	90,6	638	1
Total	**100,0**	**183**		**100,0**	**704**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Programme d'études interrompu	7,8	50	4	7,5	134	4
Programme d'études non interrompu	92,2	589	1	92,5	1652	1
Total	**100,0**	**639**		**100,0**	**1786**	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Programme d'études interrompu	7,5	57	4	7,4	85	4
Programme d'études non interrompu	92,5	704	1	92,6	1070	1
Total	**100,0**	**761**		**100,0**	**1155**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Programme d'études interrompu	7,8	120	4,03	4	7,8	285	3,44	3
Programme d'études non interrompu	92,2	1463	1,14	1	92,2	3360	1	1
Total	**100,0**	**1583**			**100,0**	**3645**		

2.4 Âge moyen des étudiants selon l'interruption passée du programme d'études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Âge moyen (ans)	n	Cote
Programme d'études interrompu	22,8	79	1
Programme d'études non interrompu	23,5	807	1
NSP/NRP	31,0	2	1
Total	**23,4**	**888**	**1**

COLLÉGIAL	Âge moyen (ans)	n	Cote
Programme d'études interrompu	22,7	184	1
Programme d'études non interrompu	20,5	2241	1
NSP/NRP	-	-	-
Total	**20,7**	**2425**	**1**

UNIVERSITÉ	Âge moyen (ans)	n	Cote
Programme d'études interrompu	25,2	141	1
Programme d'études non interrompu	23,7	1774	1
NSP/NRP	36,8	1	1
Total	**23,9**	**1916**	**1**

TOTAL	Âge moyen (ans)	n	ME	Cote
Programme d'études interrompu	23,6	404	0,54	1
Programme d'études non interrompu	22,2	4822	0,15	1
NSP/NRP	33,3	3	1,07	1
Total	**22,3**	**5229**	**0,15**	**1**

2.5 Revenu moyen brut des étudiants pour l'année 2001 selon l'interruption passée du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Programme d'études interrompu	9453	11	2	10 590	53	2
Programme d'études non interrompu	8430	143	1	9992	537	1
NSP/NRP	-	-	-	27 000	1	1
Total	**8504**	**154**	**1**	**10 076**	**591**	**1**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Programme d'études interrompu	9203	44	2	9338	118	2
Programme d'études non interrompu	7921	528	1	6992	1414	1
NSP/NRP	-	-	-	-	-	-
Total	**8019**	**572**	**1**	**7173**	**1532**	**1**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Programme d'études interrompu	12 201	56	2	12 876	81	2
Programme d'études non interrompu	11 134	662	1	10 873	976	1
NSP/NRP	-	-	-	-	-	-
Total	**11 218**	**718**	**1**	**11 027**	**1057**	**1**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Programme d'études interrompu	10 743	111	910,97	1	10 742	252	856,81	1
Programme d'études non interrompu	9572	1333	222,27	1	8836	2927	224,11	1
NSP/NRP	-	-	-	-	27 000	1	-	1
Total	**9662**	**1444**	**216,93**	**1**	**8994**	**3180**	**218,21**	**1**

2.6 Revenu moyen brut estimé des parents pour l'année 2001 selon l'interruption passée du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Programme d'études interrompu	33 431	7	3	60 910	33	2
Programme d'études non interrrompu	36 274	61	2	54 139	260	1
Total	**35 997**	**68**	**2**	**54 908**	**293**	**1**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Programme d'études interrompu	41 352	21	3	62 325	68	2
Programme d'études non interrrompu	40 226	288	1	71 481	780	1
Total	**40 303**	**309**	**1**	**70 748**	**848**	**1**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Programme d'études interrompu	52 788	38	2	82 712	43	2
Programme d'études non interrrompu	49 715	370	1	80 270	553	1
Total	**50 000**	**408**	**1**	**80 446**	**596**	**1**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Programme d'études interrompu	47 157	66	7612,70	2	68 074,78	144	7765,50	2
Programme d'études non interrrompu	44 775	719	2262,90	1	71 706,83	1593	2375,50	1
Total	**44 974**	**785**	**2166,20**	**1**	**71 405,59**	**1737**	**2270,90**	**1**

2.7 Revenu moyen brut estimé du conjoint pour l'année 2001 selon l'interruption passée du programme d'études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote	$	n	Cote
Programme d'études interrompu	22 500	2	3	20 375	8	3
Programme d'études non interrompu	21 231	28	2	23 582	87	2
Total	**21 309**	**30**	**2**	**23 303**	**95**	**2**

COLLÉGIAL	$	n	Cote	$	n	Cote
Programme d'études interrompu	13 514	5	3	47 398	11	3
Programme d'études non interrompu	22 091	48	2	23 010	93	2
Total	**21 317**	**53**	**2**	**25 683**	**104**	**2**

UNIVERSITÉ	$	n	Cote	$	n	Cote
Programme d'études interrompu	26 326	9	3	31 975	13	3
Programme d'études non interrompu	21 724	102	2	30 806	84	2
Total	**22 097**	**111**	**2**	**30 965**	**97**	**2**

TOTAL	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Programme d'études interrompu	21 937	16	5417,59	2	34 409	32	7096,12	2
Programme d'études non interrompu	21 745	178	1953,61	1	25 673	264	2479,50	1
Total	**21 761**	**194**	**1856,48**	**1**	**26 642**	**296**	**2388,81**	**1**

2.8 Répartition des étudiants selon l'interruption passée du programme d'études, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Sans enfant			Avec enfants		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Programme d'études interrompu	9,3	67	4	6,5	11	4
Programme d'études non interrompu	90,5	651	1	92,9	156	1
NSP/NRP	0,1	1	4	0,6	1	4
Total	100,0	719		100,0	168	

COLLÉGIAL	Sans enfant			Avec enfants		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Programme d'études interrompu	7,4	170	4	10,6	14	4
Programme d'études non interrompu	92,6	2123	1	89,4	118	1
NSP/NRP	..	..	..	..	..	..
Total	100,0	2293		100,0	132	

UNIVERSITÉ	Sans enfant			Avec enfants		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Programme d'études interrompu	7,1	127	4	10,2	14	4
Programme d'études non interrompu	92,8	1653	1	89,1	122	1
NSP/NRP	0,1	1	4	0,7	1	4
Total	100,0	1781		100,0	137	

TOTAL	Sans enfant				Avec enfants			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Programme d'études interrompu	7,6	364	2,75	3	8,9	39	8,42	4
Programme d'études non interrompu	92,4	4427	0,79	1	90,6	396	2,60	1
NSP/NRP	0,0	2	2,77	4	0,5	2	9,38	4
Total	100,0	4793			100,0	437		

2.9 Durée moyenne de l'interruption du programme d'études selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Hommes			Femmes		
	Durée (mois)	n	Cote	Durée (mois)	n	Cote
Bénéficiaires	4,8	4	3	7,7	9	3
Non-bénéficiaires	8,5	42	3	10,8	24	4

COLLÉGIAL	Hommes			Femmes		
	Durée (mois)	n	Cote	Durée (mois)	n	Cote
Bénéficiaires	16,2	17	3	15,0	33	3
Non-bénéficiaires	8,1	62	3	9,9	72	2

UNIVERSITÉ	Hommes			Femmes		
	Durée (mois)	n	Cote	Durée (mois)	n	Cote
Bénéficiaires	10,8	23	2	13,6	34	3
Non-bénéficiaires	10,9	44	2	9,1	41	2

TOTAL	Hommes				Femmes			
	Durée (mois)	n	ME	Cote	Durée (mois)	n	ME	Cote
Bénéficiaires	12,4	43	3,1856	2	13,5	77	3,0793	2
Non-bénéficiaires	9,1	147	1,6913	2	9,8	136	1,8623	2

2.10 Répartition des étudiants selon la raison principale de l'interruption passée du programme d'études et le statut à l'Aide financière aux études

TOTAL	Bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	5,8	7	14,48	4
Changement de programme ou d'établissement	9,9	12	12,79	4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	3,3	4	15,68	4
Charge de travail trop lourde	2,5	3	17,60	4
Réorientation des études	9,1	11	15,06	4
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	6,6	8	14,06	4
Obligations familiales	8,3	10	14,96	4
Problèmes de santé	12,4	15	13,77	4
Insuffisance des ressources financières	22,3	27	13,79	4
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	11,6	14	15,67	4
Autres	8,3	10	13,93	4
NSP/NRP	-	-	-	-
Total	100,0	121		

TOTAL	Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	8,1	23	13.83	4
Changement de programme ou d'établissement	8,8	25	12,44	4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	5,3	15	13,24	4
Charge de travail trop lourde	3,2	9	14,04	4
Réorientation des études	7,8	22	12,73	4
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	8,8	25	10,91	4
Obligations familiales	4,6	13	11,84	4
Problèmes de santé	12,0	34	12,04	4
Insuffisance des ressources financières	19,1	54	11,61	4
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	7,4	21	11,21	4
Autres	13,4	38	12,00	4
NSP/NRP	1,4	4	13,34	4
Total	100,0	283		

2.11 Répartition des étudiants selon la raison principale de l'interruption passée du programme d'études et le sexe

TOTAL	Hommes			
	%	n	ME	Cote
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	7,5	14	14,81	4
Changement de programme ou d'établissement	7,5	14	12,51	4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	6,4	12	16,99	4
Charge de travail trop lourde	4,3	8	14,99	4
Réorientation des études	5,9	11	13,90	4
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	11,2	21	13,19	4
Obligations familiales	1,1	2	11,64	4
Problèmes de santé	10,2	19	14,30	4
Insuffisance des ressources financières	26,2	49	12,57	3
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	8,6	16	12,58	4
Autres	10,2	19	13,24	4
NSP/NRP	1,1	2	14,26	4
Total	**100,0**	**187**		

TOTAL	Femmes			
	%	n	ME	Cote
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	8,5	18	15,80	4
Changement de programme ou d'établissement	9,0	19	11,45	4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	3,8	8	13,23	4
Charge de travail trop lourde	1,4	3	16,40	4
Réorientation des études	10,9	23	13,66	4
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	4,7	10	10,41	4
Obligations familiales	10,0	21	12,51	4
Problèmes de santé	14,7	31	11,90	4
Insuffisance des ressources financières	14,7	31	12,27	4
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	8,1	17	12,58	4
Autres	13,3	28	13,04	4
NSP/NRP	0,9	2	19,01	4
Total	**100,0**	**211**		

2.12 Nombre moyen de trimestres que prévoient prendre les étudiants et nombre normalement nécessaire pour terminer le programme d'études selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

COLLÉGIAL FORMATION GÉNÉRALE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Trimestres	n	Cote	Trimestres	n	Cote
Nombre prévu						
Hommes	4,4	45	1	4,4	346	1
Femmes	4,2	85	1	4,1	492	1
Total	4,3	130	1	4,2	838	1
Nombre nécessaire						
Hommes	4,3	45	1	4,1	348	1
Femmes	4,1	86	1	4,1	490	1
Total	4,2	131	1	4,1	838	1

COLLÉGIAL FORMATION TECHNIQUE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Trimestres	n	Cote	Trimestres	n	Cote
Nombre prévu						
Hommes	5,1	154	1	5,8	378	1
Femmes	5,4	315	1	5,5	457	1
Total	5,3	469	1	5,6	834	1
Nombre nécessaire						
Hommes	5,4	154	1	5,8	379	1
Femmes	5,8	315	1	5,8	459	1
Total	5,7	469	1	5,8	838	1

2.12 Nombre moyen de trimestres que prévoient prendre les étudiants et nombre normalement nécessaire pour terminer le programme d'études selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ 1er CYCLE	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	Trimestres	n	ME	Cote	Trimestres	n	ME	Cote
Nombre prévu								
Hommes	6,2	239	0,30	1	6,0	369	0,23	1
Femmes	5,9	342	0,23	1	6,1	566	0,18	1
Total	6,0	582	0,18	1	6,1	936	0,14	1
Nombre nécessaire								
Hommes	7,1	240	0,21	1	6,6	368	0,14	1
Femmes	6,6	346	0,14	1	6,5	565	0,12	1
Total	6,8	586	0,12	1	6,6	933	0,09	1

UNIVERSITÉ CYCLES SUPÉRIEURS	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Trimestres	n	Cote	Trimestres	n	Cote
Nombre prévu						
Hommes	5,1	56	1	6,4	92	1
Femmes	5,0	92	1	5,9	87	1
Total	5,0	148	1	6,1	180	1
Nombre nécessaire						
Hommes	5,6	57	1	7,1	90	1
Femmes	5,5	92	1	6,4	85	1
Total	5,5	148	1	6,8	175	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	Trimestres	n	ME	Cote	Trimestres	n	ME	Cote
Nombre prévu								
Hommes	5,8	494	0,19	1	5,5	1185	0,13	1
Femmes	5,5	835	0,14	1	5,3	1603	0,11	1
Total	5,5	1330	0,11	1	5,4	2788	0,08	1
Nombre nécessaire								
Hommes	6,1	496	0,13	1	5,7	1185	0,08	1
Femmes	5,9	838	0,08	1	5,6	1599	0,07	1
Total	6,0	1334	0,07	1	5,6	2784	0,05	1

2.13 Répartition des étudiants selon la raison principale de la prolongation du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	-	-	-
Changement de programme ou d'établissement	10,2	13	4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	24,3	30	4
Charge de travail trop lourde	31,8	39	3
Réorientation des études	0,8	1	4
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	4,7	6	4
Obligations familiales	5,1	6	4
Problèmes de santé	4,3	5	4
Insuffisance des ressources financières	5,9	7	4
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	1,2	1	4
Besoin de cours supplémentaires, préalables ou d'été	2,8	3	4
Autres	9,0	11	-
NSP/NRP	-	-	-
Total	**100,0**	**123**	

COLLÉGIAL	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	1,5	6	4
Changement de programme ou d'établissement	16,0	65	4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	21,6	87	4
Charge de travail trop lourde	32,2	130	3
Réorientation des études	2,9	12	4
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	7,4	30	4
Obligations familiales	0,5	2	4
Problèmes de santé	4,3	17	4
Insuffisance des ressources financières	1,9	8	4
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	1,0	4	4
Besoin de cours supplémentaires, préalables ou d'été	3,3	13	4
Autres	6,4	26	4
NSP/NRP	1,0	4	4
Total	**100,0**	**404**	

2.13 Répartition des étudiants selon la raison principale de la prolongation du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	-	-	-
Changement de programme ou d'établissement	8,9	12	4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	5,1	7	4
Charge de travail trop lourde	30,1	41	3
Réorientation des études	0,6	1	4
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	23,1	32	4
Obligations familiales	6,9	9	4
Problèmes de santé	1,0	1	4
Insuffisance des ressources financières	9,0	12	4
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	-	-	-
Besoin de cours supplémentaires, préalables ou d'été	6,7	9	4
Autres	8,7	12	4
NSP/NRP	-	-	-
Total	100,0	137	

UNIVERSITÉ	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	1,0	2	4
Changement de programme ou d'établissement	8,1	19	4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	9,7	23	4
Charge de travail trop lourde	32,5	78	2
Réorientation des études	0,4	1	4
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	19,4	46	4
Obligations familiales	1,1	3	4
Problèmes de santé	1,6	4	4
Insuffisance des ressources financières	7,7	18	4
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	0,4	1	4
Besoin de cours supplémentaires, préalables ou d'été	6,7	16	4
Autres	11,1	26	4
NSP/NRP	0,4	1	4
Total	100,0	239	

2.13 Répartition des étudiants selon la raison principale de la prolongation du programme d'études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TOTAL	Bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	0,0	-	-	-
Changement de programme ou d'établissement	9,5	25	9,86	4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	14,2	37	11,23	4
Charge de travail trop lourde	30,9	80	9,34	3
Réorientation des études	0,7	2	9,30	4
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	14,4	37	9,64	4
Obligations familiales	6,0	16	11,32	4
Problèmes de santé	2,6	7	10,34	4
Insuffisance des ressources financières	7,5	20	11,02	4
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	0,6	1	14,50	4
Besoin de cours supplémentaires, préalables ou d'été	4,8	13	10,20	4
Autres	8,8	23	10,15	4
NSP/NRP	-	-	-	-
Total	**100,0**	**260**		

TOTAL	Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	1,3	8	9,10	4
Changement de programme ou d'établissement	13,1	84	8,99	4
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	17,2	110	8,77	4
Charge de travail trop lourde	32,3	207	7,27	2
Réorientation des études	2,0	13	10,32	4
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	11,9	76	7,37	4
Obligations familiales	0,7	4	7,26	4
Problèmes de santé	3,3	21	9,71	4
Insuffisance des ressources financières	4,1	26	7,31	4
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	0,8	5	9,89	4
Besoin de cours supplémentaires, préalables ou d'été	4,6	29	8,19	4
Autres	8,1	52	7,66	4
NSP/NRP	0,8	5	8,68	4
Total	**100,0**	**642**		

3

3.1 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	66,1	121	1	66,1	465	1
Sans emploi	33,9	62	2	33,9	239	2
Total	100,0	183		100,0	704	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	78,1	499	1	85,6	1528	1
Sans emploi	21,9	140	3	14,4	258	3
Total	100,0	639		100,0	1786	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	74,2	564	1	85,5	988	1
Sans emploi	25,8	196	2	14,5	167	3
Total	100,0	760		100,0	1155	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
En emploi	74,8	1184	2,11	1	81,8	2981	1,55	1
Sans emploi	25,2	398	3,42	2	18,2	664	3,07	2
Total	100,0	1582			100,0	3645		

3.2 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	En emploi		
	%	n	Cote
15 - 16 ans	3,6	21	4
17 - 19 ans	48,8	286	2
20 - 24 ans	31,6	185	2
25 - 29 ans	7,7	45	4
30 - 34 ans	3,4	20	4
35 ans ou plus	4,9	29	4
Total	**100,0**	**586**	

SECONDAIRE	Sans emploi		
	%	n	Cote
15 - 16 ans	4,0	12	4
17 - 19 ans	20,1	61	3
20 - 24 ans	21,9	66	3
25 - 29 ans	18,6	56	3
30 - 34 ans	9,2	28	4
35 ans ou plus	26,2	79	3
Total	**100,0**	**301**	

SECONDAIRE	Total		
	%	n	Cote
15 - 16 ans	3,7	33	4
17 - 19 ans	39,1	346	2
20 - 24 ans	28,3	251	2
25 - 29 ans	11,4	101	3
30 - 34 ans	5,3	47	4
35 ans ou plus	12,1	108	3
Total	**100,0**	**887**	

3.2 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

COLLÉGIAL	En emploi		
	%	n	Cote
15 - 16 ans	-	-	-
17 - 19 ans	58,0	1176	1
20 - 24 ans	33,8	684	2
25 - 29 ans	4,9	99	4
30 - 34 ans	1,1	21	4
35 ans ou plus	2,3	46	4
Total	100,0	2026	

COLLÉGIAL	Sans emploi		
	%	n	Cote
15 - 16 ans	0,5	2	4
17 - 19 ans	55,3	220	2
20 - 24 ans	19,2	77	4
25 - 29 ans	8,1	32	4
30 - 34 ans	5,4	21	4
35 ans ou plus	11,6	46	4
Total	100,0	399	

COLLÉGIAL	Total		
	%	n	Cote
15 - 16 ans	0,1	2	4
17 - 19 ans	57,6	1396	1
20 - 24 ans	31,4	761	2
25 - 29 ans	5,4	131	4
30 - 34 ans	1,8	43	4
35 ans ou plus	3,8	92	4
Total	100,0	2425	

3.2 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	En emploi		
	%	n	Cote
15 - 16 ans	-	-	-
17 - 19 ans	5,6	87	4
20 - 24 ans	76,0	1180	1
25 - 29 ans	13,0	202	3
30 - 34 ans	2,4	37	4
35 ans ou plus	2,9	45	4
Total	**100,0**	**1552**	

UNIVERSITÉ	Sans emploi		
	%	n	Cote
15 - 16 ans	-	-	-
17 - 19 ans	2,4	9	4
20 - 24 ans	43,4	157	2
25 - 29 ans	26,4	96	2
30 - 34 ans	12,1	44	4
35 ans ou plus	15,8	57	4
Total	**100,0**	**363**	

UNIVERSITÉ	Total		
	%	n	Cote
15 - 16 ans	-	-	-
17 - 19 ans	5,0	96	4
20 - 24 ans	69,8	1338	1
25 - 29 ans	15,6	298	2
30 - 34 ans	4,2	81	4
35 ans ou plus	5,4	103	4
Total	**100,0**	**1915**	

3.2 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TOTAL	En emploi			
	%	n	ME	Cote
15 - 16 ans	0,5	21	2,43	4
17 - 19 ans	37,2	1549	2,68	1
20 - 24 ans	49,2	2050	2,15	1
25 - 29 ans	8,3	347	2,68	3
30 - 34 ans	1,9	78	2,66	4
35 ans ou plus	2,9	120	2,84	4
Total	**100,0**	**4165**		

TOTAL	Sans emploi			
	%	n	ME	Cote
15 - 16 ans	1,3	14	5,57	4
17 - 19 ans	27,2	289	5,30	2
20 - 24 ans	28,2	300	4,70	2
25 - 29 ans	17,3	184	4,74	2
30 - 34 ans	8,7	93	4,99	4
35 ans ou plus	17,2	182	4,99	2
Total	**100,0**	**1062**		

3.3 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Résidents		
	%	n	Cote
En emploi	78,4	414	1
Sans emploi	21,6	114	2
Total	**100,0**	**528**	

SECONDAIRE	Non-résidents		
	%	n	Cote
En emploi	47,9	172	2
Sans emploi	52,1	187	2
Total	**100,0**	**359**	

SECONDAIRE	Total		
	%	n	Cote
En emploi	66,1	586	1
Sans emploi	33,9	301	2
Total	**100,0**	**887**	

3.3

Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

COLLÉGIAL	Résidents		
	%	n	Cote
En emploi	86,1	1617	1
Sans emploi	13,9	262	3
Total	**100,0**	**1879**	

COLLÉGIAL	Non-résidents		
	%	n	Cote
En emploi	74,9	409	1
Sans emploi	25,1	137	3
Total	**100,0**	**546**	

COLLÉGIAL	Total		
	%	n	Cote
En emploi	83,5	2026	1
Sans emploi	16,5	399	2
Total	**100,0**	**2425**	

3.3 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Résidents		
	%	n	Cote
En emploi	89,3	920	1
Sans emploi	10,7	110	3
Total	**100,0**	**1030**	

UNIVERSITÉ	Non-résidents		
	%	n	Cote
En emploi	71,4	633	1
Sans emploi	28.6	253	2
Total	**100,0**	**886**	

UNIVERSITÉ	Total		
	%	n	Cote
En emploi	81,0	1553	1
Sans emploi	19,0	363	2
Total	**100,0**	**1916**	

3.3

Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TOTAL	Résidents			
	%	n	ME	Cote
En emploi	85,9	2951	1,34	1
Sans emploi	14,1	486	3,09	2
Total	**100,0**	**3437**		

TOTAL	Non-résidents			
	%	n	ME	Cote
En emploi	67,8	1214	2,46	1
Sans emploi	32,2	577	3,37	2
Total	**100,0**	**1791**		

3.4 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'été 2001, la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Avec contribution			Sans contribution		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	74,5	196	1	62,6	389	1
Sans emploi	25,5	67	3	37,4	233	2
Total	**100,0**	**263**		**100,0**	**622**	

COLLÉGIAL	Avec contribution			Sans contribution		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	83,5	1222	1	83,5	796	1
Sans emploi	16,5	241	2	16,5	157	3
Total	**100,0**	**1463**		**100,0**	**953**	

UNIVERSITÉ	Avec contribution			Sans contribution		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	85,2	863	1	76,4	686	1
Sans emploi	14,8	150	3	23,6	212	2
Total	**100,0**	**1013**		**100,0**	**898**	

TOTAL	Avec contribution				Sans contribution			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
En emploi	83,3	2281	1,62	1	75,7	1871	1,90	1
Sans emploi	16,7	458	3,41	2	24,3	602	3,04	2
Total	**100,0**	**2739**			**100,0**	**2473**		

3.5 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	11,4	118	1	12,7	451	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	30,6	62	1	32,4	228	1

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	11,1	494	1	11,6	1514	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	32,4	248	1	31,0	677	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	12,9	554	1	13,1	974	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	33,1	228	1	33,2	357	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	TM	n	ME	Cote	TM	n	ME	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	12,0	1165	0,19	1	12,3	2938	0,15	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	32,5	538	0,72	1	31,9	1263	0,61	1

3.6 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon le sexe et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Hommes			Femmes		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	12,6	362	1	12,0	206	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	34,3	173	1	28,7	117	1

COLLÉGIAL	Hommes			Femmes		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	11,2	842	1	11,6	1166	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	34,2	310	1	30,0	615	1

UNIVERSITÉ	Hommes			Femmes		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	13,1	610	1	13,0	918	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	34,3	207	1	32,5	379	1

TOTAL	Hommes				Femmes			
	TM	n	ME	Cote	TM	n	ME	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	12,1	1814	0,18	1	12,2	2290	0,16	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	34,3	690	0,72	1	30,7	1110	0,59	1

3.7 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Nombre de semaines			Nombre d'heures par semaine		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
15 - 16 ans	10,8	21	2	36,2	13	2
17 - 19 ans	11,9	277	1	30,7	145	1
20 - 24 ans	13,3	178	1	33,2	95	1
25 - 29 ans	13,5	44	1	33,5	20	2
30 - 34 ans	12,4	20	2	32,0	8	2
35 ans ou plus	11,2	28	2	31,1	9	2
Total	**12,4**	**569**	**1**	**32,0**	**290**	**1**

COLLÉGIAL	Nombre de semaines			Nombre d'heures par semaine		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
15 - 16 ans	-	-	-	-	-	-
17 - 19 ans	11,0	1172	1	30,0	525	1
20 - 24 ans	11,9	675	1	32,6	313	1
25 - 29 ans	13,6	97	1	35,4	56	1
30 - 34 ans	12,9	20	2	36,5	10	1
35 ans ou plus	12,6	45	2	36,2	21	2
Total	**11,5**	**2008**	**1**	**31,4**	**925**	**1**

UNIVERSITÉ	Nombre de semaines			Nombre d'heures par semaine		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
15 - 16 ans	-	-	-	-	-	-
17 - 19 ans	12,1	87	1	31,8	31	2
20 - 24 ans	13,1	1163	1	33,4	450	1
25 - 29 ans	13,2	200	1	34,2	74	1
30 - 34 ans	14,0	34	1	30,2	11	2
35 ans ou plus	12,3	42	1	26,2	19	2
Total	**13,0**	**1527**	**1**	**33,1**	**585**	**1**

TOTAL	Nombre de semaines				Nombre d'heures par semaine			
	TM	n	ME	Cote	TM	n	ME	Cote
15 - 16 ans	10,8	21	1,65	2	36,2	13	5,36	2
17 - 19 ans	11,2	1536	0,22	1	30,2	701	0,84	1
20 - 24 ans	12,7	2016	0,16	1	33,1	858	0,62	1
25 - 29 ans	13,4	341	0,34	1	34,5	150	1,33	1
30 - 34 ans	13,3	74	0,78	1	32,8	29	2,68	1
35 ans ou plus	12,1	116	0,74	1	31,4	50	2,96	1
Total	**12,2**	**4104**	**0,12**	**1**	**32,1**	**1800**	**0,46**	**1**

3.8 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon le lieu de résidence à l'été 2001 et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Résidents			Non-résidents		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	12,4	401	1	12,3	167	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	31,9	213	1	32,4	77	1

COLLÉGIAL	Résidents			Non-résidents		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	11,3	1605	1	12,1	403	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	30,6	730	1	34,5	195	1

UNIVERSITÉ	Résidents			Non-résidents		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	12,9	908	1	13,3	619	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	32,9	349	1	33,5	236	1

TOTAL	Résidents				Non-résidents			
	TM	n	ME	Cote	TM	n	ME	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	11,9	2914	0,15	1	12,8	1189	0,20	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	31,4	1292	0,58	1	33,7	508	0,75	1

3.9 Temps moyen consacré à l'emploi d'été selon la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Avec contribution			Sans contribution		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	11,7	192	1	12,7	376	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	31,7	102	1	32,2	188	1

COLLÉGIAL	Avec contribution			Sans contribution		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	11,0	1214	1	12,2	788	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	30,8	539	1	32,5	378	1

UNIVERSITÉ	Avec contribution			Sans contribution		
	TM	n	Cote	TM	n	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	12,8	851	1	13,4	674	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	32,9	337	1	33,5	249	1

TOTAL	Avec contribution				Sans contribution			
	TM	n	ME	Cote	TM	n	ME	Cote
Nombre moyen de semaines travaillées durant l'été	11,7	2257	0,17	1	12,8	1839	0,16	1
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	31,6	978	0,62	1	32,7	815	0,69	1

3.10 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	360	62	2	389	303	1
Femmes	251	55	2	274	153	2
Total	308	117	2	350	456	1

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	284	163	1	323	653	2
Femmes	244	325	1	237	824	1
Total	257	488	1	275	1477	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	322	218	1	358	385	1
Femmes	290	330	1	302	568	1
Total	303	547	1	325	953	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Hommes	313	442	17,21	1	348	1342	20,98	1
Femmes	266	710	11,14	1	264	1544	8,53	1
Total	284	1152	9,64	1	303	2886	10,91	1

3.11 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
15 - 16 ans	255	21	2
17 - 19 ans	300	282	1
20 - 24 ans	369	179	2
25 - 29 ans	375	45	2
30 - 34 ans	510	19	2
35 ans ou plus	482	28	3
Total	**342**	**573**	**1**

COLLÉGIAL	$	n	Cote
15 - 16 ans	-	-	-
17 - 19 ans	228	1141	1
20 - 24 ans	310	667	2
25 - 29 ans	421	99	2
30 - 34 ans	407	20	2
35 ans ou plus	389	39	2
Total	**270**	**1965**	**1**

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
15 - 16 ans	-	-	-
17 - 19 ans	237	83	1
20 - 24 ans	307	1147	1
25 - 29 ans	352	195	1
30 - 34 ans	409	33	2
35 ans ou plus	483	43	2
Total	**317**	**1500**	**1**

TOTAL	$	n	ME	Cote
15 - 16 ans	255	21	41,88	2
17 - 19 ans	242	1505	8,05	1
20 - 24 ans	314	1993	12,71	1
25 - 29 ans	375	338	20,69	1
30 - 34 ans	435	71	60,58	2
35 ans ou plus	449	109	74,42	2
Total	**298**	**4038**	**7,82**	**1**

3.12 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon le lieu de résidence à l'été 2001 et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Résidents	325	404	1
Non-résidents	381	168	2
Total	342	573	1

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Résidents	259	1564	1
Non-résidents	316	402	1
Total	270	1965	1

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Résidents	297	888	1
Non-résidents	345	612	1
Total	317	1500	1

TOTAL	$	n	ME	Cote
Résidents	280	2856	9,67	1
Non-résidents	340	1182	13,11	1
Total	298	4038	9,49	1

3.13 Revenu hebdomadaire moyen gagné au cours de l'été 2001 selon la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Avec contribution	318	193	2
Sans contribution	354	380	1
Total	342	573	1

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Avec contribution	244	1195	1
Sans contribution	312	763	2
Total	270	1965	1

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Avec contribution	295	844	1
Sans contribution	345	655	1
Total	317	1500	1

TOTAL	$	n	ME	Cote
Avec contribution	270	2231	6,96	1
Sans contribution	333	1797	14,72	1
Total	298	4038	7,82	1

3.14 Répartition des étudiants selon la raison principale pour laquelle ils n'ont pas occupé d'emploi à l'été 2001 et le statut à l'Aide financière aux études

TOTAL	Bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Recherche d'emploi infructueuse	18,5	73	7,04	3
Obligations familiales	12,7	50	7,58	4
Problèmes de santé	3,3	13	8,03	4
En stage non rémunéré	2,0	8	7,67	4
Obligations scolaires	35,5	140	6,40	2
En vacances	14,5	57	7,27	4
Travail bénévole	1,3	5	7,32	4
Travail non rémunéré dans une entreprise pers. ou fam.	0,8	3	6,43	4
Autres sources de revenus (parents, Emploi-Québec, etc.)	4,8	19	8,40	4
Autres raisons	5,8	23	7,18	4
NSP/NRP	0,8	3	6,02	4
Total	100,0	394		

TOTAL	Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Recherche d'emploi infructueuse	13,0	86	8,11	4
Obligations familiales	7,1	47	7,86	4
Problèmes de santé	2,9	19	8,75	4
En stage non rémunéré	1,4	9	9,27	4
Obligations scolaires	33,8	224	5,92	2
En vacances	21,4	142	7,63	3
Travail bénévole	1,4	9	9,27	4
Travail non rémunéré dans une entreprise pers. ou fam.	1,5	10	7,97	4
Autres sources de revenus (parents, Emploi-Québec, etc.)	6,5	43	6,90	4
Autres raisons	8,4	56	8,04	4
NSP/NRP	2,7	18	8,22	4
Total	100,0	663		

3.15 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	43,7	80	2	49,1	346	2
Sans emploi	56,3	103	1	50,9	359	2
Total	**100,0**	**183**		**100,0**	**705**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	54,0	345	1	69,4	1239	1
Sans emploi	46,0	294	2	30,6	547	2
Total	**100,0**	**639**		**100,0**	**1786**	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	53,1	405	1	64,2	741	1
Sans emploi	46,9	357	1	35,8	413	2
Total	**100,0**	**762**		**100,0**	**1154**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
En emploi	52,4	830	2,89	1	63,8	2326	2,19	1
Sans emploi	47,6	754	2,95	1	36,2	1319	2,80	1
Total	**100,0**	**1584**			**100,0**	**3645**		

3.16 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	En emploi		
	%	n	Cote
15-16 ans	4,0	17	4
17-19 ans	50,0	213	2
20-24 ans	30,8	131	2
25-29 ans	8,9	38	4
30-34 ans	2,6	11	4
35 ans ou plus	3,8	16	4
Total	**100,0**	**426**	

SECONDAIRE	Sans emploi		
	%	n	Cote
15-16 ans	3,5	16	4
17-19 ans	28,8	133	2
20-24 ans	26,0	120	2
25-29 ans	13,9	64	4
30-34 ans	8,0	37	4
35 ans ou plus	19,9	92	3
Total	**100,0**	**462**	

SECONDAIRE	Total		
	%	n	Cote
15-16 ans	3,7	33	4
17-19 ans	39,0	346	2
20-24 ans	28,3	251	2
25-29 ans	11,5	102	3
30-34 ans	5,4	48	4
35 ans ou plus	12,2	108	3
Total	**100,0**	**888**	

3.16 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

COLLÉGIAL	En emploi		
	%	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	57,5	911	1
20-24 ans	34,0	539	2
25-29 ans	5,1	80	4
30-34 ans	1,1	18	4
35 ans ou plus	2,3	36	4
Total	**100,0**	**1584**	

COLLÉGIAL	Sans emploi		
	%	n	Cote
15-16 ans	0,2	2	4
17-19 ans	57,7	485	1
20-24 ans	26,4	222	2
25-29 ans	6,1	51	4
30-34 ans	3,0	25	4
35 ans ou plus	6,7	56	4
Total	**100,0**	**841**	

COLLÉGIAL	Total		
	%	n	Cote
15-16 ans	0,1	2	4
17-19 ans	57,6	1396	1
20-24 ans	31,4	761	2
25-29 ans	5,4	131	4
30-34 ans	1,8	43	4
35 ans ou plus	3,8	92	4
Total	**100,0**	**2425**	

3.16 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	En emploi		
	%	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	4,3	49	4
20-24 ans	73,3	840	1
25-29 ans	15,6	179	2
30-34 ans	2,9	33	4
35 ans ou plus	3,9	45	4
Total	**100,0**	**1146**	

UNIVERSITÉ	Sans emploi		
	%	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	6,1	47	4
20-24 ans	64,4	496	1
25-29 ans	15,5	119	3
30-34 ans	6,4	49	4
35 ans ou plus	7,7	59	4
Total	**100,0**	**770**	

UNIVERSITÉ	Total		
	%	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	5,0	96	4
20-24 ans	69,7	1336	1
25-29 ans	15,6	298	2
30-34 ans	4,3	82	4
35 ans ou plus	5,4	104	4
Total	**100,0**	**1916**	

3.16 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TOTAL	En emploi			
	%	n	ME	Cote
15-16 ans	0,5	17	2,71	4
17-19 ans	37,2	1173	3,15	1
20-24 ans	47,8	1510	2,52	1
25-29 ans	9,4	297	3,03	3
30-34 ans	2,0	62	3,03	4
35 ans ou plus	3,1	97	3,18	4
Total	**100,0**	**3156**		

TOTAL	Sans d'emploi			
	%	n	ME	Cote
15-16 ans	0,9	18	3,86	4
17-19 ans	32,1	665	3,68	2
20-24 ans	40,4	838	3,18	1
25-29 ans	11,3	234	3,60	3
30-34 ans	5,4	111	3,72	4
35 ans ou plus	10,0	207	3,80	3
Total	**100,0**	**2073**		

3.17 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le sexe et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	52,4	274	2	41,6	152	2
Sans emploi	47,6	249	2	58,4	213	1
Total	**100,0**	**523**		**100,0**	**365**	

COLLÉGIAL	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	64,7	646	1	65,7	938	1
Sans emploi	35,3	352	2	34,3	489	2
Total	**100,0**	**998**		**100,0**	**1427**	

UNIVERSITÉ	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	53,3	420	1	64,4	726	1
Sans emploi	46,7	368	1	35,6	402	2
Total	**100,0**	**788**		**100,0**	**1128**	

TOTAL	Hommes				Femmes			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
En emploi	58,0	1340	2,71	1	62,2	1816	2,29	1
Sans emploi	42,0	969	3	1	37,8	1104	0,75	1
Total	**100,0**	**2309**			**100,0**	**2920**		

3.18 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	62,9	286	1	32,3	140	2
Sans emploi	37,1	169	2	67,7	293	1
Total	**100,0**	**455**		**100,0**	**433**	

COLLÉGIAL	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	71,9	1165	1	52,0	419	2
Sans emploi	28,1	455	2	48,0	386	2
Total	**100,0**	**1620**		**100,0**	**805**	

UNIVERSITÉ	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	67,0	520	1	54,9	626	1
Sans emploi	33,0	256	2	45,1	514	1
Total	**100,0**	**776**		**100,0**	**1140**	

TOTAL	Résidents				Non-résidents			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
En emploi	69,1	1971	2,25	1	49,8	1185	2,64	1
Sans emploi	30,9	880	3,16	2	50,2	1193	2,6	1
Total	**100,0**	**2851**			**100,0**	**2378**		

3.19 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Avec contribution			Sans contribution		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	51,3	135	2	46,5	289	2
Sans emploi	48,7	128	2	53,5	333	1
Total	100,0	263		100,0	622	

COLLÉGIAL	Avec contribution			Sans contribution		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	61,1	893	1	71,7	684	1
Sans emploi	38,9	569	2	28,3	270	2
Total	100,0	1462		100,0	954	

UNIVERSITÉ	Avec contribution			Sans contribution		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	57,6	583	1	62,4	561	1
Sans emploi	42,4	429	2	37,6	338	2
Total	100,0	1012		100,0	899	

TOTAL	Avec contribution				Sans contribution			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
En emploi	58,9	1611	2,57	1	62,0	1534	2,4	1
Sans emploi	41,1	1126	2,93	1	38,0	941	2,81	1
Total	100,0	2737			100,0	2475		

3.20 Répartition des étudiants selon l'occupation d'un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Sans enfant			Avec enfants		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	54,5	392	1	20,1	34	4
Sans emploi	45,5	327	2	79,9	135	1
Total	100,0	719		100,0	169	

COLLÉGIAL	Sans enfant			Avec enfants		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	67,1	1539	1	34,1	45	4
Sans emploi	32,9	754	2	65,9	87	2
Total	100,0	2293		100,0	132	

UNIVERSITÉ	Sans enfant			Avec enfants		
	%	n	Cote	%	n	Cote
En emploi	61,2	1089	1	41,6	57	2
Sans emploi	38,8	690	1	58,4	80	2
Total	100,0	1779		100,0	137	

TOTAL	Sans enfant				Avec enfants			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
En emploi	63,0	3020	1,78	1	31,1	136	7,02	2
Sans emploi	37,0	1771	2,19	1	68,9	302	4,78	1
Total	100,0	4791			100,0	438		

3.21 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	h/sem.	n	Cote	h/sem.	n	Cote
Hommes	17,9	40	1	21,5	231	1
Femmes	16,9	39	1	18,7	110	1
Total	17,4	79	1	20,6	341	1

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	h/sem.	n	Cote	h/sem.	n	Cote
Hommes	16,7	117	1	17,0	527	1
Femmes	16,3	228	1	16,2	708	1
Total	16,4	345	1	16,6	1235	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	h/sem.	n	Cote	h/sem.	n	Cote
Hommes	16,4	146	1	17,4	267	1
Femmes	15,9	252	1	15,7	466	1
Total	16,1	398	1	16,3	733	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	h/sem.	n	ME	Cote	h/sem.	n	ME	Cote
Hommes	16,7	303	0,83	1	18,1	1024	0,56	1
Femmes	16,1	519	0,57	1	16,2	1284	0,47	1
Total	16,3	822	0,47	1	17,1	2308	0,36	1

3.22 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	h/sem.	n	Cote
15-16 ans	18,7	17	2
17-19 ans	19,6	212	1
20-24 ans	19,9	127	1
25-29 ans	21,6	38	2
30-34 ans	23,4	10	2
35 ans ou plus	21,6	16	2
Total	**20,0**	**420**	1

COLLÉGIAL	h/sem.	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	14,8	908	1
20-24 ans	18,1	538	1
25-29 ans	22,5	80	2
30-34 ans	18,1	18	3
35 ans ou plus	22,0	36	2
Total	**16,5**	**1580**	1

UNIVERSITÉ	h/sem.	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	14,1	49	2
20-24 ans	15,7	832	1
25-29 ans	17,3	177	1
30-34 ans	19,5	31	2
35 ans ou plus	21,3	42	2
Total	**16,2**	**1131**	1

TOTAL	h/sem.	n	ME	Cote
15-16 ans	18,7	17	3,28	2
17-19 ans	15,7	1169	0,43	1
20-24 ans	16,9	1497	0,40	1
25-29 ans	19,3	295	0,97	1
30-34 ans	19,8	59	2,26	2
35 ans ou plus	21,6	94	2,30	2
Total	**16,9**	**3131**	**0,29**	1

3.23 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	h/sem.	n	Cote
Résidents	20,2	282	1
Non-résidents	19,7	138	1
Total	20,0	420	1

COLLÉGIAL	h/sem.	n	Cote
Résidents	16,3	1161	1
Non-résidents	17,3	419	1
Total	16,5	1580	1

UNIVERSITÉ	h/sem.	n	Cote
Résidents	15,4	515	1
Non-résidents	16,9	616	1
Total	16,2	1131	1

TOTAL	h/sem.	n	ME	Cote
Résidents	16,6	1958	0,36	1
Non-résidents	17,4	1173	0,47	1
Total	16,9	3131	0,29	1

3.24 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon la présence d'une contribution des parents ou du conjoint et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	h/sem.	n	Cote
Avec contribution	18,3	133	1
Sans contribution	20,8	287	1
NSP/NRP	-	-	-
Total	20,0	420	1

COLLÉGIAL	h/sem.	n	Cote
Avec contribution	14,8	890	1
Sans contribution	18,7	684	1
NSP/NRP	18,7	6	3
Total	16,5	1580	1

UNIVERSITÉ	h/sem.	n	Cote
Avec contribution	15,1	575	1
Sans contribution	17,4	555	1
NSP/NRP	11,2	1	1
Total	16,2	1131	1

TOTAL	h/sem.	n	ME	Cote
Avec contribution	15,2	1598	0,37	1
Sans contribution	18,6	1526	0,42	1
NSP/NRP	17,3	7	0,40	3
Total	16,9	3131	0,29	1

3.25 Temps moyen consacré à l'emploi au cours de l'année scolaire selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	h/sem.	n	Cote
Sans enfant	20,0	387	1
Avec enfants	20,3	33	2
Total	20,0	420	1

COLLÉGIAL	h/sem.	n	Cote
Sans enfant	16,4	1535	1
Avec enfants	20,7	45	2
Total	16,5	1580	1

UNIVERSITÉ	h/sem.	n	Cote
Sans enfant	16,1	1078	1
Avec enfants	19,0	53	2
Total	16,2	1131	1

TOTAL	h/sem.	n	ME	Cote
Sans enfant	16,7	3000	0,29	1
Avec enfants	19,9	131	1,74	1
Total	16,9	3131	0,29	1

3.26 Revenu hebdomadaire tiré de l'emploi occupé au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le sexe, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	154	39	2	204	230	1
Femmes	137	38	2	156	109	2
Total	**146**	**77**	**1**	**189**	**339**	**1**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	150	115	2	168	519	1
Femmes	149	228	2	136	704	1
Total	**150**	**343**	**1**	**150**	**1223**	**1**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	193	142	2	222	252	1
Femmes	182	251	1	175	458	1
Total	**186**	**393**	**1**	**192**	**710**	**1**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Hommes	178	296	11,46	1	188	1001	9,86	1
Femmes	162	517	9,57	1	153	1271	6,33	1
Total	**168**	**813**	**7,37**	**1**	**168**	**2272**	**5,67**	**1**

3.27 Revenu hebdomadaire tiré de l'emploi occupé au cours de l'année scolaire 2001-2002 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
15-16 ans	153	17	2
17-19 ans	161	211	1
20-24 ans	182	127	1
25-29 ans	234	36	2
30-34 ans	257	10	2
35 ans ou plus	298	15	3
Total	**181**	**416**	**1**

COLLÉGIAL	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	122	902	1
20-24 ans	167	536	1
25-29 ans	264	78	2
30-34 ans	288	18	3
35 ans ou plus	286	32	3
Total	**150**	**1566**	**1**

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	121	47	2
20-24 ans	169	816	1
25-29 ans	241	171	1
30-34 ans	313	29	2
35 ans ou plus	383	40	2
Total	**190**	**1103**	**1**

TOTAL	$	n	ME	Cote
15-16 ans	153	17	35,58	2
17-19 ans	129	1160	4,84	1
20-24 ans	169	1479	5,79	1
25-29 ans	247	285	18,41	1
30-34 ans	295	57	43,80	2
35 ans ou plus	333	87	51,77	2
Total	**168**	**3085**	**4,48**	**1**

3.28 Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Loisirs et sorties	16,5	13	4	32,8	113	2
Logement et nourriture	36,7	29	2	19,1	66	4
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	16,5	13	4	15,1	52	4
Subsistance de la famille	6,3	5	4	4,3	15	4
Achat de biens	5,1	4	4	8,7	30	4
Transport ou entretien d'une voiture	-	-	-	1,7	6	4
Autres	19,0	15	4	18,0	62	4
NSP/NRP	-	-	-	0,3	1	4
Total	**100,0**	**79**		**100,0**	**345**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Loisirs et sorties	12,5	43	4	37,7	467	2
Logement et nourriture	29,4	101	3	8,7	108	4
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	25,9	89	3	23,8	295	3
Subsistance de la famille	2,0	7	4	1,9	23	4
Achat de biens	3,8	13	4	5,5	68	4
Transport ou entretien d'une voiture	-	-	-	0,6	8	4
Autres	25,9	89	3	21,9	271	3
NSP/NRP	0,3	1	4	-	-	-
Total	**100,0**	**343**		**100,0**	**1240**	

3.28 Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Loisirs et sorties	7,7	31	4	25,3	188	2
Logement et nourriture	34,7	140	2	16,6	123	3
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	25,0	101	3	30,7	228	2
Subsistance de la famille	3,0	12	4	1,3	10	4
Achat de biens	0,5	2	4	3,1	23	4
Transport ou entretien d'une voiture	-	-	-	0,3	2	4
Autres	28,7	116	2	22,5	167	2
NSP/NRP	0,5	2	4	0,1	1	4
Total	**100,0**	**404**		**100,0**	**742**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Loisirs et sorties	10,5	87	5,15	4	33,0	768	3,9	2
Logement et nourriture	32,7	270	4,74	2	12,8	297	3,94	3
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	24,6	203	5,18	2	24,7	575	3,94	2
Subsistance de la famille	2,9	24	5,14	4	2,1	48	4,34	4
Achat de biens	2,3	19	5,36	4	5,2	121	4,61	4
Transport ou entretien d'une voiture	-	-	-	-	0,7	16	4,53	4
Autres	26,6	220	5,09	2	21,5	500	4,01	2
NSP/NRP	0,4	3	5,53	4	0,1	2	4,38	4
Total	**100,0**	**826**			**100,0**	**2327**		

3.29 Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Loisirs et sorties	40,4	116	2	7,1	10	2
Logement et nourriture	5,9	17	4	56,4	79	2
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	20,9	60	3	3,6	5	4
Subsistance de la famille	0,7	2	4	12,9	18	4
Achat de biens	11,1	32	4	2,1	3	4
Transport ou entretien d'une voiture	2,4	7	4	-	-	-
Autres	18,1	52	4	17,9	25	4
NSP/NRP	0,3	1	4	-	-	-
Total	**100,0**	**287**		**100,0**	**140**	

COLLÉGIAL	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Loisirs et sorties	40,6	473	2	8,6	36	4
Logement et nourriture	1,8	21	4	45,0	188	2
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	28,0	326	2	13,9	58	4
Subsistance de la famille	0,9	10	4	4,8	20	4
Achat de biens	6,1	71	4	2,4	10	4
Transport ou entretien d'une voiture	0,5	6	4	0,5	2	4
Autres	22,1	258	3	24,6	103	3
NSP/NRP	-	-	-	0,2	1	4
Total	**100,0**	**1165**		**100,0**	**418**	

3.29 Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Loisirs et sorties	30,6	159	2	9,7	61	4
Logement et nourriture	3,3	17	4	39,1	245	2
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	42,3	220	2	17,4	109	3
Subsistance de la famille	0,4	2	4	3,2	20	4
Achat de biens	4,0	21	4	0,6	4	4
Transport ou entretien d'une voiture	0,4	2	4	0,2	1	4
Autres	19,0	99	3	29,3	184	2
NSP/NRP	-	-	-	0,5	3	4
Total	**100,0**	**520**		**100,0**	**627**	

TOTAL	Résidents				Non-résidents			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Loisirs et sorties	37,9	748	3,97	2	9,0	107	5,08	4
Logement et nourriture	2,8	55	4,44	4	43,2	512	3,96	1
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	30,7	606	3,89	2	14,5	172	5,03	3
Subsistance de la famille	0,7	14	5,17	4	4,9	58	4,95	4
Achat de biens	6,3	124	4,72	4	1,4	17	5,59	4
Transport ou entretien d'une voiture	0,8	15	5,04	4	0,3	3	6,19	4
Autres	20,7	409	4,4	2	26,3	312	4,5	2
NSP/NRP	0,1	1	6,19	4	0,3	4	4,38	4
Total	**100,0**	**1972**			**100,0**	**1185**		

3.30 Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Sans enfant à charge			Avec enfants à charge		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Loisirs et sorties	31,6	124	2	5,9	2	4
Logement et nourriture	21,6	85	3	32,4	11	4
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	16,3	64	3	2,9	1	4
Subsistance de la famille	0,5	2	4	52,9	18	3
Achat de biens	8,7	34	4	-	-	-
Transport ou entretien d'une voiture	1,8	7	4	-	-	-
Autres	19,3	76	3	5,9	2	4
NSP/NRP	0,3	1	4	-	-	-
Total	**100,0**	**393**		**100,0**	**34**	

COLLÉGIAL	Sans enfant à charge			Avec enfants à charge		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Loisirs et sorties	33,1	510	2	-	-	-
Logement et nourriture	13,1	202	3	15,6	7	4
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	24,6	379	2	11,1	5	4
Subsistance de la famille	0,8	12	4	40,0	18	4
Achat de biens	5,3	81	4	-	-	-
Transport ou entretien d'une voiture	0,4	6	4	4,4	2	4
Autres	22,7	349	2	26,7	12	4
NSP/NRP	-	-	-	2,2	1	4
Total	**100,0**	**1539**		**100,0**	**45**	

3.30 Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Sans enfant à charge			Avec enfants à charge		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Loisirs et sorties	20,0	218	2	3,5	2	4
Logement et nourriture	23,0	250	2	22,8	13	4
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	29,8	324	2	8,8	5	4
Subsistance de la famille	0,3	3	4	33,3	19	4
Achat de biens	2,3	25	4	-	-	-
Transport ou entretien d'une voiture	0,2	2	4	-	-	-
Autres	24,4	265	2	29,8	17	4
NSP/NRP	0,1	1	4	1,8	1	4
Total	**100,0**	**1088**		**100,0**	**57**	

TOTAL	Sans enfant à charge				Avec enfants à charge			
	%	n	ME	Cote	%	N	ME	Cote
Loisirs et sorties	28,2	852	3,36	2	2,9	4	12,43	4
Logement et nourriture	17,8	537	3,02	2	22,8	31	13,34	4
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	25,4	767	3,19	2	8,1	11	16,12	4
Subsistance de la famille	0,6	17	3,78	4	40,4	55	11,75	2
Achat de biens	4,6	140	3,76	4	-	-	-	-
Transport ou entretien d'une voiture	0,5	15	3,69	4	1,5	2	23,82	4
Autres	22,8	690	3,22	2	22,8	31	13,17	4
NSP/NRP	0,1	2	3,58	4	1,5	2	11,91	4
Total	**100,0**	**3020**			**100,0**	**136**		

3.31

Répartition des étudiants selon la perception de la conciliation travail/études, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Très facile	1,3	1	4	1,7	6	4
Facile	23,8	19	3	33,9	117	2
Difficile	48,8	39	2	39,1	135	2
Très difficile	26,3	21	3	23,8	82	3
NSP/NRP	-	-	-	1,4	5	4
Total	100,0	80		100,0	345	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Très facile	2,3	8	4	3,8	47	4
Facile	24,9	86	3	37,6	465	2
Difficile	47,4	164	2	44,6	552	2
Très difficile	25,4	88	3	13,6	168	4
NSP/NRP	-	-	-	0,5	6	4
Total	100,0	346		100,0	1238	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Très facile	1,5	6	4	2,0	15	4
Facile	22,0	89	3	28,6	212	2
Difficile	51,9	210	2	50,3	373	1
Très difficile	24,2	98	3	18,1	134	3
NSP/NRP	0,5	2	4	0,9	7	4
Total	100,0	405		100,0	741	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Très facile	1,8	15	5,98	4	2,9	68	4,75	4
Facile	23,3	194	4,93	2	34,2	794	3,81	2
Difficile	49,7	413	4,12	1	45,6	1060	3,34	1
Très difficile	24,9	207	5,1	2	16,5	384	3,99	2
NSP/NRP	0,2	2	6,19	4	0,8	18	4,37	4
Total	100,0	831			100,0	2324		

3.32 Répartition des étudiants selon la perception de la conciliation travail/études, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Très facile	1,4	4	4	2,2	3	4
Facile	37,8	108	2	20,1	28	4
Difficile	41,3	118	2	40,3	56	2
Très difficile	18,2	52	4	36,7	51	2
NSP/NRP	1,4	4	4	0,7	1	4
Total	**100,0**	**286**		**100,0**	**139**	

COLLÉGIAL	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Très facile	3,9	46	4	2,2	9	4
Facile	39,5	460	2	21,8	91	3
Difficile	44,3	517	2	47,6	199	2
Très difficile	11,7	137	4	28,5	119	3
NSP/NRP	0,5	6	4	-	-	-
Total	**100,0**	**1166**		**100,0**	**418**	

UNIVERSITÉ	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Très facile	2,9	15	4	0,8	5	4
Facile	33,7	175	2	20,2	126	3
Difficile	48,7	253	2	52,8	330	1
Très difficile	14,1	73	4	25,4	159	2
NSP/NRP	0,6	3	4	0,8	5	4
Total	**100,0**	**519**		**100,0**	**625**	

TOTAL	Résidents				Non-résidents			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Très facile	3,3	65	5	4	1,4	17	5,43	4
Facile	37,7	743	3,9	2	20,7	245	4,68	2
Difficile	45,1	888	3,59	1	49,5	585	3,76	1
Très difficile	13,3	262	4,42	3	27,8	329	4,49	2
NSP/NRP	0,7	13	4,93	4	0,5	6	5,23	4
Total	100,0	1971			100,0	1182		

3.33 Répartition des étudiants selon la perception de la conciliation travail/études, la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Sans enfant			Avec enfants		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Très facile	1,8	7	4	-	-	-
Facile	34,7	135	2	3,0	1	4
Difficile	40,9	159	2	42,4	14	3
Très difficile	21,3	83	3	54,5	18	3
NSP/NRP	1,3	5	4	-	-	-
Total	100,0	389		100,0	33	

COLLÉGIAL	Sans enfant			Avec enfants		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Très facile	3,5	54	4	2,3	1	4
Facile	35,7	550	2	-	-	-
Difficile	45,2	695	2	47,7	21	4
Très difficile	15,2	234	3	50,0	22	4
NSP/NRP	0,4	6	4	-	-	-
Total	100,0	1539		100,0	44	

UNIVERSITÉ	Sans enfant			Avec enfants		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Très facile	1,7	19	4	3,6	2	4
Facile	27,2	296	2	8,9	5	4
Difficile	51,5	560	1	39,3	22	3
Très difficile	18,8	205	2	48,2	27	3
NSP/NRP	0,7	8	4	-	-	-
Total	100,0	1088		100,0	56	

TOTAL	Sans enfant				Avec enfants			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Très facile	2,7	80	4	4	2,3	3	14,69	4
Facile	32,5	981	3,12	1	4,5	6	11,73	4
Difficile	46,9	1414	2,67	1	42,9	57	11,43	2
Très difficile	17,3	522	3,22	2	50,4	67	11,03	2
NSP/NRP	0,6	19	3,57	4	-	-	-	-
Total	100,0	3016			100,0	133		

4

4.1

Répartition des étudiants selon le lieu de résidence à l'été 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	51,9	95	2	61,6	434	1
Avec un conjoint	24,0	44	2	20,1	142	3
Avec d'autres personnes	8,7	16	4	6,2	44	4
Seuls	15,3	28	3	12,1	85	4
NSP/NRP	-	-	-	-	-	-
Total	100,0	183		100,0	705	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	59,5	380	1	83,9	1498	1
Avec un conjoint	12,7	81	4	7,6	135	4
Avec d'autres personnes	15,6	100	3	5,3	94	4
Seuls	12,2	78	4	3,2	57	4
NSP/NRP	-	-	-	0,1	2	4
Total	100,0	639		100,0	1786	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	37,3	284	2	64,4	744	1
Avec un conjoint	21,3	162	2	12,6	145	3
Avec d'autres personnes	22,0	168	2	13,1	151	3
Seuls	19,4	148	2	9,8	113	3
NSP/NRP	-	-	-	0,2	2	4
Total	100,0	762		100,0	1155	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	47,9	759	2,97	1	73,4	2676	1,93	1
Avec un conjoint	18,1	287	3,64	2	11,6	422	3,03	2
Avec d'autres personnes	17,9	284	3,94	2	7,9	289	3,21	3
Seuls	16,0	254	3,75	2	7,0	255	3,08	3
NSP/NRP	-	-	-	-	0,1	4	3,75	4
Total	100,0	1584			100,0	3646		

4.2 Âge moyen des étudiants selon le lieu de résidence à l'été 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Âge moyen (ans)	n	Cote	Âge moyen (ans)	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	18,7	95	1	19,6	434	1
Avec un conjoint	28,1	44	1	31,8	142	1
Avec d'autres personnes	24,8	16	1	25,9	44	1
Seuls	26,8	28	1	29,3	85	1
NSP/NRP	-	-	-	-	-	-
Total	22,7	183	1	23,6	705	1

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Âge moyen (ans)	n	Cote	Âge moyen (ans)	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	19,4	380	1	19,1	1498	1
Avec un conjoint	25,8	81	1	31,4	135	1
Avec d'autres personnes	23,2	100	1	22,1	94	1
Seuls	26,0	78	1	25,1	57	2
NSP/NRP	-	-	-	19,0	2	1
Total	21,6	639	1	20,4	1786	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Âge moyen (ans)	n	Cote	Âge moyen (ans)	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	22,0	284	1	21,6	744	1
Avec un conjoint	28,5	162	1	29,7	145	1
Avec d'autres personnes	24,3	168	1	22,9	151	1
Seuls	27,1	148	1	25,8	113	1
NSP/NRP	-	-	-	21,0	2	1
Total	24,9	762	1	23,2	1155	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	Âge moyen (ans)	n	ME	Cote	Âge moyen (ans)	n	ME	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	20,3	759	0,12	1	19,9	2676	0,09	1
Avec un conjoint	27,7	287	0,61	1	31,0	422	0,88	1
Avec d'autres personnes	23,9	284	0,51	1	23,1	289	0,63	1
Seuls	26,7	254	0,71	1	26,8	255	0,86	1
NSP/NRP	-	-	-	-	20,0	4	-	1
Total	23,3	1584	0,22	1	21,9	3646	0,20	1

4.3 Répartition des étudiants selon le lieu de résidence au cours de l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	30,1	55	2	56,9	401	1
Avec un conjoint	25,1	46	2	20,4	144	3
Avec d'autres personnes	20,8	38	3	9,6	68	4
Seuls	24,0	44	2	13,0	92	4
NSP/NRP	-	-	-	-	-	-
Total	**100,0**	**183**		**100,0**	**705**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	36,9	236	2	77,4	1383	1
Avec un conjoint	12,4	79	4	7,8	139	4
Avec d'autres personnes	30,0	192	2	8,5	152	4
Seuls	20,5	131	3	6,3	112	4
NSP/NRP	0,2	1	4	-	-	-
Total	**100,0**	**639**		**100,0**	**1786**	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	21,4	163	2	53,1	613	1
Avec un conjoint	22,4	171	2	13,2	152	3
Avec d'autres personnes	31,0	236	2	21,4	247	2
Seuls	25,2	192	2	12,3	142	3
NSP/NRP	-	-	-	0,1	1	4
Total	**100,0**	**762**		**100,0**	**1155**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	28,7	454	3,46	2	65,7	2397	2,21	1
Avec un conjoint	18,7	296	3,61	2	11,9	435	3,04	2
Avec d'autres personnes	29,4	466	3,58	2	12,8	467	3,15	2
Seuls	23,2	367	3,63	2	9,5	346	3,16	3
NSP/NRP	0,1	1	4,8	4	-	1	3,39	4
Total	**100,0**	**1584**			**100,0**	**3646**		

4.4 Âge moyen des étudiants selon le lieu de résidence au cours de l'année scolaire 2001-2002, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Âge moyen (ans)	n	Cote	Âge moyen (ans)	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	18,9	55	1	19,6	401	1
Avec un conjoint	27,8	46	1	31,4	144	1
Avec d'autres personnes	21,4	38	1	23,8	68	1
Seuls	23,3	46	1	28,6	92	1
NSP/NRP	-	-	-	-	-	-
Total	**22,7**	**183**	**1**	**23,6**	**705**	**1**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Âge moyen (ans)	n	Cote	Âge moyen (ans)	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	19,8	236	1	19,1	1383	1
Avec un conjoint	25,2	79	1	30,4	139	1
Avec d'autres personnes	21,2	192	1	21,0	152	1
Seuls	23,2	131	1	22,6	112	1
NSP/NRP	23,0	1	1	-	-	-
Total	**21,6**	**639**	**1**	**20,4**	**1786**	**1**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Âge moyen (ans)	n	Cote	Âge moyen (ans)	n	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	22,3	163	1	21,8	613	1
Avec un conjoint	28,1	171	1	29,1	152	1
Avec d'autres personnes	23,6	236	1	22,3	247	1
Seuls	25,8	192	1	24,7	142	1
NSP/NRP	-	-	-	22,0	1	1
Total	**24,9**	**762**	**1**	**23,2**	**1155**	**1**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	Âge moyen (ans)	n	ME	Cote	Âge moyen (ans)	n	ME	Cote
Chez les parents ou l'un d'eux	20,6	453	0,18	1	19,9	2397	0,10	1
Avec un conjoint	27,3	296	0,61	1	30,3	435	0,86	1
Avec d'autres personnes	22,4	466	0,35	1	22,1	466	0,45	1
Seuls	24,6	367	0,56	1	25,1	346	0,75	1
NSP/NRP	23,0	1	-	1	22,0	1	-	1
Total	**23,3**	**1583**	**0,22**	**1**	**21,9**	**3646**	**0,20**	**1**

4.5 Répartition des étudiants selon la raison principale expliquant le fait de ne pas résider chez les parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Éloignement de la résidence des parents	67,1	55	2	39,6	63	3
Mauvaise entente avec les parents	2,4	2	4	2,5	4	4
Désir d'autonomie	4,9	4	4	5,7	9	4
Parents décédés ou inconnus	2,4	2	2	1,9	3	4
Étudiants mariés ou avec enfants à charge	1,2	1	4	8,8	14	4
Étudiants autonomes ou âgés	20,7	17	4	40,3	64	3
Autres	1,2	1	4	0,6	1	4
NSP/NRP	-	-	-	0,6	1	4
Total	**100,0**	**82**		**100,0**	**159**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Éloignement de la résidence des parents	76,1	245	1	77,4	205	2
Mauvaise entente avec les parents	1,2	4	4	2,3	6	4
Désir d'autonomie	5,9	19	4	8,7	23	4
Parents décédés ou inconnus	0,6	2	4	0,8	2	4
Étudiants mariés ou avec enfants à charge	3,4	11	4	0,8	2	4
Étudiants autonomes ou âgés	11,8	38	4	6,4	17	4
Autres	0,9	3	4	3,0	8	4
NSP/NRP	-	-	-	0,8	2	4
Total	**100,0**	**322**		**100,0**	**265**	

4.5 Répartition des étudiants selon la raison principale expliquant le fait de ne pas résider chez les parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Éloignement de la résidence des parents	73,9	317	1	78,2	305	1
Mauvaise entente avec les parents	0,9	4	4	1,3	5	4
Désir d'autonomie	6,5	28	4	7,7	30	4
Parents décédés ou inconnus	1,4	6	4	0,5	2	4
Étudiants mariés ou avec enfants à charge	2,3	10	4	-	-	-
Étudiants autonomes ou âgés	13,5	58	4	11,5	45	4
Autres	0,5	2	4	0,5	2	4
NSP/NRP	0,9	4	4	0,3	1	4
Total	**100,0**	**429**		**100,0**	**390**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Éloignement de la résidence des parents	74,1	617	2,79	1	70,4	573	3,90	1
Mauvaise entente avec les parents	1,2	10	5,18	4	1,8	15	7,31	4
Désir d'autonomie	6,1	51	5,70	4	7,6	62	6,71	4
Parents décédés ou inconnus	1,2	10	5,51	4	0,9	7	6,84	4
Étudiants mariés ou avec enfants à charge	2,6	22	6,28	4	2,0	16	7,28	4
Étudiants autonomes ou âgés	13,6	113	5,24	3	15,5	126	6,12	3
Autres	0,7	6	5,86	4	1,4	11	8,55	4
NSP/NRP	0,5	4	6,06	4	0,5	4	7,90	4
Total	**100,0**	**833**			**100,0**	**814**		

4.6 Répartition des étudiants selon le type de logement occupé au cours de l'année scolaire 2001-2002, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Maison	77,3	351	1	35,9	155	2
Appartement dans un duplex ou un triplex	9,0	41	4	19,0	82	3
Appartement dans un HLM	1,3	6	4	3,2	14	4
Appartement dans un immeuble à logements multiples	10,1	46	4	37,5	162	2
Résidence étudiante	0,2	1	4	1,2	5	4
Copropriété	1,1	5	4	1,2	5	4
Autres	0,7	3	4	2,1	9	4
NSP/NRP	0,2	1	4	-	-	-
Total	**100,0**	**454**		**100,0**	**432**	

COLLÉGIAL	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Maison	77,8	1261	1	24,2	195	2
Appartement dans un duplex ou un triplex	11,2	182	4	15,3	123	3
Appartement dans un HLM	0,1	2	4	2,2	18	4
Appartement dans un immeuble à logements multiples	8,3	135	4	47,9	386	2
Résidence étudiante	0,4	6	4	6,5	52	4
Copropriété	1,7	27	4	1,2	10	4
Autres	0,4	7	4	2,7	22	4
NSP/NRP	-	-	-	-	-	-
Total	**100,0**	**1620**		**100,0**	**806**	

4.6 Répartition des étudiants selon le type de logement occupé au cours de l'année scolaire 2001-2002, le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Résidents			Non-résidents		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Maison	74,3	578	1	19,4	221	2
Appartement dans un duplex ou un triplex	13,5	105	3	16,6	189	2
Appartement dans un HLM	0,4	3	4	1,1	13	4
Appartement dans un immeuble à logements multiples	8,4	65	4	56,1	639	1
Résidence étudiante	0,3	2	4	4,0	46	4
Copropriété	3,1	24	4	1,7	19	4
Autres	0,1	1	4	1,1	12	1
NSP/NRP	-	-	-	0,1	1	1
Total	**100,0**	**778**		**100,0**	**1140**	

TOTAL	Résidents				Non-résidents			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Maison	76,8	2190	1,94	1	24,0	571	3,25	2
Appartement dans un duplex ou un triplex	11,5	328	3,71	3	16,6	394	3,34	2
Appartement dans un HLM	0,4	11	2,96	4	1,9	45	3,74	4
Appartement dans un immeuble à logements multiples	8,6	246	3,48	3	49,9	1187	2,62	1
Résidence étudiante	0,3	9	3,91	4	4,3	103	3,8	4
Copropriété	2,0	56	4,01	4	1,4	34	3,68	4
Autres	0,4	11	3,86	4	1,8	43	3,85	4
NSP/NRP	-	1	3,92	4	-	1	3,92	4
Total	**100,0**	**2852**			**100,0**	**2378**		

4.7 Frais de logement mensuels selon le type de logement occupé par les étudiants qui ne résident pas chez leurs parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Maison	374	38	2	465	103	2
Appartement dans un duplex ou un triplex	478	22	2	469	56	2
Appartement dans un HLM	324	3	2	499	10	3
Appartement dans un immeuble à logements multiples	408	55	1	464	105	1
Résidence étudiante	260	3	2	300	2	3
Copropriété	525	1	2	375	4	4
Autres	272	2	3	412	5	3
NSP/NRP	-	-	-	-	-	-
Total	**402**	**125**	**1**	**463**	**286**	**1**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Maison	357	84	2	395	98	2
Appartement dans un duplex ou un triplex	435	65	2	408	58	2
Appartement dans un HLM	317	12	2	428	6	3
Appartement dans un immeuble à logements multiples	396	190	1	355	194	1
Résidence étudiante	279	33	2	307	19	3
Copropriété	409	6	4	594	4	1
Autres	245	9	2	293	11	2
NSP/NRP	-	-	-	-	-	-
Total	**379**	**397**	**1**	**372**	**390**	**1**

4.7 Frais de logement mensuels selon le type de logement occupé par les étudiants qui ne résident pas chez leurs parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Maison	388	95	2	403	119	2
Appartement dans un duplex ou un triplex	437	107	1	440	78	1
Appartement dans un HLM	381	7	2	411	6	3
Appartement dans un immeuble à logements multiples	416	345	1	429	292	1
Résidence étudiante	363	25	2	294	21	2
Copropriété	419	3	3	565	15	2
Autres	371	10	2	478	2	1
NSP/NRP	1000	1	1	-	-	-
Total	**413**	**593**	**1**	**423**	**533**	**1**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Maison	374	217	28,51	1	420	320	36,10	1
Appartement dans un duplex ou un triplex	441	194	25,98	1	439	192	31,80	1
Appartement dans un HLM	338	22	47,95	2	457	22	127,76	2
Appartement dans un immeuble à logements multiples	409	590	12,33	1	411	591	14,69	1
Résidence étudiante	312	61	30,25	1	300	42	52,38	2
Copropriété	420	10	153,91	3	535	23	104,39	2
Autres	310	21	46,85	2	345	18	65,36	2
NSP/NRP	1000	1	-	1	-	-	-	-
Total	**400**	**1115**	**10,18**	**1**	**416**	**1209**	**13,53**	**1**

4.8 Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants et nombre moyen de personnes contribuant aux frais fixes de logement selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Moy	n	Cote	Moy	n	Cote
Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants	3,1	38	1	2,9	68	1
Nombre moyen de personnes contribuant aux frais fixes	2,4	38	1	2,1	68	2

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Moy	n	Cote	Moy	n	Cote
Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants	4,7	192	3	3,9	152	4
Nombre moyen de personnes contribuant aux frais fixes	3,5	192	3	3,7	152	4

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Moy	n	Cote	Moy	n	Cote
Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants	3,0	236	2	3,4	247	2
Nombre moyen de personnes contribuant aux frais fixes	2,4	236	1	2,7	247	2

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	Moy	n	ME	Cote	Moy	n	ME	Cote
Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants	3,7	466	0,72	2	3,5	466	0,77	2
Nombre moyen de personnes contribuant aux frais fixes	2,9	466	0,49	2	2,9	466	0,66	2

4.9 Nombre moyen de personnes cohabitant avec les étudiants selon le revenu brut moyen total pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Personnes	n	Cote	Personnes	n	Cote
Moins de 2000 $	-	-	-	3,0	1	1
De 2000 $ à 4999 $	3,2	4	2	2,3	4	2
De 5000 $ à 9999 $	3,2	17	2	3,0	18	2
De 10 000 $ à 19 999 $	2,8	11	2	3,0	28	2
20 000 $ ou plus	-	-	-	3,5	6	2
Total	3,1	32	1	3,0	57	1

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Personnes	n	Cote	Personnes	n	Cote
Moins de 2000 $	2,5	5	2	2,0	2	1
De 2000 $ à 4999 $	4,8	21	4	3,3	21	2
De 5000 $ à 9999 $	3,3	90	2	2,7	58	1
De 10 000 $ à 19 999 $	5,6	50	4	2,6	44	2
20 000 $ ou plus	2,0	1	1	2,0	6	1
Total	4,1	167	3	2,7	131	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	Personnes	n	Cote	Personnes	n	Cote
Moins de 2000 $	4,0	1	1	2,7	6	2
De 2000 $ à 4999 $	2,6	8	2	8,3	12	4
De 5000 $ à 9999 $	3,0	68	1	2,8	72	1
De 10 000 $ à 19 999 $	3,2	133	3	2,8	117	1
20 000 $ ou plus	2,4	16	1	6,3	23	4
Total	3,0	226	2	3,4	230	2

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	Personnes	n	ME	Cote	Personnes	n	ME	Cote
Moins de 2000 $	2,7	6	0,60	2	2,6	9	0,26	2
De 2000 $ à 4999 $	4,1	33	3,67	4	4,8	37	4,21	4
De 5000 $ à 9999 $	3,1	175	0,18	1	2,8	148	0,17	1
De 10 000 $ à 19 999 $	3,8	194	1,27	3	2,8	189	0,14	1
20 000 $ ou plus	2,4	17	0,22	1	5,1	35	4,74	4
Total	3,5	425	0,64	2	3,2	418	0,57	2

5

5.1 Coût mensuel moyen du logement selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Coût mensuel moyen	402	125	1	463	286	1

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Coût mensuel moyen	379	397	1	372	390	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Coût mensuel moyen	413	593	1	423	532	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Coût mensuel moyen	400	1115	10,18	1	416	1208	13,53	1

5.2 Coût mensuel moyen du logement selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Moins de 2000 $	425	1	4	413	6	4
De 2000 $ à 4999 $	347	14	2	416	19	3
De 5000 $ à 9999 $	382	47	1	422	68	2
De 10 000 $ à 19 999 $	455	39	1	466	103	2
20 000 $ ou plus	549	5	2	541	43	2
Total	413	106	1	462	239	1

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Moins de 2000 $	305	9	3	176	11	3
De 2000 $ à 4999 $	266	40	2	266	41	2
De 5000 $ à 9999 $	356	178	1	324	142	2
De 10 000 $ à 19 999 $	443	116	2	417	113	2
20 000 $ ou plus	632	12	2	528	25	2
Total	383	355	1	359	332	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Moins de 2000 $	289	6	4	305	7	2
De 2000 $ à 4999 $	412	17	2	331	26	2
De 5000 $ à 9999 $	380	157	1	400	139	1
De 10 000 $ à 19 999 $	423	332	1	396	227	1
20 000 $ ou plus	477	48	2	549	96	1
Total	414	560	1	422	495	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Moins de 2000 $	304	16	102,85	3	273	24	66,02	2
De 2000 $ à 4999 $	317	71	34,28	2	318	86	49,17	2
De 5000 $ à 9999 $	369	382	17,34	1	373	349	24,43	1
De 10 000 $ à 19 999 $	431	487	15,30	1	418	443	19,18	1
20 000 $ ou plus	512	65	42,35	1	544	164	35,73	1
Total	403	1021	10,81	1	411	1066	13,71	1

5.3 Coût mensuel moyen du logement selon la présence d'enfants à charge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Sans enfant à charge	346	89	1	393	171	1
Avec enfants à charge	541	36	1	568	114	1
Total	**402**	**125**	**1**	**463**	**285**	**1**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Sans enfant à charge	325	339	1	349	336	1
Avec enfants à charge	691	59	2	520	53	2
Total	**379**	**397**	**1**	**372**	**389**	**1**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Sans enfant à charge	376	500	1	401	494	1
Avec enfants à charge	614	93	1	705	39	2
Total	**413**	**593**	**1**	**423**	**533**	**1**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Sans enfant à charge	354	928	8,64	1	382	1001	12,87	1
Avec enfants à charge	624	188	29,83	1	582	206	43,37	1
Total	**400**	**1115**	**10,81**	**1**	**416**	**1207**	**13,53**	**1**

5.4 Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Alimentation	2760	175	1	2655	667	1
Frais de scolarité	474	170	2	382	632	2
Matériel et livres scolaires	334	152	1	266	579	1
Vêtements et chaussures	452	166	1	576	639	1
Transport	1244	181	1	1449	690	1
Sports et loisirs	1433	178	1	1798	668	1

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Alimentation	2291	607	1	1699	1714	1
Frais de scolarité	604	623	2	514	1708	1
Matériel et livres scolaires	514	615	1	445	1726	1
Vêtements et chaussures	511	593	1	586	1653	1
Transport	921	629	1	1054	1769	1
Sports et loisirs	1244	627	1	1585	1755	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Alimentation	2834	743	1	2279	1125	1
Frais de scolarité	2305	751	1	2350	1123	1
Matériel et livres scolaires	607	751	1	615	1141	1
Vêtements et chaussures	599	712	1	689	1085	1
Transport	1073	757	1	1123	1145	1
Sports et loisirs	1455	740	1	1686	1136	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Alimentation	2609	1525	67,89	1	2067	3506	57,05	1
Frais de scolarité	1417	1544	33,93	1	1085	3463	27,58	1
Matériel et livres scolaires	542	1518	16,81	1	471	3446	12,13	1
Vêtements et chaussures	547	1471	18,72	1	617	3377	17,94	1
Transport	1032	1567	38,74	1	1151	3604	39,05	1
Sports et loisirs	1367	1545	45,39	1	1657	3559	45,73	1

5.5 Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Résidents			Non-résidents		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Alimentation	1790	429	1	3599	413	1
Frais de scolarité	430	420	2	370	382	2
Matériel et livres scolaires	288	382	1	271	349	1
Vêtements et chaussures	564	423	1	534	382	1
Transport	1390	446	1	1424	425	1
Sports et loisirs	1992	440	1	1428	405	1

COLLÉGIAL	Résidents			Non-résidents		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Alimentation	1351	1547	1	2859	774	1
Frais de scolarité	516	1555	1	582	776	2
Matériel et livres scolaires	446	1572	1	498	769	1
Vêtements et chaussures	589	1499	1	520	747	1
Transport	1036	1604	1	985	794	1
Sports et loisirs	1590	1603	1	1301	779	1

UNIVERSITÉ	Résidents			Non-résidents		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Alimentation	1631	746	1	3077	1123	1
Frais de scolarité	2413	756	1	2277	1118	1
Matériel et livres scolaires	639	771	1	592	1122	1
Vêtements et chaussures	704	730	1	619	1067	1
Transport	1181	769	1	1050	1133	1
Sports et loisirs	1679	765	1	1537	1111	1

TOTAL	Résidents				Non-résidents			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Alimentation	1497	2722	51,83	1	3097	2310	59,76	1
Frais de scolarité	1028	2731	29,58	1	1379	2276	30,62	1
Matériel et livres scolaires	478	2725	12,79	1	510	2240	14,92	1
Vêtements et chaussures	617	2652	19,97	1	570	2196	17,19	1
Transport	1131	2819	41,70	1	1096	2352	38,30	1
Sports et loisirs	1677	2808	49,66	1	1438	2295	43,40	1

5.6 Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Sans enfant			Avec enfants		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Alimentation	2247	685	1	4562	157	1
Frais de scolarité	412	661	1	351	141	2
Matériel et livres scolaires	279	605	1	283	126	2
Vêtements et chaussures	543	669	1	585	136	2
Transport	1364	707	1	1591	164	2
Sports et loisirs	1820	695	1	1267	150	2

COLLÉGIAL	Sans enfant			Avec enfants		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Alimentation	1738	2198	1	3906	124	2
Frais de scolarité	528	2209	1	722	122	2
Matériel et livres scolaires	453	2217	1	632	125	2
Vêtements et chaussures	560	2138	1	683	108	2
Transport	1002	2272	1	1314	126	2
Sports et loisirs	1520	2266	1	1005	116	2

UNIVERSITÉ	Sans enfant			Avec enfants		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Alimentation	2366	1738	1	4293	130	1
Frais de scolarité	2346	1740	1	2153	134	1
Matériel et livres scolaires	615	1761	1	561	132	2
Vêtements et chaussures	655	1677	1	635	120	2
Transport	1069	1766	1	1543	136	2
Sports et loisirs	1628	1749	1	1139	127	2

TOTAL	Sans enfant				Avec enfants			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Alimentation	2050	4621	41,24	1	4279	411	184,07	1
Frais de scolarité	1198	4610	22,36	1	1072	397	67,35	1
Matériel et livres scolaires	493	4583	10,03	1	492	383	39,06	1
Vêtements et chaussures	593	4484	13,70	1	630	364	47,86	1
Transport	1081	4745	29,38	1	1494	426	100,45	1
Sports et loisirs	1605	4710	34,62	1	1148	393	107,48	1

5.7

Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

ALIMENTATION

SECONDAIRE	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	2380	4	1721	52
De 2000 $ à 4999 $	1945	27	1668	70
De 5000 $ à 9999 $	2611	63	2310	161
De 10 000 $ à 19 999 $	3357	49	2875	237
20 000 $ ou plus	3679	6	3947	54
Total	**2775**	**149**	**2566**	**574**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	1976	18	1374	141
De 2000 $ à 4999 $	1644	106	1333	373
De 5000 $ à 9999 $	2112	256	1603	581
De 10 000 $ à 19 999 $	2990	151	2286	334
20 000 $ ou plus	3053	19	1943	65
Total	**2290**	**550**	**1681**	**1494**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	2765	10	1635	24
De 2000 $ à 4999 $	2141	39	1716	99
De 5000 $ à 9999 $	2529	217	2070	357
De 10 000 $ à 19 999 $	3019	384	2346	431
20 000 $ ou plus	3196	54	3466	125
Total	**2829**	**704**	**2309**	**1036**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Moins de 2000 $	2266	32	502,15	2	1486	217	229,20	2
De 2000 $ à 4999 $	1804	172	200,21	2	1446	542	126,42	1
De 5000 $ à 9999 $	2339	536	106,46	1	1858	1099	90,60	1
De 10 000 $ à 19 999 $	3040	584	112,57	1	2451	1002	104,98	1
20 000 $ ou plus	3199	79	295,35	1	3165	244	191,41	1
Total	**2612**	**1403**	**71,46**	**1**	**2054**	**3104**	**58,36**	

5.7 Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

SECONDAIRE	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	332	5	380	53
De 2000 $ à 4999 $	366	28	384	60
De 5000 $ à 9999 $	479	62	436	152
De 10 000 $ à 19 999 $	428	46	372	225
20 000 $ ou plus	541	6	305	52
Total	**440**	**147**	**386**	**542**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	317	17	448	136
De 2000 $ à 4999 $	444	111	465	375
De 5000 $ à 9999 $	549	261	504	577
De 10 000 $ à 19 999 $	703	153	451	332
20 000 $ ou plus	739	18	557	65
Total	**569**	**560**	**479**	**1485**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	2325	10	2082	25
De 2000 $ à 4999 $	2268	41	2227	100
De 5000 $ à 9999 $	2213	220	2378	357
De 10 000 $ à 19 999 $	2362	384	2374	431
20 000 $ ou plus	2344	55	2383	125
Total	**2309**	**710**	**2355**	**1038**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Moins de 2000 $	932	32	115,88	2	624	214	117,69	2
De 2000 $ à 4999 $	849	180	63,94	1	784	535	61,66	1
De 5000 $ à 9999 $	1217	543	55,29	1	1111	1086	49,03	1
De 10 000 $ à 19 999 $	1774	583	56,75	1	1271	988	46,70	1
20 000 $ ou plus	1842	79	163,44	1	1444	242	91,26	1
Total	**1428**	**1417**	**33,97**	**1**	**1098**	**3065**	**27,50**	**1**

5.7

MATÉRIEL ET LIVRES SCOLAIRES

Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

SECONDAIRE	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	531	4	242	47
De 2000 $ à 4999 $	315	25	266	57
De 5000 $ à 9999 $	315	55	285	141
De 10 000 $ à 19 999 $	344	42	268	198
20 000 $ ou plus	361	6	280	46
Total	**333**	**132**	**271**	**489**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	356	20	402	140
De 2000 $ à 4999 $	413	109	404	377
De 5000 $ à 9999 $	556	256	466	575
De 10 000 $ à 19 999 $	519	150	487	334
20 000 $ ou plus	579	16	438	62
Total	**511**	**551**	**448**	**1488**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	896	10	690	25
De 2000 $ à 4999 $	566	40	644	101
De 5000 $ à 9999 $	605	222	635	362
De 10 000 $ à 19 999 $	605	384	620	438
20 000 $ ou plus	614	53	518	122
Total	**607**	**709**	**617**	**1048**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Moins de 2000 $	531	34	113,32	2	400	212	52,13	2
De 2000 $ à 4999 $	434	174	36,68	1	435	535	28,48	1
De 5000 $ à 9999 $	552	533	28,24	1	499	1078	22,52	1
De 10 000 $ à 19 999 $	564	576	27,37	1	502	970	22,82	1
20 000 $ ou plus	587	75	95,17	2	449	230	42,36	1
Total	**543**	**1392**	**17,37**	**1**	**478**	**3025**	**12,89**	**1**

5.7

VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

SECONDAIRE	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	361	4	403	52
De 2000 $ à 4999 $	399	27	487	66
De 5000 $ à 9999 $	432	60	589	159
De 10 000 $ à 19 999 $	478	47	667	230
20 000 $ ou plus	557	6	624	55
Total	**443**	**144**	**595**	**562**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	328	19	312	141
De 2000 $ à 4999 $	439	105	509	375
De 5000 $ à 9999 $	504	252	621	571
De 10 000 $ à 19 999 $	613	149	722	319
20 000 $ ou plus	710	16	857	62
Total	**521**	**541**	**595**	**1468**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	755	8	434	23
De 2000 $ à 4999 $	464	38	540	97
De 5000 $ à 9999 $	543	209	651	346
De 10 000 $ à 19 999 $	619	377	757	423
20 000 $ ou plus	802	50	766	118
Total	**602**	**682**	**693**	**1007**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Moins de 2000 $	443	31	123,12	2	347	216	48,96	2
De 2000 $ à 4999 $	438	170	41,76	1	512	538	43,55	1
De 5000 $ à 9999 $	511	521	30,09	1	626	1076	30,76	1
De 10 000 $ à 19 999 $	606	573	32,62	1	724	972	35,15	1
20 000 $ ou plus	762	72	101,39	2	757	235	69,45	1
Total	**553**	**1367**	**19,71**	**1**	**628**	**3037**	**19,16**	**1**

5.7

Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TRANSPORT

SECONDAIRE	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	932	5	1016	54
De 2000 $ à 4999 $	966	29	1095	71
De 5000 $ à 9999 $	1226	64	1329	167
De 10 000 $ à 19 999 $	1401	50	1636	239
20 000 $ ou plus	1587	6	2117	55
Total	1240	154	1471	586

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	741	19	632	145
De 2000 $ à 4999 $	837	110	783	387
De 5000 $ à 9999 $	789	261	1077	589
De 10 000 $ à 19 999 $	1172	155	1501	342
20 000 $ ou plus	1598	19	1630	63
Total	929	564	1078	1526

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	1014	10	854	26
De 2000 $ à 4999 $	918	40	920	103
De 5000 $ à 9999 $	942	224	992	361
De 10 000 $ à 19 999 $	1137	387	1172	438
20 000 $ ou plus	1287	56	1564	124
Total	1074	717	1124	1052

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Moins de 2000 $	848	34	260,57	3	750	225	104,90	2
De 2000 $ à 4999 $	876	179	117,60	2	847	561	86,84	2
De 5000 $ à 9999 $	902	549	55,75	1	1087	1117	65,27	1
De 10 000 $ à 19 999 $	1169	592	65,51	1	1391	1019	77,60	1
20 000 $ ou plus	1384	81	206,65	2	1707	242	168,07	2
Total	1035	1435	40,20	1	1166	3164	41,93	1

5.7 Montant moyen consacré annuellement aux principaux postes de dépenses selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

SECONDAIRE	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	1526	5	1519	54
De 2000 $ à 4999 $	955	28	1660	70
De 5000 $ à 9999 $	1517	64	1819	163
De 10 000 $ à 19 999 $	1545	49	2027	237
20 000 $ ou plus	1465	6	1937	52
Total	1421	152	1867	576

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	1177	20	1041	143
De 2000 $ à 4999 $	1133	112	1360	385
De 5000 $ à 9999 $	1212	262	1657	587
De 10 000 $ à 19 999 $	1472	152	2048	342
20 000 $ ou plus	902	18	2103	64
Total	1256	564	1630	1521

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		Non-bénéficiaires	
	$	n	$	n
Moins de 2000 $	1479	10	1387	26
De 2000 $ à 4999 $	1236	38	1241	103
De 5000 $ à 9999 $	1372	220	1593	356
De 10 000 $ à 19 999 $	1448	381	1791	436
20 000 $ ou plus	2060	53	2152	122
Total	1460	702	1701	1043

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Moins de 2000 $	1311	35	312,65	2	1197	223	142,87	2
De 2000 $ à 4999 $	1127	178	115,59	2	1376	558	111,87	1
De 5000 $ à 9999 $	1312	546	72,13	1	1660	1106	79,39	1
De 10 000 $ à 19 999 $	1463	582	77,28	1	1932	1015	87,38	1
20 000 $ ou plus	1747	77	229,13	2	2092	238	178,32	1
Total	1374	1418	47,34	1	1697	3140	48,71	1

5.8 Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	28,7	52	2	28,7	200	2
Sans contribution	71,3	129	1	71,3	498	1
Total	100,0	181		100,0	698	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	46,7	295	2	64,7	1148	1
Sans contribution	53,3	337	2	35,3	625	2
Total	100,0	632		100,0	1773	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	35,1	265	2	63,2	724	1
Sans contribution	64,9	491	1	36,8	421	2
Total	100,0	756		100,0	1145	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Avec contribution	39,0	612	3,30	1	57,3	2072	2,43	1
Sans contribution	61,0	957	2,56	1	42,7	1544	2,63	1
Total	100,0	1569			100,0	3616		

5.9 Répartition de étudiants recevant une contribution des parents selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Avec contribution			Sans contribution			Total		
	%	n	Cote	%	n	Cote	%	n	Cote
Résidents	34,8	158	2	65,2	296	1	100,0	454	1
Non-résidents	22,1	94	2	77,9	332	1	100,0	426	1
Total	28,6	252	2	71,4	628	1	100,0	880	1

COLLÉGIAL	Avec contribution			Sans contribution			Total		
	%	n	Cote	%	n	Cote	%	n	Cote
Résidents	63,3	1020	1	36,7	592	2	100,0	1612	1
Non-résidents	53,3	423	2	46,7	371	2	100,0	794	1
Total	60,0	1443	1	40,0	963	1	100,0	2406	1

UNIVERSITÉ	Avec contribution			Sans contribution			Total		
	%	n	Cote	%	n	Cote	%	n	Cote
Résidents	59,6	460	1	40,4	312	2	100,0	772	1
Non-résidents	46,9	530	2	53,1	601	1	100,0	1131	1
Total	52,0	990	2	48,0	913	1	100,0	1903	1

TOTAL	Avec contribution				Sans contribution				Total			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Résidents	57,7	1638	2,67	1	42,3	1200	2,91	1	100,0	2838	-	1
Non-résidents	44,5	1047	1,85	2	55,5	1304	1,52	1	100,0	2351	-	1
Total	51,7	2685	1,65	1	48,3	2504	1,55	1	100,0	5189	-	1

5.10 Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le revenu brut moyen total des étudiants pour l'année 2001 et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Avec contribution			Sans contribution			Total		
	%	n	Cote	%	n	Cote	%	n	Cote
Moins de 2000 $	55,9	33	2	44,1	26	3	100,0	59	1
De 2000 $ à 4999 $	37,0	37	3	63,0	63	2	100,0	100	1
De 5000 $ à 9999 $	28,8	67	3	71,2	166	1	100,0	233	1
De 10 000 $ à 19 999 $	22,8	66	3	77,2	223	1	100,0	289	1
20 000 $ ou plus	6,5	4	4	93,5	58	1	100,0	62	1
Total	27,9	207	2	72,1	536	1	100,0	743	1

COLLÉGIAL	Avec contribution			Sans contribution			Total		
	%	n	Cote	%	n	Cote	%	n	Cote
Moins de 2000 $	81,8	135	2	18,2	30	4	100,0	165	1
De 2000 $ à 4999 $	68,4	338	1	31,6	156	2	100,0	494	1
De 5000 $ à 9999 $	60,5	513	1	39,5	335	2	100,0	848	1
De 10 000 $ à 19 999 $	49,3	245	2	50,7	252	2	100,0	497	1
20 000 $ ou plus	32,1	27	4	67,9	57	2	100,0	84	1
Total	60,2	1258	1	39,8	830	2	100,0	2088	1

UNIVERSITÉ	Avec contribution			Sans contribution			Total		
	%	n	Cote	%	n	Cote	%	n	Cote
Moins de 2000 $	61,1	2	3	38,9	14	4	100,0	36	1
De 2000 $ à 4999 $	66,4	95	2	33,6	48	3	100,0	143	1
De 5000 $ à 9999 $	55,0	322	1	45,0	263	2	100,0	585	1
De 10 000 $ à 19 999 $	48,7	402	2	51,3	423	1	100,0	825	1
20 000 $ ou plus	37,2	67	2	62,8	113	2	100,0	180	1
Total	51,3	908	1	48,7	861	1	100,0	1769	1

TOTAL	Avec contribution				Sans contribution				Total			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Moins de 2000 $	73,1	190	7,32	2	26,9	70	10,7	3	100,0	260	-	1
De 2000 $ à 4999 $	63,8	470	4,92	1	36,2	267	5,68	2	100,0	737	-	1
De 5000 $ à 9999 $	54,1	902	3,43	1	45,9	764	3,39	1	100,0	1666	-	1
De 10 000 $ à 19 999 $	44,3	713	3,56	1	55,7	898	3,01	1	100,0	1611	-	1
20 000 $ ou plus	30,1	98	8,61	2	69,9	228	5,36	1	100,0	326	-	1
Total	51,6	2373	2,11	1	48,4	2227	1,97	1	100,0	4600	-	1

5.11 Répartition des étudiants recevant une contribution des parents selon le revenu brut moyen total estimé des parents pour l'année 2001 et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Avec contribution			Sans contribution			Total		
	%	n	Cote	%	n	Cote	%	n	Cote
Moins de 15 000 $	17,5	11	4	82,5	52	1	100,0	63	1
De 15 000 $ à 29 999 $	28,6	12	4	71,4	30	2	100,0	42	1
De 30 000 $ à 44 999 $	25,4	15	4	74,6	44	2	100,0	59	1
De 45 000 $ à 59 999 $	41,8	23	3	58,2	32	2	100,0	55	1
De 60 000 $ à 74 999 $	44,2	23	3	55,8	29	2	100,0	52	1
75 000 $ ou plus	45,5	40	3	54,5	48	2	100,0	88	1
Total	34,5	124	2	65,5	235	1	100,0	359	1

COLLÉGIAL	Avec contribution			Sans contribution			Total		
	%	n	Cote	%	n	Cote	%	n	Cote
Moins de 15 000 $	39,0	60	3	61,0	94	2	100,0	154	1
De 15 000 $ à 29 999 $	37,0	27	4	63,0	46	2	100,0	73	1
De 30 000 $ à 44 999 $	43,3	58	3	56,7	76	2	100,0	134	1
De 45 000 $ à 59 999 $	52,9	82	2	47,1	73	3	100,0	155	1
De 60 000 $ à 74 999 $	67,4	153	2	32,6	74	3	100,0	227	1
75 000 $ ou plus	76,4	311	1	23,6	96	3	100,0	407	1
Total	60,1	691	1	39,9	459	2	100,0	1150	1

UNIVERSITÉ	Avec contribution			Sans contribution			Total		
	%	n	Cote	%	n	Cote	%	n	Cote
Moins de 15 000 $	37,8	51	3	62,2	84	2	100,0	135	1
De 15 000 $ à 29 999 $	31,6	24	4	68,4	52	2	100,0	76	1
De 30 000 $ à 44 999 $	40,3	50	3	59,7	74	2	100,0	124	1
De 45 000 $ à 59 999 $	51,5	67	2	48,5	63	2	100,0	130	1
De 60 000 $ à 74 999 $	57,6	72	2	42,4	53	2	100,0	125	1
75 000 $ ou plus	69,2	285	1	30,8	127	2	100,0	412	1
Total	54,8	549	1	45,2	453	1	100,0	1002	1

TOTAL	Avec contribution				Sans contribution				Total			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Moins de 15 000 $	34,7	122	8,44	2	65,3	230	5,7	1	100,0	352	-	1
De 15 000 $ à 29 999 $	33,0	63	10,86	3	67,0	128	7,35	2	100,0	191	-	1
De 30 000 $ à 44 999 $	38,8	123	8,1	2	61,2	194	6,48	2	100,0	317	-	1
De 45 000 $ à 59 999 $	50,6	172	7,52	2	49,4	168	7,52	2	100,0	340	-	1
De 60 000 $ à 74 999 $	61,4	248	6,45	2	38,6	156	7,77	2	100,0	404	-	1
75 000 $ ou plus	70,1	636	3,86	1	29,9	271	5,45	2	100,0	907	-	1
Total	54,3	1364	2,75	1	45,7	1147	2,78	1	100,0	2511	-	1

5.12 Contribution annuelle moyenne des parents selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Bénéficiaires	3671	43	2
Non-bénéficiaires	3250	162	2
Total	3339	205	2

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Bénéficiaires	2956	258	1
Non-bénéficiaires	2529	1014	1
Total	2616	1272	1

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Bénéficiaires	3456	231	1
Non-bénéficiaires	4527	643	1
Total	4244	875	1

TOTAL	$	n	ME	Cote
Bénéficiaires	3231	533	189,416	1
Non-bénéficiaires	3300	1819	153,412	1
Total	3285	2352	121,392	1

5.13 Contribution annuelle moyenne des parents selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
15-16 ans	2345	13	3
17-19 ans	3414	132	2
20-24 ans	3374	52	2
25-29 ans	4223	3	4
30-34 ans	1300	1	1
35 ans ou plus	3528	4	4
Total	3339	205	2

COLLÉGIAL	$	n	Cote
15-16 ans	1300	2	1
17-19 ans	2550	927	1
20-24 ans	2636	327	2
25-29 ans	4126	10	4
30-34 ans	10 569	3	1
35 ans ou plus	8068	3	4
Total	2616	1272	1

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	5027	66	2
20-24 ans	4118	744	1
25-29 ans	4675	51	2
30-34 ans	7998	7	3
35 ans ou plus	3578	7	4
Total	4244	875	1

TOTAL	$	n	ME	Cote
15-16 ans	2208	15	733,30	3
17-19 ans	2797	1125	178,11	1
20-24 ans	3652	1123	168,90	1
25-29 ans	4566	64	799,91	2
30-34 ans	8145	11	1965,99	2
35 ans ou plus	4511	14	1599,75	3
Total	3285	2352	121,39	1

5.14 Contribution annuelle moyenne des parents selon le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Résidents	2599	17	2	2482	120	2
Non-résidents	4373	26	2	5477	42	2
Total	3671	43	2	3250	162	2

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Résidents	1934	108	2	1997	815	1
Non-résidents	3693	150	2	4711	199	2
Total	2956	258	1	2529	1014	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Résidents	2397	58	2	3379	355	1
Non-résidents	3807	174	1	5939	289	1
Total	3456	231	1	4527	643	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Résidents	2142	183	239,319	2	2422	1290	134,428	1
Non-résidents	3801	350	248,327	1	5441	529	341,737	1
Total	3231	533	189,416	1	3300	1819	153,412	1

5.15 Contribution annuelle moyenne des parents selon leur revenu brut moyen total estimé pour l'année 2001 et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Moins de 15 000 $	1968	8	4
De 15 000 $ à 29 999 $	3796	10	3
De 30 000 $ à 44 999 $	4835	14	3
De 45 000 $ à 59 999 $	2122	21	2
De 60 000 $ à 74 999 $	3124	21	2
75 000 $ ou plus	4407	35	2
Total	**3542**	**109**	**2**

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Moins de 15 000 $	2603	53	3
De 15 000 $ à 29 999 $	3182	23	2
De 30 000 $ à 44 999 $	2614	53	2
De 45 000 $ à 59 999 $	2673	73	2
De 60 000 $ à 74 999 $	3228	149	2
75 000 $ ou plus	2574	277	2
Total	**2732**	**628**	**1**

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Moins de 15 000 $	4406	45	2
De 15 000 $ à 29 999 $	2890	17	3
De 30 000 $ à 44 999 $	3016	46	2
De 45 000 $ à 59 999 $	3982	58	2
De 60 000 $ à 74 999 $	3452	67	2
75 000 $ ou plus	4535	261	1
Total	**4113**	**495**	**1**

TOTAL	$	n	ME	Cote
Moins de 15 000 $	3320	106	608,134	2
De 15 000 $ à 29 999 $	2752	51	544,233	2
De 30 000 $ à 44 999 $	3056	114	492,266	2
De 45 000 $ à 59 999 $	3097	152	412,675	2
De 60 000 $ à 74 999 $	3283	237	345,126	2
75 000 $ ou plus	3578	573	275,257	1
Total	**3358**	**1232**	**169,393**	**1**

5.16 Répartition des étudiants recevant une contribution du conjoint selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	ME	%	n	Cote
Avec contribution	15,0	6	15,65	10,3	15	4
Sans contribution	85,0	34	6,67	89,7	131	1
Total	**100,0**	**40**		**100,0**	**146**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	24,6	15	4	19,4	28	4
Sans contribution	75,4	46	2	80,6	116	2
Total	**100,0**	**61**		**100,0**	**144**	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	17,6	24	4	15,1	19	4
Sans contribution	82,4	112	1	84,9	107	1
Total	**100,0**	**136**		**100,0**	**126**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Avec contribution	19,0	45	9,54	4	14,9	62	9,33	4
Sans contribution	81,0	192	4,40	1	85,1	354	3,74	1
Total	**100,0**	**237**			**100,0**	**416**		

5.17 Répartition des étudiants recevant une contribution du conjoint selon le sexe et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Hommes			Femmes		
	%	n	ME	%	n	Cote
Avec contribution	5,3	5	16,63	16,5	15	4
Sans contribution	94,7	89	4,1	83,5	76	1
Total	100,0	94		100,0	91	

COLLÉGIAL	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	7,7	5	4	27,5	39	4
Sans contribution	92,3	60	1	72,5	103	2
Total	100,0	65		100,0	142	

UNIVERSITÉ	Hommes			Femmes		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Avec contribution	10,3	11	4	21,2	33	4
Sans contribution	89,7	96	1	78,8	123	1
Total	100,0	107		100,0	156	

TOTAL	Hommes				Femmes			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Avec contribution	7,9	21	10,36	4	22,4	87	8,38	3
Sans contribution	92,1	245	3,08	1	77,6	302	4,33	1
Total	100,0	266			100,0	389		

5.18 Répartition des étudiants recevant une contribution du conjoint selon le revenu brut moyen total estimé du conjoint pour l'année 2001

AVEC CONTRIBUTION	n	%	ME	Cote
Moins de 15 000 $	10	5,92	12,36	4
De 15 000 $ à 29 999 $	18	13,99	13,60	4
De 30 000 $ à 44 999 $	31	29,20	16,01	4
De 45 000 $ à 59 999 $	10	24,27	26,57	4
De 60 000 $ à 74 999 $	7	44,15	34,41	4
75 000 $ ou plus	4	34,76	41,76	4
Total	80	-	-	-

SANS CONTRIBUTION	n	%	ME	Cote
Moins de 15 000 $	161	94,08	6,99	2
De 15 000 $ à 29 999 $	113	86,01	5,69	1
De 30 000 $ à 44 999 $	74	70,80	9,55	2
De 45 000 $ à 59 999 $	30	75,73	12,81	2
De 60 000 $ à 74 999 $	9	55,85	29,35	4
75 000 $ ou plus	8	65,24	35,28	4
Total	395	-	-	-

TOTAL	n	%	Cote
Moins de 15 000 $	171	100,0	-
De 15 000 $ à 29 999 $	131	100,0	-
De 30 000 $ à 44 999 $	105	100,0	-
De 45 000 $ à 59 999 $	40	100,0	-
De 60 000 $ à 74 999 $	16	100,0	-
75 000 $ ou plus	13	100,0	-
Total	475	100,0	-

5.19 Contribution annuelle moyenne du conjoint selon le sexe des étudiants, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	8140	1	4	10 054	3	4
Femmes	5081	3	3	3673	7	4
Total	5551	4	2	5587	10	4

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	5690	3	4	-	-	-
Femmes	3533	7	4	5265	17	4
Total	4149	10	4	5265	17	4

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Hommes	3918	6	3	3665	4	4
Femmes	4672	14	3	5870	12	3
Total	4439	21	3	5310	16	3

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Hommes	4703	10	1497,445	3	6466	7	4333,014	4
Femmes	4398	25	1474,904	3	5141	36	1484,988	2
Total	4485	35	1126,735	2	5359	43	1480,26	2

6

6.1 Montants moyens de prêt et de bourse déclarés pour l'année scolaire 2001-2002 selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Prêt			Bourse		
	$	n	Cote	$	n	Cote
15-16 ans	1860	7	2	2073	4	3
17-19 ans	1860	76	1	2841	47	2
20-24 ans	1933	49	1	3141	32	2
25-29 ans	2029	17	1	3783	12	2
30-34 ans	2360	13	2	4345	12	2
35 ans ou plus	1923	16	1	4278	13	2
Total	1938	178	1	3297	120	1

COLLÉGIAL	Prêt			Bourse		
	$	n	Cote	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-	-	-	-
17-19 ans	1795	273	1	2345	143	2
20-24 ans	1980	244	2	2236	100	2
25-29 ans	2653	64	2	3436	38	2
30-34 ans	3607	21	3	5442	12	3
35 ans ou plus	2581	26	2	4627	17	2
Total	2047	628	1	2695	312	1

UNIVERSITÉ	Prêt			Bourse		
	$	n	Cote	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-	-	-	-
17-19 ans	2193	17	2	2686	8	3
20-24 ans	2264	457	1	3233	227	1
25-29 ans	2680	157	1	3824	113	1
30-34 ans	2764	50	1	4999	41	2
35 ans ou plus	2765	50	1	4949	39	2
Total	2420	730	1	3706	429	1

TOTAL	Prêt				Bourse			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
15-16 ans	1860	7	193,83	2	2073	4	701,28	3
17-19 ans	1827	365	66,56	1	2476	198	174,17	1
20-24 ans	2150	750	62,73	1	2946	359	184,52	1
25-29 ans	2625	238	107,28	1	3730	164	281,51	1
30-34 ans	2911	83	227,60	1	4962	66	546,55	2
35 ans ou plus	2567	92	142,04	1	4745	69	478,71	2
Total	2212	1536	41,94	1	3282	860	121,82	1

6.2 Montants moyens de prêt et de bourse déclarés pour l'année scolaire 2001-2002 selon le lieu de résidence pendant l'année scolaire et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Prêt			Bourse		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Résidents	1718	53	1	2263	25	2
Non-résidents	2031	125	1	3575	94	1
Total	**1938**	**178**	**1**	**3297**	**120**	**1**

COLLÉGIAL	Prêt			Bourse		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Résidents	1804	231	1	1252	73	2
Non-résidents	2189	397	1	3133	239	1
Total	**2047**	**628**	**1**	**2695**	**312**	**1**

UNIVERSITÉ	Prêt			Bourse		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Résidents	1899	154	1	1776	46	2
Non-résidents	2559	577	1	3937	383	1
Total	**2420**	**730**	**1**	**3706**	**429**	**1**

TOTAL	Prêt				Bourse			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Résidents	1827	438	90,87	1	1597	144	175,19	2
Non-résidents	2365	1098	44,62	1	3621	716	135,18	1
Total	**2212**	**1536**	**41,94**	**1**	**3282**	**860**	**121,82**	**1**

6.3 Montants moyens de prêt et de bourse déclarés pour l'année scolaire 2001-2002 selon la présence d'une contribution d'un tiers et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Prêt			Bourse		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Avec contribution	1901	53	1	2733	34	2
Sans contribution	1953	125	1	3522	86	1
Total	1938	178	1	3297	120	1

COLLÉGIAL	Prêt			Bourse		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Avec contribution	1900	298	1	2351	128	2
Sans contribution	2175	327	1	2968	182	2
Total	2047	628	1	2695	312	1

UNIVERSITÉ	Prêt			Bourse		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Avec contribution	2320	262	1	3334	134	2
Sans contribution	2475	468	1	3858	294	1
Total	2420	730	1	3706	429	1

TOTAL	Prêt				Bourse			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Avec contribution	2079	613	72,08	1	2840	296	195,31	1
Sans contribution	2298	919	50,75	1	3524	561	153,24	1
Total	2212	1536	41,94	1	3282	860	121,82	1

6.4 Répartition des étudiants selon la raison principale expliquant le fait de ne pas bénéficier du Programme de prêts et bourses et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	%	n	Cote
Demande refusée	10,5	74	4
Ressources financières suffisantes	63,4	446	1
Ne croient pas être admissibles	18,8	132	3
Ignorent l'existence du Programme de prêts et bourses	1,0	7	4
Ne veulent pas avoir de dettes ou plus de dettes	1,9	14	4
Autres	3,5	25	4
NSP/NRP	0,9	6	4
Total	100,0	703	

COLLÉGIAL	%	n	Cote
Demande refusée	8,4	150	4
Ressources financières suffisantes	61,4	1096	1
Ne croient pas être admissibles	20,1	359	2
Ignorent l'existence du Programme de prêts et bourses	3,0	53	4
Ne veulent pas avoir de dettes ou plus de dettes	2,8	50	4
Autres	3,4	60	4
NSP/NRP	1,0	18	4
Total	100,0	1786	

UNIVERSITÉ	%	n	Cote
Demande refusée	14,2	164	3
Ressources financières suffisantes	52,1	602	1
Ne croient pas être admissibles	25,0	288	2
Ignorent l'existence du Programme de prêts et bourses	1,8	21	4
Ne veulent pas avoir de dettes ou plus de dettes	3,3	38	4
Autres	3,3	38	4
NSP/NRP	0,3	3	4
Total	100,0	1155	

TOTAL	%	n	ME	Cote
Demande refusée	10,7	388	3,29	3
Ressources financières suffisantes	58,8	2143	2,32	1
Ne croient pas être admissibles	21,4	779	3,15	2
Ignorent l'existence du Programme de prêts et bourses	2,2	81	3,79	4
Ne veulent pas avoir de dettes ou plus de dettes	2,8	102	3,45	4
Autres	3,4	123	3,54	4
NSP/NRP	0,7	27	3,88	4
Total	100,0	3644		

6.5 Revenu brut moyen pour l'année 2001 selon le groupe d'âge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	%	n	Cote
15-16 ans	4554	6	2	5444	18	3
17-19 ans	6524	64	1	7502	234	1
20-24 ans	9895	44	1	10 160	173	1
25-29 ans	10 830	15	2	13 350	74	2
30-34 ans	10 275	12	2	15 284	25	2
35 ans ou plus	10 903	13	2	14 481	68	2
Total	**8504**	**155**	**1**	**10 076**	**591**	**1**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	%	n	Cote
15-16 ans	-	-	-	-	-	-
17-19 ans	6112	247	1	5742	975	1
20-24 ans	8453	223	1	8762	444	1
25-29 ans	11 679	61	2	14 301	57	2
30-34 ans	13 235	16	3	14 543	13	3
35 ans ou plus	10 768	24	3	11 426	44	3
Total	**8019**	**571**	**1**	**7173**	**1532**	**1**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	%	n	Cote
15-16 ans	-	-	-	-	-	-
17-19 ans	7298	17	2	7783	67	2
20-24 ans	10 606	454	1	10 131	793	1
25-29 ans	12 758	152	1	15 393	127	1
30-34 ans	12 338	50	2	17 967	28	2
35 ans ou plus	12 360	46	2	15 341	43	2
Total	**11 218**	**718**	**1**	**11 027**	**1057**	**1**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
15-16 ans	4554	6	914,52	2	5444	18	2014,62	3
17-19 ans	6253	328	283,35	1	6172	1276	313,40	1
20-24 ans	9896	721	301,80	1	9704	1410	285,00	1
25-29 ans	12 344	228	589,35	1	14 566	258	801,29	1
30-34 ans	12 204	79	1124,12	1	16 259	66	1931,71	2
35 ans ou plus	11 673	83	1201,38	2	13 854	154	1294,84	1
Total	**9662**	**1444**	**216,93**	**1**	**8994**	**3180**	**215,21**	**1**

6.6 Revenu brut moyen pour l'année 2001 selon le lieu de résidence, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Résidents	6630	48	2	8266	344	1
Non-résidents	9335	107	1	12 593	247	1
Total	8504	155	1	10 076	591	1

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Résidents	6740	214	1	6508	1196	1
Non-résidents	8784	357	1	9542	336	1
Total	8019	571	1	7173	1532	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Résidents	8796	155	1	9095	558	1
Non-résidents	11 884	563	1	13 184	500	1
Total	11 218	718	1	11 027	1057	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Résidents	7493	416	384,76	1	7484	2098	244,78	1
Non-résidents	10 541	1028	253,89	1	11 919	1083	393,49	1
Total	9662	1444	216,93	1	8994	3180	218,21	1

6.7 Revenu brut moyen pour l'année 2001 selon la présence d'une contribution d'un tiers, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Avec contribution	7398	44	1	7351	172	2
Sans contribution	8945	111	1	11 198	419	1
Total	**8504**	**155**	**1**	**10 076**	**591**	**1**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Avec contribution	7072	266	1	6254	1010	1
Sans contribution	8883	303	1	8972	520	1
Total	**8019**	**571**	**1**	**7173**	**1532**	**1**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Avec contribution	10 600	255	1	10 069	669	1
Sans contribution	11 562	463	1	12 703	387	1
Total	**11 218**	**718**	**1**	**11 027**	**1057**	**1**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Avec contribution	8690	565	315,29	1	7735	1852	258,91	1
Sans contribution	10 305	876	289,12	1	10 764	1326	359,24	1
Total	**9662**	**1444**	**216,93**	**1**	**8994**	**3180**	**218,21**	**1**

6.8 Répartition des étudiants recevant des revenus de sources complémentaires selon la provenance des revenus, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Bourses d'études	7,4	2	4	2,0	7	4
Prestations d'assurance-emploi	14,8	4	4	22,9	80	3
Allocations d'Emploi-Québec	7,4	2	4	41,5	145	2
Prestations d'assistance-emploi	3,7	1	4	6,3	22	4
Pensions alimentaires	7,4	2	4	2,3	8	4
Revenus de placement	59,3	16	2	24,9	87	3
Total	**100,0**	**27**		**100,0**	**349**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Bourses d'études	26,4	33	3	22,7	123	3
Prestations d'assurance-emploi	2,4	3	4	7,8	42	4
Allocations d'Emploi-Québec	4,8	6	4	7,4	40	4
Prestations d'assistance-emploi	-	-	-	1,8	10	4
Pensions alimentaires	4,8	6	4	0,4	2	4
Revenus de placement	61,6	77	2	59,9	324	2
Total	**100,0**	**125**		**100,0**	**541**	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Bourses d'études	39,7	96	2	37,8	213	2
Prestations d'assurance-emploi	4,1	10	4	2,8	16	4
Allocations d'Emploi-Québec	0,4	1	4	-	-	-
Prestations d'assistance-emploi	0,4	1	4	0,4	2	4
Pensions alimentaires	0,8	2	4	0,2	1	4
Revenus de placement	54,5	132	2	58,8	331	1
Total	**100,0**	**242**		**100,0**	**563**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Bourses d'études	33,2	131	6,80	2	23,6	343	4,47	2
Prestations d'assurance-emploi	4,3	17	7,08	4	9,5	138	5,26	3
Allocations d'Emploi-Québec	2,3	9	9,23	4	12,7	185	5,17	3
Prestations d'assistance-emploi	0,5	2	7,57	4	2,3	34	5,62	4
Pensions alimentaires	2,5	10	8,97	4	0,8	11	5,13	4
Revenus de placement	57,1	225	5,54	2	51,1	742	3,81	1
Total	**100,0**	**394**			**100,0**	**1453**		

6.9 Montants mensuels moyens reçus par les étudiants selon la provenance du revenu, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Bourses d'études	142	2	4	76	4	4
Prestations d'assurance-emploi	831	4	2	908	80	2
Allocations d'Emploi-Québec	615	2	4	765	145	1
Prestations d'assistance-emploi	539	1	2	523	22	2
Pensions alimentaires	330	2	4	378	8	4
Revenus de placement	173	11	4	169	58	3

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Bourses d'études	105	33	3	152	119	2
Prestations d'assurance-emploi	508	3	3	678	42	2
Allocations d'Emploi-Québec	1074	6	3	649	40	3
Prestations d'assistance-emploi	-	-	-	402	10	3
Pensions alimentaires	374	6	4	280	2	1
Revenus de placement	126	61	3	144	240	3

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Bourses d'études	429	92	2	625	210	1
Prestations d'assurance-emploi	835	10	2	946	16	2
Allocations d'Emploi-Québec	500	1	1	-	-	-
Prestations d'assistance-emploi	60	1	1	158	2	4
Pensions alimentaires	833	2	4	300	1	4
Revenus de placement	99	117	3	128	270	2

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Bourses d'études	340	128	45,33	2	449	333	37,32	1
Prestations d'assurance-emploi	780	17	112,22	2	842	138	74,88	1
Allocations d'Emploi-Québec	917	9	244,81	2	740	185	61,28	1
Prestations d'assistance-emploi	269	2	64,53	2	466	34	81,96	2
Pensions alimentaires	476	10	198,74	3	354	11	175,88	4
Revenus de placement	112	188	31,20	2	139	568	23,37	2

6.10 Endettement moyen selon le groupe d'âge, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
15-16 ans	2264	7	3	851	26	4
17-19 ans	3516	78	2	1566	264	2
20-24 ans	6052	49	2	2913	197	2
25-29 ans	7722	16	3	4146	77	3
30-34 ans	6386	13	3	5376	30	4
35 ans et plus	6370	16	3	6107	81	3
Total	**5006**	**179**	**1**	**2941**	**675**	**2**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-	-	-	-
17-19 ans	3228	274	2	294	1113	3
20-24 ans	7148	242	2	2257	508	2
25-29 ans	10 101	63	2	5901	61	3
30-34 ans	6856	22	3	4181	21	4
35 ans et plus	9454	26	2	9138	60	3
Total	**5815**	**627**	**1**	**1401**	**1763**	**2**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-	-	-	-
17-19 ans	3761	18	2	305	77	4
20-24 ans	8714	468	1	1820	852	2
25-29 ans	11 971	160	1	7489	135	2
30-34 ans	12 344	52	2	11 859	28	3
35 ans et plus	10 488	49	2	9554	48	2
Total	**9657**	**747**	**1**	**2959**	**1140**	**2**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
15-16 ans	2264	7	764,33	3	790	28	849,10	4
17-19 ans	3315	370	253,60	1	525	1453	119,91	2
20-24 ans	8043	759	378,12	1	2101	1557	241,03	2
25-29 ans	11 190	239	925,28	1	6192	272	945,29	2
30-34 ans	10 065	87	1504,77	2	7334	79	1987,03	2
35 ans et plus	9458	91	1186,93	2	7952	190	1539,77	2
Total	**7570**	**1553**	**269,32**	**1**	**2188**	**3579**	**188,52**	**1**

6.11 Endettement moyen selon le revenu brut moyen total pour l'année 2001, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Moins de 2000 $	2062	5	3	1147	54	4
De 2000 $ à 4999 $	3930	29	2	931	69	4
De 5000 $ à 9999 $	4394	64	2	2206	163	3
De 10 000 $ à 19 999 $	6614	48	2	4285	238	2
20 000 $ ou plus	8425	6	3	6154	54	3
Total	**5096**	**152**	**2**	**3177**	**578**	**2**

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Moins de 2000 $	3361	20	3	972	147	4
De 2000 $ à 4999 $	3900	111	2	363	383	3
De 5000 $ à 9999 $	5457	261	2	1704	587	2
De 10 000 $ à 19 999 $	7790	154	2	1949	344	3
20 000 $ ou plus	11 692	19	2	4646	65	3
Total	**5924**	**565**	**1**	**1478**	**1526**	**2**

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Moins de 2000 $	6811	9	4	2032	26	4
De 2000 $ à 4999 $	6880	41	2	1750	106	4
De 5000 $ à 9999 $	8568	224	1	1967	360	2
De 10 000 $ à 19 999 $	10 647	384	1	2875	438	2
20 000 $ ou plus	10 228	54	2	8072	125	2
Total	**9698**	**712**	**1**	**3050**	**1055**	**2**

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Moins de 2000 $	4078	34	1148,93	2	1136	227	665,87	4
De 2000 $ à 4999 $	4576	18	534,32	2	690	556	288,45	3
De 5000 $ à 9999 $	6600	55[illegible]	376,72	1	1863	1110	300,48	2
De 10 000 $ à 19 999 $	9565	58[illegible]	525,30	1	2892	1019	369,06	2
20 000 $ ou plus	10 439	8[illegible]	1428,52	2	6731	244	1124,08	2
Total	**7715**	**143[illegible]**	**285,33**	**1**	**2313**	**3156**	**205,55**	**1**

6.12 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
15-16 ans	1465	14	3
17-19 ans	1805	175	2
20-24 ans	2624	157	2
25-29 ans	2149	73	3
30-34 ans	2711	32	2
35 ans ou plus	2284	60	3
Total	2209	511	1

COLLÉGIAL	Formation générale		
	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	1533	206	2
20-24 ans	2124	101	2
25-29 ans	2129	8	4
30-34 ans	4325	2	4
35 ans ou plus	2985	5	4
Total	1775	322	2

COLLÉGIAL	Formation technique		
	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	2745	223	2
20-24 ans	4676	384	2
25-29 ans	8070	94	2
30-34 ans	5566	28	4
35 ans ou plus	5122	57	3
Total	4600	786	1

6.12 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	1er cycle		
	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	2692	30	2
20-24 ans	6068	647	1
25-29 ans	7650	141	2
30-34 ans	9104	41	2
35 ans ou plus	5689	44	2
Total	6323	903	1

UNIVERSITÉ	Cycles supérieurs		
	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	6000	1	1
20-24 ans	9491	81	2
25-29 ans	11 640	106	1
30-34 ans	11 979	27	2
35 ans ou plus	8275	42	2
Total	10 437	257	1

TOTAL	$	n	ME	Cote
15-16 ans	1465	14	569,84	3
17-19 ans	2093	635	144,14	1
20-24 ans	5194	1370	224,55	1
25-29 ans	7686	422	516,09	1
30-34 ans	7311	130	868,19	2
35 ans ou plus	5003	208	632,62	2
Total	4931	2779	157,93	1

6.13 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Résidents	1355	217	2
Non-résidents	2842	294	2
Total	2209	511	1

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Résidents	2420	555	2
Non-résidents	5139	554	1
Total	3779	1109	1

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Résidents	4844	321	1
Non-résidents	8145	838	1
Total	7232	1159	1

TOTAL	$	n	ME	Cote
Résidents	2920	1093	197,06	1
Non-résidents	6235	1686	218,49	1
Total	4931	2779	157,93	1

6.14 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon la présence d'une contribution d'un tiers et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Avec contribution	2404	137	2
Sans contribution	2137	374	2
NSP/NRP	-	-	-
Total	**2209**	**511**	1

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Avec contribution	3202	523	2
Sans contribution	4289	584	1
NSP/NRP	5551	2	2
Total	**3779**	**1109**	1

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Avec contribution	5684	486	1
Sans contribution	8355	672	1
NSP/NRP	6000	1	1
Total	**7232**	**1159**	1

TOTAL	$	n	ME	Cote
Avec contribution	4160	1147	231,46	1
Sans contribution	5472	1629	211,47	1
NSP/NRP	5664	3	456,01	1
Total	**4931**	**2779**	**157,93**	1

6.15 Dette moyenne contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Sans enfant à charge	2126	401	2
Avec enfants à charge	2514	110	2
Total	**2209**	511	1

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Sans enfant à charge	3660	1018	1
Avec enfants à charge	5106	91	2
Total	**3779**	**1109**	1

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Sans enfant à charge	7107	1038	1
Avec enfants à charge	8311	121	2
Total	7232	1159	1

TOTAL	$	n	ME	Cote
Sans enfant à charge	4866	2458	165,50	1
Avec enfants à charge	5435	321	498,34	1
Total	4931	2779	157,93	1

6.16 Endettement moyen non relatif aux études selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Bénéficiaires	4166	55	2
Non-bénéficiaires	4321	291	2
Total	**4296**	**346**	**2**

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Bénéficiaires	3747	160	2
Non-bénéficiaires	3222	359	2
Total	**3384**	**519**	**2**

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Bénéficiaires	4227	171	2
Non-bénéficiaires	3723	214	2
Total	**3947**	**385**	**2**

TOTAL	$	n	ME	Cote
Bénéficiaires	4019	385	391,41	1
Non-bénéficiaires	3716	863	375,13	2
Total	**3810**	**1248**	**275,33**	**1**

6.17 Endettement moyen non relatif aux études selon le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
15-16 ans	2524	7	4
17-19 ans	3725	97	2
20-24 ans	3751	111	2
25-29 ans	3809	63	2
30-34 ans	8510	19	3
35 ans ou plus	5898	49	2
Total	**4296**	**346**	**2**

COLLÉGIAL	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	1727	164	2
20-24 ans	3378	246	2
25-29 ans	3681	54	3
30-34 ans	4869	13	4
35 ans ou plus	9069	42	3
Total	**3384**	**519**	**2**

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
15-16 ans	-	-	-
17-19 ans	958	8	3
20-24 ans	3373	228	2
25-29 ans	4408	84	2
30-34 ans	6935	21	3
35 ans ou plus	5176	44	2
Total	**3947**	**385**	**2**

TOTAL	$	n	ME	Cote
15-16 ans	2524	7	2518,26	4
17-19 ans	2424	270	454,86	2
20-24 ans	3446	583	367,95	2
25-29 ans	4025	201	626,89	2
30-34 ans	7005	53	1736,78	2
35 ans ou plus	6656	134	1045,83	2
Total	**3810**	**1248**	**275,33**	**1**

6.18 Endettement moyen non relatif aux études selon le lieu de résidence et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Résidents	3647	160	2
Non-résidents	4856	186	2
Total	**4296**	**346**	**2**

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Résidents	2371	323	2
Non-résidents	5053	196	2
Total	**3384**	**519**	**2**

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Résidents	3007	141	2
Non-résidents	4493	244	2
Total	**3947**	**385**	**2**

TOTAL	$	n	ME	Cote
Résidents	2842	624	334,77	2
Non-résidents	4776	624	417,09	1
Total	**3810**	**1248**	**275,33**	**1**

6.19 Endettement moyen non relatif aux études selon l'activité principale exercée avant l'inscription au programme d'études poursuivi pendant l'année scolaire 2001-2002 et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Étudiants	3630	104	2
Autres occupations	4582	242	2
NSP/NRP	-	-	-
Total	**4296**	**346**	**2**

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Étudiants	2602	365	2
Autres occupations	5239	154	2
NSP/NRP	-	-	-
Total	**3384**	**519**	**2**

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Étudiants	3747	269	2
Autres occupations	4427	115	2
NSP/NRP	2000	1	1
Total	**3947**	**385**	**2**

TOTAL	$	n	ME	Cote
Étudiants	3163	736	304,00	1
Autres occupations	4745	511	489,48	2
NSP/NRP	2000	1	-	1
Total	**3810**	**1248**	**275,33**	**1**

6.20 Endettement moyen non relatif aux études selon la présence d'enfants à charge et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	$	n	Cote
Sans enfant à charge	4077	263	2
Avec enfants à charge	5003	83	2
Total	**4296**	**346**	2

COLLÉGIAL	$	n	Cote
Sans enfant à charge	2852	454	2
Avec enfants à charge	7154	65	3
Total	**3384**	**519**	2

UNIVERSITÉ	$	n	Cote
Sans enfant à charge	3870	336	2
Avec enfants à charge	4481	49	2
Total	**3947**	**385**	2

TOTAL	$	n	ME	Cote
Sans enfant à charge	3482	1053	278,40	1
Avec enfants à charge	5581	195	823,15	2
Total	**3810**	**1248**	**275,33**	1

7

7.1

Répartition des étudiants selon la situation conjugale des parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Parents vivant ensemble	59,4	107	1	62,1	432	1
Parents vivant séparés	40,6	73	2	37,6	262	2
NSP/NRP	-	-	-	0,3	2	4
Total	**100,0**	**180**		**100,0**	**696**	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Parents vivant ensemble	59,4	378	1	74,5	1330	1
Parents vivant séparés	40,1	255	2	25,5	456	2
NSP/NRP	0,5	3	4	-	-	-
Total	**100,0**	**636**		**100,0**	**1786**	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Parents vivant ensemble	60,6	456	1	73,5	847	1
Parents vivant séparés	38,9	293	2	26,3	303	2
NSP/NRP	0,5	4	4	0,2	2	4
Total	**100,0**	**753**		**100,0**	**1152**	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Parents vivant ensemble	60,0	941	2,64	1	71,8	2609	1,92	1
Parents vivant séparés	39,6	621	3,21	1	28,1	1021	3,02	2
NSP/NRP	0,4	7	4,64	4	0,1	4	2,91	4
Total	**100,0**	**1569**			**100,0**	**3634**		

7.2 Répartition des étudiants selon le nombre d'enfants à la charge des parents, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Aucun enfant à charge	56,8	102	1	54,3	375	1
1 enfant à charge	28,9	52	2	29,6	205	2
1,48 enfant* à charge	0,7	1	4	0,6	4	4
2 enfants à charge	8,7	16	4	11,4	79	4
3 enfants à charge	2,3	4	4	3,3	23	4
4 enfants à charge	2,6	5	4	0,8	5	4
Total	100,0	179		100,0	691	

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Aucun enfant à charge	43,9	278	2	31,3	559	2
1 enfant à charge	31,9	202	2	41,6	743	2
1,48 enfant* à charge	1,4	9	4	1,0	18	4
2 enfants à charge	15,5	98	3	19,5	349	3
3 enfants à charge	5,0	32	4	5,0	88	4
4 enfants à charge	2,2	14	4	1,5	27	4
Total	100,0	632		100,0	1784	

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote	%	n	Cote
Aucun enfant à charge	47,6	356	1	40,2	463	2
1 enfant à charge	33,2	249	2	39,8	458	2
1,48 enfant* à charge	1,2	9	4	0,4	4	4
2 enfants à charge	12,5	94	3	16,0	184	3
3 enfants à charge	3,9	29	4	2,7	31	4
4 enfants à charge	1,7	13	4	1,0	11	4
Total	100,0	749		100,0	1150	

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote	%	n	ME	Cote
Aucun enfant à charge	47,1	736	3,00	1	38,5	1396	2,72	1
1 enfant à charge	32,2	502	3,42	2	38,8	1405	2,87	1
1,48 enfant* à charge	1,2	19	4,39	4	0,7	26	3,91	4
2 enfants à charge	13,3	208	3,98	3	16,9	611	3,40	2
3 enfants à charge	4,2	65	4,19	4	3,9	142	3,72	4
4 enfants à charge	2,0	31	4,14	4	1,2	44	3,72	4
Total	100,0	1561			100,0	3625		

* Cette catégorie provient du fait que les valeurs extrêmes ont été retirées des valeurs associées à cette question et qu'elles ont été remplacées par une valeur moyenne. Cette moyenne est de 1,48 enfant. Les répondants compris dans cette catégorie sont ceux dont la réponse a été considérée comme une valeur extrême (5 enfants à charge ou plus).

7.3 Répartition des étudiants selon l'occupation principale du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	7,3	13	4
Professionnel	7,4	13	4
Travailleur spécialisé ou technicien	13,0	23	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	2,8	5	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	4,3	8	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	18,9	34	3
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	6,1	11	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	5,0	9	4
Étudiant	0,2	0	4
Personne à la maison	1,4	3	4
Rentier, invalide ou retraité	15,6	28	3
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	3,3	6	4
Père décédé	8,5	15	4
Autre	0,5	1	4
NSP/NRP	5,9	11	4
Total	**100,0**	**181**	

SECONDAIRE	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	10,7	75	4
Professionnel	6,7	47	4
Travailleur spécialisé ou technicien	17,0	118	3
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	2,8	20	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	4,2	29	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	18,1	126	3
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	5,5	38	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	3,9	27	4
Étudiant	0,1	1	4
Personne à la maison	1,0	7	4
Rentier, invalide ou retraité	12,8	89	4
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	1,9	14	4
Père décédé	10,6	74	4
Autre	0,3	2	4
NSP/NRP	4,2	29	4
Total	**100,0**	**696**	

7.3 Répartition des étudiants selon l'occupation principale du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	9,9	63	4
Professionnel	7,9	50	4
Travailleur spécialisé ou technicien	13,3	85	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	5,3	34	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	6,3	40	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinene	16,1	102	3
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	6,6	42	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	6,0	38	4
Étudiant	0,4	2	4
Personne à la maison	1,1	7	4
Rentier, invalide ou retraité	9,5	61	4
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	3,8	24	4
Père décédé	6,6	42	4
Autre	0,5	3	4
NSP/NRP	6,7	43	4
Total	**100,0**	**636**	

COLLÉGIAL	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	19,7	353	2
Professionnel	19,4	346	2
Travailleur spécialisé ou technicien	16,4	293	3
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	6,3	113	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	4,9	88	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinene	11,5	206	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	3,6	64	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	2,1	37	4
Étudiant	0,4	8	4
Personne à la maison	0,4	8	4
Rentier, invalide ou retraité	6,1	109	4
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	1,5	27	4
Père décédé	4,1	73	4
Autre	0,3	6	4
NSP/NRP	3,2	56	4
Total	**100,0**	**1786**	

7.3

Répartition des étudiants selon l'occupation principale du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	15,6	117	3
Professionnel	15,7	118	3
Travailleur spécialisé ou technicien	11,9	89	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	3,8	29	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	5,6	42	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	8,9	67	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	3,2	24	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	2,4	18	4
Étudiant	0,3	2	4
Personne à la maison	0,6	4	4
Rentier, invalide ou retraité	15,7	118	3
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	2,6	20	4
Père décédé	8,3	62	4
Autre	0,2	2	4
NSP/NRP	5,4	41	4
Total	**100,0**	**753**	

UNIVERSITÉ	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	20,9	241	2
Professionnel	27,8	320	2
Travailleur spécialisé ou technicien	11,1	128	3
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	4,1	47	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	4,6	53	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	5,4	62	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	2,2	25	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	1,0	12	4
Étudiant	0,2	2	4
Personne à la maison	0,4	5	4
Rentier, invalide ou retraité	14,2	164	3
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	0,9	10	4
Père décédé	4,6	53	4
Autre	0,2	2	4
NSP/NRP	2,4	28	4
Total	**100,0**	**1151**	

7.3 Répartition des étudiants selon l'occupation principale du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TOTAL	Bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Gestionnaire ou administrateur	12,3	193	3,91	3
Professionnel	11,6	182	3,89	3
Travailleur spécialisé ou technicien	12,6	197	3,84	3
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	4,3	68	4,27	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	5,7	89	4,20	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	13,0	204	3,85	3
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	4,9	77	4,03	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	4,2	65	4,13	4
Étudiant	0,3	5	4,12	4
Personne à la maison	0,9	14	3,88	4
Rentier, invalide ou retraité	13,2	207	3,78	2
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	3,2	50	4,10	4
Père décédé	7,6	120	3,97	4
Autre	0,3	5	4,38	4
NSP/NRP	6,0	94	4,12	4
Total	**100,0**	**1569**		

TOTAL	Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Gestionnaire ou administrateur	18,4	668	3,28	2
Professionnel	19,6	713	3,20	2
Travailleur spécialisé ou technicien	14,8	539	3,43	2
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	4,9	179	3,69	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	4,7	170	3,58	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	10,8	394	3,54	3
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	3,5	128	3,64	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	2,1	75	3,58	4
Étudiant	0,3	11	4,05	4
Personne à la maison	0,6	20	3,52	4
Rentier, invalide ou retraité	10,0	362	3,08	3
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	1,4	51	3,70	4
Père décédé	5,5	199	3,32	4
Autre	0,3	10	3,84	4
NSP/NRP	3,1	114	3,61	4
Total	**100,0**	**3633**		

7.4 Répartition des étudiants selon l'occupation principale de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administratrice	5,0	9	4
Professionnelle	4,2	8	4
Travailleuse spécialisée ou technicienne	8,0	14	4
Employée de bureau ou de soutien des services de santé	15,2	28	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	11,2	20	4
Personne employée à l'entretien, conductrice ou opératrice de machinerie	3,8	7	4
Apprentie, manoeuvre ou employée de soutien	3,5	6	4
Cultivatrice, pêcheuse ou travailleuse forestière	2,1	4	4
Étudiante	1,0	2	4
Personne à la maison	23,2	42	3
Rentière, invalide ou retraitée	12,6	23	4
Chômeuse ou prestataire de l'assistance-emploi	5,0	9	4
Mère décédée	2,8	5	4
Autre	0,5	1	4
NSP/NRP	1,9	3	4
Total	**100,0**	**181**	

SECONDAIRE	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administratrice	5,7	39	4
Professionnelle	9,3	64	4
Travailleuse spécialisée ou technicienne	8,4	58	4
Employée de bureau ou de soutien des services de santé	17,3	120	3
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	9,9	69	4
Personne employée à l'entretien, conductrice ou opératrice de machinerie	3,0	21	4
Apprentie, manoeuvre ou employée de soutien	2,4	17	4
Cultivatrice, pêcheuse ou travailleuse forestière	1,6	11	4
Étudiante	0,3	2	4
Personne à la maison	22,2	155	3
Rentière, invalide ou retraitée	12,5	87	4
Chômeuse ou prestataire de l'assistance-emploi	2,2	16	4
Mère décédée	3,1	22	4
Autre	0,1	1	4
NSP/NRP	1,9	14	4
Total	**100,0**	**696**	

7.4

Répartition des étudiants selon l'occupation principale de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administratrice	6,2	39	4
Professionnelle	9,4	60	4
Travailleuse spécialisée ou technicienne	7,1	45	4
Employée de bureau ou de soutien des services de santé	23,2	147	3
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	10,4	66	4
Personne employée à l'entretien, conductrice ou opératrice de machinerie	3,8	24	4
Apprentie, manoeuvre ou employée de soutien	2,3	15	4
Cultivatrice, pêcheuse ou travailleuse forestière	2,1	13	4
Étudiante	0,8	5	4
Personne à la maison	18,2	116	3
Rentière, invalide ou retraitée	6,6	42	4
Chômeuse ou prestataire de l'assistance-emploi	5,6	36	4
Mère décédée	1,4	9	4
Autre	0,5	3	4
NSP/NRP	2,4	15	4
Total	**100,0**	**636**	

COLLÉGIAL	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administratrice	9,6	172	4
Professionnelle	15,3	274	3
Travailleuse spécialisée ou technicienne	9,3	167	4
Employée de bureau ou de soutien des services de santé	23,3	417	2
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	9,0	161	4
Personne employée à l'entretien, conductrice ou opératrice de machinerie	1,3	23	4
Apprentie, manoeuvre ou employée de soutien	3,7	66	4
Cultivatrice, pêcheuse ou travailleuse forestière	0,9	15	4
Étudiante	0,8	14	4
Personne à la maison	16,4	292	3
Rentière, invalide ou retraitée	5,6	99	4
Chômeuse ou prestataire de l'assistance-emploi	1,1	20	4
Mère décédée	1,9	33	4
Autre	0,4	8	4
NSP/NRP	1,4	26	4
Total	**100,0**	**1786**	

7.4

Répartition des étudiants selon l'occupation principale de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administratrice	6,3	47	4
Professionnelle	12,1	91	3
Travailleuse spécialisée ou technicienne	7,4	55	4
Employée de bureau ou de soutien des services de santé	20,4	154	2
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	8,4	63	4
Personne employée à l'entretien, conductrice ou opératrice de machinerie	1,5	11	4
Apprentie, manoeuvre ou employée de soutien	1,9	14	4
Cultivatrice, pêcheuse ou travailleuse forestière	1,3	9	4
Étudiante	0,7	6	4
Personne à la maison	22,4	168	2
Rentière, invalide ou retraitée	10,9	82	4
Chômeuse ou prestataire de l'assistance-emploi	3,0	23	4
Mère décédée	2,1	16	4
Autre	0,2	2	4
NSP/NRP	1,5	11	4
Total	100,0	753	

UNIVERSITÉ	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administratrice	8,9	102	4
Professionnelle	22,7	262	2
Travailleuse spécialisée ou technicienne	7,7	89	4
Employée de bureau ou de soutien des services de santé	21,0	242	2
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	5,6	65	4
Personne employée à l'entretien, conductrice ou opératrice de machinerie	1,1	12	4
Apprentie, manoeuvre ou employée de soutien	0,9	10	4
Cultivatrice, pêcheuse ou travailleuse forestière	0,5	6	4
Étudiante	0,3	3	2
Personne à la maison	17,3	199	3
Rentière, invalide ou retraitée	10,4	120	4
Chômeuse ou prestataire de l'assistance-emploi	0,4	4	4
Mère décédée	2,1	24	4
Autre	0,1	1	4
NSP/NRP	1,0	12	4
Total	100,0	1151	

7.4 Répartition des étudiants selon l'occupation principale de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TOTAL	Bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Gestionnaire ou administratrice	6,1	96	4,07	4
Professionnelle	10,1	158	4,05	3
Travailleuse spécialisée ou technicienne	7,3	115	3,93	4
Employée de bureau ou de soutien des services de santé	20,9	329	3,81	2
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	9,5	149	3,89	3
Personne employée à l'entretien, conductrice ou opératrice de machinerie	2,7	42	4,14	4
Apprentie, manoeuvre ou employée de soutien	2,2	35	3,91	4
Cultivatrice, pêcheuse ou travailleuse forestière	1,7	27	4,22	4
Étudiante	0,8	13	3,95	4
Personne à la maison	20,8	326	3,64	2
Rentière, invalide ou retraitée	9,4	147	3,81	3
Chômeuse ou prestataire de l'assistance-emploi	4,3	67	4,19	4
Mère décédée	1,9	30	3,86	4
Autre	0,3	5	4,38	4
NSP/NRP	1,9	30	4,26	4
Total	**100,0**	**1569**		

TOTAL	Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Gestionnaire ou administratrice	8,6	314	3,51	3
Professionnelle	16,5	600	3,22	2
Travailleuse spécialisée ou technicienne	8,6	314	3,52	3
Employée de bureau ou de soutien des services de santé	21,4	779	3,26	2
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	8,1	294	3,58	3
Personne employée à l'entretien, conductrice ou opératrice de machinerie	1,6	56	3,53	4
Apprentie, manoeuvre ou employée de soutien	2,6	93	3,92	4
Cultivatrice, pêcheuse ou travailleuse forestière	0,9	33	3,56	4
Étudiante	0,5	19	3,95	4
Personne à la maison	17,8	645	3,24	2
Rentière, invalide ou retraitée	8,4	306	3,14	3
Chômeuse ou prestataire de l'assistance-emploi	1,1	40	3,66	4
Mère décédée	2,2	79	3,42	4
Autre	0,3	10	4,15	4
NSP/NRP	1,4	51	3,69	4
Total	**100,0**	**3633**		

7.5 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	0,9	2	4
Secondaire non terminé	31,2	52	2
Secondaire terminé	31,2	52	2
Collégial ou équivalent non terminé	0,8	1	4
Collégial ou équivalent terminé	9,6	16	4
Université non terminée	0,2	0	4
Certificat universitaire	0,8	1	4
Baccalauréat	4,5	8	4
Maîtrise	0,4	1	4
Doctorat	-	-	-
NSP/NRP	20,4	34	3
Total	**100,0**	**165**	

SECONDAIRE	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	1,7	10	4
Secondaire non terminé	20,7	129	4
Secondaire terminé	37,1	231	2
Collégial ou équivalent non terminé	0,8	5	4
Collégial ou équivalent terminé	11,4	71	4
Université non terminée	0,3	2	4
Certificat universitaire	2,7	17	4
Baccalauréat	4,7	29	4
Maîtrise	0,7	4	4
Doctorat	0,7	4	4
NSP/NRP	19,4	120	3
Total	**100,0**	**622**	

7.5

Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	0,6	3	4
Secondaire non terminé	23,4	139	3
Secondaire terminé	29,3	174	2
Collégial ou équivalent non terminé	3,6	22	4
Collégial ou équivalent terminé	14,6	87	4
Université non terminée	1,5	9	4
Certificat universitaire	0,7	4	4
Baccalauréat	9,2	55	4
Maîtrise	2,0	12	4
Doctorat	0,8	5	4
NSP/NRP	14,2	84	4
Total	**100,0**	**593**	

COLLÉGIAL	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	0,7	11	4
Secondaire non terminé	11,2	192	4
Secondaire terminé	25,7	441	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,6	45	4
Collégial ou équivalent terminé	19,4	332	3
Université non terminée	1,5	26	4
Certificat universitaire	3,5	60	4
Baccalauréat	17,0	292	3
Maîtrise	8,4	144	4
Doctorat	1,4	24	4
NSP/NRP	8,6	147	4
Total	**100,0**	**1713**	

7.5 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	1,1	8	4
Secondaire non terminé	16,9	117	3
Secondaire terminé	23,3	161	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,2	15	4
Collégial ou équivalent terminé	17,6	121	3
Université non terminée	1,3	9	4
Certificat universitaire	2,8	19	4
Baccalauréat	19,0	131	3
Maîtrise	6,0	42	4
Doctorat	2,4	16	4
NSP/NRP	7,3	51	4
Total	**100,0**	**691**	

UNIVERSITÉ	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	0,1	2	4
Secondaire non terminé	8,8	97	4
Secondaire terminé	18,2	200	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,4	27	4
Collégial ou équivalent terminé	14,0	154	3
Université non terminée	1,3	14	4
Certificat universitaire	3,5	38	4
Baccalauréat	29,9	329	2
Maîtrise	11,4	125	3
Doctorat	6,2	68	4
NSP/NRP	4,1	45	4
Total	**100,0**	**1099**	

7.5

Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du père, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TOTAL	Bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Aucune scolarité	0,9	13	4,27	4
Secondaire non terminé	21,2	307	3,79	2
Secondaire terminé	26,7	387	3,64	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,6	38	4,72	4
Collégial ou équivalent terminé	15,4	224	4,06	2
Université non terminée	1,3	19	4,95	4
Certificat universitaire	1,7	25	4,36	4
Baccalauréat	13,4	194	4,08	3
Maîtrise	3,7	54	4,29	4
Doctorat	1,5	21	4,51	4
NSP/NRP	11,6	168	3,96	3
Total	**100,0**	**1449**		

TOTAL	Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Aucune scolarité	0,7	23	3,70	4
Secondaire non terminé	12,2	418	3,45	2
Secondaire terminé	25,4	871	3,26	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,2	77	3,81	4
Collégial ou équivalent terminé	16,2	556	3,52	2
Université non terminée	1,2	42	3,75	4
Certificat universitaire	3,4	115	3,70	4
Baccalauréat	18,9	649	3,24	2
Maîtrise	8,0	273	3,54	3
Doctorat	2,8	96	3,19	4
NSP/NRP	9,1	313	3,60	3
Total	**100,0**	**3434**		

7.6 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	1,1	2	4
Secondaire non terminé	29,2	51	2
Secondaire terminé	35,1	62	2
Collégial ou équivalent non terminé	1,4	3	4
Collégial ou équivalent terminé	11,4	20	4
Université non terminée	1,6	3	4
Certificat universitaire	1,8	3	4
Baccalauréat	3,2	6	4
Maîtrise	0,4	1	4
Doctorat	-	-	-
NSP/NRP	14,9	26	4
Total	**100,0**	**176**	

SECONDAIRE	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	1,5	10	4
Secondaire non terminé	22,0	149	3
Secondaire terminé	36,1	243	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,2	15	4
Collégial ou équivalent terminé	15,3	103	3
Université non terminée	0,6	4	4
Certificat universitaire	1,2	8	4
Baccalauréat	5,1	34	4
Maîtrise	1,5	10	4
Doctorat	-	-	-
NSP/NRP	14,5	98	4
Total	**100,0**	**674**	

7.6 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	0,8	5	4
Secondaire non terminé	20,4	128	3
Secondaire terminé	34,3	215	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,7	17	4
Collégial ou équivalent terminé	18,6	116	3
Université non terminée	1,0	6	4
Certificat universitaire	2,9	18	4
Baccalauréat	9,6	60	4
Maîtrise	1,8	11	4
Doctorat	0,2	1	4
NSP/NRP	8,0	50	4
Total	**100,0**	**627**	

COLLÉGIAL	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	0,8	13	4
Secondaire non terminé	8,2	144	4
Secondaire terminé	30,7	539	2
Collégial ou équivalent non terminé	3,0	53	4
Collégial ou équivalent terminé	24,7	433	2
Université non terminée	1,2	21	4
Certificat universitaire	3,9	69	4
Baccalauréat	15,5	271	3
Maîtrise	4,0	71	4
Doctorat	0,7	12	4
NSP/NRP	7,2	126	4
Total	**100,0**	**1753**	

7.6 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	1,6	12	4
Secondaire non terminé	14,5	107	3
Secondaire terminé	30,9	228	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,5	19	4
Collégial ou équivalent terminé	21,6	159	2
Université non terminée	1,4	10	4
Certificat universitaire	2,7	20	4
Baccalauréat	15,9	117	3
Maîtrise	4,2	31	4
Doctorat	0,3	2	4
NSP/NRP	4,4	32	4
Total	**100,0**	**737**	

UNIVERSITÉ	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	0,6	6	4
Secondaire non terminé	6,3	71	4
Secondaire terminé	23,9	270	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,4	27	4
Collégial ou équivalent terminé	23,3	262	2
Université non terminée	1,6	18	4
Certificat universitaire	3,8	43	4
Baccalauréat	24,2	273	2
Maîtrise	8,2	92	4
Doctorat	1,9	21	4
NSP/NRP	3,8	43	4
Total	**100,0**	**1127**	

7.6 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité de la mère, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TOTAL	Bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Aucune scolarité	1,2	19	4,20	4
Secondaire non terminé	18,6	286	3,73	2
Secondaire terminé	32,7	504	3,41	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,5	38	4,21	4
Collégial ou équivalent terminé	19,2	295	3,85	2
Université non terminée	1,2	19	4,03	4
Certificat universitaire	2,7	41	4,35	4
Baccalauréat	11,9	183	4,13	3
Maîtrise	2,8	43	4,13	4
Doctorat	0,2	3	4,01	4
NSP/NRP	7,1	109	3,84	4
Total	**100,0**	**1539**		

TOTAL	Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Aucune scolarité	0,8	30	3,60	4
Secondaire non terminé	10,2	364	3,39	3
Secondaire terminé	29,6	1051	3,10	2
Collégial ou équivalent non terminé	2,7	95	3,73	4
Collégial ou équivalent terminé	22,5	798	3,26	2
Université non terminée	1,2	44	3,65	4
Certificat universitaire	3,4	120	3,71	4
Baccalauréat	16,3	578	3,25	2
Maîtrise	4,9	174	3,35	4
Doctorat	0,9	33	3,29	4
NSP/NRP	7,5	266	3,57	3
Total	**100,0**	**3554**		

7.7

Revenus bruts moyens estimés des parents pour l'année 2001 selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Revenu du père	33 744	46	2	46 202	220	1
Revenu de la mère	14 034	63	2	21 632	273	2

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Revenu du père	33 680	219	1	56 859	693	1
Revenu de la mère	17 303	294	2	26 085	790	1

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Revenu du père	45 121	274	1	64 819	473	1
Revenu de la mère	20 468	393	1	30 978	599	1

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Revenu du père	39 505	538	1870,56	1	57 881	1386	1758,90	1
Revenu de la mère	18 683	750	1112,91	1	27 021	1622	1111,41	1

7.8 Répartition des étudiants selon l'occupation principale du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	6,7	3	4
Professionnel	10,4	4	4
Travailleur spécialisé ou technicien	17,8	8	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	5,2	2	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	10,4	4	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	14,1	6	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	5,9	3	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	5,2	2	4
Étudiant	12,6	5	4
Personne à la maison	6,7	3	4
Rentier, invalide ou retraité	0,7	0	4
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	3,7	2	4
Autre	-	-	-
NSP/NRP	0,7	-	4
Total	**100,0**	**42**	

SECONDAIRE	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	8,3	12	4
Professionnel	9,7	15	4
Travailleur spécialisé ou technicien	13,9	21	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	10,4	16	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	12,5	19	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	10,4	16	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	6,3	9	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	-	-	-
Étudiant	15,3	23	4
Personne à la maison	7,6	11	4
Rentier, invalide ou retraité	0,7	1	4
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	3,5	5	4
Autre	-	-	-
NSP/NRP	1,4	2	4
Total	**100,0**	**150**	

7.8 Répartition des étudiants selon l'occupation principale du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	13,6	9	4
Professionnel	12,8	9	4
Travailleur spécialisé ou technicien	10,0	7	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	14,3	10	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	10,7	7	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	10,7	7	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	2,9	2	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	2,1	1	4
Étudiant	22,1	15	
Personne à la maison	-	-	-
Rentier, invalide ou retraité	-	-	-
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	-	-	-
Autre	-	-	-
NSP/NRP	0,7	-	4
Total	**100,0**	**67**	

COLLÉGIAL	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	6,3	10	4
Professionnel	22,4	34	4
Travailleur spécialisé ou technicien	16,3	25	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	2,6	4	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	7,5	11	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	9,9	15	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	6,3	10	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	0,0	-	-
Étudiant	23,8	36	4
Personne à la maison	3,8	6	4
Rentier, invalide ou retraité	-	-	-
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	1,2	2	4
Autre	-	-	-
NSP/NRP	-	-	-
Total	**100,0**	**152**	

7.8 Répartition des étudiants selon l'occupation principale du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	9,9	14	4
Professionnel	17,8	25	4
Travailleur spécialisé ou technicien	14,6	21	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	4,7	7	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	7,0	10	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	5,2	7	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	1,6	2	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	1,1	2	4
Étudiant	27,9	39	3
Personne à la maison	3,5	5	4
Rentier, invalide ou retraité	0,6	1	4
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	3,5	5	4
Autre	1,6	2	4
NSP/NRP	1,0	1	4
Total	100,0	140	

UNIVERSITÉ	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Gestionnaire ou administrateur	11,3	15	4
Professionnel	27,4	36	3
Travailleur spécialisé ou technicien	13,8	18	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	4,1	5	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	4,5	6	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	2,1	3	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	0,7	1	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	-	-	-
Étudiant	29,2	39	3
Personne à la maison	1,6	2	4
Rentier, invalide ou retraité	0,4	1	4
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	-	-	-
Autre	2,6	3	4
NSP/NRP	2,2	3	4
Total	100,0	132	

7.8 Répartition des étudiants selon l'occupation principale du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TOTAL	Bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Gestionnaire ou administrateur	10,3	26	9,94	4
Professionnel	15,2	38	9,50	4
Travailleur spécialisé ou technicien	13,9	35	8,91	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	7,4	18	10,45	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	8,6	21	9,69	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	8,2	20	9,07	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	2,6	7	8,73	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	2,1	5	8,89	4
Étudiant	23,8	59	9,05	3
Personne à la maison	3,1	8	8,51	4
Rentier, invalide ou retraité	0,4	1	9,28	4
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	2,6	7	9,02	4
Autre	0,9	2	10,57	4
NSP/NRP	0,9	2	9,10	4
Total	**100,0**	**250**		

TOTAL	Non-bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Gestionnaire ou administrateur	8,5	37	8,95	4
Professionnel	19,6	85	8,10	3
Travailleur spécialisé ou technicien	14,7	64	9,03	4
Employé de bureau ou de soutien des services de santé	5,7	25	9,12	4
Personne employée dans le domaine de la vente et des services	8,3	36	9,42	4
Personne employée à l'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie	7,7	33	10,25	4
Apprenti, manoeuvre ou employé de soutien	4,6	20	10,57	4
Cultivateur, pêcheur ou travailleur forestier	-	-	-	-
Étudiant	22,5	98	8,45	3
Personne à la maison	4,5	19	9,53	4
Rentier, invalide ou retraité	0,4	2	8,30	4
Chômeur ou prestataire de l'assistance-emploi	1,6	7	10,13	4
Autre	0,8	3	7,81	4
NSP/NRP	1,2	5	8,53	4
Total	**100,0**	**434**		

7.9

Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	0,7	-	4
Secondaire non terminé	18,5	8	4
Secondaire terminé	37,8	16	3
Collégial ou équivalent non terminé	8,9	4	4
Collégial ou équivalent terminé	18,5	8	4
Université non terminée	3,0	1	4
Certificat universitaire	2,2	1	4
Baccalauréat	5,9	3	4
Maîtrise	3,7	2	4
Doctorat	0,7	-	4
NSP/NRP	-	-	-
Total	**100,0**	**42**	

SECONDAIRE	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	0,7	1	4
Secondaire non terminé	13,9	21	4
Secondaire terminé	38,2	57	3
Collégial ou équivalent non terminé	8,3	12	4
Collégial ou équivalent terminé	22,2	33	4
Université non terminée	4,2	6	4
Certificat universitaire	1,4	2	4
Baccalauréat	6,3	9	4
Maîtrise	0,7	1	4
Doctorat	-	-	-
NSP/NRP	4,2	6	4
Total	**100,0**	**150**	

7.9

Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

COLLÉGIAL	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	-	-	-
Secondaire non terminé	13,6	9	4
Secondaire terminé	26,4	18	4
Collégial ou équivalent non terminé	10,0	7	4
Collégial ou équivalent terminé	32,1	22	4
Université non terminée	5,7	4	4
Certificat universitaire	-	-	-
Baccalauréat	10,0	7	4
Maîtrise	2,1	1	4
Doctorat	-	-	-
NSP/NRP	-	-	-
Total	**100,0**	**67**	

COLLÉGIAL	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	1,2	2	4
Secondaire non terminé	11,3	17	4
Secondaire terminé	27,5	42	4
Collégial ou équivalent non terminé	5,0	8	4
Collégial ou équivalent terminé	23,7	36	4
Université non terminée	7,6	12	4
Certificat universitaire	-	-	-
Baccalauréat	17,5	27	4
Maîtrise	3,7	6	4
Doctorat	2,5	4	4
NSP/NRP	-	-	-
Total	**100,0**	**152**	

7.9 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	0,4	1	4
Secondaire non terminé	4,8	7	4
Secondaire terminé	8,7	12	4
Collégial ou équivalent non terminé	2,0	3	4
Collégial ou équivalent terminé	23,4	33	4
Université non terminée	6,7	9	4
Certificat universitaire	2,7	4	4
Baccalauréat	34,5	48	3
Maîtrise	11,4	16	4
Doctorat	4,9	7	4
NSP/NRP	0,4	1	4
Total	**100,0**	**140**	

UNIVERSITÉ	Non-bénéficiaires		
	%	n	Cote
Aucune scolarité	-	-	-
Secondaire non terminé	1,1	1	4
Secondaire terminé	6,1	8	4
Collégial ou équivalent non terminé	4,6	6	4
Collégial ou équivalent terminé	16,0	21	4
Université non terminée	5,8	8	4
Certificat universitaire	1,5	2	4
Baccalauréat	37,5	50	2
Maîtrise	20,4	27	4
Doctorat	5,7	8	4
NSP/NRP	1,1	1	4
Total	**100,0**	**132**	

7.9 Répartition des étudiants selon le niveau de scolarité du conjoint, le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement *(Suite)*

TOTAL	Bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Aucune scolarité	0,4	1	8,30	4
Secondaire non terminé	9,5	24	8,98	4
Secondaire terminé	18,4	46	8,39	3
Collégial ou équivalent non terminé	5,3	13	9,36	4
Collégial ou équivalent terminé	24,9	62	9,09	3
Université non terminée	5,8	15	10,26	4
Certificat universitaire	1,9	5	9,46	4
Baccalauréat	23,1	58	9,17	3
Maîtrise	7,6	19	9,48	4
Doctorat	2,9	7	9,92	4
NSP/NRP	0,2	1	9,39	4
Total	**100,0**	**250**		

TOTAL	Non-Bénéficiaires			
	%	n	ME	Cote
Aucune scolarité	0,7	3	11,31	4
Secondaire non terminé	9,1	39	10,12	4
Secondaire terminé	24,7	107	9,11	3
Collégial ou équivalent non terminé	6,1	26	9,74	4
Collégial ou équivalent terminé	20,8	91	9,02	3
Université non terminée	5,9	26	9,83	4
Certificat universitaire	0,9	4	8,46	4
Baccalauréat	19,7	86	7,84	3
Maîtrise	7,8	34	7,56	4
Doctorat	2,6	11	8,35	4
NSP/NRP	1,8	8	9,14	4
Total	**100,0**	**434**		

7.10 Revenu brut moyen estimé du conjoint pour l'année 2001 selon le statut à l'Aide financière aux études et l'ordre d'enseignement

SECONDAIRE	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Revenu du conjoint	21 309	30	2	23 303	96	2

COLLÉGIAL	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Revenu du conjoint	21 317	53	2	25 683	104	2

UNIVERSITÉ	Bénéficiaires			Non-bénéficiaires		
	$	n	Cote	$	n	Cote
Revenu du conjoint	22 097	111	2	30 965	97	2

TOTAL	Bénéficiaires				Non-bénéficiaires			
	$	n	ME	Cote	$	n	ME	Cote
Revenu du conjoint	21 761	195	1856,48	1	26 642	297	2388,81	1

Appendice 1

Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université 2002

Questionnaire

Ministère de l'Éducation
Direction de la recherche et de l'évaluation
27 mars 2003

Renseignements préliminaires

1. **En avril 2002, étiez-vous aux études à temps plein?**

Oui

Non

2. **À quel niveau de scolarité étiez-vous alors inscrit(e)?**

Formation professionnelle au secondaire

Collégial général

Collégial technique

Universitaire, 1er cycle

Universitaire, 2e cycle

Universitaire, 3e cycle

Abandon des études/études terminées

Autre (Précisez.)

3. **Êtes-vous**

citoyen canadien?

résident permanent au Canada?

autre?

4. **Depuis combien de temps résidez-vous au Québec?**

Depuis plus d'un an

Depuis moins d'un an

5. **Êtes-vous né(e) au Canada?**

Oui

Non

Si non, dans quel pays êtes-vous né(e)? _____

Études

6. **Quelle était votre activité principale avant de vous inscrire pour la première fois au programme d'études actuel, en excluant la période estivale?**

J'étais étudiant(e).

Je travaillais à temps plein/temps partiel.

J'étais bénéficiaire du Régime de la sécurité du revenu.

Je recevais des prestations d'assurance-emploi.

Autre (Précisez.)

Ne sait pas ou refuse de répondre.

7. **Depuis que vous êtes inscrit(e) au programme d'études actuel, avez-vous déjà interrompu ou suspendu vos études, en excluant la période estivale?**

Oui

Non *(Passer à la question 11.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

8. **Combien de fois?**

Nombre de fois : _____

Ne sait pas ou refuse de répondre.

9. **Pendant combien de temps au total, en termes de mois, avez-vous interrompu vos études?**

Nombre de fois : _____

Ne sait pas ou refuse de répondre.

Études

10. La dernière fois que vous avez pris la décision d'interrompre ou de suspendre vos études, quelle était votre principale raison?

L'institution ou le programme n'était pas intéressant.
Changement de programme ou d'institution
Difficulté du programme, résultats insuffisants ou échec
Charge de travail trop grande
Réorientation de carrière
Obligations professionnelles ou emploi
Obligations familiales
Raisons de santé
Raisons financières
Autre raison (Précisez.)
Ne sait pas ou refuse de répondre.

11. Avez-vous l'intention de compléter votre programme d'études actuel?

Oui *(Passer aux questions 13 et 14.)*
Non
Ne sait pas ou refuse de répondre.

12. Si non, pour quelle raison n'avez-vous pas l'intention de compléter votre programme d'études?

L'institution ou le programme n'est pas intéressant.
Changement de programme ou d'institution
Difficulté du programme, résultats insuffisants ou échec
Charge de travail trop grande
Réorientation de carrière
Obligations professionnelles ou emploi
Obligations familiales
Raisons de santé
Raisons financières

Études

13. Combien de sessions en tout prévoyez-vous prendre pour obtenir votre diplôme?

Nombre de sessions : _____

Le nombre de sessions doit être un nombre entier.

14. Combien de sessions à temps plein est-il normalement nécessaire pour compléter le programme d'études dans lequel vous êtes inscrit? (Exemple, le DEC pour le cégep général prend habituellement 4 sessions.)

Nombre de sessions : _____

Le nombre de sessions doit être un nombre entier.

Si le nombre de la question 13 est plus grand que le nombre de la question 14, passer à la question 15.

15. Quelle est la principale raison pour laquelle vous allez prendre plus de sessions que la durée normale afin d'obtenir votre diplôme?

L'institution ou le programme n'est pas intéressant.

Changement de programme ou d'institution

Difficulté du programme, résultats insuffisants ou échec

Charge de travail trop grande

Réorientation de carrière

Obligations professionnelles ou emploi

Obligations familiales

Raisons de santé

Raisons financières

Autre raison (Précisez.)

Ne sait pas ou refuse de répondre.

16. **Avez-vous occupé au moins un emploi rémunéré au cours de l'été dernier (entre mai et août 2001)?**

Oui

Non *(Passer à la question 20.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

17. **Pendant cette période, quel a été votre salaire brut?**

_____$

18. **Pendant cette période (entre mai et août 2001), pendant combien de semaines avez-vous travaillé?**

Nombre de semaines : _____

19. **Durant les semaines où vous avez travaillé, combien d'heures en moyenne par semaine avez-vous consacrées au travail?**

Nombre d'heures par semaine : _____

Pour les personnes ayant répondu « Non » à la question 16, répondre à la question 20.

20. **Quelle est la principale raison pour laquelle vous n'avez pas occupé un emploi rémunéré au cours de l'été dernier (entre mai et août 2001)?**

Recherche d'emploi infructueuse

Obligations familiales

Raisons de santé

Stage non rémunéré

Raisons d'ordre scolaire

En vacances

Travail bénévole

Travail non rémunéré dans l'entreprise personnelle ou familiale

Autre (Précisez.)

Ne sait pas ou refuse de répondre.

Travail

21. **Au cours de la présente année scolaire, avez-vous eu au moins un emploi rémunéré?**

Oui *(Passer à la question 23.)*

Non

Ne sait pas ou refuse de répondre.

22. **Avez-vous essayé de trouver un emploi rémunéré pour la présente année scolaire?**

Oui

Non *(Passer à la question 27.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

23. **Depuis le début de la présente année scolaire, combien d'heures en moyenne par semaine consacrez-vous à votre emploi?**

Nombre d'heures par semaine : _____

24. **Combien êtes-vous payé(e) de l'heure?**

_____$

25. **Vos revenus d'emploi servent-ils surtout**

à payer vos loisirs et vos sorties?

à payer votre logement et votre nourriture?

à payer vos frais de scolarité, votre matériel et vos livres scolaires?

à faire vivre votre famille?

à vous acheter d'autres biens?

Autre (Précisez.)

Ne sait pas ou refuse de répondre.

Travail

26. Trouvez-vous qu'il est... de travailler et d'étudier en même temps?

très facile

facile

difficile

très difficile

Ne sait pas ou refuse de répondre.

27. Si on vous offrait un emploi à temps complet qui vous intéressait, auriez-vous plutôt tendance à

accepter l'emploi et à abandonner vos études?

accepter l'emploi et à terminer vos études à temps partiel?

refuser l'emploi?

Ne s'applique pas.

Ne sait pas ou refuse de répondre.

Résidence

28. Actuellement, quel est votre état civil ? Êtes-vous

célibataire?

marié(e)?

en union de fait?

séparé(e)?

divorcé(e)?

veuf(veuve)?

Autre (Précisez.)

Ne sait pas ou refuse de répondre.

Résidence

29. **Au cours de l'été 2001, habitiez-vous avec**

vos deux parents ou tuteurs?
seulement votre père ou tuteur?
seulement votre mère ou tutrice?
les deux à tour de rôle?
votre conjoint(e)?
d'autres personnes (ami, oncle, frère, etc.)?
seul(e)?
Ne sait pas ou refuse de répondre.

30. **Pendant l'année scolaire 2001-2002, habitez-vous avec**

vos deux parents ou tuteurs?
seulement votre père ou tuteur?
seulement votre mère ou tutrice?
les deux à tour de rôle?
votre conjoint(e)?
d'autres personnes (ami, oncle, frère, etc.)?
seul(e)?
Ne sait pas ou refuse de répondre.

31. **Quelle est la principale raison pour laquelle vous ne vivez pas avec vos parents pendant l'année scolaire?**

Parents habitent loin de l'école ou du collège.
Mauvaise entente avec les parents
Désir d'autonomie
Deux parents décédés
Charge d'enfants/Marié(e)
Déjà autonome/Étudiant(e) âgé(e)
Autre (Précisez.)
Ne sait pas ou refuse de répondre.

Résidence

32. Quel type de logement habitez-vous actuellement?

Maison unifamiliale

Logement dans un duplex ou un triplex

Logement à prix modique (HLM)

Appartement dans un immeuble à logements multiples

Résidence d'étudiants

Autre (Précisez.)

Ne sait pas ou refuse de répondre.

33. Combien de personnes, en vous incluant, y habitent?

Nombre de personnes : _____

34. Parmi les personnes qui habitent avec vous, combien, en vous incluant, partagent les frais de loyer, de chauffage, d'électricité, de téléphone, etc.?

Nombre de personnes : _____

Dépenses de l'étudiant et contributions des parents ou du conjoint

35. Recevez-vous une contribution financière de vos parents, de votre conjoint(e) ou d'une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté?

Oui

Non *(Passer à la question 37.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

36. Cette aide est-elle

un montant global seulement? *(Répondre à la question 53.)*

un montant destiné à des dépenses précises? *(Répondre à la question 54.)*

Dépenses et contributions parentales

37. Pourquoi ne recevez-vous aucune aide financière de vos parents ou d'une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté?

Manque de moyens financiers des parents

Deux parents décédés ou inconnus

Désir d'autonomie

Charge d'enfants/Marié(e)

Déjà autonome/Étudiant(e) âgé(e)

Mauvaise entente avec les parents

Autre (Précisez.)

Ne sait pas ou refuse de répondre.

38. Combien payez-vous par mois en frais de logement en incluant le loyer, le chauffage, l'électricité, les assurances, le câble et le service téléphonique de base? Exclure les interurbains.

_____ $ *(Si le montant égale 0 $, passer à la question 40.)*

39. De ce montant, combien est assumé par vos parents, votre conjoint(e) ou une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté?

_____ $

40. Par semaine, en excluant les repas pris chez les parents, à combien s'élèvent vos dépenses pour l'alimentation?

_____ $ *(Si le montant égale 0 $, passer à la question 42.)*

41. De ce montant, combien est assumé par vos parents, votre conjoint(e) ou une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté?

_____ $

Dépenses et contributions parentales

42. **Par année scolaire, combien coûtent vos frais de scolarité?**

_____ $ *(Si le montant égale 0 $, passer à la question 44.)*

43. **De ce montant, combien est assumé par vos parents, votre conjoint(e) ou une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté?**

_____ $

44. **Par année scolaire, combien coûtent votre matériel et vos livres scolaires?**

_____ $ *(Si le montant égale 0 $, passer à la question 46.)*

45. **De ce montant, combien est assumé par vos parents, votre conjoint(e) ou une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté?**

_____ $

46. **Par année, combien coûtent vos vêtements et vos chaussures?**

_____ $ *(Si le montant égale 0 $, passer à la question 48.)*

47. **De ce montant, combien est assumé par vos parents, votre conjoint(e) ou une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté?**

_____ $

48. **Par mois, combien coûtent vos frais de transport en incluant les dépenses de transport en commun, de covoiturage et d'utilisation d'une automobile, c'est-à-dire l'essence, l'entretien normal et le stationnement?**

_____ $ *(Si le montant égale 0 $, passer à la question 50.)*

49. **De ce montant, combien est assumé par vos parents, votre conjoint(e) ou une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté?**

_____$

50. **Par semaine ou par mois, combien coûtent vos dépenses liées aux loisirs, aux sorties et aux sports?**

_____$ *(Si le montant égale 0 $, passer à la question 52.)*

51. **De ce montant, combien est assumé par vos parents, votre conjoint(e) ou une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté?**

_____$

52. **En plus des montants déjà mentionnés, recevez-vous de l'argent de vos parents?**

Oui

Non *(Passer à la question 55.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

53. **Combien recevez-vous de vos parents?**
(Cette question est posée aux personnes ayant répondu « un montant global seulement » à la question 36.)

_____$

54. **Quel montant d'argent recevez-vous de vos parents?**
(Cette question est posée aux personnes ayant répondu « un montant destiné à des dépenses précises » à la question 36.)

_____$

Pour les personnes ayant répondu « marié(e) » ou « en union de fait » à la question 28, répondre à la question 55.

Dépenses et contributions parentales

55. Recevez-vous de l'argent de votre conjoint(e)?

Oui

Non *(Passer à la question 57.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

56. Combien recevez-vous de cette personne?

_____$

57. Combien avez-vous d'enfants à votre charge?

Nombre d'enfants : _____

Aucun *(Passer à la question 59.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

58. Quel âge a-t-il ou ont-ils?

Le premier enfant : _____

Le deuxième enfant : _____

Le troisième enfant : _____

Le quatrième enfant : _____

Le cinquième enfant : _____

Le sixième enfant : _____

Le septième enfant : _____

Revenus et endettement

59. Pour la présente année scolaire, soit 2001-2002, recevez-vous des montants du Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec?

Oui *(Répondre aux questions 60 et 61.)*

Non *(Passer à la question 62.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

60. a) Combien en prêt?

_____ $ *(Si montant égale 0 $, passer à la question 60 b.)*

b) Avez-vous reçu une bourse sans prêt préalable dû à une déficience fonctionnelle majeure?

Oui

Non *(Passer à la question 62.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

61. Combien en bourse?

_____ $

62. Pour quelle raison ne recevez-vous pas des montants du Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec?

Ma demande de prêts et bourses a été refusée.

Je n'ai pas fait de demande, car je dispose des ressources financières nécessaires.

Je n'ai pas fait de demande, car je ne crois pas y être admissible.

Je n'étais pas informé(e) de l'existence d'un tel régime.

Autre (Précisez.)

Ne sait pas ou refuse de répondre.

63. **En excluant les prêts et bourses du gouvernement du Québec, recevez-vous un autre type de bourses pour la présente année scolaire?**

Oui

Non

64. **Quel type de bourses?**

Précisez : _____

65. **Quel montant recevez-vous?**

_____$

66. **Recevez-vous des prestations d'assurance-emploi?**

Oui

Non *(Passer à la question 68.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

67. **Quel montant recevez-vous par semaine?**

_____$

68. **Recevez-vous des allocations de formation d'Emploi-Québec?**

Oui

Non *(Passer à la question 70.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

69. **Quel montant recevez-vous par semaine ou par mois?**

_____$

Revenus et endettement

70. Recevez-vous des revenus du Régime de la sécurité du revenu?

Oui

Non *(Passer à la question 72.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

71. Quel montant recevez-vous par mois?

_____$

Pour les personnes ayant répondu « séparé(e) » ou « divorcé(e) » à la question 28.

72. Recevez-vous ou vos enfants reçoivent-ils une contribution (pension alimentaire ou autre) de votre ex-conjoint(e)?

Oui

Non *(Passer à la question 74.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

73. Quel montant recevez-vous par mois?

_____$

74. Avez-vous des revenus de placement ou d'intérêts?

Oui

Non *(Passer à la question 76.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

75. Quel montant gagnez-vous par année?

_____$

Revenus et endettement

76. À combien estimez-vous le total de votre revenu brut de toutes sources pour l'année 2001?
(Salaires, prêts et bourses, assurance-emploi, argent des parents ou d'autres personnes, etc.)

_____$

77. Actuellement, à quel montant environ s'élève le total de vos dettes?

_____$

78. De cette dette, quel est le montant relié à vos études?

_____$

79. À la fin de vos études, à combien devrait s'élever le total de vos dettes reliées aux études?

_____$

80. Vous considérez-vous très, assez, peu ou pas du tout renseigné(e) sur

a) les modalités de remboursement de vos emprunts reliés au Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec?

Très Assez Peu Pas du tout Ne s'applique pas. Ne sait pas ou refuse de répondre.

b) les modalités de remboursement de vos autres emprunts?

Très Assez Peu Pas du tout Ne s'applique pas. Ne sait pas ou refuse de répondre.

81. Considérez-vous que votre situation financière pour la présente année est

très supérieure à la moyenne des étudiants?
plutôt supérieure à la moyenne?
dans la moyenne?
plutôt inférieure à la moyenne?
très inférieure à la moyenne?
Ne sait pas ou refuse de répondre.

82. Actuellement, est-ce que vos parents vivent ensemble?

Oui

Non

Ne sait pas ou refuse de répondre.

83. Combien avez-vous de frères ou de sœurs qui sont à la charge de vos parents?

Nombre d'enfants : _____

Aucun *(Passer à la question 85.)*

Ne sait pas ou refuse de répondre.

84. Parmi vos frères et sœurs qui sont à la charge de vos parents, indiquez (en vous excluant) combien sont :

au secondaire professionnel : _____

au collégial : _____

à l'université : _____

Autre : _____

85. Quelle est l'occupation principale de votre père?

Gestionnaire ou administrateur

Professionnel

Personnel spécialisé ou technicien

Employé de bureau ou de soutien des services de santé

Personnel de vente et de services

Personnel d'entretien, conducteur ou opérateur de machinerie

Apprenti, manœuvre ou autre personnel de soutien

Cultivateur ou pêcheur

Étudiant

Personne à la maison

Rentier, invalide ou retraité

Chômeur ou prestataire de la sécurité du revenu

Père décédé

Autre (Précisez.) _____

Ne sait pas ou refuse de répondre.

Pour plus de détails sur la classification, voir la matrice de la Classification nationale des professions 2001.

(Dans ce paragraphe, les termes au masculin sont utilisés uniquement pour alléger le texte.)

- *Le professionnel a habituellement une formation universitaire.*
  Ex. : ingénieur, comptable, informaticien, médecin, pharmacien, infirmier-chef, juge, avocat, professeur, enseignant, traducteur.
- *Le personnel spécialisé et le technicien ont habituellement une formation collégiale, générale ou technique.*
  Ex. : personnel technique, secrétaire, photographe, graphiste, athlète, infirmier, chef cuisinier, boucher, policier, pompier, personnel de supervision, contremaître.
- *L'employé de bureau ou de soutien a habituellement une formation de niveau secondaire.*
  Ex. : commis, personnel de soutien des services de santé.
- *Le personnel de vente et de services a habituellement une formation de niveau secondaire.*
  Ex. : commis-vendeur, personnel de garderie, d'hôtellerie et de restauration.
- *Le personnel d'entretien, le conducteur et l'opérateur de machinerie ont habituellement une formation de niveau secondaire. Ex. : conducteur de transport, débardeur, opérateur de machinerie.*
- *L'apprenti, le manœuvre et tout autre personnel de soutien ont une formation durant l'emploi.*
  Ex. : caissier, serveur au comptoir, aide de cuisine, nettoyeur, manœuvre de la construction.

86. Quelle est l'occupation principale de votre mère?

Gestionnaire ou administratrice

Professionnelle

Personnel spécialisé ou technicienne

Employée de bureau ou de soutien des services de santé

Personnel de vente et de services

Personnel d'entretien, conductrice ou opératrice de machinerie

Apprentie, manœuvre ou autre personnel de soutien

Cultivatrice ou pêcheuse

Étudiante

Personne à la maison

Rentière, invalide ou retraitée

Chômeuse ou prestataire de la sécurité du revenu

Mère décédée

Autre (Précisez.) _____

Ne sait pas ou refuse de répondre.

87. **Quelle est l'occupation principale de votre conjoint(e)?**

Gestionnaire ou administrateur

Professionnel(le)

Personnel spécialisé ou technicien(ne)

Employé(e) de bureau ou de soutien des services de santé

Personnel de vente et de services

Personnel d'entretien, conducteur(trice) ou opérateur(trice) de machinerie

Apprenti(e), manœuvre ou autre personnel de soutien

Cultivateur(trice) ou pêcheur(se)

Étudiant(e)

Personne à la maison

Rentier(rentière), invalide ou retraité(e)

Chômeur(se) ou prestataire de la sécurité du revenu

Conjoint(e) décédé(e)

Autre (Précisez.) _____

Ne sait pas ou refuse de répondre.

88. **Quel était approximativement le revenu total brut (avant impôt) de votre père en l'an 2001?**

Revenu : _____ $

Père décédé

Ne sait pas ou refuse de répondre.

89. **Quel était approximativement le revenu total brut (avant impôt) de votre mère en l'an 2001?**

Revenu : _____ $

Mère décédée

Ne sait pas ou refuse de répondre.

90. Quel était approximativement le revenu total brut (avant impôt) de votre conjoint(e) en l'an 2001?

Revenu : _____ $

Conjoint(e) décédé(e)

Ne sait pas ou refuse de répondre.

91. Quel est le niveau de scolarité de votre père?

Moins qu'un cours secondaire complété

Secondaire complété

Collégial ou équivalent non complété

Collégial ou équivalent complété

Universitaire non complété

Certificat universitaire

Baccalauréat

Maîtrise

Doctorat

Ne sait pas ou refuse de répondre.

92. Quel est le niveau de scolarité de votre mère?

Moins qu'un cours secondaire complété

Secondaire complété

Collégial ou équivalent non complété

Collégial ou équivalent complété

Universitaire non complété

Certificat universitaire

Baccalauréat

Maîtrise

Doctorat

Ne sait pas ou refuse de répondre.

93. **Quel est le niveau de scolarité de votre conjoint(e)?**

Moins qu'un cours secondaire complété
Secondaire complété
Collégial ou équivalent non complété
Collégial ou équivalent complété
Universitaire non complété
Certificat universitaire
Baccalauréat
Maîtrise
Doctorat
Ne sait pas ou refuse de répondre.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Appendice 2

Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université 2002

Questionnaire de rappel

Ministère de l'Éducation
Direction de la recherche et de l'évaluation
27 mars 2003

Questionnaire de rappel

Aux étudiants dont Q. 28 = 2 ou 3 et dont Q. 35 = 1

Bonjour/Bonsoir. Puis-je parler à _____?

Mon nom est _____ de la firme B.I.P. Nous vous avons contacté récemment dans le cadre d'un sondage réalisé par le ministère de l'Éducation portant sur les conditions de vie des étudiants québécois. Ce sondage traitait entre autres de vos revenus, de vos dépenses et de l'aide que vous recevez de vos proches.

Le ministère de l'Éducation souhaite compléter une information obtenue lors du précédent sondage. Cette information nécessite de votre part que vous répondiez à une ou deux questions, tout au plus. Je vous rappelle que vos réponses seront traitées confidentiellement et ne seront utilisées que pour établir des profils statistiques. Acceptez-vous de répondre à ces questions?

Aide globale

A. Lors de la précédente entrevue téléphonique, vous avez affirmé recevoir une aide financière pour la dernière année scolaire, soit de vos parents, de votre conjoint(e) ou d'une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté. Vous avez évalué cette aide à _____ $ par _____ *(utiliser l'unité de mesure choisie par l'étudiant).*

De ce montant, y a-t-il une part qui est assumée par votre conjoint(e)?

Oui (1)
Non (2)
NSP (3)

Si Q. A = 2 ou 3, fin de l'entrevue.

B. Toujours par _____ *(utiliser l'unité de mesure choisie par l'étudiant),* à combien évaluez-vous la part assumée par votre conjoint(e)? _____ $

Aide pour des dépenses spécifiques

C. Lors de la précédente entrevue téléphonique, vous avez affirmé recevoir une aide financière pour la dernière année scolaire couvrant des dépenses précises. Cette aide vous provenait soit de vos parents, de votre conjoint(e) ou d'une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté pour des dépenses précises. En additionnant les montants que vous nous avez mentionnés, ceux-ci totalisent _____ $ par année.

De ce montant, y a-t-il une part qui est assumée par votre conjoint(e)?

Oui (1)
Non (2)
NSP (3)

Si Q. C = 2 ou 3, fin de l'entrevue.

D. À combien évaluez-vous la part assumée par votre conjoint(e)? _____ $

Montant de l'aide indéterminé

E. Lors de la précédente entrevue téléphonique, vous avez affirmé recevoir une aide financière pour la dernière année scolaire, soit de vos parents, de votre conjoint(e) ou d'une autre personne avec qui vous avez un lien de parenté. De cette aide, y a-t-il une part qui est assumée par votre conjoint(e)?

Oui (1)
Non (2)
NSP (3)

Si Q. E = 2 ou 3, fin de l'entrevue.

F. À combien évaluez-vous la part assumée par votre conjoint(e)? _____ $

Bibliographie

CANADA, STATISTIQUE CANADA.
Un coup d'œil sur le Canada, Ottawa, Statistique Canada, Division des communications, 2002, 24 p.

QUÉBEC, BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Enquête sur le mode de vie des étudiants du secondaire professionnel et du collégial, [Québec], Bureau de la statistique du Québec, 1996, 272 p.

QUÉBEC, BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, DIRECTION DE LA MÉTHODOLOGIE.
Enquête sur la situation socio-économique des élèves en formation professionnelle au secondaire, [Québec], Bureau de la statistique du Québec,1994.

QUÉBEC, BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, DIRECTION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DE L'INFORMATION.
Enquête sur le mode de vie des étudiants au niveau postsecondaire, 1986, [Québec], Bureau de la statistique du Québec,1986, 262 p.

QUÉBEC, BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, SERVICE DES ÉTUDES SPÉCIALES.
Étude sur le mode de vie des étudiants du postsecondaire : rapport final, [Québec], Bureau de la statistique du Québec,1981, 128 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES.
Statistiques : rapport 2001-2002, Québec, ministère de l'Éducation, 2003, 89 p.

SALES, Arnaud (dir.), Louis MAHEU et Gilles SIMARD.
Le monde étudiant à la fin du XX^ème^ siècle, Montréal, Département de sociologie de l'Université de Montréal, 1996, 372 p.